



POWER CORPORATION
DU CANADA

Rapport annuel 2019

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux autres personnes intéressées de l'information sur Power Corporation du Canada. Pour de plus amples renseignements sur la Société, les actionnaires et les autres personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment sa plus récente notice annuelle et son plus récent rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consultez son site Web au www.powercorporation.com ou le site Web www.sedar.com, ou communiquez avec le bureau du secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

Les lecteurs sont également priés de se référer à la note sur le recours à des déclarations prospectives qui figure plus loin dans ce rapport, à la section Revue de la performance financière, et qui s'applique à l'ensemble du présent rapport annuel.

Par ailleurs, les principales données sur les activités, l'exploitation, la situation financière, la performance financière, les priorités, les objectifs, stratégies et perspectives continus des filiales et des entreprises associées de Power Corporation sont tirées des documents publiés par ces filiales et ces entreprises associées, et sont fournies dans le présent document à l'intention des actionnaires de Power Corporation à des fins pratiques. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces filiales et ces entreprises associées, les actionnaires et les autres personnes intéressées sont priés de consulter les sites Web de ces sociétés ainsi que les autres documents d'information qu'elles rendent publics, incluant les rapports de gestion annuels de 2019 de la Financière Power, de Great-West Lifeco et de la Financière IGM, tels qu'ils ont été déposés sous leur profil respectif sur le site www.sedar.com, de même que le communiqué de presse de fin d'exercice de Pergesa.

Toutes les données mentionnées dans ce rapport sont fournies en dollars canadiens et en date du 31 décembre 2019, à moins d'indication contraire.

MESURES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

La direction utilise les mesures financières et le mode de présentation non conformes aux normes IFRS qui suivent:

- le bénéfice net ajusté, qui correspond au bénéfice net, excluant l'incidence des autres éléments;
- les autres éléments, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, selon le jugement de la direction, rendraient la comparaison des résultats liés à l'exploitation d'une période à l'autre moins significative. Les autres éléments comprennent la quote-part revenant à la Société des éléments présentés au titre des autres éléments par une filiale ou une entreprise contrôlée conjointement;
- le bénéfice net ajusté par action, qui correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation;
- la valeur de l'actif net, qui correspond à la juste valeur des actifs non consolidés de la Société, moins sa dette nette et ses actions privilégiées;
- la valeur de l'actif net par action, qui correspond à la valeur de l'actif net divisée par le nombre d'actions participantes en circulation.

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de Power Corporation et de ses participations, et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société et de ses participations. Le bénéfice net ajusté, tel qu'il est défini par la Société, aide le lecteur à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des activités courantes sont exclus de cette mesure financière non conforme aux normes IFRS. Le lecteur peut utiliser la valeur de l'actif net pour déterminer ou comparer la juste valeur des placements que détient la société ou sa juste valeur globale.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions participantes, le bénéfice net ajusté par action, la valeur de l'actif net et la valeur de l'actif net par action sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Pour obtenir une définition de ces mesures financières non conformes aux normes IFRS et leur rapprochement avec les mesures financières conformes aux normes IFRS, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS, présentée plus loin dans le présent rapport.

La Société utilise également un mode de présentation non consolidée pour présenter et analyser ses résultats, en vertu duquel ses participations dans la Financière Power et les autres filiales sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La présentation non consolidée n'est pas conforme aux normes IFRS. Toutefois, elle est utile au lecteur puisqu'elle permet de présenter les résultats de la société de portefeuille (la société mère) séparément des résultats de ses filiales en exploitation. Des rapprochements entre le mode de présentation non conforme aux normes IFRS et la présentation conforme aux normes IFRS figurent plus loin dans le présent rapport.

ABRÉVIATIONS

Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent rapport:

- Power Corporation ou la Société** (Power Corporation du Canada)
adidas (adidas AG)
BME (Bourse de Madrid)
Burberry (Burberry Group plc)
Canada Vie (La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie)
China AMC (China Asset Management Co., Ltd.)
Eagle Creek (Eagle Creek Renewable Energy, LLC)
EBR (Bourse Euronext de Bruxelles)
Énergie Power (Corporation Énergie Power)
EPA (Bourse Euronext de Paris)
Financière Power (Corporation Financière Power)
G (milliards)
GBL (Groupe Bruxelles Lambert)
GEA (GEA Group)
Great-West (La Great-West, compagnie d'assurance-vie)
Great West Life & Annuity ou Empower Retirement (Great-West Life & Annuity Insurance Company)
Groupe de communications Square Victoria (Groupe de communications Square Victoria inc.)
IFRS (Normes internationales d'information financière)
IG Gestion de patrimoine (Groupe Investors Inc.)
IGM ou Financière IGM (Société financière IGM Inc.)
IntegraMed (IntegraMed America, Inc.)
Investment Planning Counsel (Investment Planning Counsel Inc.)
Irish Life (Irish Life Group Limited)
Koho (KOHO Financial Inc.)
LafargeHolcim (LafargeHolcim Ltd)
La Presse (La Presse, Itée)
Lifeco ou Great-West Lifeco (Great-West Lifeco Inc.)
Lion (La compagnie électrique Lion)
London Life (London Life, Compagnie d'Assurance-Vie)
Lumenpulse (Lumenpulse Group Inc.)
M (millions)
Mackenzie ou Placements Mackenzie (Corporation Financière Mackenzie)
Nautilus (Nautilus Solar Energy, LLC)
Ontex (Ontex N.V.)
PanAgora (PanAgora Asset Management, Inc.)
Pergesa (Pergesa Holding SA)
Parjointco (Parjointco N.V.)
Parques (Parques Reunidos Servicios Centrales, S.A.)
Peak (Peak Achievement Athletics Inc.)
Personal Capital (Personal Capital Corporation)
Portag3 (Portag3 Ventures Limited Partnership)
Portag3 II (Portag3 Ventures II Limited Partnership)
Potentia ou Potentia Renewables (Potentia Renewables Inc.)
Power Pacific ou Sagard China (Gestion d'investissement Power Pacific Inc.)
Power Sustainable Capital (Capitaux d'investissement durable Power Inc.)
Putnam (Putnam Investments, LLC)
Retirement Advantage (MGM Advantage Holdings Ltd.)
Sagard Europe (Sagard SAS, Sagard II et Sagard 3)
Sagard Healthcare Royalty Partners ou SHRP (Sagard Healthcare Royalty Partners, LP)
Sagard Holdings (Sagard Holdings ULC)
SGS (SGS SA)
SIX (Bourse de la Suisse)
Total (Total SA)
Umicore (Umicore, NV/SA)
Wealthsimple (Wealthsimple Financial Corp.)
Webhelp (Groupe Webhelp)
XETR (Bourse Xetra)

Faits saillants

Power Corporation du Canada

Bénéfice net^[1]

1 108 M\$

Bénéfice net ajusté^{[1][2]}

1 313 M\$

Bénéfice net par action^[1]

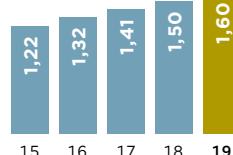
2,53 \$

Bénéfice net ajusté par action^{[1][2]}

3,00 \$

Dividendes déclarés par action^{[1][3]}

1,60 \$



Taux de rendement en dividende^[4]

4,84 %

Valeur de l'actif net par action^[2]

40,07 \$



■ Valeur de l'actif net par action
● Cours de l'action

Cours de l'action

33,45 \$

Constituée en 1925, Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

Principes de base

- Perspective à long terme
- Entreprises de premier plan offrant un profil de croissance intéressant
- Supervision étroite de la gouvernance
- Approche prudente à l'égard de la gestion du risque

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.

[2] Le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action et la valeur de l'actif net par action participante sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter au rapprochement des mesures financières conformes aux normes IFRS et des mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure dans la Revue de la performance financière du présent rapport annuel.

[3] Les dividendes déclarés excluent le dividende déclaré le 12 décembre 2019 et ayant été annoncé dans le cadre de la réorganisation, qui a modifié le calendrier de déclaration et de paiement des dividendes.

[4] Le taux de rendement en dividende est calculé en divisant le dividende annualisé, selon le dernier dividende déclaré en 2019, par le cours de l'action au 31 décembre 2019.

[5] Représentent les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions non participantes et participantes.

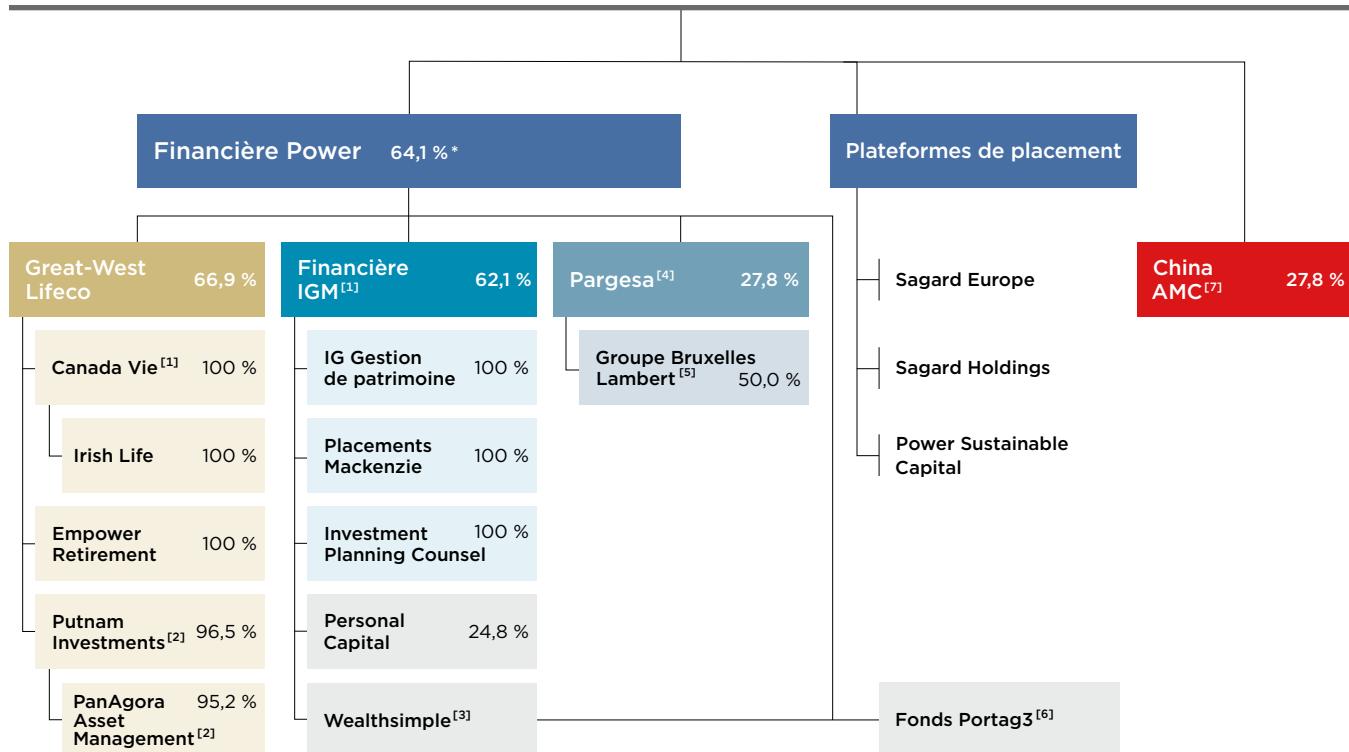
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

[EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION]

	2019	2018
Bénéfice net ^[1]	1 108	1 287
Bénéfice net par action ^[1]	2,53	2,77
Bénéfice net ajusté ^{[1][2]}	1 313	1 438
Bénéfice net ajusté par action ^{[1][2]}	3,00	3,09
Dividendes déclarés par action ^{[1][3]}	1,60	1,50
Actif consolidé	477 250	452 303
Fonds propres attribuables aux actionnaires ^[5]	14 174	15 118
Valeur comptable par action participante	30,98	30,38
Valeur de l'actif net par action participante ^[2]	40,07	30,74
Actions participantes en circulation [en millions]	426,5	466,0



POWER CORPORATION
DU CANADA



* À la suite de la réorganisation, soit depuis le 13 février 2020, Power Corporation détient une participation de 100 % et la totalité des droits de vote dans la Financière Power.

Pourcentages de participation au 31 décembre 2019, sauf indication contraire.

[1] Le 1^{er} janvier 2020, la Great-West, la London Life et la Canada Vie ont fusionné en une seule compagnie: la Canada Vie. La Great-West détient une participation de 3,9 % dans IGM, et IGM détient une participation de 4,0 % dans Lifeco.

[2] Représente 100 % des droits de vote.

[3] La Financière Power, Portag3 et IGM détiennent des participations non diluées respectives de 21,2 %, de 16,8 % et de 46,9 % dans Wealthsimple, représentant des droits de vote combinés de 85,3 % et une participation entièrement diluée de 71,3 %.

[4] Détenue par l'entremise de Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement (50 %). Parjointco détient une participation de 55,5 % dans Pargesa, représentant 75,4 % des droits de vote.

[5] Représente 51,7 % des droits de vote dans Groupe Bruxelles Lambert.

[6] Participations détenues dans Portag3 : Financière Power 63 %, Lifeco 18,5 % et IGM 18,5 %.

Participations détenues dans Portag3 II : Financière Power 7,7 %, Lifeco 7,7 %, IGM 7,7 % et Sagard Holdings 4,7 %.

[7] Power Corporation et IGM détiennent chacune une participation de 13,9 % dans China AMC.

Rapport du conseil d'administration aux actionnaires

Au moment où nous rédigeons ce rapport aux actionnaires, le monde est plongé dans une lutte contre la propagation et les conséquences de la COVID-19. Les priorités actuelles de Power Corporation et des sociétés de notre groupe partout dans le monde sont la santé et la sécurité de nos employés, le bon fonctionnement de nos activités afin de continuer à répondre aux besoins de nos clients, et la gestion des incidences éventuelles de la pression économique sur les particuliers, les organisations et les marchés des capitaux.

Nous saluons les efforts extraordinaires déployés par nos équipes pour gérer autant de changements et de défis de manière aussi efficace. Nous saluons également les travailleurs de première ligne qui font face à la crise au sein de nos collectivités, en mettant souvent leur propre santé à risque. Nos cœurs et nos pensées sont avec tous ceux et celles dont un être cher est directement touché par la maladie.

Il est encore trop tôt pour connaître la durée et l'étendue des effets de la crise, de même que ses incidences ultimes d'un point de vue sanitaire et économique. Nous savons qu'elle finira éventuellement et que nous regarderons tous en arrière en nous demandant si nos décisions et nos actions étaient appropriées dans les circonstances.

Dans le contexte actuel, discuter de réussites corporatives, de stratégies et d'occasions futures semble inadéquat. Toutefois, lorsque le pire de la crise de la COVID-19 sera derrière nous et que le monde recommencera à tourner normalement, il sera important que chacun d'entre nous se concentre de nouveau à bâtir l'avenir.

Nos plans sont décrits plus en détail dans les pages suivantes.

La Société déployera une stratégie plus ciblée, mettant l'accent sur les services financiers.

2019 : UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DU CHANGEMENT ET TOURNÉE VERS L'AVENIR CHEZ POWER

L'année 2019 a été marquée par d'importants changements et progrès pour Power Corporation et les sociétés de notre groupe. Nous avons entrepris de renforcer notre attention sur la création de valeur à long terme et de nous adapter aux besoins changeants de nos clients partout dans le monde.

Les initiatives entreprises durant l'année s'inscrivent dans le cadre de nos efforts soutenus pour bien servir nos actionnaires, nos clients, nos employés et les autres parties prenantes.

SIMPLIFICATION DE NOTRE STRUCTURE D'ENTREPRISE

En décembre, Power Corporation a annoncé une importante réorganisation aux termes de laquelle toutes les actions ordinaires de la Financière Power détenues par le public ont été échangées contre des actions de Power Corporation, éliminant ainsi la structure comportant deux sociétés de portefeuille.

La structure d'entreprise simplifiée réduit la complexité organisationnelle et permet de mieux comprendre et évaluer Power Corporation. La Société déployera une stratégie plus ciblée, mettant l'accent sur les services financiers. Les actionnaires profiteront également d'une augmentation du flottant et d'une liquidité accrue sur les marchés. Power Corporation a annoncé qu'elle réduirait les charges d'exploitation de 50 M\$ par année d'ici deux ans et qu'elle réduirait les charges financières de 15 M\$ par année. Par conséquent, la réorganisation devrait augmenter le bénéfice par action. La Société a aussi annoncé une augmentation de 10,5 % de son dividende, à compter du versement effectué au deuxième trimestre de 2020.

STRATÉGIE DE CRÉATION DE VALEUR CONTINUE

La réorganisation s'inscrivait dans le cadre des efforts continus de Power visant à créer de la valeur pour les actionnaires.

Par exemple, plus tôt en 2019, Great-West Lifeco a annoncé la vente de ses activités d'assurance-vie et de rentes individuelles aux États-Unis pour se concentrer sur les marchés américains de la retraite et de la gestion d'actifs. Great-West Lifeco a décidé de réduire la dilution connexe du bénéfice en rachetant des actions ordinaires, ce qui a permis de lancer les rachats d'actions importants simultanés de Power Corporation, de la Financière Power et de Great-West Lifeco.

Ces rachats d'actions simultanés en trois volets, qui constituaient une première sur les marchés financiers, ont permis de rembourser du capital aux actionnaires et d'augmenter la valeur de l'actif net par action de Power Corporation et de la Financière Power.

Le groupe Power continuera à rechercher des initiatives créant et faisant émerger de la valeur pour les actionnaires.

En mars 2020, une autre initiative a été annoncée afin de simplifier la structure d'entreprise de Pargesa Holding et de Groupe Bruxelles Lambert. Selon cette proposition, Pargesa deviendrait une société fermée contrôlée par Power et la famille Frère, éliminant la structure comportant deux sociétés de portefeuille et faisant de GBL la seule société de portefeuille ouverte. L'opération est assujettie à diverses approbations des actionnaires de Pargesa et de GBL.

Le groupe Power continuera à rechercher des initiatives créant et faisant émerger de la valeur pour les actionnaires.

UNE CRÉATION DE VALEUR AXÉE SUR TROIS LEVIERS

La stratégie de création de valeur de Power est axée sur trois leviers.

Le premier levier repose sur la recherche de stratégies de croissance interne clairement définies pour chacune de nos sociétés ouvertes en exploitation. Au sein des entreprises qui composent Great-West Lifeco, la Financière IGM et GBL, les équipes de direction transforment leurs modèles d'affaires pour répondre aux besoins changeants de leurs clients.

Le deuxième levier consiste à affecter des capitaux pour stimuler la croissance par des moyens externes, notamment par l'entremise d'acquisitions, ainsi qu'à réaffecter les capitaux provenant des entreprises que nous estimons moins aptes à atteindre nos objectifs de rendement. Nos sociétés ouvertes en exploitation examinent sans cesse des occasions d'améliorer leur position concurrentielle et leur potentiel à générer des bénéfices par l'entremise d'acquisitions.

Le troisième levier comprend les mesures que nous pouvons prendre au niveau de Power, entre Power et nos sociétés en exploitation, ou encore entre les sociétés de notre groupe. La récente élimination de la structure comportant deux sociétés de portefeuille de Power, les rachats d'actions simultanés et la proposition visant la simplification de la structure de Pargesa et de GBL, tous mentionnés précédemment, sont autant d'exemples de l'utilisation de ce troisième levier.

Les stratégies internes et externes mises en œuvre par nos sociétés en exploitation devraient demeurer les principaux facteurs de création de valeur de Power dans l'avenir, puisque ces sociétés représentent plus de 80 % de notre valeur totale actuelle.

Nous continuerons également de miser sur nos plateformes de placement très performantes pour créer des entreprises de gestion d'actifs alternatifs en pleine expansion et rentables.

CRÉATION D'ENTREPRISES DE GESTION D'ACTIFS ALTERNATIFS

Power Corporation continuera de miser sur ses plateformes de placement très performantes pour créer des entreprises de gestion d'actifs alternatifs en pleine expansion et rentables. Nous avons des équipes hautement qualifiées dans différentes catégories d'actifs de placement, y compris les actions de sociétés fermées en Europe, les actions de sociétés ouvertes en Chine, l'énergie renouvelable en Amérique du Nord, les technologies financières, les instruments de crédit privés et les redevances du secteur des soins de santé.

Certaines de ces équipes sont en place depuis de nombreuses années, tandis que d'autres sont composées de professionnels d'expérience qui se sont joints au groupe plus récemment.

Le plan élaboré pour nos activités de gestion d'actifs alternatifs s'appuie sur les principes suivants:

- Exercer nos activités dans des catégories d'actifs pour lesquelles nous pouvons créer un avantage concurrentiel.
- Mobiliser et gérer principalement des capitaux de tiers et réservé à Power le rôle de fournisseur de capitaux de lancement.
- Montrer, à titre de gestionnaire d'actifs, notre capacité à atteindre la rentabilité dans un délai raisonnable de façon à augmenter le rendement obtenu sur nos capitaux de lancement.
- Créer des synergies avec nos différentes sociétés en exploitation en mettant en place des ententes de distribution mutuellement avantageuses pour les aider à servir leurs clients ou à répondre à leurs besoins à l'égard de leur propre bilan.

Les capitaux de tiers constituent déjà la principale source de financement pour plusieurs de nos stratégies de placement, tandis que d'autres de nos stratégies sont actuellement financées à même le bilan de Power.

Power détient aussi un certain nombre d'entreprises distinctes, la plupart étant des sociétés privées, qui n'évoluent pas au sein du secteur des services financiers. Nous continuerons à soutenir la croissance de ces entreprises de manière à réaliser de la valeur au fil du temps. Dans le cadre de notre stratégie prospective, nous n'investirons plus dans de nouvelles entreprises distinctes dont les activités ne sont pas axées sur le secteur des services financiers.

À mesure que cette nouvelle stratégie est mise en œuvre, nous devrions effectuer, au sein de Power Corporation, une transition vers un modèle qui nécessite des engagements réduits en capital, génère un rendement accru sur les capitaux affectés et permet la redistribution du capital excédentaire aux actionnaires.

Les principes directeurs sous-jacents à la stratégie de création de valeur de Power demeurent inchangés, ceux-ci ayant assuré le succès de la Société depuis des décennies.

UNE STRATÉGIE EN ÉVOLUTION, MAIS DES PRINCIPES DIRECTEURS DEMEURANT LES MÊMES

Les principes directeurs sous-jacents à la stratégie de création de valeur de Power demeurent inchangés, ceux-ci ayant assuré le succès de la Société depuis des décennies:

- Perspective à long terme
- Entreprises de premier plan offrant un profil de croissance intéressant
- Supervision étroite de la gouvernance
- Approche prudente à l'égard de la gestion du risque

COMMUNICATIONS AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Nous avons entrepris d'améliorer les communications au sujet de nos objectifs, de nos stratégies et de nos résultats auprès de nos diverses parties prenantes, qu'il s'agisse de nos actionnaires, de nos employés, de nos clients ou des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Au cours des dernières années, dans le cadre de cette initiative, nous avons bonifié nos activités à l'intention des investisseurs. Notre but est de permettre à notre bassin d'investisseurs de comprendre nos stratégies, la façon dont nous mesurons la création de valeur, nos objectifs et notre performance par rapport à ces objectifs. Nous avons encore du travail à faire pour atteindre ce but, en collaboration avec nos sociétés ouvertes en exploitation, mais nous demeurons déterminés à continuer à réaliser des progrès significatifs en ce sens.

RECONNAÎTRE L'APPORT DE LA FINANCIÈRE POWER — UNE VALEUR EXCEPTIONNELLE POUR LES ACTIONNAIRES

La Financière Power est devenue une société ouverte au milieu des années 80 afin de permettre au public d'investir dans une entreprise axée strictement sur les services financiers. À cette époque, Power Corporation détenait des participations importantes dans des entreprises industrielles et projetait de les faire fructifier.

La Financière Power a prospéré et pris un essor considérable en développant ses entreprises et en procédant à de nouvelles acquisitions, comme la London Life, la Financière Mackenzie, la Canada Vie, Putnam Investments et Irish Life.

Les actionnaires ont été bien récompensés. Un montant de 100 \$ investi il y a 30 ans dans des actions de la Financière Power valait 4 218 \$ au moment où la réorganisation a été complétée, soit un rendement annuel composé de 13,3 %. En comparaison, un montant de 100 \$ investi dans l'indice TSX valait 898 \$ à la fin de la même période de 30 ans, soit un rendement annuel composé de 7,6 %.

Au fil du temps, le profil des actifs de la Financière Power est devenu essentiellement le même que celui de Power Corporation, ce qui a mené à la récente réorganisation. La Financière Power continue d'exister à titre de société dont les actions privilégiées et les titres d'emprunt sont détenus par le public. Ses actions ordinaires ont toutefois été radiées de la cote de la TSX en février 2020, après avoir procuré des rendements exceptionnels à ses actionnaires pendant de nombreuses décennies.

LES SOCIÉTÉS DE NOTRE GROUPE

Great-West Lifeco, la Financière IGM et GBL ont articulé leurs stratégies de création de valeur et positionné leurs entreprises de façon à prospérer dans un environnement en rapide évolution. Nous vous invitons à consulter les sites www.greatwestlifeco.com, www.igmfinancial.com et www.gbl.be pour en apprendre davantage.

RÉSULTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation s'est chiffré à 1 108 M\$, ou 2,53 \$ par action, comparativement à 1 287 M\$, ou 2,77 \$ par action, en 2018.

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 1 313 M\$, ou 3,00 \$ par action, comparativement à 1 438 M\$, ou 3,09 \$ par action, en 2018.

En 2019, les dividendes déclarés par la Société sur ses actions participantes, en excluant le dividende déclaré le 12 décembre 2019 dans le cadre de la réorganisation, ont totalisé 1,5970 \$ par action, soit une augmentation de 6 % comparativement à 2018.

Comme il a été mentionné précédemment, le 18 mars 2020, le conseil d'administration a déclaré une augmentation de 10,5 % du dividende trimestriel, qui passe ainsi de 40,50 ¢ à 44,75 ¢ par action participante, payable le 1^{er} mai 2020 aux actionnaires inscrits le 31 mars 2020.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Nous prenons très au sérieux notre responsabilité envers nos actionnaires et notre devoir de bâtir une entreprise à la fois solide, rentable et durable. Nous croyons toutefois que les entreprises ont également une responsabilité envers leurs collectivités, leurs concitoyens et l'environnement. Notre philosophie en matière de gestion responsable est un élément essentiel du succès de notre entreprise. Elle nous permet de réduire le risque, de créer de la valeur à long terme et de gagner la confiance de nos clients, de nos partenaires d'affaires, de nos actionnaires, de nos employés et des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Cette philosophie cadre avec notre soutien au Pacte mondial des Nations Unies.

Nous prenons très au sérieux notre responsabilité envers nos actionnaires. Nous croyons toutefois que les entreprises ont également une responsabilité envers leurs collectivités, leurs concitoyens et l'environnement.

Nous nous impliquons également auprès des sociétés de notre groupe pour veiller à ce qu'elles continuent d'être gérées conformément à notre philosophie en matière de gestion responsable. Nous sommes fiers des mesures que nos sociétés ont prises tout au long de leurs parcours respectifs en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Par exemple, plusieurs d'entre elles ont donné leur appui à d'importantes initiatives menées par des tiers ou en sont devenues signataires, comme les Principes d'autonomisation des femmes, les Principes pour l'investissement responsable, le Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques et l'initiative Climate Action 100+.

Nous sommes également fiers que les efforts déployés par notre groupe afin de renforcer nos programmes, nos initiatives et nos communications en matière de responsabilité sociale d'entreprise aient été reconnus, au cours des dernières années, par divers organismes externes réputés.

Pour en savoir plus, consultez le site www.PowerCorporationCSR.com.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra en mai 2020, les actionnaires seront invités à élire M^{me} Paula B. Madoff et M. Siim A. Vanaselja au conseil d'administration.

M^{me} Madoff occupe le poste de directrice-conseil chez Goldman Sachs depuis 2017. Au cours de ses 25 ans de carrière chez Goldman Sachs, elle a occupé plusieurs postes de direction, plus récemment à titre d'associée et de chef des ventes et de la distribution de produits de taux d'intérêt et de produits hypothécaires. M^{me} Madoff siège aux conseils d'administration de Great-West Lifeco, de la Canada Vie, d'Empower Retirement et de Putnam Investments depuis 2018.

M. Vanaselja a occupé le poste de vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. Il était auparavant associé chez KPMG Canada à Toronto. M. Vanaselja est également administrateur de la Financière Power depuis 2018, de même que de Great-West Lifeco et de la Canada Vie depuis 2014. M. Vanaselja a aussi été président du comité spécial du conseil d'administration de la Financière Power qui a été mis sur pied dans le cadre de l'opération de réorganisation.

IN MEMORIAM

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de M. Arnaud Vial en novembre 2019. M. Vial a joint le groupe de sociétés Power en 1997 et a occupé le poste de premier vice-président de Power Corporation et de la Financière Power jusqu'en juin 2018. M. Vial a également travaillé pour le groupe Pargesa pendant plus de 30 ans, plus particulièrement à titre de secrétaire général, de directeur général et d'administrateur. Nous serons éternellement reconnaissants pour sa contribution au sein du groupe.

M^{me} Emőke J.E. Szathmáry ne sera pas candidate à la réélection au conseil d'administration de la Société. M^{me} Szathmáry occupait le poste d'administratrice depuis 1999 et était membre du comité d'audit depuis 2002. Elle siégeait aussi au comité des opérations entre personnes reliées et de révision depuis 2013. Au nom des actionnaires, les administrateurs aimeraient remercier M^{me} Szathmáry pour son importante contribution tout au long de son mandat de 20 ans au sein du conseil d'administration.

À la suite de la réorganisation, la Société a déterminé qu'un plus petit conseil d'administration serait suffisant pour répondre aux besoins courants de la Financière Power en matière de gouvernance. Par conséquent, le 28 février 2020, les administrateurs suivants ont démissionné du conseil d'administration de la Financière Power: messieurs Marc A. Bibeau, Gérald Frère, Anthony R. Graham, J. David A. Jackson, ainsi que mesdames Susan J. McArthur et Emőke J.E. Szathmáry. Au nom du conseil et des actionnaires, nous aimerais les remercier pour leurs précieux services et leur contribution importante au sein de la Financière Power tout au long de leurs mandats.

De concert avec nos employés et nos équipes de direction, nous batissons l'avenir de la Société avec optimisme et enthousiasme.

CHANGEMENTS AU SEIN DE LA HAUTE DIRECTION

En février 2020, après 24 années de service à titre de co-chefs de la direction de Power Corporation, Paul Desmarais, jr et André Desmarais ont pris leur retraite et quitté leurs fonctions. Ils continueront à jouer un rôle actif dans la gouvernance de Power Corporation et conserveront leurs postes respectifs de président et de président délégué du conseil d'administration. Les conseils d'administration de Power Corporation et de la Financière Power aimeraient remercier messieurs Paul Desmarais, jr et André Desmarais pour leur contribution exceptionnelle et leurs années de loyaux services.

Le conseil d'administration a nommé R. Jeffrey Orr, actuel président et chef de la direction de la Financière Power, à titre de président et chef de la direction de Power Corporation, en vigueur depuis le 13 février 2020.

LE GROUPE POWER

Les changements que nous avons entrepris au sein de Power Corporation et de nos sociétés ouvertes en exploitation se sont traduits par des exigences accrues envers nos employés partout dans le monde. Ils ont relevé les défis qui leur ont été présentés et ont continué de travailler avec diligence pour assurer le succès de la Société et de ses diverses parties prenantes. Nous disons « merci » à chacun d'entre eux.

De concert avec nos employés et nos équipes de direction, nous batissons l'avenir de la Société avec optimisme et enthousiasme. Nous possédons une vision claire, nous savons comment la concrétiser et nous sommes confiants en notre capacité à remplir notre mission.

Au nom du conseil d'administration,

Signé

R. Jeffrey Orr
Président et chef de la direction

Signé

Paul Desmarais, jr, O.C., O.Q.
Président du conseil

Signé

André Desmarais, O.C., O.Q.
Président délégué du conseil

Le 18 mars 2020

Hommage à Paul Desmarais, jr et André Desmarais

Paul Desmarais, jr et André Desmarais ont consacré la plus grande partie de leurs vies professionnelles et personnelles à la croissance et au succès de Power Corporation et des sociétés de son groupe, ayant tenu les rênes pendant une période de croissance et de création de valeur exceptionnelle. Ils ont dirigé Power en faisant preuve d'une intelligence et d'un sens de l'initiative hors du commun, d'un sens remarquable des responsabilités et d'un profond respect envers les autres, et en accordant toujours la priorité aux intérêts de leurs actionnaires et des autres parties prenantes.

Valeur de 100 \$ investis

le 1^{er} mai 1996

Power Corporation

1504 \$	Rendement total pour les actionnaires : 12,1 %^[1]
---------	--

Financière Power

2045 \$	Rendement total pour les actionnaires : 13,5 %^[1]
---------	--

Indice composé S&P/TSX

609 \$	Rendement total pour les actionnaires : 7,9 %^[1]
--------	---

[1] Rendement total annualisé pour les actionnaires au 12 février 2020. En supposant que tous les dividendes ont été réinvestis.

Source : Bloomberg

Ils ont tous les deux contribué de façon exceptionnelle à la performance financière des sociétés de notre groupe. Du 1^{er} mai 1996, date à laquelle Paul jr et André sont devenus co-chefs de la direction, jusqu'au 12 février 2020, Power Corporation et la Financière Power ont respectivement enregistré un rendement total annualisé pour les actionnaires de 12,1 % et de 13,5 %, alors que le rendement de l'indice composé S&P/TSX se situait à 7,9 %.

Sous leur leadership, Power a bâti une compagnie d'assurance et de placement de premier plan au Canada, réalisant une série d'acquisitions dans le cadre desquelles Power rivalisait avec des concurrents du secteur hautement compétents et dont la taille était souvent plus importante. Avoir la vision et le courage nécessaires pour tenter, et réussir, un tel exploit est remarquable. À l'échelle internationale, Power et les sociétés de son groupe ont également lancé des initiatives stratégiques et ciblées aux États-Unis, en Europe et en Chine ainsi que des véhicules de placement novateurs et efficaces, comme Pargesa et les sociétés de gestion d'actifs alternatifs de Power.

Sous leur direction, Power s'est aussi établie en tant qu'entreprise socialement responsable, menant ses activités avec intégrité et transparence et s'acquittant de ses responsabilités envers la collectivité. Paul jr et André ont dirigé en donnant l'exemple et, ensemble, ils ont bâti une société comprenant des marques et des entreprises de premier plan au sein de divers marchés, et qui est demeurée inébranlable dans son approche de placement à long terme et sa gestion prudente du risque.

Lorsqu'il est question de leurs réussites en tant que co-chefs de la direction, Paul jr et André sont toujours prompts à reconnaître les autres et à souligner la contribution spéciale de collaborateurs comme Robert Gratton, Michel Plessis-Bélair, Jeffrey Orr et Greg Tretiak, ainsi que de nombreuses autres personnes qui ont évolué au sein de Power et des sociétés de notre groupe, et à mentionner l'étroite collaboration qu'ils ont établie avec eux.

Ils laissent un remarquable héritage d'entreprise, qui constitue la marque distinctive de la famille Desmarais. Nous sommes tous ravis, chez Power, que Paul jr et André continuent à jouer un rôle actif dans la gouvernance de la Société, respectivement à titre de président et de président délégué du conseil.

Au nom des actionnaires, des administrateurs, de la direction et des employés de Power Corporation et des sociétés de son groupe, je remercie du fond du cœur Paul Desmarais, jr et André Desmarais. Les membres de l'équipe de Power s'inspireront de l'exemple qu'ils ont donné, alors que nous poursuivrons leur travail afin de faire croître et de consolider davantage la Société.

Cordialement,

Signé

R. Jeffrey Orr

Président et chef de la direction
Power Corporation du Canada

Une création de valeur exceptionnelle pour les actionnaires

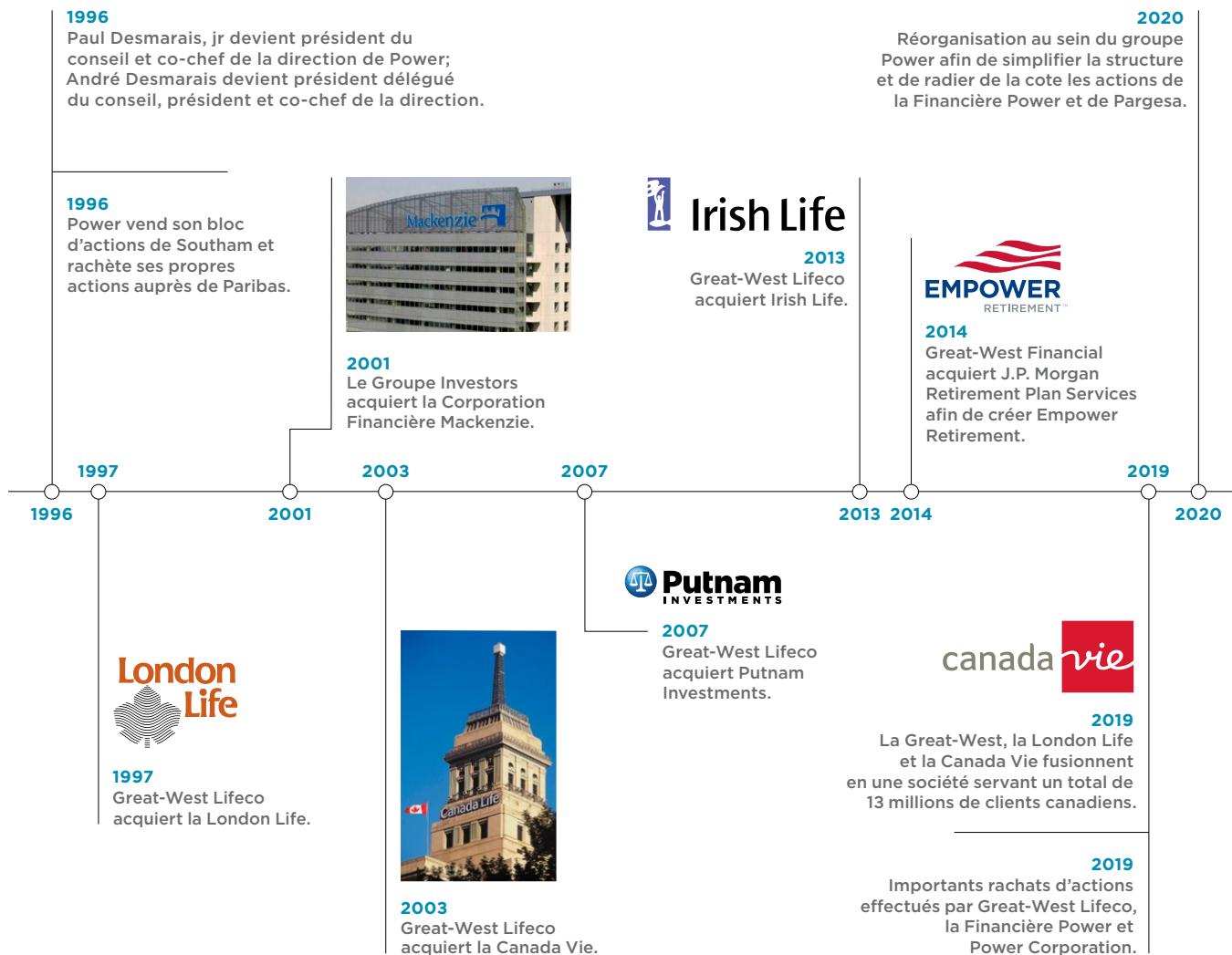


Table des matières

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE	2	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	56
Aperçu de Power Corporation	3	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
Mode de présentation	11	Note 1 Renseignements sur la Société	61
Mesures financières et présentation conformes aux normes IFRS	11	Note 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables	61
Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS	13	Note 3 Acquisitions d'entreprises et autres transactions	77
Rapprochement des mesures financières conformes aux normes IFRS et des mesures financières non conformes aux normes IFRS	14	Note 4 Actifs détenus en vue de la vente	78
Résultats de Power Corporation	14	Note 5 Trésorerie et équivalents de trésorerie	78
États consolidés des résultats conformes aux normes IFRS	15	Note 6 Placements	79
États non consolidés des résultats	16	Note 7 Fonds détenus par des assureurs cédants	81
Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté	18	Note 8 Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	82
Situation financière	30	Note 9 Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations	83
Valeur de l'actif net	34	Note 10 Autres actifs	84
Flux de trésorerie	36	Note 11 Goodwill et immobilisations incorporelles	85
Gestion du capital	38	Note 12 Fonds distincts et autres entités structurées	88
Gestion des risques	40	Note 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	91
Instruments financiers et autres instruments	44	Note 14 Obligations à l'égard d'entités de titrisation	97
Arrangements hors bilan	46	Note 15 Débentures et autres instruments d'emprunt	98
Passifs éventuels	46	Note 16 Autres passifs	101
Engagements et obligations contractuels	47	Note 17 Impôt sur le bénéfice	102
Impôt sur le bénéfice	47	Note 18 Capital social	104
Transactions avec des parties liées	47	Note 19 Rémunération fondée sur des actions	105
Sommaire des estimations et jugements comptables critiques	48	Note 20 Participations ne donnant pas le contrôle	107
Changements de méthodes comptables	51	Note 21 Gestion du capital	108
Modifications comptables futures	53	Note 22 Gestion des risques	109
Contrôles et procédures de communication de l'information	55	Note 23 Charges d'exploitation et frais administratifs	121
Contrôle interne à l'égard de l'information financière	55	Note 24 Charges financières	121
Principales données annuelles	55	Note 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	122
		Note 26 Instruments financiers dérivés	128
		Note 27 Évaluation de la juste valeur	132
		Note 28 Autres éléments de bénéfice global	138
		Note 29 Bénéfice par action	138
		Note 30 Parties liées	139
		Note 31 Passifs éventuels	140
		Note 32 Engagements et garanties	141
		Note 33 Événements postérieurs à la date de clôture	142
		Note 34 Information sectorielle	143
		RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	147
		SOMMAIRE FINANCIER QUINQUENNIAL	149

REVUE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. M\$ = millions de dollars G\$ = milliards de dollars

LE 18 MARS 2020

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur Power Corporation du Canada. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web de la Société au www.powercorporation.com, le site Web www.sedar.com ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES › Certains énoncés dans le présent document, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, y compris la stratégie en matière de technologies financières, de même que sur les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir, ainsi que sur les incidences prévues de la réorganisation (telle qu'elle est définie aux présentes), de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (telle qu'elle est définie aux présentes) et du rachat proposé, par la Société et la Financière Power, de certaines catégories de leurs actions privilégiées de premier rang. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendant de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexacts, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des

risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de catastrophes causées par l'homme, d'attaques terroristes, de guerres ou autres conflits ou de l'élosion d'une pandémie ou autres crises de santé publique, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment la disponibilité de la trésorerie pour effectuer des rachats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et le rachat d'actions privilégiées de premier rang de la Société et de la Financière Power et le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris son plus récent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

Nous rappelons au lecteur qu'une liste des abréviations utilisées se trouve au début de ce rapport annuel. De plus, l'abréviation suivante figure dans la revue de la performance financière et les états financiers et notes annexes : les états financiers consolidés audités de Power Corporation et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (les états financiers consolidés de 2019 ou les états financiers).

Aperçu

POWER CORPORATION DU CANADA

Constituée en 1925, Power Corporation (TSX: POW; POW.PR.E) est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement incluant un portefeuille de plateformes de placement dans des actifs alternatifs. Par l'intermédiaire de sa participation lui donnant le contrôle dans la Financière Power, elle contrôle Lifeco et IGM et a mis en œuvre une stratégie active en matière de technologies financières au cours des dernières années. De plus, conjointement avec le groupe Frère, de Belgique, elle détient une participation donnant le contrôle dans Pargesa.

Power Corporation exerce des activités d'investissement fondées sur des relations solides de longue date afin d'offrir des rendements supérieurs sur une base diversifiée. Les activités d'investissement comprennent des investissements dans des gestionnaires d'actifs alternatifs et des fonds d'investissement, y compris Sagard Europe, Sagard Holdings, Power Pacific et Énergie Power, ainsi que des participations en Chine qui sont le fruit de plus de 40 années d'engagement.

Power Corporation adhère aux quatre principes d'investissement fondamentaux suivants pour atteindre une création de valeur soutenue à long terme, dans le meilleur intérêt de la Société:

- Perspective à long terme;
- Entreprises de premier plan offrant un profil de croissance intéressant;
- Supervision étroite de la gouvernance;
- Approche prudente à l'égard de la gestion du risque.

La participation principale détenue dans la Financière Power, qui a historiquement fourni des flux de trésorerie stables au moyen de ses dividendes réguliers, constitue le socle de Power Corporation. La stratégie de création de valeur de Power Corporation vise à réaliser des rendements supérieurs et des flux de trésorerie stables. D'importants placements ont aussi été effectués dans des plateformes de placement qui ne sont pas liées au secteur des services financiers. Auparavant, un grand nombre de ces placements étaient détenus par l'entremise de fonds gérés par des tiers. Depuis le début des années 2000, Power Corporation a investi dans ses propres plateformes de placement dont elle assure le développement:

- Les fonds Sagard Europe, qui investissent, soit en exerçant une influence notable ou en obtenant le contrôle, dans des sociétés fermées européennes de taille moyenne dotées d'un fort potentiel de croissance et dirigées par des gestionnaires de haut calibre. Pargesa, GBL et des tierces parties investissent également dans les fonds Sagard Europe.
- Depuis sa création en 2005, Sagard Holdings a évolué pour devenir un gestionnaire d'actifs alternatifs à stratégies multiples. Sagard Holdings investit dans quatre catégories d'actifs: les actions, les instruments de crédit privés, les redevances et le capital de risque. Sagard Holdings cherche à générer des rendements attrayants en appariant des occasions d'investissement avec des solutions souples en matière de capital et en jumelant des entrepreneurs avec des équipes dotées d'une connaissance approfondie du secteur.

■ Power Sustainable Capital gère des placements axés sur des stratégies durables en mettant l'accent sur la rentabilité à long terme. Power Sustainable Capital gère les plateformes suivantes:

- Power Pacific, auparavant Sagard China, investit dans une perspective à long terme dans des entreprises chinoises cotées en bourse en se basant sur des analyses fondamentales. Sa philosophie axée sur la recherche approfondie lui permet de développer un portefeuille d'actions choisies.
- Énergie Power gère activement des placements dans le secteur de l'énergie durable et renouvelable. Énergie Power applique les principes de la Société en matière de collaboration et établit des relations de confiance dans des secteurs tirant parti de la transformation de l'énergie à l'échelle mondiale. Elle accroît rapidement sa présence dans des entreprises générant des flux de trésorerie stables à long terme.

Les relations que la Société entretient depuis plusieurs générations sont à la base de la création d'occasions de placement en Chine, notamment par l'entremise de sa participation dans China AMC. China AMC, un des plus importants gestionnaires d'actifs en Chine, vient diversifier les participations de la Société en lui procurant des occasions stratégiques de collaboration avec d'autres gestionnaires d'actifs au sein des sociétés du groupe de Power.

FAITS SAILLANTS DE 2019

Offres publiques de rachat importantes

Le 17 avril 2019, Lifeco a complété une offre publique de rachat importante (l'offre de Lifeco) et a racheté aux fins d'annulation 59 700 974 de ses actions ordinaires, ce qui représentait environ 6,0 % des actions ordinaires émises et en circulation avant le rachat, à un prix de rachat de 33,50 \$ par action ordinaire, pour un montant total de 2,0 G\$. La Financière Power a appuyé Lifeco au moyen de sa participation à l'offre de Lifeco. À la suite de l'offre de Lifeco, la participation de la Financière Power dans Lifeco, qui atteignait 67,8 %, a diminué pour s'établir à 66,8 % (en excluant la participation de 4,0 % d'IGM), une fois prise en compte l'annulation des actions ordinaires de Lifeco. IGM a aussi participé à l'offre de Lifeco en déposant ses actions de manière proportionnelle.

La Financière Power a affecté le produit de sa participation à l'offre de Lifeco au financement de sa propre offre publique de rachat importante (l'offre de CFP). Le 17 avril 2019, la Financière Power a complété l'offre de CFP et a racheté aux fins d'annulation 49 999 973 de ses actions ordinaires, ce qui représentait environ 7,0 % des actions ordinaires émises et en circulation avant le rachat, à un prix de rachat de 33,00 \$ par action ordinaire, pour un montant total de 1,65 G\$. Power Corporation a appuyé la Financière Power au moyen de sa participation à l'offre de CFP. À la suite de l'offre de CFP, la participation de la Société dans la Financière Power, qui atteignait 65,5 %, a diminué pour s'établir à 64,1 %, une fois prise en compte l'annulation des actions ordinaires de la Financière Power.

Le 17 avril 2019, la Société a complété son offre publique de rachat importante (l'offre de PCC) et a racheté aux fins d'annulation 40 909 041 de ses actions comportant des droits de vote limités, ce qui représentait environ 9,8 % des actions comportant des droits de vote limités émises et en circulation avant le rachat, à un prix de rachat de 33,00 \$ par action comportant des droits de vote limités, pour un montant total de 1,35 G\$. Power Corporation a affecté le produit de sa participation à l'offre de CFP au financement de sa propre offre publique de rachat importante. L'offre de PCC a permis à la Société de rembourser du capital aux actionnaires tout en maintenant une situation du capital solide pour financer les occasions de croissance futures.

Réorganisation

Le 13 décembre 2019, la Société et la Financière Power ont annoncé la signature d'une convention définitive en vue de réaliser une opération de réorganisation (la réorganisation) aux termes de laquelle chacune des actions ordinaires de la Financière Power détenues par les porteurs d'actions ordinaires de la Financière Power autres que la Société et certaines de ses sociétés liées (les actionnaires minoritaires de CFP) seraient échangées contre 1,05 action comportant des droits de vote limités de la Société et 0,01 \$ en espèces. Au 31 décembre 2019, la Financière Power avait engagé des coûts de 9 M\$ relativement à cette transaction, principalement liés aux frais juridiques et aux honoraires des conseillers financiers. Ces coûts ont été inclus dans les autres éléments.

Le 13 février 2020, après la clôture de l'exercice, la Société a complété la réorganisation avec succès. La Société a acquis 238 693 580 actions ordinaires de la Financière Power et a émis 250 628 173 de ses actions comportant des droits de vote limités à l'intention des actionnaires minoritaires de CFP. La Société détient désormais la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, lesquelles ont été radiées de la cote de la TSX. La Financière Power demeure un émetteur assujetti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, puisque les actions privilégiées de premier rang de la Financière Power et ses débentures à 6,9 % échéant le 11 mars 2033 demeurent en circulation.

La réorganisation devrait être profitable aux actionnaires de la Société en servant de fondement et de catalyseur à un ensemble plus vaste d'initiatives stratégiques visant à créer de la valeur à long terme :

- Structure d'entreprise simplifiée – La réorganisation a permis d'éliminer la structure actuelle comportant deux sociétés de portefeuille et de consolider la propriété des sociétés de services financiers en exploitation du groupe, qui sont des chefs de file dans le secteur, tout en réduisant simultanément la complexité organisationnelle.
- Accent sur les services financiers – La stratégie de la Société met désormais l'accent sur les services financiers, notamment les entreprises de la Financière Power et les activités des plateformes de placement de la Société.
- Sociétés en exploitation de la Financière Power – Engagement de créer de la valeur au sein de Lifeco, de la Financière IGM et de Pargesa, les entreprises de premier plan de la Financière Power en matière d'assurance, de retraite, de gestion de patrimoine et de placement.
- Plateformes de placement de la Société – La Société a développé des plateformes de placement qui gèrent des portefeuilles pour le compte de la Société et d'investisseurs tiers dans plusieurs catégories d'actifs alternatifs où la Société présente un avantage concurrentiel. La Société continuera de prioriser le développement de ces plateformes de placement. La Société détient également le contrôle majoritaire de plusieurs entreprises autonomes, qui seront gérées de manière à réaliser de la valeur au fil du temps.
- Réduction des charges d'exploitation – La Société prévoit des réductions significatives des coûts à court terme d'environ 50 M\$ par année d'ici deux ans en éliminant les frais liés à deux sociétés ouvertes et en rationalisant d'autres frais généraux et administratifs.
- Réduction des charges financières – La Société et la Financière Power entendent racheter un total de 350 M\$ de leurs actions privilégiées de premier rang au moyen de la trésorerie disponible, entraînant une réduction des charges financières annuelles d'environ 15 M\$ par année.
- Augmentation du dividende trimestriel de la Société – La Société a l'intention d'augmenter son dividende trimestriel de 10 % et de le porter à 44,75 ¢ par action, à compter du deuxième trimestre de 2020.

Dans le cadre de la réorganisation, Paul Desmarais, jr et André Desmarais ont pris leur retraite et, après 24 années de service, ont quitté leurs fonctions de co-chefs de la direction de Power Corporation. Ils conserveront leurs postes respectifs de président et de président délégué du conseil d'administration de Power Corporation. R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction de la Financière Power, est devenu président et chef de la direction de Power Corporation.

Le 12 février 2020, dans le cadre de la réorganisation et conformément au droit préférentiel de souscription en faveur des porteurs d'actions privilégiées participantes prévu dans ses statuts, la Société a émis 6 006 094 actions privilégiées participantes aux porteurs ayant dûment exercé leur droit préférentiel de souscription. Le droit préférentiel n'a pas été exercé de nouveau à la date d'échéance subséquente du 12 mars 2020, ni avant cette date. Le droit préférentiel de souscription donnait droit aux porteurs d'actions privilégiées participantes de faire l'acquisition, auprès de la Société, au prorata du nombre d'actions privilégiées participantes qu'ils détenaient respectivement, d'un nombre total d'actions privilégiées participantes équivalant à 12,0 % du nombre d'actions comportant des droits de vote limités émises dans le cadre de la réorganisation. Pansolo Holding Inc. (Pansolo), une société contrôlée par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, a acheté six millions d'actions privilégiées participantes en vertu du droit préférentiel le 12 février 2020, se traduisant par la propriété directe et indirecte, par Pansolo, d'actions comportant droit de vote de la Société auxquelles sont rattachés 50,6 % du total des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions de la Société en circulation.

FINANCIÈRE POWER

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'intermédiaire de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco, IGM, Wealthsimple et Koho. Elle détient également des participations importantes, par l'entremise de sa participation dans Pargesa, dans des sociétés d'envergure mondiale établies en Europe. Au 18 mars 2020, à la suite de la réorganisation, Power Corporation détenait une participation de 100 % et la totalité des droits de vote dans la Financière Power.

Lifeco

Great-West Lifeco Inc., TSX: GWO; avec une capitalisation boursière de 30,8 G\$ au 31 décembre 2019, est une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers qui détient des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance. Lifeco exerce des activités au Canada, aux États-Unis et en Europe sous les marques Canada Vie, Empower Retirement, Putnam Investments et Irish Life. Aux fins de la présentation de l'information, Lifeco a quatre secteurs à présenter, soit l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne et l'exploitation générale, lesquels reflètent les emplacements géographiques ainsi que la structure de gestion et la structure interne des sociétés.

Au Canada, par l'entremise des unités d'exploitation Client individuel et Client collectif, Lifeco offre un vaste éventail de solutions financières et de régimes d'avantages sociaux aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux organismes, y compris des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves, de même que des produits de constitution de patrimoine, d'épargne et axés sur le revenu et d'autres produits spécialisés. Le 3 avril 2019, Lifeco a annoncé que ses trois compagnies d'assurance-vie canadiennes, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, adopteraient une seule marque au Canada: la Canada Vie.

La Canada Vie est devenue la marque utilisée par l'organisation pour créer, offrir et promouvoir les produits et services à travers tous ses secteurs d'activité au Canada. Le 1^{er} janvier 2020, la Great-West, la London Life et la Canada Vie ont fusionné en une seule compagnie d'assurance-vie: La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

L'exploitation américaine gère deux principales unités d'exploitation, soit Services financiers et Gestion d'actifs. Empower Retirement, l'unité Services financiers, est un fournisseur de premier plan de régimes de retraite à cotisations définies offerts par l'employeur, de services de gestion et de tenue de dossiers, de comptes de retraite individuels, de services de gestion de fonds et de services de placements et de consultation. L'unité Gestion d'actifs, Putnam, offre des services de gestion de placements, des services administratifs et des services de distribution, et offre également un vaste éventail de produits de placement, y compris des actions, des titres à revenu fixe, des produits axés sur le rendement absolu ainsi que des stratégies de remplacement. PanAgora, une société liée de Putnam, offre une vaste gamme de solutions de placement utilisant des techniques quantitatives sophistiquées.

Le 1^{er} juin 2019, Great-West Life & Annuity, une filiale américaine de Lifeco, a complété la vente, par l'intermédiaire d'une convention de réassurance à caractère indemnitaire, de presque toutes ses activités d'assurance-vie et de rentes individuelles à Protective Life Insurance Company (Protective Life), qui est maintenant responsable des facteurs financiers et des risques liés aux activités réassurées. Pour Lifeco, la transaction s'est traduite par une valeur de transaction après impôt d'environ 1,6 G\$ (1,2 G\$ US), excluant les charges non récurrentes. La valeur de transaction comprenait une commission de réassurance de 1080 M\$ (806 M\$ US) et une libération de capital d'approximativement 530 M\$ (400 M\$ US). Les activités transférées comprennent des polices d'assurance-vie détenues par une banque ou par une société, des polices d'assurance-vie à prime unique, des rentes individuelles, ainsi qu'un bloc fermé de polices d'assurance-vie et de rentes. La transaction étant structurée comme une entente de réassurance, Lifeco comptabilisera dans son bilan le passif ainsi que l'actif au titre des cessions en réassurance correspondant.

Au deuxième trimestre de 2019, Lifeco a comptabilisé une perte de 199 M\$ (148 M\$ US) relativement à cette transaction, qui comprenait des coûts de transaction de 63 M\$ (47 M\$ US) et de 36 M\$ (27 M\$ US) découlant principalement de la révision des hypothèses à l'égard des charges relatives aux coûts indirects irrécupérables. Les passifs transférés et la commission de réassurance reçue à la clôture de la transaction pourraient être ajustés ultérieurement. En octobre 2019, Protective Life a fourni à Lifeco sa liste d'ajustements proposés relativement aux passifs transférés. En décembre 2019, Lifeco s'est officiellement objectée à ces ajustements proposés. Lifeco continue de régler ces différends selon la convention-cadre de transaction. Selon l'information actuellement connue, il est difficile pour Lifeco de se prononcer sur l'issue de ces questions avec certitude. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que ces questions aient une incidence significative sur la situation financière consolidée de Lifeco. Great-West Life & Annuity a conservé un bloc de polices d'assurance-vie, essentiellement des polices avec participation, dont l'administration est maintenant assurée par Protective Life, ainsi qu'un bloc fermé de polices d'assurance-vie réassurées.

L'unité Activités d'assurance et de rentes réassurées correspond à presque toutes les activités d'assurance-vie et de rentes individuelles qui ont été vendues à Protective Life par l'intermédiaire d'une convention de réassurance à caractère indemnitaire, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2019. Il s'agit notamment de produits d'assurance-vie, de produits de rentes et de régimes d'avantages à l'intention des cadres qui ne sont maintenant plus offerts par l'exploitation américaine.

L'exploitation européenne comprend deux unités d'exploitation distinctes, soit l'unité Assurance et rentes et l'unité Réassurance, qui offrent des produits d'assurance et de gestion de patrimoine, y compris des produits de rentes immédiates et des produits de réassurance.

Le 31 décembre 2019, la Financière Power et IGM détenaient des participations respectives de 66,9 % et de 4,0 % dans les actions ordinaires de Lifeco, correspondant à environ 65 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la participation en droits de vote dans les compagnies d'assurance-vie est limitée à 65 %.

Financière IGM

La Société financière IGM Inc., TSX: IGM; avec une capitalisation boursière de 8,9 G\$ au 31 décembre 2019, est une société de gestion de patrimoine et d'actifs de premier plan qui répond aux besoins financiers des Canadiens par l'intermédiaire de ses principales filiales, qui exercent leurs activités de façon distincte essentiellement au sein du secteur des services-conseils financiers. Ses activités sont exercées par l'entremise de ses filiales, soit IG Gestion de patrimoine, Placements Mackenzie et Investment Planning Counsel.

IG Gestion de patrimoine offre une famille exclusive de fonds communs de placement et d'autres moyens de placement, en plus d'une vaste gamme de services en matière d'assurance, de valeurs mobilières, de prêts hypothécaires, ainsi que d'autres services financiers. IG Gestion de patrimoine offre le Plan vivant IG^{MC}, une approche complète de la planification financière centrée sur le client et qui tient compte des besoins, des buts et des aspirations en constante évolution des Canadiens et de leur famille. Le Plan vivant IG^{MC} dresse un portrait intégré de tous les aspects des finances d'un client, dont la planification de la retraite et de la succession, les placements et les stratégies fiscales, afin de constituer un plan parfaitement synchronisé et complet. IG Gestion de patrimoine fournit ses services par l'entremise de son réseau exclusif de conseillers répartis dans tout le Canada. La société cherche à se distinguer de ses concurrents en offrant à ses clients des services complets de planification tout en favorisant une relation à long terme avec ceux-ci.

Placements Mackenzie est une société de gestion de placements qui fournit des services-conseils en matière de placements et des services connexes par l'entremise d'une multitude de canaux de distribution: le réseau de détail, les alliances stratégiques et le marché institutionnel. Mackenzie distribue ses produits et services principalement grâce à un réseau de distribution diversifié composé de conseillers financiers externes. Mackenzie cherche à devenir le fournisseur et le partenaire privilégié à l'égard des solutions en matière de gestion d'actifs mondiaux au Canada.

Investment Planning Counsel est un distributeur indépendant de produits, de services et de conseils financiers au Canada.

IGM a annoncé précédemment une transformation sur cinq ans visant la modernisation de ses plateformes numériques et de son infrastructure technologique qui lui permettra d'améliorer ses activités, son efficience et le service à ses clients. Dans le cadre de cet effort de transformation, IGM a annoncé deux initiatives en 2019:

- IGM a choisi CIBC Mellon pour assurer la plupart des services liés aux fonds. CIBC Mellon fournira ainsi à IGM des services d'administration de fonds en plus des services de garde et des services connexes qu'elle lui offre déjà.
- IGM a choisi Google Cloud pour gérer sa plateforme de données. IGM fait partie des premières grandes entreprises canadiennes de services financiers à déplacer des applications et des bases de données SAP vers Google Cloud Platform. La migration des données de l'entreprise vers un environnement infonuagique lui permettra de gagner en efficience opérationnelle grâce à une productivité et une agilité accrues, et à des niveaux de service améliorés.

Le 31 décembre 2019, la Financière Power et la Great-West, une filiale de Lifeco, détenaient des participations respectives de 62,1 % et de 3,9 % dans les actions ordinaires d'IGM.

Pargesa et GBL

Power Financial Europe B.V., une filiale en propriété exclusive de la Financière Power, et le groupe Frère détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco. Au 31 décembre 2019, Parjointco détenait une participation de 55,5 % dans Pargesa, ce qui représente 75,4 % des droits de vote.

Pargesa, SIX: PARG; avec une capitalisation boursière de 6,8 G FS au 31 décembre 2019, est une société de portefeuille qui détenait une participation de 50 % dans GBL, ce qui représente 51,7 % des droits de vote au 31 décembre 2019. GBL, une société de portefeuille belge, est cotée à la Bourse de Bruxelles.

GBL, EBR: GBLB; avec une capitalisation boursière de 15,2 G€ au 31 décembre 2019, est l'une des plus importantes sociétés de portefeuille ouvertes en Europe. En tant que société de portefeuille axée sur la création de valeur à long terme, GBL s'appuie sur un actionnariat familial stable et solidaire. Son portefeuille comprend des sociétés industrielles et de services d'envergure mondiale qui sont des chefs de file dans leurs marchés et auprès desquels GBL joue son rôle d'actionnaire professionnel.

Au 31 décembre 2019, le portefeuille de GBL était essentiellement composé de placements dans les sociétés suivantes:

SOCIÉTÉS OUVERTES

- Imerys (EPA: NK) – produits minéraux de spécialités industrielles
- adidas (XETR: ADS) – conception et distribution de vêtements de sport
- Pernod Ricard (EPA: RI) – vins et spiritueux
- SGS (SIX: SGSN) – contrôle, vérification et certification
- LafargeHolcim (SIX: HOLN et EPA: LHN) – ciment, granulats et béton
- Umicore (EBR: UMI) – technologie des matériaux et recyclage des métaux précieux
- Total (EPA: FP) – pétrole, gaz et chimie
- GEA (XETR: G1A) – fournisseur d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons
- Ontex (EBR: ONTEX) – produits d'hygiène jetables

SOCIÉTÉS FERMÉES

- Webhelp – expérience client et services d'impartition de processus d'affaires
- Parques – exploitation de parcs de loisirs régionaux

De plus, par l'entremise de sa filiale Sienna Capital, GBL développe un portefeuille composé d'actions de sociétés fermées, de titres d'emprunt et de fonds thématiques.

Au cours du deuxième trimestre de 2019, GBL a vendu sa participation de 0,6 % dans Total au moyen de contrats de vente à terme arrivant à échéance en janvier 2020. GBL prévoit réaliser un profit de 411 M€ pour le premier trimestre de 2020.

Le 2 août 2019, GBL a annoncé qu'elle avait signé une entente visant l'acquisition d'une participation majoritaire dans Webhelp par l'entremise d'un véhicule de placement contrôlé par GBL. Webhelp est l'un des chefs de file mondiaux de l'expérience client et des services d'impartition de processus d'affaires. Le 19 novembre 2019, GBL a complété l'acquisition de Webhelp. GBL a investi 0,9 G€ pour acquérir une participation de 64,7 % du capital du véhicule de placement, selon la valeur d'entreprise totale de 2,4 G€ de Webhelp.

Le 11 mars 2020, Parjointco et Pargesa ont annoncé une entente visant une opération proposée qui simplifierait la structure du groupe. En vertu de cette entente, Parjointco lancera une offre d'échange publique visant la totalité des actions de Pargesa dont Parjointco n'est pas déjà propriétaire et aux termes de laquelle les actionnaires de Pargesa auront le droit de recevoir 0,93 action de GBL pour chaque action au porteur de Pargesa qu'ils détiennent. Après l'opération proposée, il est prévu que les actions de Pargesa soient radiées de la cote de la SIX et que Parjointco conserve le contrôle de fait de GBL et maintienne environ le même intérêt économique dans GBL, soit 28 %. L'opération proposée sera assujettie au fait que Parjointco détienne ou ait reçu des acceptations des actionnaires à l'égard d'au moins 90 % du total des droits de vote de Pargesa et elle est également conditionnée à l'approbation de la mise en œuvre de droits de vote doubles par les actionnaires de GBL à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de GBL, qui aura lieu le 28 avril 2020. La réorganisation proposée de Pargesa simplifiera davantage la structure d'entreprise de Power Corporation et fait partie de sa stratégie de création de valeur continue.

Au 31 décembre 2019, la valeur de l'actif net de Pargesa s'établissait à 10 946 M FS, comparativement à 8 973 M FS au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019, la valeur de l'actif net de GBL s'établissait à 20 349 M€, comparativement à 16 193 M€ au 31 décembre 2018.

Investissements dans les technologies financières

Portag3

La Financière Power, en partenariat avec IGM et Lifeco (le groupe), sont les investisseurs principaux dans des fonds dont Portag3 Ventures, une société liée, assure la gestion. Ces fonds d'investissement ont pour objectif de soutenir des entreprises offrant des services financiers novateurs et qui ont le potentiel de faire une différence à l'échelle mondiale. À ce jour, Portag3 Ventures a investi dans plus de 45 sociétés et fonds d'investissement du secteur des technologies financières. Portag3 Ventures est gérée par Sagard Holdings, une filiale de Power Corporation.

Au 31 décembre 2019, le premier fonds d'investissement de Portag3 Ventures axé sur les technologies financières (Portag3) détenait des placements de 64 M\$ (56 M\$ au 31 décembre 2018), en excluant les investissements dans les filiales consolidées Wealthsimple et Koho présentés ci-dessous.

Portag3 II, le deuxième fonds de Portag3 Ventures axé sur les technologies financières, investit dans des entreprises en démarrage au sein de marchés verticaux ciblés du secteur mondial des technologies financières. Au cours du quatrième trimestre de 2019, des clôtures additionnelles se sont traduites par une augmentation de 74 M\$ du montant total des engagements en capital, qui se sont chiffrés à 427 M\$ (211 M\$ au 31 décembre 2018). La Financière Power, Lifeco et IGM ont chacune engagé un montant de 33 M\$, pour un total de 99 M\$. Au 31 décembre 2019, la juste valeur et le coût du portefeuille de placements de Portag3 II, en excluant le placement dans la filiale consolidée Koho, se chiffraient respectivement à 143 M\$ (62 M\$ au 31 décembre 2018) et à 110 M\$ (55 M\$ au 31 décembre 2018).

Wealthsimple

Au 31 décembre 2019, Portag3, la Financière Power et IGM détenaient, par l'intermédiaire d'une société en commandite contrôlée par la Financière Power, une participation non diluée de 84,9 % dans Wealthsimple, représentant des droits de vote de 85,3 % et une participation entièrement diluée de 71,3 %. Wealthsimple est l'une des principales sociétés du secteur des technologies financières au Canada. Elle offre l'un des plus vastes services de placement en ligne les plus complets et figure parmi ceux ayant affiché la croissance la plus rapide au pays. En mai 2019, Wealthsimple a annoncé la clôture d'une ronde de financement de série B de 100 M\$ menée par une tierce partie, Allianz X, la filiale d'investissement numérique d'Allianz Group, un assureur et gestionnaire d'actifs établi en Allemagne.

Wealthsimple continue d'élargir sa présence sur le marché et de diversifier sa gamme de produits de placement et d'épargne, qui comprend Wealthsimple Invest, Wealthsimple Save, Wealthsimple Trade, Wealthsimple for Advisors (W4A) et Wealthsimple for Work (W4W). Au 31 décembre 2019, Wealthsimple comptait plus de 250 000 clients sur les marchés du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, avec un actif administré de plus de 6,3 G\$. Le 24 septembre 2019, Wealthsimple a annoncé qu'elle avait fait l'acquisition d'ImpôtSimple, un service canadien de préparation de déclarations d'impôt en ligne. Le 23 janvier 2020, Wealthsimple a annoncé que Purpose Advisor Solutions avait fait l'acquisition de Wealthsimple for Advisors.

Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Financière Power et IGM ont respectivement investi un montant de 4 M\$ et de 5 M\$ dans Wealthsimple. En 2019, la Financière Power et IGM ont investi un montant total de 107 M\$ dans Wealthsimple, ce qui comprend la conversion de billets d'une valeur de 20 M\$ émis précédemment. Au 31 décembre 2019, le coût de l'investissement pour le groupe se chiffrait à 315 M\$.

Koho

Au 31 décembre 2019, Portag3 II, Portag3, la Financière Power, Lifeco et IGM détenaient, par l'intermédiaire d'une société en commandite contrôlée par la Financière Power, une participation de 54,4 % dans Koho. Koho est une plateforme numérique canadienne offrant aux clients une expérience qui diffère de celle proposée par les banques traditionnelles. Au cours du quatrième trimestre de 2019, Koho a annoncé qu'elle avait complété un prolongement de sa dernière ronde de série B, menée par Drive Capital, et avait ainsi obtenu 25 M\$ de nouveaux capitaux. Au 31 décembre 2019, le coût de l'investissement dans Koho pour le groupe se chiffrait à 32 M\$.

PLATEFORMES DE PLACEMENT ET AUTRES

Depuis le lancement du premier fonds Sagard en 2002, Power Corporation a continué de développer des plateformes de placement qui gèrent des portefeuilles pour le compte de la Société et de tiers investisseurs dans plusieurs catégories d'actifs alternatifs dans trois régions principales: en Europe, en Amérique du Nord et en Chine. Les plateformes de placement Sagard Europe, Sagard Holdings, Power Pacific et Énergie Power sont gérées localement par des professionnels en placement expérimentés qui possèdent une connaissance approfondie des marchés publics et privés locaux et qui tirent parti de leur collaboration avec le groupe de sociétés de Power. Les plateformes de placement de Power Corporation lui permettent de: i) tirer parti de son vaste réseau mondial et de ses relations d'affaires; ii) procurer une croissance à long terme du capital en utilisant une analyse de placement fondamentale et iii) rechercher les occasions d'acquérir des participations donnant le contrôle dans ses placements les plus prometteurs lorsque cela est pertinent. Chacune des plateformes de placement adhère à la philosophie en matière de placement et au modèle de gouvernance de Power Corporation.

Les plateformes de placement gèrent et exploitent des fonds d'investissement auxquels peuvent participer des tiers investisseurs, la Société et ses entreprises associées. La Société contrôle un fonds lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec le fonds et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle a de diriger les activités pertinentes du fonds.

Le tableau suivant présente un résumé des participations de Power Corporation dans chacun des fonds gérés par ses plateformes de placement:

	Sagard Europe ^[1]		Sagard Holdings ^[2]				Power Pacific	Énergie Power
	Sagard II	Sagard 3	Sagard Capital Partners LP	Sagard Credit Partners LP	Sagard Healthcare Royalty Partners ^[3]	Portag3 Ventures II LP	Actions de catégories A et H et actions ADR	Placements dans des entités du secteur de l'énergie durable et renouvelable
31 décembre 2019 (en millions, sauf indication contraire)	€	€	\$ US	\$ US	\$ US	\$ CA	\$ CA	\$ CA
Engagement initial								
Power Corporation	154	302	485	100	75	20	238	814
Financière Power	-	-	-	-	-	33	-	-
Tiers et entreprises associées ^[4]	594	506	-	457	400	374	-	-
Taille du fonds	748	808	485	557	475	427	238	814
Engagement non capitalisé								
Power Corporation	4	88	-	64	44	14	-	-
Financière Power	-	-	-	-	-	22	-	-
Tiers et entreprises associées	26	159	-	292	400	251	-	-
Total de l'engagement non capitalisé	30	247	-	356	444	287	-	-
Participation (%)								
Power Corporation	22,0	37,3	100,0	18,0	15,8	4,7	100,0	100,0
Financière Power	-	-	-	-	-	7,7	-	-
Tiers et entreprises associées	78,0	62,7	-	82,0	84,2	87,6	-	-
Honoraires de gestion de base ^[5]	1,75	2,00	-	1,50	1,75	2,00	s.o.	s.o.
Actif géré du fonds^[6]	410	736	152	230	33	174	739	1 075
Nature du fonds	Participation en portefeuille	Participation en portefeuille	Participation donnant le contrôle	Participation donnant le contrôle	Participation donnant le contrôle	Participation donnant le contrôle	Participation donnant le contrôle	Participation donnant le contrôle
Méthode comptable	Disponible à la vente	Disponible à la vente	Consolidation	Consolidation	Consolidation	Consolidation	Consolidation	Consolidation

[1] Après le 31 décembre 2019, la gestion et les activités des fonds Sagard Europe et de Sagard SAS ont été transférées à Sagard Holdings.

[2] Sagard Holdings gère aussi Portag3, un fonds détenu par la Financière Power, Lifeco et IGM.

[3] Le 9 janvier 2020, Sagard Holdings a annoncé la première clôture de capitaux de Sagard Healthcare Royalty Partners.

[4] Les tiers et les entreprises associées comprennent les engagements de Pargesa (37 M€ dans Sagard II) et de GBL (113 M€ dans Sagard II et 218 M€ dans Sagard 3). Lifeco et IGM ont chacune engagé un montant de 33 M\$ dans Portag3 Ventures II LP. Comprend également les engagements des gestionnaires.

[5] Les honoraires de gestion sont fondés sur le capital engagé ou investi.

[6] Comprend la juste valeur des participations contrôlées et consolidées détenues par l'entremise des fonds d'investissement.

Sagard Europe

Sagard Europe comprend i) Sagard SAS, une société française de gestion dont le siège social est situé à Paris, une filiale en propriété exclusive de la Société, et ii) les fonds Sagard II et Sagard 3, qui sont gérés par Sagard SAS. Ces fonds investissent dans des sociétés fermées de taille moyenne qui exercent leurs activités en France, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse.

Les participations de la Société dans ces deux fonds actifs sont classées au titre des placements disponibles à la vente.

Fonds Sagard Europe:

31 décembre 2019	Sagard II	Sagard 3
Investissements de la Société à ce jour	220	470
Quote-part revenant à la Société des distributions à ce jour	215	301
Juste valeur du placement de la Société au 31 décembre 2019	105	373

La Société a investi 864 M\$ à ce jour dans les fonds Sagard Europe (y compris Sagard I) et a reçu des distributions de 936 M\$. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des placements de la Société dans les fonds Sagard Europe, en excluant la quote-part revenant à la Société des placements détenus indirectement par l'entremise de Pargesa et de GBL, était de 478 M\$ (incluant des profits latents de 125 M\$), comparativement à 391 M\$ au 31 décembre 2018.

Après le 31 décembre 2019, la Société a engagé un montant de 150 M€ dans Sagard 4 (un nouveau fonds lancé par Sagard SAS), qui pourrait être augmenté pour atteindre 200 M€ dans certaines circonstances.

Sagard Holdings

Sagard Holdings, une filiale en propriété exclusive de la Société, a été fondée en 2005 en complément des placements mondiaux de la Société. Actuellement, Sagard Holdings est un gestionnaire d'actifs alternatifs à stratégies multiples avec des professionnels situés à Montréal, Toronto, New York, Paris et Singapour. Sagard Holdings cherche à générer des rendements attrayants en appariant des occasions d'investissement avec des solutions souples en matière de capital et en jumelant des entrepreneurs avec des équipes dotées d'une connaissance approfondie du secteur. Sagard Holdings développe des partenariats à long terme et favorise la croissance de ses investissements par l'entremise d'un réseau mondial unique de sociétés de portefeuille, de commanditaires, de conseillers et d'autres relations importantes.

Sagard Holdings gère 2,0 G\$ US d'actifs, y compris des engagements non capitalisés, dans quatre catégories d'actifs: les actions, les instruments de crédit privés, les redevances et le capital de risque.

Actions

- Sagard Holdings détient une participation de 91,6 % dans IntegraMed, une société fermée du domaine des soins de santé qui exploite un réseau de cliniques de fertilité en Amérique du Nord. La Société contrôle IntegraMed et consolide sa participation dans celle-ci.
- Sagard Holdings détient une participation de 42,6 % et 50 % des droits de vote dans Peak. Peak conçoit et commercialise des articles et des vêtements de sport pour le hockey sur glace, le baseball, la balle molle et la crosse sous des marques emblématiques incluant Bauer et Easton. La participation de la Société est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
- Sagard Holdings détient une participation de 21,4 % dans GP Strategies Corporation, une société mondiale axée sur l'amélioration du rendement, qui offre de la formation technique et dans le secteur des ventes, des solutions de formation en ligne, des services-conseils en gestion et des services d'ingénierie. La Société comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Instruments de crédit privés

- Sagard Credit Partners LP, un fonds lancé et géré par Sagard Holdings, fournit du financement par crédit directement aux entreprises de moyenne envergure des secteurs public et privé du Canada et des États-Unis. Sagard Credit Partners LP a conclu des engagements totalisant 557 M\$ US, qui comprennent une tranche de 100 M\$ US engagée par Sagard Holdings, et à l'égard desquels un montant de 36 M\$ US avait été investi au 31 décembre 2019. Sagard Credit Partners LP détenait des placements de 288 M\$ (222 M\$ US) au 31 décembre 2019.

Redevances

- En janvier 2019, Sagard Holdings a annoncé le lancement de Sagard Healthcare Royalty Partners (SHRP), qui investira dans le secteur des sciences de la vie en ciblant des placements protégés par de solides droits de propriété intellectuelle. SHRP investira dans diverses structures comprenant des redevances traditionnelles du secteur des soins de santé, de la titrisation des redevances et du crédit. Au 31 décembre 2019, SHRP détenait un investissement de 32 M\$ US dans un médicament contre le cancer, commercialisé sous le nom Rubraca.

Au cours du quatrième trimestre de 2019, Sagard Holdings a complété la première clôture de capitaux de SHRP, avec des engagements totalisant 475 M\$ US au 31 décembre 2019, dont un montant de 75 M\$ US engagé par Sagard Holdings.

Capital de risque

- Portag3 Ventures, une société de gestion de placements faisant partie de Sagard Holdings, gère des fonds d'investissement dont l'objectif est de soutenir des entreprises offrant des services financiers novateurs qui ont le potentiel de faire une différence à l'échelle mondiale. Par l'entremise de ses fonds, Portag3 et Portag3 II, Portag3 Ventures a investi dans plus de 45 sociétés et fonds d'investissement du secteur des technologies financières. Portag3 II a conclu des engagements totalisant 427 M\$, qui comprennent une tranche de 20 M\$ engagée par Sagard Holdings, et à l'égard desquels un montant de 6 M\$ avait été investi au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2019, la juste valeur combinée des portefeuilles de placements gérés par Portag3 Ventures, en excluant les placements dans les filiales consolidées Wealthsimple et Koho, se chiffrait à 207 M\$.

Au 31 décembre 2019, la Société avait investi 616 M\$ dans Sagard Holdings et reçu des distributions de 64 M\$. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des placements de Sagard Holdings, y compris la trésorerie, était de 536 M\$ (incluant des profits latents de 70 M\$), comparativement à 579 M\$ au 31 décembre 2018.

Power Pacific

Power Pacific (auparavant Sagard China) investit sur le marché des actions de catégorie A en Chine continentale grâce à un permis d'investisseur institutionnel étranger admissible et par l'intermédiaire du programme Hong Kong Stock Connect. Power Pacific adhère à des principes de placement à long terme fondés sur des analyses fondamentales et tire ainsi partie de la croissance continue observée dans plusieurs secteurs intéressants en Chine.

Depuis sa création en 2005, la Société a investi 316 M\$ dans Power Pacific et a reçu des distributions de 120 M\$, y compris une distribution de 75 M\$ US (101 M\$ CA) au deuxième trimestre de 2019. Au 31 décembre 2019, la juste valeur du placement de la Société dans Power Pacific, y compris la trésorerie, s'élevait à 739 M\$ (incluant des profits latents de 84 M\$), comparativement à 669 M\$ au 31 décembre 2018.

31 décembre	2019	2018
Placements		
Fonds du marché monétaire	-	167
Actions de catégories A et H et actions ADR ^[1]	717	340
Trésorerie	22	162
Total du portefeuille, à la juste valeur	739	669

[1] En 2018, le portefeuille comprenait des actions détenues à la Bourse de Hong Kong (actions de catégorie H) et des American Depository Receipts (ADR).

Après le 31 décembre 2019, Power Pacific a distribué un montant additionnel de 50 M\$.

Énergie Power

Énergie Power gère activement des placements dans le secteur de l'énergie durable et renouvelable afin de développer et de détenir, à long terme, des sociétés susceptibles de générer des flux de trésorerie croissants et stables. Énergie Power investit dans des sociétés tirant parti de la transformation de l'énergie à l'échelle mondiale et détient actuellement des placements dans des sociétés qui développent, détiennent et exploitent des installations de production d'énergies solaire et éolienne situées en Amérique du Nord ainsi que dans des sociétés du secteur de l'énergie durable.

■ Infrastructure d'énergie renouvelable

- Potentia Renewables: Potentia, une société de production d'énergie renouvelable, est un concepteur, propriétaire et exploitant d'actifs de production d'énergies solaire et éolienne entièrement intégré qui exerce ses activités en Amérique du Nord et dans les Caraïbes.
- Nautilus: Le 30 juillet 2019, Énergie Power a fait l'acquisition d'une participation de 100 % dans Nautilus Solar Energy, LLC, une société dont le siège social est situé au New Jersey, aux États-Unis, et qui se spécialise dans l'acquisition, le développement, le financement et la gestion de projets de distribution d'énergie solaire sur les marchés communautaires, municipaux ou de services publics, ainsi que sur les marchés commerciaux et industriels.

Le total des actifs du portefeuille d'infrastructure d'énergie renouvelable s'élevait à 1 294 M\$ au 31 décembre 2019. Le portefeuille comprend des actifs de production d'énergies solaire et éolienne d'une capacité combinée de 910 mégawatts (MW), incluant des actifs en cours de construction de 260 MW et des actifs dans des projets dont l'aménagement est avancé de 371 MW.

En 2019, Énergie Power a investi un montant de 231 M\$ dans le portefeuille d'infrastructure d'énergie renouvelable. Un montant additionnel de 37 M\$ a été investi dans le portefeuille après le 31 décembre 2019.

■ Secteur de l'énergie durable

- Lumenpulse: Énergie Power détient une participation donnant le contrôle de 60,5 % dans Lumenpulse, un chef de file en matière de fabrication de solutions d'éclairage DEL à rendement élevé de catégorie de spécifications.
- Lion: Énergie Power détient une participation de 44,2 % dans Lion, une société novatrice de fabrication de véhicules sans émission vendus partout en Amérique du Nord. En 2019, Énergie Power a investi un montant supplémentaire de 5 M\$ dans Lion.

Au 31 décembre 2019, Énergie Power avait investi un montant total de 843 M\$ dans ces quatre sociétés.

CHINA AMC

Fondée en 1998 comme l'une des premières sociétés de gestion de fonds en Chine, China AMC s'est taillé et maintient une position de chef de file dans le secteur chinois de la gestion d'actifs. L'actif géré de China AMC, excluant l'actif géré des filiales, s'élevait à 1 032 milliards RMB¥ (192 G\$ CA) au 31 décembre 2019.

La Société et IGM détiennent chacune une participation de 13,9 % dans China AMC, ce qui représente une participation combinée de 27,8 %. Ensemble, elles exercent une influence notable et comptabilisent leur participation respective en tant qu'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence.

La participation dans China AMC donne la possibilité de tirer parti de l'expérience du groupe à l'échelle mondiale en matière de gestion de patrimoine et de distribution. Le groupe de sociétés de Power bénéficie d'une relation stratégique avec China AMC, qui lui offre des occasions de collaboration afin de développer des produits et de tisser des relations de sous-conseiller.

Mode de présentation

MESURES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION CONFORMES AUX NORMES IFRS

Les états financiers consolidés de 2019 de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS et sont présentés en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés présentent l'actif, le passif, les produits, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et de ses filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Les états financiers consolidés présentent les résultats financiers de Power Corporation (la société mère) et de ses filiales après l'élimination des soldes et des transactions intersociétés.

Les états financiers de la Société sont consolidés avec ceux de la Financière Power, qui comprennent les résultats de Lifeco, d'IGM, de Wealthsimple, de Koho et des fonds Portag3, qui sont sous le contrôle de la Financière Power et qui sont consolidés par cette dernière.

La participation de la Financière Power dans Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco. Parjointco est une société de portefeuille contrôlée conjointement par la Financière Power et le groupe Frère et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon la méthode de la mise en équivalence, le placement est initialement comptabilisé au coût et ajusté par la suite en fonction de toute modification survenant à l'égard de la quote-part du bénéfice net (de la perte nette), des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) et des variations des fonds propres. La participation est diminuée du montant des dividendes reçus.

Le tableau suivant présente un résumé de la comptabilisation des placements de la Société:

Contrôle	Méthode comptable	Bénéfice et autres éléments de bénéfice global	Test de dépréciation	Reprise d'une perte de valeur
Participation donnant le contrôle dans l'entité	Consolidation	Consolidées avec des participations ne donnant pas le contrôle	Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans	Une perte de valeur du goodwill ne peut être reprise Une perte de valeur des immobilisations incorporelles est reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur
Influence notable ou contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence	Quote-part revenant à la Société du bénéfice et des autres éléments de bénéfice global	La totalité du placement est soumise à un test de dépréciation	Reprise de valeur s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur du placement
Placements	Disponibles à la vente	Le bénéfice correspond aux dividendes reçus et aux profits ou pertes sur cessions Les placements sont évalués à la valeur de marché par le biais des autres éléments de bénéfice global Des charges pour perte de valeur sont imputées au bénéfice, le cas échéant	Le test de dépréciation est effectué au niveau de chaque placement Un recul important ou prolongé de la valeur du placement se traduit par une charge pour perte de valeur Une diminution du prix de l'action à la suite d'une charge pour perte de valeur donne lieu à une dépréciation additionnelle	Un recouvrement ultérieur de la valeur ne donnera pas lieu à une reprise

Au 31 décembre 2019, les placements de la Société se présentaient comme suit:

Placements	Intérêt économique en pourcentage	Type de placement	Méthode comptable
Financière Power	64,1	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Lifeco ^[1]	66,9	Participation donnant le contrôle	Consolidation
IGM ^[2]	62,1	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Pargesa ^[3]	27,8	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Portag3 ^[4]	63,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Portag3 II ^[5]	7,7	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Wealthsimple ^[6]	21,2	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Koho ^[7]	6,5	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Plateformes de placement et autres			
Sagard Europe			
Sagard II	22,0	Placement	Disponible à la vente
Sagard 3	37,3	Placement	Disponible à la vente
Sagard Holdings	100,0		
IntegraMed	91,6	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Peak	42,6	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Sagard Credit Partners LP	18,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Placements	< 50,0	Influence notable ou placements	Méthode de la mise en équivalence ou disponibles à la vente
Power Pacific	100,0		
Placements	< 5,0	Placements	Disponibles à la vente
Énergie Power	100,0		
Potentia	100,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Nautilus	100,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Lumenpulse	60,5	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Lion	44,2	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
China AMC ^[8]	13,9	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence

[1] IGM détient également une participation de 4,0 % dans Lifeco.

[6] Portag3 et IGM détiennent également des participations respectives de 16,8 % et de 46,9 % dans Wealthsimple.

[2] La Great-West détient également une participation de 3,9 % dans IGM.

[7] Lifeco et IGM détiennent également chacune une participation de 6,5 %, et Portag3 et Portag3 II détiennent des participations respectives de 2,7 % et de 32,1 % dans Koho.

[3] Détenue par l'entremise de Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement (50 %).

[8] IGM, par l'entremise de Mackenzie, détient également une participation de 13,9 % dans China AMC.

[4] Lifeco et IGM détiennent également chacune une participation de 18,5 % dans Portag3.

[5] Lifeco et IGM détiennent également chacune une participation de 7,7 %, et Sagard Holdings détient une participation de 4,7 % dans Portag3 II.

Au 31 décembre 2019, les principaux placements de Pargesa se présentaient comme suit:

Placements	Intérêt économique en pourcentage	Type de placement	Méthode comptable
GBL	50,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Sociétés ouvertes			
Imerys	54,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
adidas	6,8	Placement	Disponible à la vente
Pernod Ricard	7,5	Placement	Disponible à la vente
SGS	16,7	Placement	Disponible à la vente
LafargeHolcim	7,6	Placement	Disponible à la vente
Umicore	18,0	Placement	Disponible à la vente
Total	0,6	Placement	Disponible à la vente
GEA	8,5	Placement	Disponible à la vente
Ontex	20,0	Placement	Disponible à la vente
Autres placements	< 5,0	Placements	Disponibles à la vente
Sociétés fermées			
Sienna Capital ^[1]	100,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Webhelp	64,7	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Parques	23,0	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence

[1] Sienna Capital détient un portefeuille de placements dans des fonds d'investissement alternatifs.

Ce résumé de la présentation comptable doit être lu parallèlement aux notes annexes aux états financiers consolidés de 2019 de la Société qui suivent:

- Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (note 2);
- Placements (note 6);
- Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées (note 8);
- Goodwill et immobilisations incorporelles (note 11);
- Participations ne donnant pas le contrôle (note 20).

MESURES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Cette revue de la performance financière présente et analyse des mesures financières qui ne sont pas conformes aux normes IFRS. La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de Power Corporation et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Les mesures financières non conformes aux normes IFRS utilisées aux présentes sont définies ci-dessous:

Mesure financière non conforme aux normes IFRS	Définition	Objectif
Mode de présentation non consolidée	La participation de Power Corporation dans la Financière Power et ses participations donnant le contrôle dans Lifeco, IGM, Portag3, Portag3 II, Wealthsimple et Koho ainsi que dans les autres filiales consolidées par Power Corporation sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.	Utilisé par la Société pour présenter et analyser ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie. Présente les résultats de la société de portefeuille (la société mère) séparément des résultats de ses sociétés en exploitation consolidées. Puisque la Société est une société de portefeuille, la direction examine et évalue la performance selon l'apport de chaque société en exploitation au bénéfice net et au bénéfice net ajusté. Cette présentation aide le lecteur à évaluer l'incidence de l'apport au bénéfice de chaque filiale.
Bénéfice net ajusté	Bénéfice net, excluant l'incidence des autres éléments.	Aide à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des activités courantes sont exclus.
Autres éléments	Incidence après impôt des éléments qui, selon le jugement de la direction, rendraient la comparaison des résultats liés à l'exploitation d'une période à l'autre moins significative. Comportent la quote-part revenant à la Société des éléments présentés au titre des autres éléments par une filiale ou une entreprise contrôlée conjointement.	Met en évidence les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des activités courantes. L'exclusion de ces éléments aide la direction et le lecteur à évaluer les résultats de la période considérée, car ces éléments ne sont pas représentatifs des activités courantes.
Bénéfice net ajusté par action	Bénéfice par action calculé selon le bénéfice net ajusté. Bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation.	Aide à comparer le bénéfice net ajusté au moyen d'une mesure par action.
Valeur de l'actif net	La valeur de l'actif net correspond à la juste valeur des actifs non consolidés de Power Corporation, moins sa dette nette et ses actions privilégiées. Les placements détenus dans des entités ouvertes (y compris la Financière Power) sont évalués à leur valeur de marché, et les placements dans des entités fermées et des fonds de placement sont évalués selon la meilleure estimation de leur juste valeur par la direction.	Présente la juste valeur de l'actif net de la société de portefeuille et sert à évaluer la valeur. Les investisseurs et les analystes peuvent utiliser cette mesure pour déterminer ou comparer la juste valeur des placements que détient la société ou sa juste valeur globale.
Valeur de l'actif net par action	Valeur de l'actif net calculée par action. Valeur de l'actif net divisée par le nombre d'actions participantes en circulation.	Aide le lecteur à comparer la valeur de l'actif net au moyen d'une mesure par action.

Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée et pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Des rapprochements entre la valeur de l'actif net et le mode de présentation non conforme aux normes IFRS et la présentation conforme aux normes IFRS figurent plus loin dans la présente revue de la performance financière.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX NORMES IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net présenté conformément aux normes IFRS avec les mesures financières non conformes aux normes IFRS : le bénéfice net ajusté, les autres éléments et les montants par action connexes. Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont présentés dans la section États non consolidés des résultats.

	2019	2018
Exercices clos les 31 décembre		
Bénéfice net – mesure financière conforme aux normes IFRS ^[1]	1 108	1 287
Quote-part des autres éléments ^[2] , déduction faite de l'impôt		
Financière Power		
Lifeco	183	25
IGM	7	11
Pargesa	24	(12)
Activités propres	6	–
Plateformes de placement et autres	16	66
Activités propres		
Charges d'exploitation et autres charges	(31)	61
	205	151
Bénéfice net ajusté – mesure financière non conforme aux normes IFRS ^[1]	1 313	1 438

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation.

[2] Se reporter à la section Autres éléments pour obtenir plus de détails sur les autres éléments de Lifeco, d'IGM, de Pargesa, des plateformes de placement et autres et des activités propres.

	2019	2018
Exercices clos les 31 décembre		
Bénéfice net par action – mesure financière conforme aux normes IFRS ^[1]	2,53	2,77
Quote-part des autres éléments ^[2] , déduction faite de l'impôt		
Financière Power		
Lifeco	0,42	0,06
IGM	0,02	0,02
Pargesa	0,05	(0,03)
Activités propres	0,01	–
Plateformes de placement et autres	0,04	0,14
Activités propres		
Charges d'exploitation et autres charges	(0,07)	0,13
	0,47	0,32
Bénéfice net ajusté par action – mesure financière non conforme aux normes IFRS ^[1]	3,00	3,09

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation.

[2] Se reporter à la section Autres éléments pour obtenir plus de détails sur les autres éléments de Lifeco, d'IGM, de Pargesa, des plateformes de placement et autres et des activités propres.

Résultats de Power Corporation

Cette section présente :

- les États consolidés des résultats conformes aux normes IFRS;
- les États non consolidés des résultats, qui présentent les apports de la Financière Power, de ses filiales en exploitation et de Pargesa, ainsi que l'apport des plateformes de placement et autres de la Société et de China AMC au bénéfice net et au bénéfice net ajusté de Power Corporation.

Se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS pour obtenir une description du mode de présentation sur une base non consolidée ainsi qu'un rapprochement des mesures financières conformes aux normes IFRS et des mesures financières non conformes aux normes IFRS.

REPORT D'IFRS 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 9)

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et qui sera appliquée de façon rétrospective. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage au sujet des modifications ciblées d'IFRS 17, dont une proposition de report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la norme, la faisant ainsi passer au 1^{er} janvier 2022. Le 17 mars 2020, en raison des réponses reçues des parties prenantes au cours de la période de commentaires sur l'exposé-sondage, l'IASB a approuvé le report de la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 pour la faire passer au 1^{er} janvier

2023. De plus, l'IASB a reporté au 1^{er} janvier 2023 l'échéance de l'exemption visant les assureurs qui doivent appliquer IFRS 9, *Instruments financiers*, afin qu'IFRS 9 et IFRS 17 aient la même date d'entrée en vigueur.

IGM, une filiale, et Pargesa, détenue par l'entremise de Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement, ne sont pas admissibles à l'exemption et ont adopté IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018. Conformément à la modification apportée à IFRS 4 visant le report de l'adoption d'IFRS 9, la Société peut, sans toutefois y être tenue, conserver les méthodes comptables utilisées par une

entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La Société a décidé de continuer d'appliquer les méthodes comptables conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, aux résultats de Pargesa. Au

moment de la consolidation, la Société a ajusté les résultats d'IGM et de Pargesa pour que ceux-ci soient conformes à IAS 39. Se reporter à l'analyse portant précisément sur cette question qui se trouve dans les sections d'IGM et de Pargesa, sous Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS CONFORMES AUX NORMES IFRS

Les états consolidés des résultats de Power Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont présentés ci-dessous. Les secteurs opérationnels de la Société sont Lifeco, IGM et Pargesa. Ces tableaux reflètent les apports de la Financière Power et des plateformes de placement et autres de la Société, lesquelles comprennent des participations contrôlées et consolidées, au bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation.

Bénéfice net consolidé

Exercices clos les 31 décembre	Financière Power					Autres ^[4]	Power Corporation	
	Lifeco	IGM ^[1]	Pargesa ^[2]	Exploitation générale ^[3]	Total partiel		Bénéfice net consolidé	2019
PRODUITS								
Total des primes, montant net ^[5]	24 510	-	-	(21)	24 489	-	24 489	35 440
Produits de placement nets	13 107	169	-	(29)	13 247	195	13 442	3 069
Honoraires ^[5]	7 081	3 051	-	(66)	10 066	15	10 081	8 776
Autres produits	-	-	-	-	-	829	829	813
Total des produits	44 698	3 220	-	(116)	47 802	1 039	48 841	48 098
CHARGES								
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	33 091	-	-	-	33 091	-	33 091	32 068
Commissions	2 429	1 101	-	(50)	3 480	-	3 480	3 512
Charges d'exploitation et frais administratifs	6 013	1 055	-	169	7 237	1 104	8 341	8 175
Charges financières	285	108	-	42	435	109	544	462
Total des charges	41 818	2 264	-	161	44 243	1 213	45 456	44 217
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	2 880	956	-	(277)	3 559	(174)	3 385	3 881
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	-	13	193	5	211	1	212	164
Bénéfice avant impôt	2 880	969	193	(272)	3 770	(173)	3 597	4 045
Impôt sur le bénéfice	373	220	-	8	601	(47)	554	578
Bénéfice net	2 507	749	193	(280)	3 169	(126)	3 043	3 467
ATTRIBUABLE AUX								
Participations ne donnant pas le contrôle	1 489	458	68	(111)	1 904	(21)	1 883	2 128
Détenteurs d'actions non participantes	-	-	-	-	-	52	52	52
Détenteurs d'actions participantes de Power Corporation	1 018	291	125	(169)	1 265	(157)	1 108	1 287
	2 507	749	193	(280)	3 169	(126)	3 043	3 467

[1] Les résultats présentés par IGM sont conformes à IFRS 9. Comme la Société n'a pas adopté IFRS 9, des ajustements apportés conformément à IAS 39 ont été comptabilisés par la Financière Power au moment de la consolidation et inclus au titre de l'Exploitation générale.

[2] Les résultats présentés par Pargesa sont conformes à IFRS 9. La quote-part du bénéfice de Pargesa revenant à la Financière Power comprend des ajustements apportés conformément à IAS 39, y compris la quote-part revenant à la Financière Power des profits réalisés à la vente de placements classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global par Pargesa, de même qu'une charge pour perte de valeur.

[3] La colonne Exploitation générale comprend les résultats de Portag3, de Portag3 II, de Wealthsimple et de Koho, les activités d'investissement et les activités propres de la Financière Power, ainsi que des écritures liées à la consolidation.

[4] La colonne Autres comprend les plateformes de placement de la Société, qui incluent des fonds d'investissement consolidés, Énergie Power et IntegraMed, ainsi que des activités propres et des écritures liées à la consolidation.

[5] En raison de la vente, par l'intermédiaire d'une convention de réassurance à caractère indemnitaire, des activités d'assurance-vie et de rentes individuelles de Lifeco aux États-Unis à Protective Life, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2019, le total des primes, montant net, comprend un montant de 13,9 G\$ au titre des primes cédées à Protective Life, et les honoraires comprennent un montant de 1,1 G\$ au titre de la commission de réassurance reçue de Protective Life.

En tant que société de portefeuille, la Société évalue la performance de chaque secteur en fonction de son apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté. Une analyse des résultats de la Financière Power, y compris de Lifeco, d'IGM et de Pargesa, est présentée à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté ci-après.

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Dans cette section du rapport de gestion, les apports de la Financière Power, y compris les apports de Lifeco, d'IGM et de Pargesa, des plateformes de placement et autres de la Société, lesquelles comprennent des participations contrôlées et consolidées, et de China AMC au bénéfice net et au bénéfice net ajusté attribuables aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Apport au bénéfice net ajusté et au bénéfice net

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Bénéfice net ajusté^[1]		
Financière Power		
Lifeco ^[2]	1 201	1 337
IGM ^[2]	298	306
Pargesa ^[2]	149	25
Activités propres de la Financière Power		
Produits tirés (pertes sur) des placements	(5)	(10)
Charges d'exploitation et autres charges	(68)	(69)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(90)	(91)
	1 485	1 498
Plateformes de placement et autres ^[3]	(10)	88
China AMC	30	29
Activités propres		
Charges d'exploitation et autres charges	(140)	(125)
Dividendes sur actions non participantes	(52)	(52)
Bénéfice net ajusté^[4]	1 313	1 438
Autres éléments ^[5]		
Financière Power		
Lifeco	(183)	(25)
IGM	(7)	(11)
Pargesa	(24)	12
Activités propres	(6)	-
	(220)	(24)
Plateformes de placement et autres	(16)	(66)
Activités propres	31	(61)
	(205)	(151)
Bénéfice net^[4]	1 108	1 287

[1] Pour obtenir un rapprochement du bénéfice net ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS, de la Financière Power incluant celui de Lifeco, d'IGM et de Pargesa, et de leur bénéfice net, se reporter à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté ci-dessous.

[2] Les apports de Lifeco et d'IGM comprennent une répartition des résultats de Wealthsimple, de Koho, de Portag3 et de Portag3 II en fonction de leur participation respective. Les apports d'IGM et de Pargesa reflètent des ajustements apportés conformément à IAS 39.

[3] Les plateformes de placement et autres comprennent le bénéfice (la perte) provenant d'Énergie Power, d'IntegraMed et de Groupe de communications Square Victoria inc. (jusqu'à la date de la cession, en juillet 2018).

[4] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.

[5] Se reporter à la section Autres éléments ci-dessous.

Apport au bénéfice net ajusté par action et au bénéfice net par action

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Bénéfice net ajusté par action – de base		
Financière Power ^[1]	3,39	3,22
Plateformes de placement et autres ^[2]	(0,02)	0,19
China AMC	0,07	0,06
Charges d'exploitation et autres charges, et dividendes sur actions non participantes	(0,44)	(0,38)
Bénéfice net ajusté par action ^[3]	3,00	3,09
Autres éléments ^[4]		
Financière Power		
Lifeco	(0,42)	(0,06)
IGM	(0,02)	(0,02)
Pargesa	(0,05)	0,03
Activités propres	(0,01)	–
	(0,50)	(0,05)
Plateformes de placement et autres	(0,04)	(0,14)
Activités propres	0,07	(0,13)
	(0,47)	(0,32)
Bénéfice net par action ^[3]	2,53	2,77

[1] Les apports d'IGM et de Pargesa reflètent des ajustements apportés conformément à IAS 39. Pour obtenir un rapprochement du bénéfice net ajusté par action, une mesure non conforme aux normes IFRS, de la Financière Power et de son bénéfice net par action, se reporter à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté ci-dessous.

[2] Les plateformes de placement et autres comprennent le bénéfice (la perte) provenant d'Énergie Power, d'IntegraMed et de Groupe de communications Square Victoria inc. (jusqu'à la date de la cession, en juillet 2018).

[3] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.

[4] Se reporter à la section Autres éléments ci-dessous.

2019 par rapport à 2018

Bénéfice net	1 108 M\$ (2,53 \$ par action), comparativement à 1 287 M\$ (2,77 \$ par action) pour la période correspondante de 2018, soit une diminution de 8,7 % par action.
Bénéfice net ajusté	1 313 M\$ (3,00 \$ par action), comparativement à 1 438 M\$ (3,09 \$ par action) pour la période correspondante de 2018, soit une diminution de 2,9 % par action.
Apport de la Financière Power au bénéfice net et au bénéfice net ajusté	Apport de 1 265 M\$ au bénéfice net, comparativement à 1 474 M\$ pour la période correspondante de 2018, soit une diminution de 14,2 %.
	Apport de 1 485 M\$ au bénéfice net ajusté, comparativement à 1 498 M\$ pour la période correspondante de 2018, soit une diminution de 0,9 %.

Une analyse des résultats de la Société est présentée aux sections Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté, Plateformes de placement et autres, China AMC, Activités propres et Autres éléments ci-après.

APPORT AU BÉNÉFICE NET ET AU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ**FINANCIÈRE POWER****Apport à Power Corporation**

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Apport aux éléments suivants de Power Corporation ^[1] :		
Bénéfice net ajusté	1 485	1 498
Autres éléments	(220)	(24)
Bénéfice net	1 265	1 474

[1] La participation directe moyenne de Power Corporation dans la Financière Power était de 64,5 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (65,5 % pour la période correspondante de 2018).

Bénéfice net ajusté par action et bénéfice net par action tels qu'ils ont été présentés par la Financière Power

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Bénéfice net ajusté par action ^[1]		
Autres éléments	(0,51)	(0,05)
Bénéfice net par action ^[1]	2,89	3,15

Bénéfice net ajusté et bénéfice net tels qu'ils ont été présentés par la Financière Power

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Bénéfice net ajusté		
Lifeco	1 864	2 040
IGM	465	462
Pargesa	230	39
	2 559	2 541
Activités propres de la Financière Power		
Produits tirés (pertes sur) des placements	(8)	(15)
Charges d'exploitation et autres charges	(106)	(106)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(139)	(138)
Bénéfice net ajusté ^[1]	2 306	2 282
Autres éléments		
Lifeco	(285)	(39)
IGM	(11)	(16)
Pargesa	(37)	18
Activités propres	(9)	-
	(342)	(37)
Bénéfice net ^[1]	1 964	2 245

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power.

2019 par rapport à 2018

Bénéfice net	1 964 M\$ (2,89 \$ par action), comparativement à 2 245 M\$ (3,15 \$ par action) pour la période correspondante de 2018, soit une diminution de 8,3 % par action.
Bénéfice net ajusté	2 306 M\$ (3,40 \$ par action), comparativement à 2 282 M\$ (3,20 \$ par action) pour la période correspondante de 2018, soit une augmentation de 6,3 % par action.

Les secteurs opérationnels de la Financière Power et de Power Corporation sont Lifeco, IGM et Pargesa.

LIFECO**Apport à Power Corporation**

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Apport aux éléments suivants de Power Corporation ^[1] :		
Bénéfice net ajusté		
Tel qu'il a été présenté par Lifeco	1 204	1 339
Écritures liées à la consolidation	(3)	(2)
	1 201	1 337
Autres éléments	(183)	(25)
Bénéfice net	1 018	1 312

[1] La participation directe moyenne de la Financière Power dans Lifeco et la participation directe moyenne de Power Corporation dans la Financière Power étaient respectivement de 67,1 % et de 64,5 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (67,7 % et 65,5 %, respectivement, pour la période correspondante de 2018).

Bénéfice net ajusté par action et bénéfice net par action, tels qu'ils ont été présentés par Lifeco

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Bénéfice net ajusté par action ^[1]	2,944	3,052
Autres éléments ^[2]	(0,450)	(0,056)
Bénéfice net par action ^[1]	2,494	2,996

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco.

[2] Se reporter à la section Autres éléments ci-dessous.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net par secteur, tels qu'ils ont été présentés par Lifeco

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
CANADA		
Client individuel	431	685
Client collectif	632	630
Exploitation générale canadienne	(12)	(40)
	1 051	1 275
ÉTATS-UNIS		
Services financiers ^[1]	278	240
Gestion d'actifs	33	(61)
Exploitation générale américaine ^{[2][3]}	(1)	52
Activités d'assurance et de rentes réassurées ^{[1][3]}	63	157
	373	388
EUROPE		
Assurance et rentes	1 050	1 036
Réassurance	353	377
Exploitation générale européenne ^[3]	(21)	(46)
	1 382	1 367
Exploitation générale de Lifeco	(21)	(13)
Bénéfice net ajusté ^[4]	2 785	3 017
Autres éléments ^[3]	(426)	(56)
Bénéfice net ^[4]	2 359	2 961

[1] L'unité Activités d'assurance et de rentes réassurées comprend les activités transférées à Protective Life en vertu d'une convention de réassurance à caractère indemnitaire, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2019. Les chiffres correspondants ont été ajustés afin de tenir compte de la présentation pour l'exercice considéré.

[2] Le bénéfice net de l'exploitation générale américaine pour le deuxième trimestre de 2018 comprenait l'incidence nette positive de 60 M\$ du refinancement de l'exploitation américaine.

[3] Les autres éléments représentent des montants qui ont été exclus de l'unité Activités d'assurance et de rentes réassurées de l'exploitation américaine et des unités Exploitation générale de l'exploitation américaine et de l'exploitation européenne. Se reporter à la section Autres éléments.

[4] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco.

2019 par rapport à 2018

Bénéfice net	2 359 M\$ (2,494 \$ par action), comparativement à 2 961 M\$ (2,996 \$ par action) pour la période correspondante de 2018, soit une diminution de 16,8 % par action. Au cours du deuxième trimestre de 2019, Lifeco a vendu ses activités d'assurance-vie et de rentes individuelles aux États-Unis. Le bénéfice net de Lifeco pour 2019 comprend un apport de 63 M\$, comparativement à 157 M\$ pour la période correspondante de 2018.
Bénéfice net ajusté	2 785 M\$ (2,944 \$ par action), comparativement à 3 017 M\$ (3,052 \$ par action) pour la période correspondante de 2018, soit une diminution de 3,5 % par action.

Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net a diminué de 224 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018, pour s'établir à 1 051 M\$.

Il n'y a pas eu d'autres éléments au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ni au cours de la période correspondante de 2018.

CLIENT INDIVIDUEL

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net a diminué de 254 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à 431 M\$. La diminution est principalement attribuable à :

- l'apport défavorable découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance;
- la diminution des honoraires nets et des résultats moins favorables au chapitre du comportement des titulaires de polices;
- partiellement contrebalancés par la hausse de l'apport des placements.

Au quatrième trimestre de 2019, les modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent l'augmentation des réserves actuarielles découlant de l'incidence de la révision des hypothèses au chapitre du comportement des titulaires de polices, de la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité et du raffinement de certaines hypothèses liées aux placements.

CLIENT COLLECTIF

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net a augmenté de 2 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à 632 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à :

- la hausse de l'apport des placements;
- partiellement contrebalancée par la baisse de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Au quatrième trimestre de 2019, les modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance tiennent compte de l'incidence de la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité et du raffinement de certaines hypothèses liées aux placements.

États-Unis

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net a représenté une perte nette de 61 M\$, comparativement à un bénéfice net de 388 M\$ pour la période correspondante de 2018. Le bénéfice net ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est chiffré à 373 M\$, excluant les autres éléments de 434 M\$ détaillés ci-dessous. Il n'y avait pas d'autres éléments pour la période correspondante de 2018.

SERVICES FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net s'est établi à 211 M\$ US (278 M\$ CA), comparativement à 184 M\$ US (240 M\$ CA) pour la période correspondante de 2018. L'augmentation de 27 M\$ US est principalement attribuable à :

- l'incidence d'un ajustement à l'évaluation d'un régime de retraite d'employés;
- la hausse de l'apport des placements et la croissance nette des activités;
- partiellement contrebalancées par la baisse de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et la hausse des charges d'exploitation.

GESTION D'ACTIFS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net s'est établi à 24 M\$ US (33 M\$ CA), comparativement à une perte nette de 47 M\$ US (61 M\$ CA) pour la période correspondante de 2018. L'augmentation de 71 M\$ US du bénéfice net est principalement attribuable à :

- la hausse des produits de placement nets liés aux capitaux de lancement;
- la baisse des charges d'exploitation, y compris l'incidence des initiatives de réduction des charges;
- partiellement contrebalancées par la diminution des honoraires nets.

Le bénéfice net comprend également des charges financières et autres charges après impôt de 35 M\$ US (45 M\$ CA). La diminution de 4 M\$ US des charges financières et autres charges par rapport à la période correspondante de 2018 s'explique principalement par la baisse des coûts de financement nets à la suite du refinancement de la dette au cours de l'exercice précédent.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RENTES RÉASSURÉES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la perte nette s'est établie à 101 M\$ US (136 M\$ CA), comparativement à un bénéfice net de 122 M\$ US (157 M\$ CA) pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les autres éléments comprennent une charge nette de 148 M\$ US (199 M\$ CA) liée à la vente à Protective Life, par l'intermédiaire d'une convention de réassurance à caractère indemnitaire, le 1^{er} juin 2019 (se reporter à la section de l'Aperçu portant sur Lifeco). En excluant les autres éléments, le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 47 M\$ US (63 M\$ CA), soit une diminution de 75 M\$ US par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du moment de la conclusion de la transaction de réassurance avec Protective Life au deuxième trimestre.

Europe

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net a augmenté de 79 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018, pour s'établir à 1 390 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 1 382 M\$, excluant les autres éléments détaillés ci-dessous, qui ont eu une incidence positive de 8 M\$ sur le bénéfice. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le bénéfice net ajusté s'était établi à 1 367 M\$, excluant les autres éléments de 56 M\$ détaillés ci-dessous.

ASSURANCE ET RENTES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net a augmenté de 14 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à 1 050 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à:

- la hausse de l'apport des placements, qui comprend l'incidence des rehaussements des notations des obligations et des prêts hypothécaires en 2019, et la hausse des profits réalisés sur les actifs excédentaires;
- l'incidence favorable des nouvelles affaires, les résultats favorables au chapitre de la mortalité au Royaume-Uni et l'incidence des modifications de certaines estimations liées à l'impôt, y compris le règlement d'un litige en cours avec une administration fiscale étrangère;
- partiellement contrebalancées par l'incidence des charges pour pertes de valeur sur des prêts hypothécaires et des baisses des flux de trésorerie prévus liés aux immeubles (principalement associées au fait qu'un détaillant britannique, qui est locataire, a entrepris des procédures antérieures à l'insolvabilité), la baisse de l'apport des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et les résultats défavorables au chapitre de la morbidité en Irlande.

Afin de renverser la tendance défavorable en matière de sinistres observée en Irlande, des mesures liées aux prix ont été prises en 2019, lesquelles entreront en vigueur en 2020. Lifeco continuera de surveiller leur progrès.

RÉASSURANCE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net a diminué de 24 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à 353 M\$. La diminution est principalement attribuable à:

- des résultats moins favorables en matière de sinistres au chapitre des activités d'assurance-vie et de rentes;
- la baisse de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance;
- partiellement contrebalancés par la hausse des volumes d'affaires et l'incidence initiale favorable des nouvelles affaires.

Autres éléments

Le bénéfice net ajusté de 2019 excluait une charge nette de 426 M\$ après impôt qui comprenait ce qui suit:

- Une charge nette de 199 M\$ (148 M\$ US) liée à la vente des activités d'assurance-vie et de rentes individuelles aux États-Unis comptabilisée dans l'unité Activités d'assurance et de rentes réassurées de l'exploitation américaine:
 - En 2019, Lifeco a comptabilisé une perte nette à la vente, par l'intermédiaire d'une convention de réassurance à caractère indemnitaire, des activités d'assurance-vie et de rentes individuelles aux États-Unis à Protective Life le 1^{er} juin 2019. La charge nette comprenait des coûts de transaction de 63 M\$ et un montant de 36 M\$ découlant de la révision des hypothèses à l'égard des charges relatives aux coûts indirects irrécupérables des activités conservées.
- La réévaluation d'un actif d'impôt différé donnant lieu à une charge de 199 M\$ (151 M\$ US) comptabilisée dans l'exploitation générale américaine:
 - Au cours de 2019, la direction de Lifeco a déterminé que la réévaluation de 199 M\$ d'un actif d'impôt différé comptabilisé relativement à Putnam était appropriée, en raison d'une incertitude quant au moment où le montant du bénéfice imposable projeté sera disponible pour utiliser certaines pertes d'exploitation nettes soumises à restrictions générées au cours des exercices les plus anciens où une perte a été enregistrée.
- Des coûts de restructuration de 36 M\$ (28 M\$ US) comptabilisés dans l'exploitation générale américaine:
 - En 2019, Putnam a pris des mesures pour restructurer ses ressources afin de mieux se positionner pour saisir les occasions présentes et à venir. Ces mesures, qui visaient notamment la modernisation de la technologie, la consolidation des produits, la réduction des effectifs et la restructuration des installations, ont engendré des charges de restructuration ayant entraîné une diminution du bénéfice net de 36 M\$. Lifeco prévoit réaliser, grâce à ces activités de restructuration, des économies annuelles de 33 M\$ US avant impôt au titre des charges d'exploitation d'ici la fin du quatrième trimestre de 2020. Au 31 décembre 2019, des économies annuelles d'environ 24 M\$ US avant impôt avaient été réalisées au titre des charges d'exploitation.
- Un profit net de 8 M\$ lié à la transaction avec Scottish Friendly et comptabilisé dans l'exploitation générale européenne:
 - En 2018, Canada Life Limited, une filiale indirecte en propriété exclusive de Lifeco au Royaume-Uni, a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente d'un bloc de polices individuelles existantes à Scottish Friendly. Ce bloc comprenait des polices en unités de compte ainsi que des polices autres qu'en unités de compte. Le 22 octobre 2019, la cour a autorisé le transfert de ces polices, qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2019. En 2019, Lifeco a comptabilisé un profit de 8 M\$ après impôt relativement à cette transaction.

En 2018, les autres éléments de 56 M\$ après impôt se rapportaient aux charges de restructuration liés aux activités au Royaume-Uni.

L'information ci-dessus est tirée des documents d'information publiés par Lifeco.

FINANCIÈRE IGM**Apport à Power Corporation**

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Apport aux éléments suivants de Power Corporation ^[1] :		
Bénéfice net ajusté		
Tel qu'il a été présenté par IGM	305	319
Écritures liées à la consolidation ^[2]	(7)	(13)
	298	306
Autres éléments		
Autres éléments	(7)	(11)
Bénéfice net	291	295

[1] La participation directe moyenne de la Financière Power dans IGM et la participation directe moyenne de Power Corporation dans la Financière Power étaient respectivement de 61,9 % et de 64,5 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (61,4 % et 65,5 %, respectivement, pour la période correspondante de 2018).

[2] L'apport à Power Corporation comprend des ajustements apportés par la Financière Power conformément à IAS 39 et la répartition des résultats de Wealthsimple, de Koho, de Portag3 et de Portag3 II.

Bénéfice net ajusté par action et bénéfice net par action, tels qu'ils ont été présentés par IGM (conformément à IFRS 9)

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Bénéfice net ajusté par action ^[1]	3,19	3,29
Autres éléments ^[2]	(0,07)	(0,11)
Bénéfice net par action ^[1]	3,12	3,18

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM.

[2] Se reporter à la section Autres éléments ci-dessous.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net par secteur, tels qu'ils ont été présentés par IGM (conformément à IFRS 9)

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
IG Gestion de patrimoine	770	766
Mackenzie	169	178
Exploitation générale et autres	155	186
Bénéfice net ajusté (avant intérêts, impôt sur le bénéfice, dividendes sur actions privilégiées et autres) ^[1]	1 094	1 130
Charges d'intérêts, impôt sur le bénéfice, dividendes sur actions privilégiées et autres ^[2]	(330)	(338)
Bénéfice net ajusté ^[3]	764	792
Autres éléments ^[4]	(17)	(25)
Bénéfice net ^[3]	747	767

[1] Cette mesure financière non conforme aux normes IFRS est décrite dans les documents d'information publiés par IGM.

[2] Les charges d'intérêts comprennent les intérêts sur la dette à long terme ainsi que des intérêts de 4,1 M\$ sur les contrats de location pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 découlant de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, par IGM.

[3] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM.

[4] IGM n'affecte pas les autres éléments aux secteurs.

2019 par rapport à 2018

Bénéfice net	747 M\$ (3,12 \$ par action), comparativement à 767 M\$ (3,18 \$ par action) pour la période correspondante de 2018, soit une diminution de 1,9 % par action.
Bénéfice net ajusté	764 M\$ (3,19 \$ par action), comparativement à 792 M\$ (3,29 \$ par action) pour la période correspondante de 2018, soit une diminution de 3,0 % par action.

Le 1^{er} janvier 2018, IGM a adopté IFRS 9, *Instruments financiers*. Power Corporation a reporté l'adoption d'IFRS 9 et continue d'appliquer IAS 39. L'apport à Power Corporation comprend des ajustements au titre du renversement de l'incidence de l'application d'IFRS 9 par IGM.

En janvier 2019, IGM a investi un montant additionnel de 67 M\$ (50 M\$ US) dans Personal Capital, augmentant ainsi ses droits de vote à 22,7 %. IGM exerce une influence notable et comptabilise sa participation en tant qu'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Conformément à IFRS 9, IGM classait auparavant sa participation dans Personal Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de ce classement,

les variations de la juste valeur demeurent de façon permanente dans les fonds propres. Conformément à IAS 39, la Société comptabilisait quant à elle la participation d'IGM dans Personal Capital comme un placement disponible à la vente. Au premier trimestre, le reclassement du placement, auparavant classé comme étant disponible à la vente, en tant qu'entreprise associée, en vertu d'IAS 39, s'est traduit par un profit. L'apport d'IGM à Power Corporation a été ajusté en conséquence.

Le bénéfice net ajusté exclut une charge de 17 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des charges de 25 M\$ pour la période correspondante close le 31 décembre 2018. Ces autres éléments ne sont pas affectés à des secteurs. Le bénéfice net de chaque secteur est résumé ci-dessous.

IG Gestion de patrimoine

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net a augmenté de 4 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018, pour s'établir à 770 M\$, en raison des éléments suivants:

- Une augmentation de 30 M\$ des honoraires de gestion, qui se sont établis à 1 488 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse de 2,6 % de l'actif géré moyen. Le taux moyen des honoraires de gestion a diminué de 0,5 point de base, pour se chiffrer à 165,9 points de base de l'actif géré moyen, reflétant les réductions de prix entrées en vigueur le 1^{er} mars 2019.
- Une augmentation de 10 M\$ des produits de placement nets, qui se sont chiffrés à 56 M\$, principalement en raison d'une augmentation de 9 M\$ des ajustements liés à la juste valeur se rapportant aux activités bancaires hypothécaires.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les éléments suivants:

- Une augmentation de 24 M\$ des charges, qui se sont chiffrées à 1 245 M\$ pour l'exercice, principalement en raison d'une augmentation de 19 M\$ des charges autres que les commissions, essentiellement attribuable à la hausse, au premier trimestre, des charges liées à la technologie, à la suite de la migration de clients vers une nouvelle plateforme de courtiers et des ententes d'honoraires dégroupées, ainsi qu'aux charges continues liées au lancement de la nouvelle marque IG Gestion de patrimoine.

Actifs et actif géré des fonds d'investissement

Le tableau suivant présente le total de l'actif géré:

31 décembre [en milliards de dollars]	2019	2018
IG Gestion de patrimoine	93,2	83,1
Mackenzie	70,2	62,7
Exploitation générale et autres ^[1]	3,4	3,3
Total	166,8	149,1

Le tableau suivant présente le total de l'actif géré quotidien moyen des fonds d'investissement:

[en milliards de dollars]	2019				2018			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
IG Gestion de patrimoine	91,9	90,4	90,2	87,0	85,1	89,4	88,0	87,8
Mackenzie	63,0	61,8	60,8	58,2	57,1	59,5	57,9	57,1
Exploitation générale et autres ^[1]	4,6	4,6	4,7	4,7	4,8	5,1	5,0	5,2
Total	159,5	156,8	155,7	149,9	147,0	154,0	150,9	150,1

[1] Comprend l'actif géré d'Investment Planning Counsel, excluant un ajustement représentant l'actif pour lequel Mackenzie est sous-conseiller au nom des autres secteurs.

- La rémunération fondée sur l'actif a augmenté de 25 M\$ au cours de l'exercice, principalement en raison d'une augmentation de l'actif géré, partiellement contrebalancée par une baisse de 19 M\$ des commissions principalement attribuable à une baisse des ventes de fonds communs de placement partiellement compensée par l'augmentation du montant de la rémunération ayant trait aux produits d'assurance distribués.
- Une diminution de 11 M\$ des frais d'administration, qui se sont établis à 300 M\$. La diminution est principalement attribuable au transfert d'actifs dans des produits dégroupés, auxquels ne sont pas imputés certains honoraires d'administration, et aux variations de la composition de l'actif géré moyen.

Mackenzie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net a diminué de 9 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018, pour s'établir à 169 M\$, en raison des éléments suivants:

- Une augmentation de 17 M\$ des charges, qui se sont établies à 643 M\$, en raison d'une augmentation de 15 M\$ des charges autres que les commissions et d'une augmentation de 6 M\$ des commissions de suivi attribuable à la hausse de l'actif moyen des fonds communs de placement. Ces facteurs ont été contrebalancés par une baisse du taux effectif des commissions de suivi, partiellement compensée par une baisse de 4 M\$ des charges liées aux commissions.
- Partiellement contrebalancée par une augmentation de 6 M\$ des produits de placement nets et autres, qui se sont chiffrés à 4 M\$. Les produits de placement nets et autres incluent le rendement des placements lié aux placements de Mackenzie dans ses fonds exclusifs.
- Une augmentation de 2 M\$ des honoraires de gestion, qui se sont établis à 704 M\$, principalement en raison d'une hausse de 2,9 % du total de l'actif géré moyen, contrebalancée par une baisse du taux effectif des honoraires de gestion. Le taux moyen des honoraires de gestion a diminué de 2,5 points de base, pour se chiffrer à 104,0 points de base, en raison d'une modification de la composition de l'actif géré.

Autres éléments

Le bénéfice net ajusté de 2019 exclut une charge nette de 17 M\$ liée à la quote-part revenant à IGM des autres éléments de Lifeco.

Le bénéfice net ajusté de 2018 exclut une charge nette de 25 M\$ après impôt, qui comprenait ce qui suit:

- Des charges de restructuration et autres charges de 17 M\$ résultant de la restructuration des fonds d'actions nord-américaines et des changements à l'égard du personnel connexes, ainsi que d'autres initiatives visant à améliorer la gamme de fonds offerts par IGM et son efficacité opérationnelle.
- Le versement d'une prime de 8 M\$ résultant du remboursement anticipé des débentures à 7,35 % d'un montant de 375 M\$ le 10 août 2018.

L'information ci-dessus est tirée des documents d'information publiés par IGM.

PARGESA**Apport à Power Corporation**

Exercices clos les 31 décembre [en millions de dollars canadiens]	2019	2018
Apport aux éléments suivants de Power Corporation ^[1] :		
Bénéfice net ajusté		
Tel qu'il a été présenté par Pargesa	118	76
Écritures liées à la consolidation ^[2]	31	(51)
Autres éléments	149	25
Bénéfice net	(24)	12
	125	37

[1] La participation moyenne de la Financière Power dans Pargesa et la participation directe moyenne de Power Corporation dans la Financière Power étaient respectivement de 27,8 % et de 64,5 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (27,8 % et 65,5 %, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2018).

[2] La Société n'a pas adopté IFRS 9. L'apport à la Société comprend un ajustement lié à Pargesa, conformément à IAS 39, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net, tels qu'ils ont été présentés par Pargesa (conformément à IFRS 9)

Exercices clos les 31 décembre [en millions de francs suisses]	2019	2018
Apport du portefeuille au bénéfice net ajusté		
Quote-part du bénéfice de:		
Imerys	87	129
Parques	(9)	3
Dividendes:		
LafargeHolcim	64	58
SGS	50	50
Pernod Ricard	36	28
adidas	25	21
Total	21	21
Umicore	20	18
GEA	8	6
Ontex	4	6
Autres ^[1]	67	1
Apport provenant des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des autres fonds d'investissement	161	31
	534	372
Produits financiers (charges financières), montant net	(11)	(26)
Frais généraux et impôt	(31)	(29)
Bénéfice net ajusté ^{[2][3]}	492	317
Autres éléments	(101)	44
Bénéfice net ^[3]	391	361

[1] En 2019, les autres dividendes comprenaient principalement le remboursement de retenues d'impôt à la source de la part des autorités fiscales françaises à l'égard de dividendes reçus de Total et d'Engie entre 2013 et 2016.

[2] Décrit par Pargesa comme le « résultat courant économique » dans ses documents d'information publiés.

[3] Attribuable aux actionnaires de Pargesa.

2019 par rapport à 2018

Bénéfice net	391 M FS, comparativement à 361 M FS pour la période correspondante de 2018, soit une augmentation de 8,3 %.
Bénéfice net ajusté	492 M FS, comparativement à 317 M FS pour la période correspondante de 2018, soit une augmentation de 55,2 %.

Ajustements apportés à l'apport de Pargesa

Le 1^{er} janvier 2018, Pargesa a adopté IFRS 9, *Instruments financiers*. La majorité de ses placements dans des entités ouvertes est classée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, un classement facultatif des instruments de placement en vertu duquel toutes les variations de la juste valeur demeurent de façon permanente dans les autres éléments du résultat global.

Les placements dans des fonds d'actions de sociétés fermées et d'autres fonds d'investissement sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dispositions transitoires d'IFRS 9 exigent que tous les profits et pertes latents au 1^{er} janvier 2018 sur les placements auparavant classés comme disponibles à la vente demeurent de façon permanente dans les fonds propres. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Power Corporation a reporté l'adoption d'IFRS 9 et continue d'appliquer IAS 39. Le tableau ci-dessous présente les ajustements de l'apport de Pargesa au bénéfice de Power Corporation conformément à IAS 39 :

Exercices clos les 31 décembre [en millions de dollars]	2019	2018
Cession partielle du placement dans adidas ^[1]	46	-
Cession partielle du placement dans LafargeHolcim ^[2]	15	-
Charges pour perte de valeur ^[3]	(8)	(74)
Cession de fonds d'actions de sociétés fermées ^[4]	-	17
Cession de Burberry ^[5]	-	12
Reprise de (profits) pertes latents sur les fonds d'actions de sociétés fermées et autres ^[6]	(22)	(6)
Total	31	(51)

[1] Au cours des premier et deuxième trimestres de 2019, une partie du placement dans adidas a été cédée, ce qui s'est traduit par des profits respectifs de 49 M FS et de 144 M FS. Ces profits n'ont pas été comptabilisés dans le bénéfice de Pargesa puisque le placement est classé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La quote-part revenant à Power Corporation du profit réalisé s'est chiffrée à 12 M\$ au premier trimestre et à 34 M\$ au deuxième trimestre.

[2] Au cours du quatrième trimestre de 2019, une partie du placement dans LafargeHolcim a été cédée, ce qui s'est traduit par un profit de 65 M FS à la reprise de pertes de valeur précédemment comptabilisées. Ce profit n'a pas été comptabilisé dans le bénéfice de Pargesa, puisque le placement est classé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La quote-part revenant à Power Corporation s'est chiffrée à 15 M\$.

[3] En vertu d'IFRS 9, Pargesa classe la majorité de ses placements dans des entités ouvertes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et, par conséquent, les charges pour perte de valeur ne sont pas comptabilisées dans le bénéfice. La Financière Power a comptabilisé des charges pour perte de valeur sur les placements suivants :

- Ontex – Au cours du deuxième trimestre de 2018, le cours de l'action d'Ontex a diminué pour s'établir à 18,81 € par action, comparativement à un coût de 27,62 € par action. Power Corporation a comptabilisé la quote-part lui revenant de la charge pour perte de valeur de 22 M\$ au deuxième trimestre de 2018. Pendant le reste de 2018, le cours de l'action d'Ontex a diminué pour s'établir à 17,90 € par action, ce qui s'est traduit par des charges pour perte de valeur additionnelles. La quote-part revenant à la Power Corporation se chiffrait à 2 M\$. Au cours du deuxième trimestre de 2019, le cours de l'action d'Ontex a diminué pour s'établir à 14,18 € par action. Une charge pour perte de valeur de 8 M\$ a été comptabilisée par Power Corporation, correspondant à sa quote-part de la perte de valeur.
- GEA – Au cours du quatrième trimestre de 2018, le cours de l'action a reculé pour s'établir à 22,50 € par action, comparativement à un coût de 35,63 € par action, ce qui s'est traduit par une charge pour perte de valeur de 118 M FS. La quote-part revenant à Power Corporation se chiffrait à 28 M\$.
- LafargeHolcim – Le placement dans LafargeHolcim avait déjà subi une perte de valeur, qui s'était traduite par un coût ajusté de 37,10 € par action. Durant le quatrième trimestre de 2018, le cours de l'action a diminué pour atteindre 35,83 € par action, entraînant une charge pour perte de valeur de 59 M FS, incluant une perte de change. La quote-part revenant à Power Corporation se chiffrait à 15 M\$.
- Autres placements – Durant le quatrième trimestre de 2018, la quote-part revenant à Power Corporation des charges pour perte de valeur sur les autres placements se chiffrait à 7 M\$.

[4] Au cours des premier et quatrième trimestres de 2018, trois placements détenus par l'entremise de fonds d'actions de sociétés fermées, classés à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9, ont été cédés, ce qui a donné lieu à des profits réalisés respectifs de 57 M FS et de 11 M FS. Ces profits réalisés n'ont pas été comptabilisés dans le bénéfice de Pargesa puisque les placements, auparavant classés comme disponibles à la vente, ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la transition à IFRS 9, le 1^{er} janvier 2018. Au moment de la transition, les profits latents connexes comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global ont été transférés de façon permanente dans les bénéfices non distribués. La quote-part revenant à Power Corporation du profit réalisé s'est chiffrée à 17 M\$.

[5] Au cours du deuxième trimestre de 2018, la participation dans Burberry a été cédée, donnant lieu à un profit de 39 M FS. Ce profit n'a pas été comptabilisé dans le bénéfice de Pargesa puisque le placement était classé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La quote-part revenant à Power Corporation du profit réalisé s'est chiffrée à 12 M\$.

[6] Pargesa classe les placements dans des actions de sociétés fermées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9 et comptabilise les variations latentes de la juste valeur dans les résultats. Power Corporation ne comptabilise pas ces variations latentes de la juste valeur dans les résultats, car elle continue de classer ces fonds d'actions de sociétés fermées comme étant disponibles à la vente, conformément à IAS 39.

À l'exception de la quote-part des résultats d'Imerys et de Parques, une grande part du bénéfice net de Pargesa est composée de dividendes provenant de ses placements non consolidés, qui sont généralement déclarés comme suit:

- LafargeHolcim (deuxième trimestre)
- SGS (premier trimestre)
- adidas (deuxième trimestre)
- Umicore (deuxième et troisième trimestres)
- Total (deuxième, troisième et quatrième trimestres)
- Pernod Ricard (deuxième et quatrième trimestres)
- GEA (deuxième trimestre)
- Ontex (deuxième trimestre)

Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le bénéfice net a augmenté de 30 M FS par rapport à la période correspondante de 2018, pour s'établir à 391 M FS. Le bénéfice net ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est chiffré à 492 M FS, comparativement à 317 M FS pour la période correspondante de 2018. Les autres éléments, détaillés ci-dessous, ont représenté une charge de 101 M FS pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, par rapport à une incidence favorable de 44 M FS sur le bénéfice en 2018. Cette augmentation du bénéfice net est principalement attribuable aux facteurs suivants:

- Une hausse de 86 M FS des dividendes, qui se sont établis à 295 M FS, comparativement à 209 M FS pour la période correspondante de 2018. Les dividendes reçus de ses principales participations ont augmenté de 20 M FS, principalement en raison de la hausse des dividendes par action versés par certaines sociétés du portefeuille, de l'incidence de placements additionnels effectués dans Umicore et GEA et de la monétisation d'un dividende en actions reçu de LafargeHolcim. Les autres dividendes comprennent un montant de 62 M FS relativement à des remboursements de la part des autorités fiscales françaises à l'égard de retenues d'impôt à la source qui ont été appliquées aux dividendes reçus de Total et d'Engie entre 2013 et 2016.
- Une augmentation de 130 M FS de l'apport provenant des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des autres fonds d'investissement, principalement en raison de l'augmentation de la juste valeur des fonds non consolidés et des profits de 70 M FS réalisés sur la vente des placements dans Looping et opseo.
- Une diminution de 15 M FS des charges financières, montant net, par rapport à la période correspondante de 2018, qui se sont établis à 11 M FS, principalement en raison des produits tirés des intérêts moratoires sur les retenues d'impôt à la source qui ont été appliquées aux remboursements de dividendes expliqués ci-dessus, contrebalancés par l'incidence nette des ajustements liés à la juste valeur des instruments dérivés.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les éléments suivants:

- Une diminution de l'apport d'Imerys au bénéfice net ajusté, excluant les autres éléments d'un montant de 49 M FS détaillés ci-dessous, qui est passé de 129 M FS à 87 M FS au 31 décembre 2019, principalement en raison d'une baisse des produits découlant d'un ralentissement du marché, particulièrement dans le secteur manufacturier, où la situation s'est détériorée tout au long de l'exercice, de la déconsolidation des filiales nord-américaines de produits de talc et de la fermeture temporaire d'une usine aux États-Unis au premier semestre de 2019. Le recul a été partiellement contrebalancé par l'incidence favorable des mesures liées aux prix et à la réduction des coûts.
- Une diminution de 12 M FS de l'apport de Parques, qui s'est traduite par une perte de 9 M FS au 31 décembre 2019.

Autres éléments

Les autres éléments en 2019 se sont chiffrés à 101 M FS et comprenaient essentiellement ce qui suit:

- La quote-part revenant à Pargesa des charges d'Imerys de 49 M FS:
 - Des charges de 21 M FS relatives à la mise en œuvre d'un programme de transformation et à la fermeture temporaire d'une usine aux États-Unis, comptabilisées essentiellement au deuxième trimestre.
 - Des charges de 28 M FS relatives aux coûts engagés par Imerys dans le cadre de son programme de transformation et à la perte de valeur des actifs secondaires attribuable à la déconsolidation des filiales nord-américaines de produits de talc, comptabilisées au quatrième trimestre.
- La quote-part revenant à Pargesa des charges de Parques de 38 M FS relatives à des dépenses non récurrentes enregistrées par Parques.
- La quote-part revenant à Pargesa de 11 M FS liée à l'apport comptabilisé par GBL à la suite de l'acquisition de Webhelp, qui consiste principalement en la quote-part revenant à GBL des coûts de transaction engagés pour compléter l'acquisition.

Les autres éléments en 2018 correspondaient à une incidence favorable de 44 M FS sur le bénéfice comprenant principalement ce qui suit:

- La cession des activités de toiture d'Imerys, Imerys Toiture. La quote-part revenant à Pargesa du profit s'était chiffrée à 235 M FS.
- Les charges de restructuration et autres charges comptabilisées par Imerys à l'égard de ses filiales nord-américaines de produits de talc, de même que de ses divisions liées aux agents de soutènement en céramique, au graphite et au carbone. La quote-part revenant à Pargesa des charges de restructuration et autres charges comptabilisées par Imerys s'était établie à 186 M FS et comprenait d'autres coûts d'acquisition ainsi que des provisions pour charges de réhabilitation et de restructuration.

Taux de change moyens

Les taux de change moyens pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 étaient les suivants:

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	Variation en %
€/FS	1,113	1,155	(3,6)
FS/\$ CA	1,335	1,325	0,8

L'information ci-dessus est tirée des documents d'information publiés par Pargesa.

PLATEFORMES DE PLACEMENT ET AUTRES

Les plateformes de placement et autres comprennent les produits tirés des honoraires de gestion, déduction faite des charges liées aux plateformes de placement, les produits tirés du capital investi par la Société (capital exclusif) dans chaque plateforme et la quote-part du bénéfice (de la perte) des filiales contrôlées et consolidées, des entreprises associées et des participations contrôlées conjointement.

Sommaire du bénéfice (de la perte) des plateformes de placement et autres de la Société:

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Plateformes de placement		
Sagard Europe		
Honoraires de gestion ^[1]	22	21
Charges liées aux plateformes de placement	(33)	(26)
Produits tirés du capital exclusif ^[2]	(7)	205
	(18)	200
Sagard Holdings		
Honoraires de gestion et intérressement aux plus-values	22	2
Charges liées aux plateformes de placement	(42)	(23)
Produits tirés du capital exclusif	18	9
Quote-part du bénéfice (de la perte) ^[3]	(70)	(79)
	(72)	(91)
Power Pacific		
Charges liées aux plateformes de placement	(20)	(12)
Produits tirés du capital exclusif ^[4]	121	(17)
	101	(29)
Énergie Power		
Charges liées aux plateformes de placement	(7)	(6)
Produits tirés du capital exclusif ^[5]	(1)	54
Quote-part du bénéfice (de la perte)	(38)	(42)
	(46)	6
Plateformes de placement	(35)	86
Autres		
Fonds d'investissement et de couverture	24	6
Autres ^[6]	1	(4)
Autres	25	2
	(10)	88

[1] Comprend les honoraires de gestion facturés par la plateforme de placement sur le capital exclusif. Les honoraires de gestion versés par la Société sont inclus dans les produits tirés du capital exclusif.

[2] Les produits pour 2018 comprennent des profits distribués par les fonds aux premier et quatrième trimestres, à la vente de placements.

[3] Comprend la quote-part revenant à la Société du bénéfice (de la perte) d'IntegraMed, une participation contrôlée, et la quote-part du bénéfice (de la perte) des participations dans une entreprise contrôlée conjointement et dans les entreprises associées.

[4] Comprend principalement les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et les dividendes reçus. Les résultats de 2018 comprennent des pertes réalisées de 46 M\$ comptabilisées aux troisième et quatrième trimestres.

[5] Les résultats de 2018 comprennent un profit de 62 M\$ (54 M\$, déduction faite de l'impôt) comptabilisé à la vente d'Eagle Creek.

[6] Comprend principalement les profits ou les pertes de change et les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et comprend les résultats de Groupe de communications Square Victoria (jusqu'à la date de la cession, en juillet 2018).

Les produits tirés du capital exclusif et le bénéfice provenant des autres placements sont de nature volatile puisqu'ils dépendent de plusieurs facteurs, incluant, plus particulièrement, le moment auquel ils sont réalisés.

Les charges pour perte de valeur incluses dans le bénéfice (la perte) des plateformes de placement et autres se présentaient comme suit:

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Sagard Holdings	33	37
Power Pacific	1	43
Fonds d'investissement et de couverture	4	1
	38	81

Sagard Holdings

Les charges pour perte de valeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se sont chiffrées à 33 M\$, comparativement à 37 M\$ pour la période correspondante de 2018. En 2019, les charges pour perte de valeur enregistrées au cours du troisième trimestre se rapportaient principalement à un placement mis en équivalence. En 2018, les charges pour perte de valeur se rapportaient à un placement mis en équivalence et à des placements disponibles à la vente en raison de la baisse des cours des actions enregistrée en décembre 2018. Les charges pour perte de valeur en 2019 et en 2018 excluent la quote-part revenant à Sagard Holdings d'une charge pour perte de valeur comptabilisée par IntegraMed, de montants respectifs de 16 M\$ (13 M\$ US) et de 66 M\$ (50 M\$ US), qui ont été inclus dans les autres éléments.

Power Pacific

Les charges pour perte de valeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se sont chiffrées à 1 M\$, comparativement à 43 M\$ pour la période correspondante de 2018. En 2018, les charges pour perte de valeur étaient attribuables à l'important recul observé sur les marchés boursiers chinois aux troisième et quatrième trimestres de 2018.

CHINA AMC

Les produits tirés de China AMC pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se sont chiffrés à 30 M\$, comparativement à 29 M\$ pour la période correspondante de 2018.

ACTIVITÉS PROPRES

Les activités propres incluent les charges d'exploitation, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice.

Charges d'exploitation et autres charges

Le sommaire des charges d'exploitation et autres charges de la Société et de sa quote-part des charges d'exploitation et autres charges de la Financière Power se présente comme suit:

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Financière Power ^[1]		
Charges d'exploitation	53	55
Charges financières	12	12
Amortissement	2	1
Impôt sur le bénéfice	1	1
	68	69
Power Corporation		
Charges d'exploitation	102	88
Charges financières	37	43
Amortissement	13	12
Impôt sur le bénéfice ^[2]	(12)	(18)
	140	125
	208	194

[1] Quote-part revenant à Power Corporation des charges d'exploitation et autres charges de la Financière Power. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges d'exploitation brutes de la Financière Power se sont chiffrées à 83 M\$ (85 M\$ pour la période correspondante de 2018).

[2] Comprend un profit à la vente de pertes fiscales aux 31 décembre 2019 et 2018. Pour plus de renseignements, se reporter à la section Transactions entre parties liées.

AUTRES ÉLÉMENTS (exclus du bénéfice net ajusté)

Le tableau suivant présente la quote-part revenant à la Société des autres éléments:

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Financière Power		
Lifeco		
Charge nette à la vente des activités d'assurance-vie et de rentes individuelles aux États-Unis	(86)	-
Charge nette à la réévaluation d'un actif d'impôt différé	(85)	-
Charges de restructuration	(15)	(25)
Profit net lié à la transaction avec Scottish Friendly	3	-
	(183)	(25)
IGM		
Charges de restructuration et autres charges	-	(7)
Prime versée au remboursement anticipé de débentures	-	(3)
Quote-part des autres éléments de Lifeco	(7)	(1)
	(7)	(11)
Pargesa		
Imerys – cession des activités de toiture	-	56
Imerys – pertes de valeur, charges de restructuration et autres	(12)	(44)
Parques et autres charges	(12)	-
	(24)	12
Activités propres – charges liées à la réorganisation	(6)	-
	(220)	(24)
Plateformes de placement et autres		
Sagard Holdings – quote-part de la charge pour perte de valeur du goodwill d'IntegraMed	(16)	(66)
Activités propres		
Charges d'exploitation et autres charges		
Réduction des estimations liées à l'impôt	31	-
Dessaisissement des activités de La Presse	-	(54)
Prime versée au remboursement anticipé de débentures	-	(7)
	15	(127)
	(205)	(151)

Se reporter aux sections Autres éléments précédentes portant respectivement sur Lifeco, IGM ou Pargesa ainsi qu'à la section Plateformes de placement et autres ci-dessus pour obtenir des renseignements additionnels.

Autres éléments des activités propres de la Financière Power

En 2019, la Financière Power a engagé des coûts de 9 M\$ au titre de la réorganisation, principalement liés aux frais juridiques et aux honoraires des conseillers financiers. La quote-part revenant à la Société s'est chiffrée à 6 M\$.

Plateformes de placement et autres

En 2019, la quote-part revenant à la Société d'une charge pour perte de valeur du goodwill comptabilisée par IntegraMed se chiffrait à 16 M\$ (13 M\$ US).

En 2018, la quote-part revenant à la Société d'une charge pour perte de valeur du goodwill comptabilisée par IntegraMed se chiffrait à 66 M\$ (50 M\$ US).

Autres éléments des activités propres

En 2019, les autres éléments de 31 M\$ se rapportaient à une modification favorable des estimations de la charge d'impôt.

En 2018, la Société avait transféré les actifs nets de La Presse vers une nouvelle structure sans but lucratif et avait réalisé une perte de 54 M\$ sur ce dessaisissement, incluant une contribution financière de 50 M\$ à la structure sans but lucratif.

Le 6 septembre 2018, la Société avait remboursé la totalité de ses débentures à 7,57 % d'un montant de 250 M\$ échéant le 22 avril 2019. Une prime de 7 M\$ avait été versée relativement au remboursement anticipé de ses débentures.

Situation financière

BILANS CONSOLIDÉS (résumés)

Les bilans résumés de Lifeco, d'IGM et des autres filiales ainsi que les bilans non consolidés de Power Corporation et de la Financière Power sont présentés ci-dessous. Le tableau suivant présente un rapprochement du bilan non consolidé, qui n'est pas présenté conformément aux normes IFRS, et du bilan consolidé résumé de la Société au 31 décembre 2019.

31 décembre	Power Corporation	Financière Power	Lifeco	IGM	Autres filiales et ajustements liés à la consolidation ^[1]	Power Corporation Bilans consolidés	
						2019	2018
ACTIF							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	564	1 021	4 628	720	(128)	6 805	6 441
Placements ^[2]	2 976	203	163 756	7 555	(1 433)	173 057	182 656
Participation dans les sociétés suivantes:							
Financière Power, Lifeco et IGM	11 530	16 374	350	897	(29 151)	-	-
Parjointco	-	3 954	-	-	-	3 954	3 291
Autres ^[3]	-	-	53	857	1 029	1 939	1 796
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	897
Fonds détenus par des assureurs cédants	-	-	8 714	-	-	8 714	9 251
Actifs au titre des cessions en réassurance ^[2]	-	-	20 707	-	-	20 707	6 126
Autres actifs	450	137	11 553	1 472	1 273	14 885	12 789
Immobilisations incorporelles	1	1	3 879	1 230	732	5 843	5 787
Goodwill	-	-	6 505	2 660	1 159	10 324	10 423
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	-	-	231 022	-	-	231 022	209 527
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	3 319
Total de l'actif	15 521	21 690	451 167	15 391	(26 519)	477 250	452 303
PASSIF							
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	-	-	176 177	-	-	176 177	168 431
Passifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	897
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	-	-	-	6 914	-	6 914	7 370
Débentures et autres instruments d'emprunt ^[4]	683	250	5 993	2 100	912	9 938	9 977
Autres passifs	664	625	12 432	1 878	1 015	16 614	14 736
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	-	-	231 022	-	-	231 022	209 527
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	3 319
Total du passif	1 347	875	425 624	10 892	1 927	440 665	414 257
FONDS PROPRES							
Actions non participantes	960	2 830	2 714	-	(5 544)	960	962
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes ^[5]	13 214	17 985	19 963	4 499	(42 447)	13 214	14 156
Participations ne donnant pas le contrôle ^{[6][7]}	-	-	2 866	-	19 545	22 411	22 928
Total des fonds propres	14 174	20 815	25 543	4 499	(28 446)	36 585	38 046
Total du passif et des fonds propres	15 521	21 690	451 167	15 391	(26 519)	477 250	452 303

[1] Les autres filiales et ajustements liés à la consolidation comprennent les données de Portag3, de Portag3 II, de Wealthsimple, de Koho et des plateformes de placement, y compris des fonds d'investissement consolidés, Énergie Power et IntegraMed, ainsi que des écritures liées à la consolidation.

[2] À la suite de la convention de réassurance à caractère indemnitaire que Lifeco a conclue avec Protective Life le 1^{er} juin 2019, des placements de 15,5 G\$ ont été décomptabilisés, et des actifs au titre des cessions en réassurance de 15,2 G\$ ont été comptabilisés.

[3] Comprend les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées.

[4] Les débentures et autres instruments d'emprunt des participations contrôlées et consolidées sont garantis par leurs actifs, lesquels sont sans recours contre la Société.

[5] Les bénéfices non distribués d'ouverture ont diminué de 52 M\$ à la suite de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, et de l'application d'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. Se reporter à la section Changements de méthodes comptables pour obtenir plus de détails.

[6] Les participations ne donnant pas le contrôle de Lifeco comprennent le surplus attribuable au compte de participation de filiales.

[7] Les ajustements liés à la consolidation des participations ne donnant pas le contrôle sont relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres de la Financière Power, de Lifeco, d'IGM et des participations contrôlées et consolidées.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 477,3 G\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 452,3 G\$ au 31 décembre 2018, principalement en raison de l'incidence des fluctuations sur les marchés et de la croissance des nouvelles affaires, partiellement contrebalancée par l'incidence des fluctuations des devises.

En juin 2018, une filiale de Lifeco a annoncé une entente visant la vente d'un bloc de polices existantes à Scottish Friendly Assurance Society Limited (Scottish Friendly). Les montants liés aux polices en unités de compte et aux polices autres qu'en unités de compte ont été classés comme actifs détenus en vue de la vente. Le 22 octobre 2019, l'approbation de la cour requise pour le transfert de ces polices a été reçue, et le transfert a eu lieu avec prise d'effet à compter du 1^{er} novembre 2019. Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2019 de la Société.

Le passif a augmenté pour s'établir à 440,7 G\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 414,3 G\$ au 31 décembre 2018, principalement en raison des éléments suivants, tels qu'ils ont été présentés par Lifeco :

- Les contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ont augmenté de 21,5 G\$, principalement en raison de l'incidence combinée de hausses de la valeur de marché et de produits de placement de 27,3 G\$, partiellement contrebalancée par l'incidence des fluctuations des devises de 6,5 G\$.
- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 7,7 G\$, principalement en raison des ajustements liés à la juste valeur et de l'incidence des nouvelles affaires, partiellement contrebalancés par l'affaiblissement de l'euro, de la livre sterling et du dollar américain par rapport au dollar canadien.
- Le transfert d'un bloc de polices existantes à Scottish Friendly a eu lieu, avec prise d'effet à compter du 1^{er} novembre 2019. Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2019 de la Société.

BILANS NON CONSOLIDÉS

Dans le mode de présentation non consolidée ci-dessous, les participations dans les filiales sont présentées par la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Ces bilans non consolidés, qui ne sont pas présentés conformément aux normes IFRS, rehaussent l'information fournie dans la présente revue de la performance financière et aident le lecteur à cibler les changements dans les bilans non consolidés de Power Corporation.

31 décembre	2019	2018
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^[1]	564	750
Participation dans la Financière Power	11 530	12 295
Plateformes de placement et autres		
Sagard Europe	478	391
Sagard Holdings ^[2]	306	395
Power Pacific	730	510
Énergie Power	655	561
Autres placements ^[3]	149	171
Participation dans China AMC	658	679
Autres actifs	451	471
Total de l'actif	15 521	16 223
PASSIF		
Débentures et autres instruments d'emprunt	683	646
Autres passifs	664	459
Total du passif	1 347	1 105
FONDS PROPRES		
Actions non participantes	960	962
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes	13 214	14 156
Total des fonds propres	14 174	15 118
Total du passif et des fonds propres	15 521	16 223

[1] Les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de trois mois d'un montant de 116 M\$ (181 M\$ au 31 décembre 2018).

Conformément aux normes IFRS, ceux-ci sont classés à titre de placements dans les états financiers consolidés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent aussi la trésorerie détenue au sein de Sagard Holdings et de Power Pacific (voir ci-après).

[2] Comprend la participation dans IntegraMed, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, et les participations dans les entreprises associées et dans une entreprise contrôlée conjointement.

[3] Les autres placements comprennent les participations en portefeuille dans des fonds d'actions de sociétés fermées et un certain nombre de fonds de couverture. Ces placements sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. La Société avait des engagements en cours visant à faire des versements en capital futurs à ces fonds d'un montant total de 48 M\$.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Société se sont élevés à 564 M\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 750 M\$ à la fin de décembre 2018 (pour obtenir plus de détails, se reporter à la section États non consolidés des flux de trésorerie présentée plus loin). De ce montant, une tranche de 178 M\$ (347 M\$ au 31 décembre 2018) était détenue par Sagard Holdings et Power Pacific.

Placements

Les tableaux ci-dessous présentent, selon la méthode de la mise en équivalence, le rapprochement des participations dans la Financière Power et Énergie Power, aux fins de la présentation non consolidée, qui n'est pas conforme aux normes IFRS.

Participation dans la Financière Power (selon la méthode de la mise en équivalence)

La valeur comptable de la participation de Power Corporation dans la Financière Power, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, a diminué pour s'établir à 11 530 M\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 12 295 M\$ au 31 décembre 2018.

Valeur comptable au début de l'exercice	12 295
Changement de méthodes comptables ^[1]	(52)
Valeur comptable retraitée au début de l'exercice	12 243
Participation à l'offre de CFP	(1 400)
Quote-part du bénéfice net ajusté	1 485
Quote-part des autres éléments	(220)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global	35
Dividendes	(794)
Autres ^[2]	181
Valeur comptable au 31 décembre 2019	11 530

[1] Se reporter à la section Changements de méthodes comptables pour obtenir plus de détails.

[2] Principalement lié à un profit sur dilution découlant des offres de CFP et de Lifeco et à l'incidence du programme de rachat d'actions dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Lifeco et d'IGM.

Participation dans Énergie Power (selon la méthode de la mise en équivalence)

La valeur comptable de la participation de Power Corporation dans Énergie Power, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, s'est établie à 655 M\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 561 M\$ au 31 décembre 2018.

Valeur comptable au début de l'exercice	561
Placements	155
Quote-part de la perte nette	(46)
Quote-part des autres éléments de perte globale	(14)
Autres	(1)
Valeur comptable au 31 décembre 2019	655

Participation dans China AMC

La valeur comptable de la participation de Power Corporation dans China AMC s'élevait à 658 M\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 679 M\$ au 31 décembre 2018.

Valeur comptable au début de l'exercice	679
Dividendes	(10)
Quote-part du bénéfice net	30
Quote-part des autres éléments de perte globale	(41)
Valeur comptable au 31 décembre 2019	658

L'actif géré de China AMC, excluant l'actif géré des filiales, s'élevait à 1 032 milliards RMB¥ (192 G\$ CA) au 31 décembre 2019, comparativement à 880 milliards RMB¥ (175 G\$ CA) au 31 décembre 2018.

FONDS PROPRES

Actions non participantes

Les actions non participantes (privilégiées) de la Société comprennent six séries d'actions privilégiées de premier rang d'un montant en capital déclaré total de 960 M\$ au 31 décembre 2019 (962 M\$ au 31 décembre 2018), dont une tranche de 950 M\$ est à dividende non cumulatif. Toutes les séries d'actions sont des actions privilégiées perpétuelles et elles sont rachetables en totalité ou en partie uniquement au gré de la Société à partir de dates déterminées.

Les modalités des actions privilégiées de premier rang en circulation sont décrites à la note 18 des états financiers consolidés de 2019 de la Société.

Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes

Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes se sont chiffrés à 13 214 M\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 14 156 M\$ au 31 décembre 2018.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes au début de l'exercice	14 156	13 414
Changement de méthodes comptables ^[1]	(52)	-
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes retraités au début de l'exercice	14 104	13 414
Variation des bénéfices non distribués		
Bénéfice net avant les dividendes sur les actions non participantes	1 160	1 339
Dividendes déclarés	(920)	(752)
Rachat d'actions comportant des droits de vote limités en vertu de l'offre de PCC	(1 350)	-
Incidence de la variation du capital et des participations dans les filiales, et autres	143	(52)
	(967)	535
Variations des réserves		
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
Écarts de change	(321)	398
Réévaluation des placements et couvertures de flux de trésorerie	160	(282)
Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies	(87)	21
Quote-part de Pargesa et des autres entreprises contrôlées conjointement et entreprises associées	264	22
Rémunération fondée sur des actions, y compris l'incidence des filiales	28	(1)
	44	158
Émission d'actions comportant des droits de vote limités (1 422 502 actions en 2019 et 1 657 567 actions en 2018) en vertu du régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société	33	49
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes aux 31 décembre	13 214	14 156

[1] Se reporter à la section Changements de méthodes comptables pour obtenir plus de détails.

La valeur comptable par action participante de la Société s'est établie à 30,98 \$ au 31 décembre 2019, comparativement à 30,38 \$ à la fin de 2018.

Nombre d'actions participantes en circulation

À la date de la présente revue de la performance financière, 54 860 866 actions privilégiées participantes de la Société étaient en circulation, comparativement à 48 854 772 au 31 décembre 2018, et 624 323 591 actions comportant des droits de vote limités de la Société étaient en circulation, comparativement à 417 101 146 au 31 décembre 2018. Dans le cadre de la réorganisation, la Société a émis 6 006 094 actions privilégiées participantes le 12 février 2020 et 250 628 173 actions comportant des droits de vote limités le 13 février 2020.

Dans le cadre de la réorganisation, la Société a pris en charge le Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power. Les 13 079 888 options en circulation au 13 février 2020 en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power ont été échangées contre des options visant l'acquisition d'actions comportant des droits de vote limités de la Société (les options de remplacement). Les options de remplacement donnent chacune droit aux porteurs d'options de recevoir 1,05 action comportant des droits de vote limités de la Société. À la date de la présente revue de la performance financière, des options visant l'achat d'un nombre maximal total de 33 537 760 actions comportant des droits de vote limités de la Société étaient en circulation en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société et du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power, ce qui inclut 13 709 449 actions comportant des droits de vote limités pouvant être émises en vertu des options de remplacement.

Offres publiques de rachat importantes

Le 17 avril 2019, Lifeco a complété une offre publique de rachat importante et a racheté aux fins d'annulation 59 700 974 de ses actions ordinaires à un prix de rachat de 33,50 \$ par action ordinaire. La Financière Power a participé à l'offre de Lifeco et, par conséquent, sa participation dans Lifeco, qui atteignait 67,8 %, a diminué pour s'établir à 66,8 %.

Le 17 avril 2019, la Financière Power a complété une offre publique de rachat importante et a racheté aux fins d'annulation 49 999 973 de ses actions ordinaires à un prix de rachat de 33,00 \$ par action ordinaire. La Société a participé à l'offre de CFP et, par conséquent, sa participation dans la Financière Power, qui atteignait 65,5 %, a diminué pour s'établir à 64,1 %.

La diminution de la participation dans Lifeco et dans la Financière Power s'est traduite par la comptabilisation de profits sur dilution de 71 M\$ et de 66 M\$, respectivement, dans les bénéfices non distribués et dans la réserve au titre des autres éléments du bénéfice global ainsi que par une diminution correspondante des participations ne donnant pas le contrôle.

Le 17 avril 2019, la Société a complété son offre publique de rachat importante et a racheté aux fins d'annulation 40 909 041 de ses actions comportant des droits de vote limités, à un prix de rachat de 33,00 \$ par action comportant des droits de vote limités, pour un montant total de 1,35 G\$. L'excédent du montant payé en vertu de l'offre de PCC sur le capital social, soit 1,28 G\$, a été comptabilisé en réduction des bénéfices non distribués. Les coûts de transaction de 5 M\$ engagés dans le cadre de l'offre de PCC ont été comptabilisés dans les bénéfices non distribués.

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net est présentée pour la Financière Power et pour Power Corporation. La valeur de l'actif net correspond à l'estimation, par la direction, de la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power et des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la Société. La valeur de l'actif net correspond à la juste valeur des actifs présentés dans le bilan non consolidé de la Financière Power et de Power Corporation, moins leur dette nette et leurs actions privilégiées. Pour déterminer la juste valeur des actifs, les placements dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées sont ajustés à la juste valeur, comme suit :

- Les placements dans des sociétés ouvertes sont évalués à leur valeur de marché, soit le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière.

- Les placements dans des entités fermées sont évalués à la juste valeur estimée par la direction, au moyen de modèles d'évaluation appliqués de façon uniforme et fondés sur un multiple de valorisation ou sur les flux de trésorerie actualisés. Certaines évaluations sont préparées par des évaluateurs externes ou font l'objet d'une révision par des évaluateurs externes. Les transactions comparables sur le marché sont généralement utilisées pour corroborer la juste valeur estimative. La valeur des placements dans des entités fermées est présentée déduction faite de toute rémunération incitative de la direction.
- Les placements dans des fonds d'investissement sont évalués à la juste valeur présentée par le fonds, déduction faite de l'intérêsement aux plus-values ou aux autres incitatifs.

La présentation des placements dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées à la juste valeur n'est pas conforme aux normes IFRS. La valeur de l'actif net est une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

FINANCIÈRE POWER

Au 31 décembre 2019, la valeur de l'actif net par action de la Financière Power se chiffrait à 39,86 \$, comparativement à 32,96 \$ au 31 décembre 2018, ce qui représente une augmentation de 20,9 %.

	2019			2018		
	Bilan non consolidé	Ajustement lié à la juste valeur	Valeur de l'actif net	Bilan non consolidé	Ajustement lié à la juste valeur	Valeur de l'actif net
31 décembre						
ACTIF						
Participations						
Lifeco ^[1]	13 654	6 976	20 630	15 088	3 780	18 868
IGM	2 720	2 795	5 515	2 688	1 902	4 590
Parjointco	3 954	(1 413)	2 541	3 291	(983)	2 308
Autres ^[2]	203	127	330	184	90	274
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 021	-	1 021	1 025	-	1 025
Autres actifs ^[3]	138	-	138	115	-	115
Total de l'actif	21 690	8 485	30 175	22 391	4 789	27 180
PASSIF ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES						
Débentures	250	-	250	250	-	250
Autres passifs ^[4]	625	-	625	561	-	561
Actions privilégiées perpétuelles	2 830	-	2 830	2 830	-	2 830
Total du passif et des actions privilégiées	3 705	-	3 705	3 641	-	3 641
VALEUR NETTE						
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires/ Valeur de l'actif net	17 985	8 485	26 470	18 750	4 789	23 539
Par action	27,08		39,86	26,26		32,96

[1] Au cours du deuxième trimestre de 2019, à la suite de la participation de la Financière Power à l'offre de Lifeco, le nombre d'actions détenues par la Société a diminué de 7,4 %, soit de 49 318 032, passant de 669 568 064 à 620 250 032 (la participation a diminué, passant de 67,8 % à 66,8 %).

[2] L'ajustement lié à la juste valeur se rapporte aux placements de la Financière Power dans Portag3, Portag3 II, Wealthsimple et Koho.

[3] Comprend des dividendes de 83 M\$ déclarés au quatrième trimestre par IGM et reçus par la Financière Power le 31 janvier 2020 (soit le même montant qu'au 31 décembre 2018).

[4] Comprend des dividendes de 337 M\$ déclarés au quatrième trimestre par la Financière Power et versés le 31 janvier 2020 (344 M\$ au 31 décembre 2018).

Les placements évalués à la valeur de marché et la trésorerie représentent 98,4 % du total des actifs à la juste valeur de la Financière Power au 31 décembre 2019 (98,6 % au 31 décembre 2018).

La valeur de l'actif net par action de la Financière Power s'est chiffrée à 28,01 \$, selon i) les valeurs de marché des placements cotés en bourse au 17 mars 2020 et ii) les justes valeurs des placements non cotés en bourse au 31 décembre 2019.

POWER CORPORATION

Au 31 décembre 2019, la valeur de l'actif net par action de la Société se chiffrait à 40,07 \$, comparativement à 30,74 \$ au 31 décembre 2018, ce qui représente une augmentation de 30,4 %.

31 décembre	2019				2018			
	Bilan non consolidé	Reclassements	Ajustement lié à la juste valeur	Valeur de l'actif net	Bilan non consolidé	Reclassements	Ajustement lié à la juste valeur	Valeur de l'actif net
ACTIF								
Placements								
Financière Power ^[1]	11 530	-	3 334	14 864	12 295	-	(211)	12 084
Sagard Europe ^[2]	478	-	-	478	391	-	-	391
Sagard Holdings ^{[2][3]}	306	156	74	536	395	181	3	579
Power Pacific ^{[2][3]}	730	9	-	739	510	159	-	669
Énergie Power	655	-	420	1 075	561	-	363	924
China AMC ^[4]	658	-	-	658	679	-	-	679
Autres placements	149	-	49	198	171	-	18	189
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^[3]	564	(178)	-	386	750	(347)	-	403
Autres actifs ^[5]	451	-	-	451	471	-	-	471
Total de l'actif	15 521	(13)	3 877	19 385	16 223	(7)	173	16 389
PASSIF ET ACTIONS NON PARTICIPANTES								
Débentures et autres instruments d'emprunt	683	-	-	683	646	-	-	646
Autres passifs ^[6]	664	(13)	-	651	459	(7)	-	452
Actions non participantes	960	-	-	960	962	-	-	962
Total du passif et des actions non participantes	2 307	(13)	-	2 294	2 067	(7)	-	2 060
VALEUR NETTE								
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes/ Valeur de l'actif net	13 214	-	3 877	17 091	14 156	-	173	14 329
Par action	30,98			40,07	30,38			30,74

[1] Au cours du deuxième trimestre de 2019, à la suite de la participation de la Société à l'offre de CFP, le nombre d'actions détenues par la Société a diminué de 9,1 %, soit de 42 436 370, passant de 467 839 296 à 425 402 926 (la participation a diminué, passant de 65,5 % à 64,1 %).

[2] Les sociétés de gestion des fonds d'investissement sont présentées à leur valeur comptable, conformément aux normes IFRS.

[3] Un montant en trésorerie de 178 M\$ lié à Sagard Holdings et à Power Pacific a été inclus dans la juste valeur (347 M\$ au 31 décembre 2018).

[4] Évalué à la valeur comptable conformément aux normes IFRS.

[5] Comprend des dividendes de 194 M\$ déclarés au quatrième trimestre par la Financière Power et reçus par la Société le 31 janvier 2020.

[6] La rémunération fondée sur le rendement à payer de 13 M\$ est présentée dans la juste valeur de Power Pacific (3 M\$ dans Power Pacific et 4 M\$ dans Sagard Holdings au 31 décembre 2018).

Les placements évalués à la valeur de marché et la trésorerie représentent 83,9 % du total des actifs à la juste valeur au 31 décembre 2019 (82,7 % au 31 décembre 2018).

La valeur de l'actif net de la Société, présentée selon une approche transitive, alors que la participation dans la Financière Power est fondée sur la quote-part de la Société de la valeur de l'actif net de la Financière Power, se chiffrait à 19,2 G\$, ou 44,98 \$ par action, au 31 décembre 2019 (17,7 G\$, ou 37,91 \$ par action, au 31 décembre 2018). L'ajustement lié à la juste valeur additionnel de 2,1 G\$ (3,3 G\$ au 31 décembre 2018) se rapporte principalement à la quote-part revenant à la Société de sa participation dans Lifeco, IGM et Pargesa à la valeur de marché.

Selon une approche transitive, la valeur de l'actif net par action de la Société s'est chiffrée à 33,08 \$, selon i) les valeurs de marché des placements cotés en bourse au 17 mars 2020 et ii) les justes valeurs des placements non cotés en bourse au 31 décembre 2019.

Flux de trésorerie

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (résumés)

Les flux de trésorerie résumés de Lifeco, d'IGM et des plateformes de placement et autres de la Société ainsi que les flux de trésorerie non consolidés de Power Corporation et de la Financière Power sont présentés ci-dessous. Le tableau suivant présente un rapprochement de l'état non consolidé des flux de trésorerie, qui n'est pas présenté conformément aux normes IFRS, et de l'état consolidé résumé des flux de trésorerie de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019:

Exercices clos les 31 décembre	Financière Power						Power Corporation	
	Financière Power	Lifeco	IGM	Ajustements liés à la consolidation et autres	Financière Power Données consolidées	Power Corporation	Plateformes de placement et ajustements liés à la consolidation ^[1]	Données consolidées
Flux de trésorerie liés aux:								
Activités d'exploitation	1 414	6 110	712	(1 528)	6 708	689	(776)	6 621
Activités de financement	(3 035)	(3 981)	(1 069)	3 213	(4 872)	(2 040)	2 281	(4 631)
Activités d'investissement	1 617	(1 539)	427	(1 563)	(1 058)	1 182	(1 602)	(1 478)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	(130)	-	-	(130)	(17)	(1)	(148)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4)	460	70	122	648	(186)	(98)	364
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 025	4 168	650	(219)	5 624	750	67	6 441
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	1 021	4 628	720	(97)	6 272	564	(31)	6 805
								6 441

[1] Les ajustements liés aux plateformes de placement et à la consolidation comprennent les fonds d'investissement consolidés, Énergie Power et IntegraMed, ainsi que des écritures liées à la consolidation.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consolidés ont augmenté de 364 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comparativement à une augmentation de 538 M\$ pour la période correspondante de 2018.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 6 621 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 7 116 M\$ pour la période correspondante de 2018.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement, qui comprennent le rachat d'actions dans le cadre des offres de Lifeco, de CFP et de PCC, les dividendes versés sur les actions participantes et non participantes de la Société, ainsi que les dividendes versés par les filiales aux participations ne donnant pas le contrôle, ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 4 631 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 2 154 M\$ pour la période correspondante de 2018.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 1 478 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 4 608 M\$ pour la période correspondante de 2018.

La Société a diminué son volume de titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de trois mois, ce qui a donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 65 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 2 M\$ pour la période correspondante de 2018.

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Power Corporation est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société sont principalement constitués des dividendes reçus, des produits de ses placements, ainsi que des produits tirés (pertes sur) de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, moins les charges d'exploitation, les charges financières, l'impôt sur le bénéfice et les dividendes sur les actions non participantes et sur les actions participantes. Les dividendes reçus de la Financière Power, qui est aussi une société de portefeuille, représentent une part importante des flux de trésorerie de la Société.

Les états non consolidés des flux de trésorerie de la Société ci-dessous, qui ne sont pas présentés conformément aux normes IFRS, ont été préparés afin d'aider le lecteur puisqu'ils permettent d'isoler les flux de trésorerie de Power Corporation, la société mère.

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Dividendes provenant de la Financière Power	803	801
Dividendes provenant de China AMC	10	12
Activités propres, déduction faite des éléments sans effet sur la trésorerie	(124)	(161)
	689	652
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés sur les actions non participantes	(52)	(52)
Dividendes versés sur les actions participantes	(695)	(700)
Émission d'actions comportant des droits de vote limités	30	43
Rachat d'actions comportant des droits de vote limités en vertu de l'offre de PCC	(1 350)	-
Rachat d'actions non participantes	(2)	(3)
Émission de débentures	-	250
Rachat de débentures	-	(250)
Augmentation des autres instruments d'emprunt	37	-
Charges liées au rachat d'actions et autres	(8)	(2)
	(2 040)	(714)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la cession de placements	1 085	1 127
Acquisition de placements	(1 150)	(887)
Placements dans des participations contrôlées et consolidées	(155)	(90)
Produit du dépôt d'actions de la Financière Power en vertu de l'offre de CFP	1 400	-
Autres	2	(6)
	1 182	144
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(17)	22
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(186)	104
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	750	646
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	564	750
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Exploitation générale	386	403
Fonds d'investissement Sagard	178	347
	564	750

Sur une base non consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 186 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comparativement à une augmentation de 104 M\$ pour la période correspondante de 2018.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 689 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 652 M\$ pour la période correspondante de 2018.

- Les dividendes versés par la Financière Power sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont totalisé 1,7995 \$ par action, comparativement à 1,7115 \$ par action pour la période correspondante de 2018. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, Power Corporation a reçu des dividendes de la Financière Power d'un montant de 803 M\$, comparativement à 801 M\$ pour la période correspondante de 2018.

Les activités de financement de la Société ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 2 040 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 714 M\$ pour la période correspondante de 2018, et elles comprenaient ce qui suit:

- Le versement de dividendes par la Société sur les actions non participantes et les actions participantes d'un montant de 747 M\$, comparativement à 752 M\$ pour la période correspondante de 2018. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les dividendes versés par la Société sur ses actions participantes ont totalisé 1,5970 \$ par action, comparativement à 1,5045 \$ par action pour la période correspondante de 2018.

- L'émission d'actions comportant des droits de vote limités de la Société d'un montant de 30 M\$ en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société, comparativement à une émission d'un montant de 43 M\$ pour la période correspondante de 2018.
- Le rachat d'actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'offre de PCC au cours de la période, d'un montant de 1 350 M\$, comparativement à aucun rachat pour la période correspondante de 2018.
- L'augmentation de 37 M\$ des autres instruments d'emprunt, comparativement à nil pour la période correspondante de 2018.
- L'émission de débentures pour un montant de nil, comparativement à l'émission d'un montant de 250 M\$ pour la période correspondante de 2018.
- Le rachat de débentures pour un montant de nil, comparativement au rachat d'un montant de 250 M\$ pour la période correspondante de 2018.
- Le rachat d'actions non participantes aux fins d'annulation d'un montant de 2 M\$, comparativement à 3 M\$ pour la période correspondante de 2018.

Les activités d'investissement de la Société ont représenté des entrées de trésorerie nettes de 1 182 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, principalement attribuables au produit reçu de la participation à l'offre de CFP, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 144 M\$ pour la période correspondante de 2018.

Le produit de la cession de placements et les acquisitions de placements comprennent les activités d'investissement de la Société et de ses plateformes de placement.

Gestion du capital

En tant que société de portefeuille, Power Corporation a les objectifs suivants en matière de gestion du capital:

- offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société;
- offrir une flexibilité financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance qui vise à investir en temps opportun dans ses sociétés en exploitation et à effectuer d'autres placements lorsque des occasions se présentent;
- maintenir une structure du capital qui correspond à la nature à long terme de ses placements en maximisant l'utilisation du capital permanent;
- maintenir une notation de crédit appropriée qui lui garantit un accès stable aux marchés financiers.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre du capital.

Le conseil d'administration de la Société est responsable de la gestion du capital. La direction de la Société est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital et de la mise en œuvre et du suivi de ses plans de capital. Le conseil d'administration de la Société examine et approuve les transactions liées au capital, telles que l'émission, le remboursement et le rachat d'actions participantes, d'actions non participantes et de débentures.

Les conseils d'administration des filiales de la Société, de même que ceux de Pargesa et de GBL, supervisent et sont responsables de la gestion du capital de leur société respective.

À l'exception des débentures et autres instruments d'emprunt, le capital de la Société est permanent, ce qui correspond à la nature à long terme de ses placements. La structure du capital de la Société comprend: les débentures, les actions non participantes, les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes et les participations ne donnant pas le contrôle. La Société considère les actions non participantes comme une source efficiente de capitaux permanents.

Le 17 avril 2019, la Société a complété l'offre de PCC et a racheté aux fins d'annulation des actions comportant des droits de vote limités d'un montant de 1,35 G\$. L'offre de PCC a facilité le rachat d'actions comportant des droits de vote limités à des valeurs de marché intéressantes et a permis de rembourser du capital aux actionnaires tout en conservant les ressources financières nécessaires afin de poursuivre sa stratégie de création de valeur à long terme dans l'ensemble de son portefeuille de placements bien diversifié.

À la suite de la réorganisation, la Société détient la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, et les actions privilégiées et les titres d'emprunt de la Financière Power demeurent en circulation.

La structure du capital consolidé de la Société comprend les débentures, les actions privilégiées et les autres instruments d'emprunt émis par ses filiales consolidées. Les débentures et autres instruments d'emprunt émis par la Financière Power, Lifeco, IGM et les participations contrôlées sont sans recours contre la Société. La Société ne garantit pas les instruments d'emprunt émis par ses filiales. Les actions non participantes et le total des fonds propres représentaient 79 % de la structure du capital consolidé au 31 décembre 2019.

31 décembre	2019	2018
DÉBENTURES ET AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT		
Power Corporation	683	646
Financière Power	250	250
Lifeco	5 993	6 459
IGM	2 100	1 850
Autres ^{[1][2]}	1 005	838
Ajustements liés à la consolidation	(93)	(66)
	9 255	9 331
	9 938	9 977
ACTIONS NON PARTICIPANTES		
Power Corporation	960	962
Financière Power	2 830	2 830
Lifeco	2 714	2 714
IGM	-	150
	5 544	5 694
	6 504	6 656
FONDS PROPRES		
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes	13 214	14 156
Participations ne donnant pas le contrôle ^[3]	16 867	17 234
	30 081	31 390
	46 523	48 023

[1] Le poste Autres comprend IntegraMed et les entités contrôlées par Énergie Power.

[2] Garantis par les actifs des participations contrôlées, lesquels sont sans recours contre la Société.

[3] Représentent les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres des filiales de la Société, excluant les actions privilégiées de la Financière Power, de Lifeco et d'IGM, lesquelles sont présentées comme des actions non participantes dans le présent tableau.

POWER CORPORATION

- La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié daté du 16 novembre 2018, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 2 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions comportant des droits de vote limités, de reçus de souscription et de titres d'emprunt non garantis, ou toute combinaison de ces titres. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres d'emprunt et de participation en temps opportun.

Événements postérieurs à la date de clôture

- Dans le cadre de la réorganisation, la Société a émis 6 006 094 actions privilégiées participantes le 12 février 2020, pour une contrepartie de 206 M\$, et 250 628 173 actions comportant des droits de vote limités le 13 février 2020. Se reporter à la section Aperçu – Faits saillants de 2019 pour obtenir plus de détails.
- Le 20 février 2020, la Société a entrepris une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui demeurerait en vigueur soit jusqu'au 19 février 2021 ou jusqu'à la date à laquelle la Société aura racheté le nombre maximal d'actions comportant des droits de vote limités permis, selon la première éventualité. Conformément à cette offre, la Société peut racheter jusqu'à 30 millions de ses actions comportant des droits de vote limités en circulation au 20 février 2020 (soit environ 5,2 % du flottant des actions comportant des droits de vote limités en circulation).

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société a établi un régime d'achat d'actions automatique visant ses actions comportant des droits de vote limités. Le régime d'achat automatique de titres fournit des instructions standards quant à la façon dont les actions comportant des droits de vote limités de la Société doivent être rachetées dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pendant certaines périodes d'interdiction d'opérations prédéterminées. Les rachats effectués en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société à tout autre moment que lors de ces périodes d'interdiction d'opérations prédéterminées seront réalisés au gré de la direction.

LIFECO

- Le 10 décembre 2019, Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP a remboursé en totalité le montant en capital de 232 M\$ (175 M\$ US) des débentures pouvant être différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034, à un prix de remboursement correspondant à 100 % du montant du capital des débentures, plus les intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement (mais à l'exclusion de cette date). Une tranche du montant de 1,0 G\$ en trésorerie reçue en vertu de la convention de réassurance à caractère indemnitaire conclue avec Protective Life a été affectée au remboursement.

IGM

- Le 20 mars 2019, IGM a émis des débentures à 4,206 % d'un montant de 250 M\$ arrivant à échéance le 21 mars 2050. IGM s'est servi d'une partie du produit pour financer le rachat, le 30 avril 2019, de ses actions privilégiées de premier rang de série B à dividende non cumulatif de 5,90 % émises et en circulation d'un montant de 150 M\$.

La Société n'est elle-même assujettie à aucune exigence en matière de capital réglementaire imposée de l'extérieur. Toutefois, Lifeco et certaines de ses principales filiales, les filiales d'IGM et certaines des autres filiales de la Société sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2019 de la Société pour obtenir des renseignements additionnels.

NOTATIONS

La notation actuellement attribuée par Standard & Poor's (S&P) aux débentures de la Société a été rehaussée le 13 décembre 2019, passant de « A » avec une perspective stable à « A+ » avec une perspective stable. La notation actuellement attribuée par Dominion Bond Rating Service (DBRS) aux débentures de la Société est de « A », avec une tendance stable.

Les notations de crédit sont destinées à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité des titres d'une société sur le plan de la solvabilité et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits ainsi que la capacité d'une société de remplir ses obligations conformément aux modalités

de chaque obligation. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-dessous proviennent de leurs sites Web respectifs. Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres d'une société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier. De plus, les notations pourraient ne pas tenir compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à tout moment.

La notation « A+ » attribuée aux débentures de la Société par S&P correspond à la cinquième notation la plus élevée sur les 22 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Une débenture à long terme notée « A+ » est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

La notation « A » attribuée aux débentures de la Société par DBRS correspond à la sixième notation la plus élevée sur les 26 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Une débenture à long terme notée « A » indique que la capacité à l'égard du paiement est appréciable, mais que sa qualité de crédit est inférieure à celle d'une débenture notée « AA » et qu'elle peut être vulnérable aux événements futurs, bien que les facteurs négatifs que la notation « A » comporte soient gérables.

Gestion des risques

Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placement dans des actifs alternatifs. Son principal actif est une participation lui donnant le contrôle dans la Financière Power, qui contrôle Lifeco et IGM et qui détient également une participation lui donnant le contrôle conjoint dans Parjoinco, qui elle-même détient une participation lui donnant le contrôle dans GBL par l'entremise de Pargesa. Par conséquent, la Société est exposée aux risques du fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation. Une description complète de ces risques est présentée dans les documents d'information qu'elles publient. Les conseils d'administration respectifs de la Financière Power, de Lifeco, d'IGM, de Pargesa et de GBL sont responsables de la surveillance des risques au sein de leurs sociétés respectives. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration de Lifeco est responsable de la surveillance de ses risques et le conseil d'administration d'IGM supervise la gestion de ses risques et s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire de divers comités. Certains dirigeants de la Société siègent à ces conseils et aux comités de ceux-ci et, dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs, ils participent par le fait même à la surveillance des risques au sein des sociétés en exploitation.

APPROCHE EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE DES RISQUES

La Société estime qu'une gestion prudente des risques ne peut se concrétiser qu'en adoptant un modèle de gouvernance axé sur la surveillance active des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Le conseil d'administration et les hauts dirigeants de la Société exercent une surveillance globale et ont la responsabilité de la gestion des risques liés aux activités d'investissement et d'exploitation de la société de portefeuille, et maintiennent un ensemble exhaustif et approprié de politiques et de contrôles.

Le conseil d'administration supervise la gestion des risques et s'acquitte de ce mandat principalement par l'intermédiaire des comités suivants:

- Le comité d'audit se concentre sur les risques inhérents à la présentation de l'information financière et à la cybersécurité.
- Le comité de rémunération évalue les risques liés aux politiques et pratiques de rémunération de la Société.
- Le comité de gouvernance et des mises en candidature s'assure que la Société traite adéquatement les risques potentiels en matière de gouvernance.
- Le comité des opérations entre personnes reliées et de révision examine et évalue les transactions avec des parties liées de la Société aux fins d'approbation.

Un placement dans les titres de la Société de même que les activités qu'exerce la Société comportent certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-dessous et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente revue de la performance financière, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Le texte qui suit constitue une analyse de certains risques qui pourraient avoir une incidence sur la situation financière et la performance financière de la Société, de même que sur la valeur de ses fonds propres. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles, et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle de prises de décisions inefficaces et de stratégies inadéquates ou d'un manque de réactivité face aux changements majeurs au sein de l'environnement d'affaires, y compris les manifestations du risque macroéconomique ou du risque pays, ou aux changements à la réglementation. De plus, le risque stratégique inclut les risques associés à la structure de société de portefeuille et aux acquisitions futures possibles de la Société.

La réussite de la mise en œuvre de la stratégie de la Société en matière d'investissement est incertaine du fait qu'elle nécessite l'existence d'occasions intéressantes, qu'elle doit être réalisée au moment opportun et qu'elle nécessite l'exercice d'un jugement professionnel. L'approche de la Société consiste à surveiller, par l'entremise du conseil d'administration, ses sociétés en exploitation et ses participations dans l'objectif de générer, à long terme, une croissance soutenue des bénéfices et des dividendes. La Société cherche à agir comme un propriétaire doté d'une perspective à long terme et d'une vision stratégique articulées autour de valeurs fondamentales solides.

Le chef de la direction a la responsabilité d'élaborer les plans stratégiques proposés de la Société, en tenant compte des occasions et des risques émergents, en vue de créer une croissance rentable soutenue et de la valeur à long terme pour la Société, ainsi que de mettre en œuvre les plans stratégiques approuvés. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les buts et les objectifs à long terme de la Société et d'approuver les plans stratégiques élaborés par le chef de la direction, après avoir évalué les options possibles. Également, le conseil d'administration surveille la mise en œuvre, par la haute direction, des plans approuvés, évalue l'atteinte des buts et des objectifs de la Société, révise et approuve, au moins une fois par année, le plan financier de la direction en plus d'examiner et d'approuver les transactions importantes et les décisions stratégiques en matière de gestion du capital qui concernent la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou qu'elle ne puisse, au moment opportun, obtenir du capital ou monétiser des actifs dans des conditions normales de marché.

La capacité de Power Corporation, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et de ses autres placements ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de Power Corporation dépend de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité de ses filiales, des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées ainsi que de leur capacité à verser des dividendes. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de la Financière Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation.

La Société effectue certains placements, par l'entremise de ses plateformes de placement, dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides. Ces placements peuvent offrir des rendements potentiels relativement élevés, mais ils peuvent également être exposés à un niveau de risque relativement plus élevé. De temps à autre, il pourrait être dans l'intérêt de la Société de liquider ces placements. Cependant, il est possible qu'il n'y ait pas de marché pour la vente de titres de sociétés fermées et de titres illiquides et que la Société ne soit pas en mesure de vendre ceux-ci à des prix acceptables et au moment opportun, ou même de les vendre tout simplement. L'illiquidité pourrait limiter la capacité de la Société à réaliser un rendement ou à diversifier son portefeuille de placement rapidement afin de réagir à l'évolution de la conjoncture. Dans certains cas, la Société pourrait également être limitée dans sa capacité à vendre ces titres pendant une période de temps donnée en vertu de contrats ou des lois applicables. Il est difficile d'évaluer les sociétés fermées étant donné qu'il existe un certain niveau d'incertitude relativement aux hypothèses utilisées afin d'établir la juste valeur de ces placements.

La Société évalue régulièrement ses exigences en matière de liquidités et cherche à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des charges d'exploitation, des charges financières et du versement de dividendes sur les actions privilégiées pendant une période raisonnable, tel qu'il est défini dans ses politiques. La capacité de Power Corporation à obtenir du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power Corporation et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même dans l'avenir. Si Power Corporation n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

La Société a également accès à des liquidités au moyen de ses marges de crédit obtenues auprès de banques canadiennes. La Société dispose d'une marge de crédit engagée de 250 M\$ et d'une marge de crédit non engagée de 100 M\$, sur laquelle toute avance est consentie au gré de la banque. Au 31 décembre 2019, un montant de 25 M€ (37 M\$ CA) avait été prélevé sur la marge de crédit.

La gestion du risque de liquidité de Power Corporation n'a pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE MARCHÉ

Afin de conserver un niveau approprié de liquidité disponible, la Société maintient un portefeuille d'instruments financiers qui peuvent être composés d'une combinaison de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de titres à revenu fixe, d'autres placements (incluant des titres de participation, des fonds d'investissement et des fonds de couverture) et de dérivés. La Société détient aussi, par l'entremise de ses plateformes de placement, des actions de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de même que d'autres prêts. Ces placements sont exposés aux risques de crédit et de marché, tels qu'ils sont décrits ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société si, dans le cadre d'une transaction, une contrepartie ne respecte pas ses obligations de paiement. Le risque de crédit peut être lié à la défaillance d'un seul émetteur de titres d'emprunt, à la variation des écarts de crédit associés aux titres à revenu fixe négociables et au risque de contrepartie se rapportant aux dérivés.

Power Corporation gère le risque de crédit lié à ses titres à revenu fixe en respectant une politique en matière de placement, laquelle établit des directives quant aux limites d'exposition en définissant les titres admissibles, les notations minimales et les limites de concentration.

Les titres à revenu fixe, qui sont compris dans les placements et dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, se composent principalement d'obligations, d'acceptations bancaires et de dépôts temporaires très liquides auprès de banques à charte canadiennes et de banques dans les territoires où Power Corporation exerce ses activités, ainsi que d'obligations et de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement canadien ou américain. La Société évalue régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Les dérivés peuvent aussi être utilisés, principalement pour atténuer l'exposition au risque de change et au risque de marché relatif à certains accords de rémunération fondée sur des actions. Power Corporation évalue régulièrement les notations de crédit des contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats sur dérivés sont négociés sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des institutions financières bien cotées.

L'exposition de la Société au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux dérivés, et la façon dont elle gère ce risque, n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la valeur de marché ou les flux de trésorerie futurs d'une participation fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers comprennent le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Société sont libellées dans différentes devises et que les placements et les bénéfices en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.

Dans le cadre de ses activités courantes, la Société peut maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposée aux fluctuations des cours du change. Afin de se prémunir contre ces fluctuations, Power Corporation peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture. Au 31 décembre 2019, environ 44 % du montant de 564 M\$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe de Power Corporation étaient libellés en devises, soit 214 M\$ en dollars américains, 17 M\$ en euros et 17 M\$ en renminbi chinois.

La plupart des autres placements de Power Corporation sont classés comme disponibles à la vente. Par conséquent, les profits et les pertes latents sur la valeur de ces investissements, qui découlent des fluctuations des taux de change, sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Power Corporation détient aussi, par l'entremise de ses plateformes de placement, des placements dans des sociétés étrangères qui sont assujettis au risque de change. Ces fonds d'investissement présentent une diversification parmi le dollar américain, l'euro, le renminbi chinois et le dollar de Hong Kong, ce qui contribue à réduire la concentration du risque de change. Au 31 décembre 2019, l'incidence d'un raffermissement de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait par la comptabilisation d'une perte latente d'environ 75 M\$ dans les autres éléments de bénéfice global.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt.

Les instruments financiers de Power Corporation ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque d'une perte éventuelle liée à la sensibilité du cours de marché d'un instrument financier découlant de la volatilité des marchés boursiers.

La plupart des autres placements de Power Corporation sont classés comme disponibles à la vente. Les profits et les pertes latents sur ces placements sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Les autres placements sont examinés périodiquement afin de déterminer s'il existe des preuves objectives de dépréciation.

Power Corporation détient également, par l'entremise de ses plateformes de placement, des actions de sociétés fermées et de sociétés ouvertes qui sont assujetties au risque de prix. Au 31 décembre 2019, Sagard Europe, Sagard Holdings et Power Pacific détenaient collectivement des actions de sociétés ouvertes d'un montant de 794 M\$ et des actions de sociétés fermées d'un montant de 794 M\$. Les trois plateformes de placement investissent de façon diversifiée au sein de trois régions économiques distinctes, soit l'Europe, l'Amérique du Nord et la Chine. Cette diversification permet d'éviter une concentration dans une seule économie.

Au 31 décembre 2019, l'incidence d'une perte de valeur de 5 % des autres placements et de Sagard Europe, Sagard Holdings et Power Pacific se traduirait par la comptabilisation d'une perte latente de 70 M\$ dans les autres éléments de bénéfice global.

Les cours des titres de participation des filiales et des placements de Power Corporation peuvent être volatiles et assujettis à de nombreux facteurs sur lesquels ces filiales n'exercent aucun contrôle. Les marchés des capitaux enregistrent à l'occasion d'importantes fluctuations des cours et des volumes qui influent sur les cours des titres de participation des filiales et des placements, mais qui ne sont pas souvent liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. La volatilité des cours des titres de participation des filiales et des placements peut avoir une incidence sur la valeur de l'actif net publiée par la Société.

La gestion du risque lié aux instruments financiers de Power Corporation n'a pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018. Pour obtenir plus de détails sur la gestion des risques de Power Corporation, se reporter à la note 22 des états financiers consolidés de 2019 de la Société.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque de subir une perte en raison d'erreurs commises par des personnes, de défaillances ou d'insuffisances des processus internes et des technologies, ou d'événements externes. Il comprend les types de risque suivants: les fraudes internes et externes, les pratiques inadéquates en matière de ressources humaines, les erreurs d'exécution et de procédures, le risque lié aux modèles, le risque lié aux fournisseurs et aux tiers, l'interruption des activités, la cybersécurité, le risque juridique et le risque lié à la non-conformité à la réglementation. Bien que le risque opérationnel ne puisse être complètement éliminé, les processus de gestion des risques de la Société sont conçus pour gérer ce risque de façon rigoureuse et diligente.

La Société gère le risque opérationnel en adoptant et en appliquant une série de politiques, de procédures et de pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, dont des politiques relatives aux ressources humaines et aux pratiques de rémunération, une politique de récupération de la rémunération pour tous les dirigeants, un code de conduite et de déontologie destiné aux employés, un code de conduite à l'intention des tiers, des procédures relatives à la continuité des activités, de la révision des opérations entre parties liées et d'autres lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise. La Société a aussi établi divers contrôles aux fins de la présentation et de la communication de l'information financière et ces contrôles, qui font régulièrement l'objet de tests, peuvent contribuer à identifier et à atténuer les risques opérationnels.

Risque lié à la cybersécurité

La Société est exposée à des risques liés à la cybersécurité, en particulier les cybermenaces, qui comprennent, mais sans s'y limiter, les cyberattaques comme les intrusions informatiques, les virus informatiques, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle de nature exclusive ou sensible, ou d'autres brèches touchant le réseau ou la sécurité des technologies de l'information (TI). La Société continue de surveiller les menaces pour la cybersécurité, en plus d'améliorer ses mécanismes de protection ainsi que ses procédures de prévention, de détection, d'intervention et de gestion relativement à de telles menaces, qui évoluent constamment. Par conséquent, les mesures de protection des TI de la Société sont surveillées et adaptées de façon continue afin de prévenir et de détecter les cyberattaques, puis de les résoudre. D'éventuelles perturbations des systèmes d'information ou brèches de sécurité pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société ou encore nuire à sa réputation.

Risque lié à la non-conformité à la réglementation

Le risque lié à la non-conformité à la réglementation correspond au risque que la Société ou ses employés ne se conforment pas aux exigences réglementaires en vigueur là où la Société exerce ses activités, tant au Canada que dans d'autres pays. Un grand nombre de lois, de règles et de réglementations gouvernementales, y compris en ce qui a trait à la présentation et à la communication de l'information financière, s'appliquent à la Société. L'interprétation de ces lois, règles et réglementations par la Société, les agences gouvernementales ou les tribunaux pourrait se traduire par des cas de non-conformité aux dispositions réglementaires et avoir une incidence défavorable sur la réputation de la Société, en plus d'entraîner des pénalités, des amendes et des sanctions ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires. En plus d'être tenue de respecter ces lois, règles et réglementations, la Société doit aussi surveiller leur évolution de près, afin que toute modification à leur égard soit prise en compte dans la gestion de ses activités.

La Société s'assure que les incidences fiscales de toutes ses décisions stratégiques respectent ses obligations en matière de présentation de l'information juridique et fiscale en plus de prévoir les changements éventuels au cadre juridique actuel afin d'éviter tout risque de non-conformité qui pourrait avoir des incidences défavorables.

RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une activité entreprise par la Société soit perçue de manière négative par ses parties prenantes ou le public, que ce jugement soit fondé ou non, causant ainsi du tort à son image et se traduisant éventuellement par la perte d'activités commerciales, une capacité de financement limitée, des poursuites judiciaires ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires. Le risque lié à la réputation peut découler de divers événements et est généralement associé à une gestion insuffisante d'un autre risque. Par exemple, le non-respect des lois et des règlements ainsi que des manquements aux obligations en matière de présentation et de communication de l'information financière peuvent avoir une incidence importante sur la réputation de l'entreprise.

Le conseil d'administration de la Société a adopté un code de conduite et de déontologie (le code de conduite, qui inclut les directives de la Société en matière de conflits d'intérêts), de même qu'un code de conduite à l'intention des tiers, qui régissent la conduite des administrateurs, dirigeants et employés de la Société, ainsi que de ses consultants et fournisseurs. Le conseil d'administration de la Société s'assure de la conformité au code de conduite en collaboration avec le chef du contentieux et secrétaire de la Société, qui surveille la conformité au code de conduite. Les administrateurs et les employés de la Société sont tenus de confirmer une fois par année, et les dirigeants de la Société, une fois par trimestre, leur compréhension du code de conduite et leur accord à s'y conformer.

RISQUE LIÉ À LA DURABILITÉ

Le risque lié à la durabilité correspond au risque d'une perte éventuelle résultant de l'incapacité de la Société et de ses employés à identifier et à gérer les risques environnementaux et sociaux et les risques liés à la gouvernance, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la situation financière et la réputation de la Société.

Les risques environnementaux sont liés aux effets néfastes que pourraient avoir le réchauffement et les changements climatiques, les déchets et la consommation d'énergie. Les risques sociaux sont liés aux effets néfastes que pourraient avoir, pour les individus, des pratiques répréhensibles en matière de droits humains, de conditions de travail, de santé et de sécurité, de harcèlement, de diversité, de rémunération et d'avantages sociaux et de gestion des fournisseurs. Les risques liés à la gouvernance ont trait aux effets néfastes de pratiques contraires à l'éthique, comme la corruption, des conflits d'intérêts et une protection inadéquate des données.

S'appuyant sur une solide culture de gestion responsable, la Société suit les lignes directrices claires énoncées dans son code de conduite et de déontologie, lequel s'applique aux administrateurs, aux directeurs et aux employés de la Société, ainsi que dans son code de conduite à l'intention des tiers, lequel s'applique aux consultants et aux fournisseurs. La Société maintient aussi d'autres politiques, procédures et contrôles connexes, notamment un énoncé de responsabilité sociale, une politique environnementale, une politique anticorruption mondiale, une politique sur la protection des renseignements personnels et une politique sur le respect en milieu de travail.

La Société a adopté une approche équilibrée dans le cadre de l'exercice de ses activités et fournit à ses employés de la formation et des moyens d'acquérir des compétences afin que le risque lié à la durabilité soit identifié et géré conformément aux politiques et procédures. La fonction de surveillance de la gestion des risques du conseil d'administration prévoit notamment de veiller à ce que les risques environnementaux et sociaux importants et ceux liés à la gouvernance soient correctement identifiés et fassent l'objet d'une gestion et d'un suivi appropriés.

RISQUES ÉMERGENTS

Un risque émergent est un risque qui n'est pas actuellement bien compris et pour lequel l'incidence sur la stratégie et les résultats financiers sont difficiles à évaluer ou dont l'évaluation est en cours.

Surveiller les risques émergents est une composante importante de la gestion des risques. Power Corporation surveille activement les risques émergents grâce aux moyens suivants :

- Des examens et des analyses sont effectués au sein des conseils et des comités de ses sociétés en exploitation à l'échelle mondiale, par l'entremise desquels les dirigeants locaux décrivent les risques émergents de leurs environnements respectifs.

- L'équipe de la haute direction de la Société fait office de comité de gestion des risques de la Société. Les membres de l'équipe de la haute direction se rencontrent régulièrement afin d'identifier, d'analyser et d'examiner les risques de la Société et de mettre en œuvre des stratégies en vue d'atténuer ces risques.

COVID-19

Depuis le 31 décembre 2019, l'éclosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 », a forcé les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures d'urgence pour freiner la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes d'isolement volontaire et la distanciation sociale, ont perturbé de façon significative les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont subi une grande volatilité et un affaiblissement important. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et fiscales importantes afin de stabiliser les conditions économiques. La durée et l'incidence de la pandémie de la COVID-19, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant. Il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable la durée et la gravité de ces conséquences, tout comme leur incidence sur les résultats financiers ou la situation financière de la Société et de ses filiales en exploitation pour les périodes futures.

Instruments financiers et autres instruments

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les données sur le marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient de poser un jugement.

La Société a classé ses actifs et ses passifs comptabilisés à la juste valeur et ceux pour lesquels la juste valeur est présentée selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes :

- Le niveau 1 utilise des données d'entrée observables sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.

- Le niveau 2 utilise des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.
- Le niveau 3 utilise une ou plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables et il inclut des cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif.

La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données d'entrée observables et limitent l'utilisation des données d'entrée non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Dans certains cas, il se peut que les données d'entrée utilisées dans l'évaluation de la juste valeur soient classées dans différents niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Dans ces cas, le classement de l'évaluation de la juste valeur dans un des niveaux de la hiérarchie a été déterminé en fonction du niveau le plus bas d'une donnée d'entrée importante par rapport à l'évaluation de la juste valeur. L'appréciation par la Société et ses filiales de l'importance d'une donnée d'entrée précise dans l'évaluation de la juste valeur requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou présentés à la juste valeur de la Société et de ses filiales. Le tableau présente de façon distincte les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente et ceux présentés à la juste valeur. Le tableau n'inclut pas la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur comptable se rapproche raisonnablement de leur juste valeur. Les éléments exclus sont: la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir et les débiteurs, les avances consenties aux titulaires de polices, certains autres actifs financiers, les créateurs, les dividendes et les intérêts à verser, et certains autres passifs financiers.

		2019		2018
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Aux 31 décembre				
ACTIFS				
Actifs comptabilisés à la juste valeur				
Obligations				
À la juste valeur par le biais du résultat net	85 845	85 845	91 815	91 815
Disponibles à la vente	12 028	12 028	13 713	13 713
Prêts hypothécaires et autres prêts				
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 314	1 314	817	817
Actions				
À la juste valeur par le biais du résultat net	9 925	9 925	8 794	8 794
Disponibles à la vente	1 474	1 474	1 329	1 329
Immeubles de placement				
Fonds détenus par des assureurs cédants	5 887	5 887	5 218	5 218
Instruments dérivés				
Actifs au titre des cessions en réassurance	474	474	434	434
Actifs détenus en vue de la vente ^[1]	-	-	782	782
Autres actifs	1 490	1 490	927	927
	125 225	125 225	130 984	130 984
Actifs présentés à la juste valeur				
Obligations				
Prêts et créances	17 372	19 344	19 722	20 619
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Prêts et créances	30 461	31 420	32 080	32 524
Actions				
Disponibles à la vente ^[2]	150	150	239	239
Fonds détenus par des assureurs cédants	80	80	91	91
	48 063	50 994	52 132	53 473
Total	173 288	176 219	183 116	184 457
PASSIFS				
Passifs comptabilisés à la juste valeur				
Passifs relatifs aux contrats d'investissement				
Passifs relatifs aux contrats d'investissement détenus en vue de la vente	1 656	1 656	1 711	1 711
Instruments dérivés				
Autres passifs	-	-	27	27
	1 410	1 410	1 597	1 597
	430	430	185	185
	3 496	3 496	3 520	3 520
Passifs présentés à la juste valeur				
Obligations à l'égard d'entités de titrisation				
Débentures et autres instruments d'emprunt	6 914	6 997	7 370	7 437
Dépôts et certificats	9 938	11 451	9 977	10 823
	886	887	622	622
	17 738	19 335	17 969	18 882
Total	21 234	22 831	21 489	22 402

[1] Exclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que les avances consenties aux titulaires de polices, car la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

[2] La juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut pas être évaluée de manière fiable. Par conséquent, ces placements sont comptabilisés au coût.

Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2019 de la Société pour obtenir des informations supplémentaires au sujet de l'évaluation de la juste valeur de la Société au 31 décembre 2019.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours à des instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités, et non en qualité de teneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction de la Société et par la haute direction de ses filiales. La Société et ses filiales ont chacune établi des politiques, des lignes directrices et des procédures en matière d'exploitation relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à:

- empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives;
- documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion des risques;
- faire état de l'efficacité des relations de couverture;
- surveiller les relations de couverture.

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille de dérivés de la Société et de ses filiales:

	2019			2018		
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Total de la juste valeur	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Total de la juste valeur
31 décembre						
Power Corporation	11	2	2	119	-	(4)
Financière Power	23	6	6	20	-	(2)
Lifeco	21 634	451	(930)	19 614	417	(1 145)
IGM	2 608	15	(2)	2 883	16	(13)
Autres filiales	288	-	(12)	131	1	1
	24 553	472	(938)	22 648	434	(1 159)
	24 564	474	(936)	22 767	434	(1 163)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours a augmenté de 1,8 G\$, principalement en raison d'une augmentation liée à certaines opérations sur titres adossés à des prêts hypothécaires dont le règlement reste à venir (les titres liés à des opérations n'ayant pas encore été annoncées) et à des activités de couverture courantes. L'exposition de la Société et de ses filiales au risque de crédit lié à la contrepartie des instruments dérivés (qui représente la valeur de marché

des instruments en position de profit) a augmenté pour s'établir à 474 M\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 434 M\$ au 31 décembre 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à l'incidence du raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les swaps de devises payeurs de dollars américains et receveurs de dollars canadiens.

Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2019 de la Société pour obtenir des renseignements additionnels.

Arrangements hors bilan

GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes dont la nature les empêche de faire une estimation raisonnable du montant maximal éventuel que la Société ou une filiale pourrait être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal de ses activités de réassurance, Lifeco fournit des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement cédés à Lifeco ou les montants à payer par celle-ci. Lifeco pourrait être tenue de rechercher des solutions de recharge aux garanties si elle se révélait incapable de renouveler les lettres de crédit existantes à leur échéance. Se reporter à la note 32 des états financiers consolidés de 2019 de la Société.

Passifs éventuels

De temps à autre, dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs. Il est difficile de se prononcer avec certitude sur l'issue de ces poursuites et il est possible qu'une issue défavorable nuise de manière significative à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue actuellement, la Société ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la Société. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés de 2019 de la Société.

Engagements et obligations contractuels

	Paiements exigibles par période				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non définie	Total
Power Corporation ^{[1][2]}	44	1	655	188	888
Financière Power	16	-	254	-	270
Lifeco	2 423	1 126	4 875	-	8 424
IGM	2 116	5 489	2 134	-	9 739
Autres filiales et écritures liées à la consolidation	723	475	657	43	1 898
Total	5 322	7 091	8 575	231	21 219
Débentures et autres instruments d'emprunt ^[3]	1 164	1 037	7 798	-	9 999
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	1 474	5 431	9	-	6 914
Dépôts et certificats	881	4	1	-	886
Obligations locatives ^[4]	163	473	683	-	1 319
Obligations d'achat ^[5]	312	110	84	-	506
Cotisations au titre des régimes de retraite ^[6]	333	-	-	-	333
Engagements contractuels ^{[1][7]}	995	36	-	231	1 262
Total	5 322	7 091	8 575	231	21 219

[1] Une tranche de 188 M\$ correspond à des engagements en cours de la Société visant à faire des versements en capital futurs à des fonds d'investissement. Le montant et le moment exacts de chaque versement en capital ne peuvent être déterminés.

[2] Comprend des débentures de 650 M\$ de la Société.

[3] Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés de 2019 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[4] Se reporter à la note 16 des états financiers consolidés de 2019 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[5] Les obligations d'achat correspondent aux engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, principalement liés aux services d'information, ainsi qu'aux contrats de construction et d'achat de turbines liés à des projets éoliens en cours d'aménagement de Potentia.

[6] Les cotisations au titre des régimes de retraite comprennent les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes de retraite à cotisations définies ainsi qu'aux avantages postérieurs à l'emploi et elles sont susceptibles de changer, étant donné que les décisions en matière de cotisations sont influencées par de nombreux facteurs, notamment le rendement des marchés, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation. Les estimations en matière de capitalisation au-delà de un an ne sont pas prises en compte en raison de la variabilité importante des hypothèses nécessaires pour prévoir le moment des cotisations futures.

[7] Une tranche de 1 042 M\$ correspond à des engagements pris par Lifeco. Ces engagements contractuels sont essentiellement des engagements à l'égard de transactions d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et aux lignes directrices de Lifeco, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies.

Impôt sur le bénéfice (base non consolidée)

Au 31 décembre 2019, la Société disposait de pertes autres qu'en capital de 423 M\$ (soit un montant de 406 M\$ à l'égard duquel les avantages n'ont pas été comptabilisés) pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur (y compris les gains en capital). Ces pertes viendront à expiration entre 2029 et 2039.

À 31 décembre 2019, la Société disposait de pertes en capital de 158 M\$ (dont un montant de 11 M\$ à l'égard duquel les avantages ont été comptabilisés) qui peuvent être utilisées pour une durée indéfinie pour contrebalancer les gains en capital.

De plus, au 31 décembre 2019, les différences temporaires déductibles dont les avantages n'ont pas été comptabilisés se chiffraient à 293 M\$.

Transactions avec des parties liées

Power Corporation a un comité des opérations entre personnes reliées et de révision composé uniquement d'administrateurs indépendants par rapport aux membres de la direction et à l'actionnaire de contrôle de la Société. Ce comité a pour mandat de passer en revue les transactions proposées avec des parties liées de la Société, y compris l'actionnaire de contrôle, et de n'approuver que les transactions qu'il considère comme appropriées et qui sont effectuées selon les conditions du marché.

Dans le cours normal de leurs activités, Power Corporation et ses filiales prennent part à diverses transactions qui incluent des engagements en capital dans des fonds d'investissement, le versement d'honoraires liés au rendement et d'honoraires de gestion de base à des filiales du groupe et l'octroi de

prêts à des employés. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

Dans le cours normal de leurs activités, la Great-West et Putnam prennent part à diverses transactions avec des parties liées, qui comprennent l'offre respective de prestations d'assurance collective et de services de sous-conseiller à d'autres sociétés du groupe de Power Corporation. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

Lifeco fournit des services de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de Power Corporation, de la Financière Power, ainsi qu'à ceux de Lifeco et de ses filiales. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

IGM conclut des transactions avec des filiales de Lifeco. Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et comprennent: i) la prestation de certains services administratifs; ii) la distribution de produits d'assurance; iii) la vente de prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

En octobre 2017, IGM et une filiale de Power Corporation ont obtenu des décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu, qui permettaient des transactions de consolidation des pertes fiscales, aux termes desquelles les actions d'une filiale ayant généré des pertes fiscales pouvaient être acquises

par IGM. La Société a comptabilisé l'économie au titre des pertes fiscales devant être réalisée pendant ce programme. Le programme a été renouvelé et prolongé jusqu'en 2020.

Le 17 avril 2019, la Financière Power a participé à l'offre de Lifeco, et Power Corporation a participé à l'offre de CFP. Ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché. Se reporter à la section Fonds propres pour obtenir plus de détails.

Le 13 février 2020, la Société et la Financière Power ont complété la réorganisation. Se reporter à la section Aperçu – Faits saillants de 2019 pour obtenir plus de détails.

En lien avec la réorganisation, Pansolo, une société contrôlée par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, a acheté six millions d'actions privilégiées participatives le 12 février 2020. Se reporter aux sections Aperçu – Faits saillants de 2019 et Fonds propres pour obtenir plus de détails.

Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés de 2019 de la Société pour obtenir des renseignements additionnels.

Sommaire des estimations et jugements comptables critiques

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales doivent porter des jugements importants, faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et du bénéfice global, ainsi que sur l'information fournie à leur sujet. Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les secteurs pour lesquels des jugements importants sont portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales concernent les entités à consolider ou à comptabiliser selon la méthode de la mise en équivalence, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, les évaluations de la juste valeur, la perte de valeur de placements, le goodwill et les immobilisations incorporelles, l'impôt sur le bénéfice et les avantages du personnel futurs. Ces éléments sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2019 de la Société.

CONSOLIDATION

La direction de la Société consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Société exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Société à diriger les activités pertinentes des filiales ou d'autres entités structurées afin d'en tirer des rendements variables. La direction de la Société et la direction de chacune de ses filiales exercent leur jugement pour déterminer si un tel contrôle existe. Elles exercent également leur jugement pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Société ou ses filiales peuvent user de leur pouvoir afin d'influer sur les rendements variables.

ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises contrôlées conjointement sont les entités pour lesquelles le consentement unanime est requis en ce qui a trait aux décisions à l'égard des activités pertinentes. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable sur le plan des politiques opérationnelles et financières, mais dont elle n'a pas le contrôle ni le contrôle conjoint. Les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La direction de la Société et la direction de chacune de ses filiales exercent leur jugement pour déterminer si un contrôle conjoint ou une influence notable existe.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Évaluation

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. L'évaluation est effectuée à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options ou des clauses facultatives liées aux polices. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation ou d'une détérioration future des hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement des instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés de 2019 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable des actifs financiers reflète la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société et ses filiales s'appuient.

La variation de la juste valeur des actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance a une influence majeure sur la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur de ces passifs, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données d'entrée observables et limitent l'utilisation des données d'entrée non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont décrites ci-dessous.

Obligations et prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer les obligations et les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation.

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, les méthodes d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Ces méthodes prennent en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre, son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes de rendement et de crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées en bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen des fluctuations du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer les actions à la juste valeur.

Prêts hypothécaires rechargeables à la juste valeur par le biais du résultat net

Puisqu'il n'y a pas de prix du marché observables pour les prêts hypothécaires rechargeables, un modèle d'évaluation interne est utilisé, lequel est fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus et tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données d'entrée du modèle comprennent des données d'entrée observables du marché, comme les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données d'entrée non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, les hypothèses relatives à la mortalité, aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts ainsi que la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

Obligations et prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances

La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances qui est présentée est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché pour des instruments semblables. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants qualifiés et reflète les ajustements apportés par la direction de Lifeco lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses d'investissement ou les conditions générales du marché subissent des modifications significatives au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (dont les hypothèses locatives, les taux de location, les dépenses d'investissement et d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, de capitalisation réversifs et de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

PERTE DE VALEUR DE PLACEMENTS

Les placements sont examinés de façon individuelle à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt, d'une faillite ou d'une défaillance, ainsi que d'un éventuel défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés s'être dépréciés lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrement. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indice définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des pertes de valeur sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde à la valeur nette de réalisation. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. Lorsque des obligations disponibles à la vente sont considérées comme dépréciées, la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global est reclassée dans les produits de placement nets. Une perte de valeur sur les instruments d'emprunt disponibles à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. De plus, les intérêts courus ne sont plus comptabilisés sur les obligations et les prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, et les intérêts courus antérieurs sont repris dans les produits de placement nets.

Des pertes de valeur relativement aux actions disponibles à la vente sont comptabilisées dans les produits de placement nets si la perte est significative ou prolongée. Toute perte de valeur subséquente est comptabilisée directement dans les produits de placement nets.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de repérer des indications de reprise.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. La Société et ses filiales offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies en fonction des années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies sont déterminées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Toute modification apportée à ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations définies. Le passif au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

- La Société et ses filiales établissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au début de la période annuelle au montant net du passif au titre des prestations constituées. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché.
- Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si un régime fait l'objet d'une réduction, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes sur réduction d'un régime sont immédiatement comptabilisés en résultat net.
- Les coûts financiers (montant net), les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les gains ou les pertes sur réduction et sur règlement d'un régime sont compris dans les charges d'exploitation et frais administratifs.
- Les réévaluations représentent les écarts actuariels et le rendement réel de l'actif des régimes, moins l'intérêt calculé au taux d'actualisation, et les variations du plafond de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments de bénéfice global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net.
- L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime.
- Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Impôt exigible

L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt que la Société prévoit payer ou recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et au titre des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, ou les deux, et qu'elle pourra ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au

cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus de planification financière de la Société et de ses filiales constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser la totalité ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture et sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et s'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Changements de méthodes comptables

Aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables de la Société depuis le 31 décembre 2018, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous.

ADOPTION D'IFRS 16 –

CONTRATS DE LOCATION (IFRS 16)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17), et les interprétations connexes. La norme prévoit de nouvelles directives quant à la manière d'identifier un contrat de location ainsi que de comptabiliser, d'évaluer et de présenter les contrats de location, de même qu'en ce qui a trait aux informations à fournir sur ces derniers. En vertu d'IFRS 16, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, représentant son droit d'utiliser l'actif loué, et une obligation locative correspondante, représentant son obligation d'effectuer les paiements de loyers pour l'ensemble des contrats de location. La distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement n'existe plus. Une exemption facultative est toutefois disponible pour les contrats de location à court terme et ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Incidence de la transition vers IFRS 16

La Société a choisi d'adopter IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, l'information présentée pour 2018 demeure la même que celle présentée auparavant en vertu d'IAS 17 et des interprétations connexes.

Au moment de la première application, la Société a choisi d'évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation pour chaque contrat de location i) soit au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui sont comptabilisés relativement à ce contrat de location dans les bilans immédiatement avant la date de la première application; ii) soit à sa valeur comptable comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début, actualisée selon le taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} janvier 2019. Lors de l'évaluation des obligations locatives, la Société et ses filiales ont actualisé les paiements de loyers selon leur taux d'emprunt marginal respectif au 1^{er} janvier 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 4,29 % au 1^{er} janvier 2019.

Au moment de la transition, la Société et ses filiales ont choisi d'appliquer des mesures de simplification, y compris i) de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats de location dont la durée restante se situe dans les 12 mois suivant la date de la transition et ii) d'appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires.

Incidence sur le bilan au 1^{er} janvier 2019:

	31 décembre 2018 (montants présentés antérieurement)	Incidence d'IFRS 16	1 ^{er} janvier 2019 (montants retraités)
Actif			
Immeubles de placement	5 218	29	5 247
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations	1 867	854	2 721
Autres actifs	9 390	(40)	9 350
		843	
Passif et fonds propres			
Autres passifs ^[1]	11 544	851	12 395
Passifs d'impôt différé	1 595	(2)	1 593
Bénéfices non distribués	11 726	(2)	11 724
Participations ne donnant pas le contrôle	22 928	(4)	22 924
		843	

[1] Des loyers à payer de 100 M\$ comptabilisés dans les autres passifs dans le bilan au 31 décembre 2018 ont été reclassés afin de réduire les actifs au titre de droits d'utilisation.

L'application d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence significative sur l'état des résultats ni sur l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, sauf en ce qui concerne le classement des paiements de loyers à titre d'activités de financement plutôt qu'à titre d'activités d'exploitation. L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie nets.

ADOPTION D'IFRIC 23 – INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX (IFRIC 23)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRIC 23, qui clarifie la manière d'appliquer les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation prescrites dans IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'une incertitude subsiste quant aux traitements fiscaux à utiliser. En vertu d'IFRIC 23, une provision pour impôt incertain qui atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation est évaluée selon la méthode du montant le plus probable. La provision pour impôt incertain est classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan. L'application de l'interprétation de la norme a donné lieu à une diminution de 109 M\$ des bénéfices non distribués de Lifeco. La quote-part revenant à la Société s'élève à 50 M\$.

Modifications comptables futures

La Société et ses filiales assurent un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analysent l'incidence que des modifications aux normes pourraient avoir sur leurs états financiers consolidés lorsqu'elles entreront en vigueur.

Nouvelle norme	Sommaire des modifications futures
IFRS 17 – <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 17)	<p>En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplacera IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>. Le 26 juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage au sujet des modifications ciblées d'IFRS 17, dont une proposition de report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la norme, la faisant ainsi passer au 1^{er} janvier 2022. L'IASB procède actuellement à l'examen des commentaires reçus sur l'exposé-sondage et prévoit publier les modifications finales au milieu de 2020. En raison des réponses reçues le 17 mars 2020 des parties prenantes au cours de la période de commentaires sur l'exposé-sondage, l'IASB a approuvé le report de la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 pour la faire passer aux périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. De plus, l'IASB a reporté au 1^{er} janvier 2023 l'échéance de l'exemption visant les assureurs qui doivent appliquer IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, afin que les dates d'entrée en vigueur d'IFRS 9 et d'IFRS 17 restent les mêmes. L'IASB a aussi confirmé certaines modifications proposées dans l'exposé-sondage, notamment la modification concernant le recouvrement attendu des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance, et a également accepté d'étendre le champ d'application de la modification liée au recouvrement de pertes sur les contrats de réassurance à tous les contrats de réassurance détenus. L'adoption d'IFRS 17 est une initiative importante pour Lifeco, qui s'appuie sur un cadre de gouvernement et un plan de projet formels et à laquelle sont dédiées des ressources considérables. Lifeco a constitué une équipe qui travaille sur la mise en œuvre, ce qui comprend la préparation des systèmes d'information financière et des processus de présentation de l'information en vertu d'IFRS 17, l'élaboration de politiques et la gestion de l'exploitation et du changement. Ces groupes surveillent également les faits nouveaux provenant de l'IASB et de divers groupes sectoriels où Lifeco est représentée. Lifeco a progressé dans la mise en œuvre de son plan, les principales décisions relatives à la norme étant bien avancées et l'implantation de la solution technologique ayant progressé. Lifeco continue d'évaluer l'état de préparation des fournisseurs de technologies et leur capacité à réaliser la mise en œuvre d'IFRS 17.</p> <p>IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 présente trois nouveaux modèles d'évaluation fondés sur la nature des contrats d'assurance: le modèle général d'évaluation, la méthode de la répartition des primes et la méthode des honoraires variables. Selon IFRS 17, les entités doivent évaluer, au bilan, les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon le total:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des flux de trésorerie d'exécution: les estimations courantes des montants qu'une société s'attend à recouvrer à l'égard des primes et à payer à l'égard des réclamations, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre du calendrier et du risque liés à ces montants; b) de la marge sur services contractuels: le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance. <p>En vertu d'IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour refléter la valeur temps de l'argent dans les flux de trésorerie d'exécution doit être fondé sur les caractéristiques du passif. Il s'agit d'un changement important par rapport à IFRS 4 et à la méthode canadienne axée sur le bilan, selon lesquelles le taux d'actualisation était basé sur les courbes de rendement des actifs connexes à ces passifs.</p> <p>Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance est comptabilisé en résultat net au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie. En 2019, Lifeco a comptabilisé des pertes liées aux nouvelles affaires d'environ 108 M\$ (perte d'environ 195 M\$ en 2018). Selon IFRS 17, Lifeco doit également distinguer les groupes de contrats qui devraient générer un bénéfice des groupes de contrats qui devraient être déficitaires. Lifeco doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de clôture, au moyen des estimations courantes du montant, du calendrier et de l'incertitude relative aux flux de trésorerie et aux taux d'actualisation. En raison des nouvelles méthodes d'évaluation prescrites par IFRS 17, Lifeco s'attend à une augmentation de ses passifs relatifs aux contrats d'assurance à l'adoption.</p> <p>IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont Lifeco comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les états des résultats, en particulier le calendrier de comptabilisation du bénéfice pour les contrats d'assurance. L'adoption d'IFRS 17 aura aussi une incidence importante sur la manière dont les résultats liés aux contrats d'assurance et les informations connexes sont présentés dans les états financiers, ainsi que sur les cadres réglementaires et fiscaux qui reposent sur des valeurs comptables calculées en vertu des normes IFRS. De plus, Lifeco surveille activement les incidences potentielles sur le capital réglementaire ainsi que sur les ratios et informations à fournir connexes. Lifeco continue d'évaluer toutes ces incidences par l'intermédiaire de son plan de mise en œuvre mondial.</p>

Nouvelle norme	Sommaire des modifications futures
Incidence actuelle d'IFRS 9 – <i>Instruments financiers</i> (IFRS 9)	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, qui remplace IAS 39, <i>Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation</i>. La date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 a été reportée au 1^{er} janvier 2023 afin qu'elle corresponde à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17. La norme apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. ■ La dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues. ■ La comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité. <p>En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 4). La modification, intitulée Application d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> et d'IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>, propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour atténuer la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée sur les contrats d'assurance. Les deux options sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Approche du report</i>: permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'à la date d'entrée en vigueur proposée de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance; ■ <i>Approche par superposition</i>: permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. <p>La Société est admissible à l'approche du report et elle a choisi d'appliquer cette approche, qui permet l'adoption simultanée d'IFRS 9 et d'IFRS 17.</p> <p>Les informations fournies pour l'évaluation et le classement des placements de portefeuille de la Société incluent déjà en grande partie les informations qui sont requises en vertu d'IFRS 9. La Société et Lifeco continuent d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme de concert avec l'adoption d'IFRS 17.</p> <p>Pargesa (détenue par l'entremise de Parjointco), une entreprise contrôlée conjointement, n'est pas admissible à l'exemption et a adopté IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018. Conformément à la modification apportée à IFRS 4 visant le report de l'adoption d'IFRS 9, la Société peut, sans toutefois y être tenue, conserver les méthodes comptables utilisées par une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La Société a décidé de continuer d'appliquer IAS 39 aux résultats de Pargesa.</p>
IFRS 3 – <i>Regroupements d'entreprises</i> (IFRS 3)	<p>En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>. Les modifications fournissent des directives additionnelles pour déterminer si une société a acquis une entreprise ou un groupe d'actifs.</p> <p>Les modifications seront appliquées de façon prospective à tous les regroupements d'entreprises et les acquisitions d'actifs pour lesquels la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2020 ou après.</p>
IAS 1 – <i>Présentation des états financiers</i> (IAS 1) et IAS 8 – <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i> (IAS 8)	<p>En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, et à IAS 8, <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>. Les modifications visent à clarifier la définition du terme « significatif » et à harmoniser les définitions utilisées dans le Cadre conceptuel de l'information financière et dans les normes elles-mêmes.</p> <p>Les modifications seront appliquées de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.</p>
IFRS 9 – <i>Instruments financiers</i> (IFRS 9), IAS 39 – <i>Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation</i> (IAS 39) et IFRS 7 – <i>Instruments financiers: Informations à fournir</i> (IFRS 7)	<p>En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, à IAS 39, <i>Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation</i>, et à IFRS 7, <i>Instruments financiers: Informations à fournir</i>. Selon les modifications, des exigences précises relatives à la comptabilité de couverture sont changées de manière à ce que les entités appliquent ces exigences en supposant que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont basés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie provenant de l'instrument couvert ne sera pas modifié par la réforme des taux d'intérêt de référence.</p> <p>Les modifications entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. Bien que l'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société, des informations additionnelles seront exigées.</p>

Contrôles et procédures de communication de l'information

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2019, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2019.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est conçu pour offrir une assurance raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers destinés à des parties externes sont préparés conformément aux normes IFRS. La direction de la Société, sous la supervision du chef de la direction et du chef des services financiers, est responsable d'établir et de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites intrinsèques et pourraient devenir inefficaces en raison de modifications de la situation. Par conséquent, même les systèmes qui sont jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la Société, sous la supervision du chef de la direction et du chef des services financiers, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2019, suivant les critères de l'*Internal Control – Integrated Framework* (le cadre COSO 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace au 31 décembre 2019.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence significative sur celui-ci au cours du trimestre clos le 31 décembre 2019.

Principales données annuelles

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
Total des produits	48 841	48 098	51 362
Actif géré [en milliards]	941	860	854
Actif administré [en milliards]	1 823	1 571	1 527
Bénéfice net (attribuable aux détenteurs d'actions participantes)	1 108	1 287	1 286
Par action – de base	2,53	2,77	2,77
Par action – dilué	2,53	2,76	2,76
Bénéfice net ajusté (attribuable aux détenteurs d'actions participantes) ^[1]	1 313	1 438	1 560
Par action – de base	3,00	3,09	3,36
Actif consolidé	477 250	452 303	445 521
Total des passifs financiers	26 057	26 056	24 946
Débentures et autres instruments d'emprunt	9 938	9 977	9 511
Fonds propres attribuables aux actionnaires	14 174	15 118	14 615
Valeur comptable par action participante	30,98	30,38	29,40
Nombre d'actions participantes en circulation [en millions]			
Actions privilégiées participantes	48,9	48,9	48,9
Actions comportant des droits de vote limités	377,6	417,1	415,4
Dividendes par action (déclarés)			
Actions participantes ^[2]	2,0020	1,5045	1,4105
Actions privilégiées de premier rang			
Série 1986 ^[3]	1,3824	1,2390	0,9994
Série A	1,4000	1,4000	1,4000
Série B	1,3375	1,3375	1,3375
Série C	1,4500	1,4500	1,4500
Série D	1,2500	1,2500	1,2500
Série G	1,4000	1,4000	1,4000

[1] Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour obtenir une définition de ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS de la présente revue de la performance financière.

[2] Comprend le dividende déclaré par la Société le 12 décembre 2019, dans le cadre de la réorganisation.

[3] Les actions privilégiées de premier rang de série 1986 donnent droit à un dividende cumulatif trimestriel à un taux variable égal à un quart de 70 % de la moyenne des taux préférentiels de deux grandes banques à charte canadiennes.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilans consolidés

31 décembre [en M\$ CA]	2019	2018
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 5]	6 805	6 441
Placements [note 6]		
Obligations	115 245	125 250
Prêts hypothécaires et autres prêts	31 775	32 897
Actions	11 549	10 362
Immeubles de placement	5 887	5 218
Avances consenties aux titulaires de polices	8 601	8 929
	173 057	182 656
Actifs détenus en vue de la vente [note 4]	-	897
Fonds détenus par des assureurs cédants [note 7]	8 714	9 251
Actifs au titre des cessions en réassurance [note 13]	20 707	6 126
Instruments financiers dérivés [note 26]	474	434
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées [note 8]	5 893	5 087
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations [note 9]	3 063	1 867
Autres actifs [note 10]	10 546	9 390
Actifs d'impôt différé [note 17]	802	1 098
Immobilisations incorporelles [note 11]	5 843	5 787
Goodwill [note 11]	10 324	10 423
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts [note 12]	231 022	209 527
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente [note 4]	-	3 319
Total de l'actif	477 250	452 303
PASSIF		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance [note 13]	174 521	166 720
Passifs relatifs aux contrats d'investissement [note 13]	1 656	1 711
Passifs détenus en vue de la vente [note 4]	-	897
Obligations à l'égard d'entités de titrisation [note 14]	6 914	7 370
Débentures et autres instruments d'emprunt [note 15]	9 938	9 977
Instruments financiers dérivés [note 26]	1 410	1 597
Autres passifs [note 16]	13 707	11 544
Passifs d'impôt différé [note 17]	1 497	1 595
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts [note 12]	231 022	209 527
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente [note 4]	-	3 319
Total du passif	440 665	414 257
FONDS PROPRES		
Capital social [note 18]		
Actions non participantes	960	962
Actions participantes	726	766
Bénéfices non distribués	10 780	11 726
Réserves	1 708	1 664
Total des fonds propres attribuables aux actionnaires	14 174	15 118
Participations ne donnant pas le contrôle [note 20]	22 411	22 928
Total des fonds propres	36 585	38 046
Total du passif et des fonds propres	477 250	452 303

Approuvé par le conseil d'administration,

Signé

J. David A. Jackson
Administrateur

Signé

R. Jeffrey Orr
Administrateur

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre [en M\$ CA, sauf les montants par action]	2019	2018
PRODUITS		
Revenu-primes		
Primes brutes souscrites [note 13]	43 245	39 963
Primes cédées	(18 756)	(4 523)
Total des primes, montant net	24 489	35 440
Produits de placement nets [note 6]		
Produits de placement nets réguliers	6 455	6 673
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	6 987	(3 604)
Produits de placement nets	13 442	3 069
Honoraires	10 081	8 776
Autres produits	829	813
Total des produits	48 841	48 098
CHARGES		
Prestations aux titulaires de polices		
Montant brut [note 13]	37 769	32 357
Montant cédé	(2 916)	(2 445)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	34 853	29 912
Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement		
Montant brut	10 155	441
Montant cédé	(13 479)	61
Total des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, montant net	(3 324)	502
Participations des titulaires de polices et bonifications	1 562	1 654
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	33 091	32 068
Commissions	3 480	3 512
Charges d'exploitation et frais administratifs [note 23]	8 341	8 175
Charges financières [note 24]	544	462
Total des charges	45 456	44 217
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	3 385	3 881
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées [note 8]	212	164
Bénéfice avant impôt	3 597	4 045
Impôt sur le bénéfice [note 17]	554	578
Bénéfice net	3 043	3 467
ATTRIBUABLE AUX		
Participations ne donnant pas le contrôle [note 20]	1 883	2 128
Détenteurs d'actions non participantes	52	52
Détenteurs d'actions participantes	1 108	1 287
	3 043	3 467
BÉNÉFICE PAR ACTION PARTICIPANTE [note 29]		
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes		
- de base	2,53	2,77
- dilué	2,53	2,76

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre [en M\$ CA]	2019	2018
Bénéfice net	3 043	3 467
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
ÉLÉMENTS QUI POURRAIENT ÊTRE RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET		
Profits (pertes) nets latents sur les placements disponibles à la vente		
Profits (pertes) latents	498	(135)
(Charge) économie d'impôt	(56)	29
(Profits) pertes réalisés transférés en résultat net	(220)	(188)
Charge (économie) d'impôt	10	(4)
	232	(298)
Profits (pertes) nets latents sur les couvertures de flux de trésorerie		
Profits (pertes) latents	2	13
(Charge) économie d'impôt	1	(2)
(Profits) pertes réalisés transférés en résultat net	-	(69)
Charge (économie) d'impôt	-	17
	3	(41)
Profits (pertes) de change nets latents à la conversion des établissements à l'étranger		
Profits (pertes) latents sur les conversions	(628)	845
(Charge) économie d'impôt	3	-
(Profits) pertes réalisés sur les conversions transférés en résultat net	(13)	(11)
Profits (pertes) latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	100	(50)
(Charge) économie d'impôt	(14)	6
	(552)	790
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	448	21
(Charge) économie d'impôt	9	(5)
	457	16
Total des éléments qui pourraient être reclassés	140	467
ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET		
Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies [note 25]	(278)	17
(Charge) économie d'impôt	64	1
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	(6)	2
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	(220)	20
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(80)	487
Bénéfice global	2 963	3 954
ATTRIBUABLE AUX		
Participations ne donnant pas le contrôle	1 754	2 467
Détenteurs d'actions non participantes	52	52
Détenteurs d'actions participantes	1 157	1 435
	2 963	3 954

États consolidés des variations des fonds propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 [en M\$ CA]	Capital social			Réserves			Participations ne donnant pas le contrôle	Total des fonds propres
	Actions non participants	Actions participants	Bénéfices non distribués	Rémunération fondée sur des actions	Autres éléments de bénéfice global [note 28]	Total		
Solde au début de l'exercice								
Montants présentés antérieurement	962	766	11 726	184	1 480	1 664	22 928	38 046
Changement de méthodes comptables [note 2]								
Incidence d'IFRS 16	-	-	(2)	-	-	-	(4)	(6)
Incidence d'IFRIC 23	-	-	(50)	-	-	-	(59)	(109)
Solde retraité au début de l'exercice	962	766	11 674	184	1 480	1 664	22 865	37 931
Bénéfice net	-	-	1 160	-	-	-	1 883	3 043
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	-	-	-	-	49	49	(129)	(80)
Bénéfice global	-	-	1 160	-	49	49	1 754	2 963
Offre publique de rachat importante visant les actions comportant des droits de vote limités [note 18]	-	(73)	(1 277)	-	-	-	-	(1 350)
Dividendes aux actionnaires								
Actions non participantes	-	-	(52)	-	-	-	-	(52)
Actions participantes	-	-	(868)	-	-	-	-	(868)
Dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(1 348)	(1 348)
Rémunération fondée sur des actions [note 19]	-	-	-	32	-	32	29	61
Options sur actions exercées	-	33	-	(20)	-	(20)	17	30
Rachat d'actions de la Société aux fins d'annulation	(2)	-	-	-	-	-	-	(2)
Incidence de la variation du capital et des participations dans les filiales, et autres ^[1]	-	-	143	16	(33)	(17)	(906)	(780)
Solde à la fin de l'exercice	960	726	10 780	212	1 496	1 708	22 411	36 585

[1] L'incidence de la variation du capital et des participations dans les filiales se rapporte à l'incidence du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation par Lifeco et par la Financière Power en vertu de leurs offres publiques de rachat importantes, ainsi qu'à l'incidence de l'émission et du rachat d'actions ordinaires et privilégiées par des filiales (note 20).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 [en M\$ CA]	Capital social			Réserves			Participations ne donnant pas le contrôle	Total des fonds propres
	Actions non participants	Actions participants	Bénéfices non distribués	Rémunération fondée sur des actions	Autres éléments de bénéfice global [note 28]	Total		
Solde au début de l'exercice								
965	717	11 191	185	1 321	1 506	21 880	36 259	
Bénéfice net	-	-	1 339	-	-	-	2 128	3 467
Autres éléments de bénéfice global	-	-	-	-	148	148	339	487
Bénéfice global	-	-	1 339	-	148	148	2 467	3 954
Dividendes aux actionnaires								
Actions non participantes	-	-	(52)	-	-	-	-	(52)
Actions participantes	-	-	(700)	-	-	-	-	(700)
Dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(1 329)	(1 329)
Rémunération fondée sur des actions [note 19]	-	-	-	26	-	26	24	50
Options sur actions exercées	-	49	-	(27)	-	(27)	21	43
Rachat d'actions de la Société aux fins d'annulation	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Incidence de la variation du capital et des participations dans les filiales, et autres	-	-	(52)	-	11	11	(135)	(176)
Solde à la fin de l'exercice	962	766	11 726	184	1 480	1 664	22 928	38 046

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre [en M\$ CA]	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice avant impôt	3 597	4 045
Impôt sur le bénéfice payé, déduction faite des remboursements	(477)	(612)
Éléments d'ajustement		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	10 412	(379)
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	570	663
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	(900)	51
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	(6 987)	3 604
Autres	406	(256)
	6 621	7 116
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés		
Par des filiales à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(1 349)	(1 323)
Actions non participantes	(52)	(52)
Actions participantes	(695)	(700)
	(2 096)	(2 075)
Émission d'actions comportant des droits de vote limités par la Société [note 18]	30	43
Émission d'actions ordinaires et de parts de fonds à durée de vie limitée par des filiales	336	74
Rachat d'actions comportant des droits de vote limités aux fins d'annulation		
en vertu de l'offre publique de rachat importante [note 18]	(1 350)	-
Rachat d'actions non participantes par la Société	(2)	(3)
Rachat d'actions ordinaires par des filiales	(684)	(74)
Rachat d'actions privilégiées par des filiales	(150)	-
Émission de débentures et de billets de premier rang [note 15]	250	1 962
Remboursement de débentures [note 15]	(232)	(1 871)
Augmentation des autres instruments d'emprunt [note 15]	146	167
Diminution des autres instruments d'emprunt [note 15]	(121)	(38)
Remboursement d'obligations locatives [note 16]	(99)	-
Augmentation des obligations à l'égard d'entités de titrisation	1 456	1 772
Remboursements d'obligations à l'égard d'entités de titrisation et autres	(2 115)	(2 111)
	(4 631)	(2 154)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ventes et échéances d'obligations	25 860	25 577
Remboursements de prêts hypothécaires et d'autres prêts	4 778	4 704
Vente d'actions	3 959	4 121
Vente d'immeubles de placement	5	63
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	16	(208)
Produit d'actifs détenus en vue de la vente [note 4]	-	169
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la cession d'une entreprise (excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie connexes) [note 3]	(49)	(334)
Acquisition d'actifs, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie [note 3]	(123)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés à un transfert d'activités [note 4]	(4)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie classés comme détenus en vue de la vente [note 4]	-	(112)
Placement dans des obligations	(25 621)	(27 031)
Placement dans des prêts hypothécaires et d'autres prêts	(5 691)	(6 121)
Placement dans des actions	(3 610)	(5 080)
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées [note 8]	(130)	(76)
Produit de participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	-	199
Placement dans des immeubles de placement et autres	(868)	(479)
	(1 478)	(4 608)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(148)	184
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	364	538
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	6 441	5 903
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	6 805	6 441
LES FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS		
Intérêts et dividendes reçus	5 765	5 932
Intérêts versés	686	681

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(TOUS LES MONTANTS DES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.) M\$ = MILLIONS DE DOLLARS G\$ = MILLIARDS DE DOLLARS

NOTE 1 Renseignements sur la Société

Power Corporation du Canada est une société cotée en bourse (TSX: POW; POW.PR.E) constituée en société par actions, domiciliée au Canada et située au 751, square Victoria, Montréal (Québec) Canada, H2Y 2J3.

Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans

les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

Le 18 mars 2020, le conseil d'administration de Power Corporation a approuvé les états financiers consolidés (les états financiers) de la Société au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers de Power Corporation au 31 décembre 2019 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Les états financiers regroupent les comptes de Power Corporation et de ses filiales sur une base consolidée, après élimination des transactions et des soldes intersociétés, ainsi que certains ajustements liés à la consolidation.

Filiales

Les filiales sont des entités que la Société contrôle lorsqu'elle i) exerce un pouvoir sur l'entité, ii) est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens et iii) a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité. Les filiales de la Société sont consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la Société n'exerce plus ce contrôle. La Société réévalue si elle contrôle encore une entité si les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments du contrôle énumérés précédemment ont changé.

Les principales filiales en exploitation de la Société sont:

Sociétés	Principale activité	% de participation	
		2019	2018
Corporation Financière Power	Société de portefeuille de services financiers	64,1	65,5
Great-West Lifeco Inc. ^{[1][2]}	Société de portefeuille spécialisée dans les services financiers détenant des participations dans des sociétés des secteurs de l'assurance et de la gestion de patrimoine	70,9	71,8
Société financière IGM Inc. ^{[3][4]}	Gestion de patrimoine et d'actifs	66,0	65,2
Portag3 Ventures LP ^[5]	Soutient des entreprises offrant des services financiers novateurs	100,0	100,0
Portag3 Ventures II LP ^[6]	Axé sur des investissements dans des entreprises en démarrage du secteur mondial des technologies	27,9	47,0
Wealthsimple Financial Corp. ^[7]	Société de gestion de placements axée sur la technologie	84,9	81,7
Corporation Énergie Power	Société de portefeuille détenant des participations dans des sociétés du secteur de l'énergie durable et renouvelable	100,0	100,0

[1] La Financière Power et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 66,9 % et de 4,0 % dans Lifeco (respectivement 67,8 % et 4,0 % au 31 décembre 2018).

[2] Les principales filiales en exploitation de Lifeco sont la Great-West, Great-West Life & Annuity, la London Life, la Canada Vie, Irish Life et Putnam. Le 1^{er} janvier 2020, la Great-West, la London Life et la Canada Vie ont fusionné en une seule société: la Canada Vie.

[3] La Financière Power et la Great-West détiennent des participations respectives de 62,1 % et de 3,9 % dans la Financière IGM (respectivement 61,4 % et 3,8 % au 31 décembre 2018).

[4] Les principales filiales en exploitation d'IGM sont IG Gestion de patrimoine et Mackenzie.

[5] La Financière Power détient une participation de 63,0 % dans Portag3, et Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 18,5 % dans Portag3 (même participation qu'au 31 décembre 2018).

[6] La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 7,7 % dans Portag3 II (15,7 % au 31 décembre 2018), et Sagard Holdings ULC, une filiale en propriété exclusive de la Société, détient une participation de 4,7 % dans Portag3 II (nil au 31 décembre 2018).

[7] La Financière Power, Portag3 et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 21,2 %, de 16,8 % et de 46,9 % dans Wealthsimple (respectivement 16,0 %, 21,9 % et 43,8 % au 31 décembre 2018).

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Le 17 avril 2019, Lifeco a complété une offre publique de rachat importante (l'offre de Lifeco) et a racheté aux fins d'annulation 59 700 974 de ses actions ordinaires à un prix de rachat de 33,50 \$ par action ordinaire. La Financière Power a participé à l'offre de Lifeco en déposant ses actions ordinaires de Lifeco de manière proportionnelle et non proportionnelle. La Financière IGM a aussi participé à l'offre de Lifeco de manière proportionnelle.

Le 17 avril 2019, la Financière Power a complété une offre publique de rachat importante (l'offre de CFP) et a racheté aux fins d'annulation 49 999 973 de ses actions ordinaires à un prix de rachat de 33,00 \$ par action ordinaire. La Société a participé à l'offre de CFP en déposant ses actions ordinaires de la Financière Power de manière proportionnelle et non proportionnelle.

La diminution de la participation dans Lifeco et dans la Financière Power s'est traduite par la comptabilisation de profits sur dilution respectifs de 71 M\$ et de 66 M\$ dans les bénéfices non distribués et dans la réserve au titre des autres éléments du bénéfice global ainsi que par une diminution correspondante des participations ne donnant pas le contrôle dans les états des variations des fonds propres.

Les états financiers de Power Corporation comprennent, sur une base consolidée, les résultats de la Financière Power, un émetteur assujetti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, et de Lifeco et de la Financière IGM, des sociétés ouvertes. Les montants présentés dans les bilans consolidés, les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des fonds propres et les états consolidés des flux de trésorerie sont principalement préparés à partir des états financiers consolidés publiés de la Financière Power, de Lifeco et de la Financière IGM au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date. Certaines notes annexes aux états financiers de Power Corporation sont préparées à partir des notes annexes aux états financiers de la Financière Power.

Entreprises contrôlées conjointement et entreprises associées

Les entreprises contrôlées conjointement sont les entités pour lesquelles le consentement unanime est requis en ce qui a trait aux décisions à l'égard des activités pertinentes. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable sur le plan des politiques opérationnelles et financières, mais dont elle n'a pas le contrôle ni le contrôle conjoint. Les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la Société comptabilise sa quote-part du bénéfice net (de la perte nette), des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), des variations des fonds propres des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées, de même que des dividendes reçus.

Les principales entreprises contrôlées conjointement et entreprises associées de la Société sont:

Sociétés	Classement	Principale activité	% de participation	
			2019	2018
Parjointco N.V. ^{[1][2]}	Contrôle conjoint	Société de portefeuille	50,0	50,0
China Asset Management Co., Ltd. ^[3]	Entreprise associée	Société de gestion d'actifs	27,8	27,8

[1] Détenue par la Financière Power.

[2] Parjointco N.V. détient une participation de 55,5 % dans Pargesa Holding SA (même participation qu'au 31 décembre 2018).

[3] Power Corporation et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 13,9 % dans China AMC (même participation qu'au 31 décembre 2018).

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 16 – Contrats de location (IFRS 16)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17), et les interprétations connexes. La norme prévoit de nouvelles directives quant à la manière d'identifier un contrat de location ainsi que de comptabiliser, d'évaluer et de présenter les contrats de location, de même qu'en ce qui a trait aux informations à fournir sur ces derniers. En vertu d'IFRS 16, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, représentant son droit d'utiliser l'actif loué, et une obligation locative correspondante, représentant son obligation d'effectuer les paiements de loyers pour l'ensemble des contrats de location. La distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement n'existe plus. Une exemption facultative est toutefois disponible pour les contrats de location à court terme et ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Incidence de la transition vers IFRS 16

La Société a choisi d'adopter IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, l'information présentée pour 2018 demeure la même que celle présentée auparavant en vertu d'IAS 17 et des interprétations connexes.

Au moment de la première application, la Société a choisi d'évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation pour chaque contrat de location i) soit au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui sont comptabilisés relativement à ce contrat de location dans les bilans immédiatement avant la date de la première application; ii) soit à sa valeur comptable comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début, actualisée selon le taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} janvier 2019. Lors de l'évaluation des obligations locatives, la Société et ses filiales ont actualisé les paiements de loyers selon leur taux d'emprunt marginal respectif au 1^{er} janvier 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 4,29 % au 1^{er} janvier 2019.

Au moment de la transition, la Société et ses filiales ont choisi d'appliquer des mesures de simplification, y compris i) de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats de location dont la durée restante se situe dans les 12 mois suivant la date de la transition et ii) d'appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)Incidence sur le bilan au 1^{er} janvier 2019 :

	31 décembre 2018 [montants présentés antérieurement]	Incidence d'IFRS 16	1 ^{er} janvier 2019 [montants retraités]
Actif			
Immeubles de placement	5 218	29	5 247
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations	1 867	854	2 721
Autres actifs	9 390	(40)	9 350
		843	
Passif et fonds propres			
Autres passifs ^[1]	11 544	851	12 395
Passifs d'impôt différé	1 595	(2)	1 593
Bénéfices non distribués	11 726	(2)	11 724
Participations ne donnant pas le contrôle	22 928	(4)	22 924
		843	

[1] Des loyers à payer de 100 M\$ comptabilisés dans les autres passifs dans le bilan au 31 décembre 2018 ont été reclassés afin de réduire les actifs au titre de droits d'utilisation.

Le tableau suivant présente le rapprochement des obligations en vertu de contrats de location simple de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2018, telles qu'elles ont été présentées précédemment dans les états financiers consolidés de la Société, et des obligations locatives comptabilisées lors de la première application d'IFRS 16, au 1^{er} janvier 2019 :

Engagements relatifs à des contrats de location simple au 31 décembre 2018	1 359
Actualisation à l'aide du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} janvier 2019	(227)
Composantes non locatives incluses dans les engagements relatifs à des contrats de location simple	(137)
Contrats de location n'ayant pas débuté au 1 ^{er} janvier 2019 inclus dans les engagements relatifs à des contrats de location simple	(59)
Contrats de location à court terme inclus dans les engagements relatifs à des contrats de location simple	(6)
Contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur inclus dans les engagements relatifs à des contrats de location simple	(6)
Options de renouvellement qui n'ont pas été incluses dans les engagements relatifs à des contrats de location simple	27
Obligations locatives comptabilisées au 1 ^{er} janvier 2019	951

L'application d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence significative sur l'état des résultats ni sur l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, sauf en ce qui concerne le classement des paiements de loyers à titre d'activités de financement plutôt qu'à titre d'activités d'exploitation. L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie nets.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRIC 23, qui clarifie la manière d'appliquer les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation prescrites dans IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'une incertitude subsiste quant aux traitements fiscaux à utiliser. En vertu d'IFRIC 23, une provision pour impôt incertain qui atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation est évaluée selon la méthode du montant le plus probable. La provision pour impôt incertain est classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan. L'application de l'interprétation de la norme a donné lieu à une diminution de 109 M\$ des bénéfices non distribués de Lifeco. La quote-part revenant à la Société s'élève à 50 M\$.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

UTILISATION D'ESTIMATIONS, D'HYPOTHÈSES ET DE JUGEMENTS IMPORTANTS

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales doivent porter des jugements importants, faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et du bénéfice global, ainsi que sur l'information fournie à leur sujet. Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les secteurs pour lesquels des jugements importants ont été portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales sont énumérés ci-dessous et sont décrits dans les notes annexes aux présents états financiers. Ils comprennent notamment :

Élément ou solde concerné par des jugements ou des estimations	Mise en application par	Principaux jugements ou estimations	Note(s) correspondante(s)
Évaluation du contrôle	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer si la Société a la capacité de diriger les activités pertinentes des filiales ou d'autres entités structurées afin d'en tirer des rendements variables. Faire preuve de jugement pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Société peut user de son pouvoir en vue d'influer sur les rendements variables.	s.o.
Évaluation de l'influence notable et du contrôle conjoint	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer si la Société exerce une influence notable sur les politiques opérationnelles et financières de l'entité, ou si le consentement unanime est requis en ce qui a trait aux décisions à l'égard des activités pertinentes.	s.o.
Évaluation du groupe destiné à être cédé	Direction de Lifeco	Déterminer les actifs et les passifs qui doivent être inclus dans le groupe destiné à être cédé requiert l'exercice du jugement, et établir la juste valeur de ce groupe nécessite d'avoir recours à des estimations.	4
Classement des contrats d'assurance et des contrats de réassurance	Direction de Lifeco	Déterminer si les contrats doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.	13
Évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement en vertu de la MCAB	Direction de Lifeco	Déterminer les hypothèses actuarielles, notamment celles portant sur les taux d'intérêt, l'inflation, le comportement des titulaires de polices et les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices.	13
Correction de valeur pour pertes de crédit futures, incluse dans certains passifs relatifs aux contrats d'assurance	Direction de Lifeco	La correction de valeur pour pertes de crédit futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, est tributaire des notations des placements. Lifeco a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. Le jugement est requis lorsqu'il s'agit d'établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vus accorder de notation par un tiers.	13
Juste valeur des instruments financiers	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer les données d'entrée relatives à la juste valeur pour établir la juste valeur des instruments financiers, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.	27
Juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables	Direction de Lifeco	Des modèles d'évaluation internes sont utilisés pour déterminer la juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables. Les évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des estimations qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie projetés liés aux actifs et des taux d'actualisation.	6
Juste valeur des immeubles de placement	Direction de Lifeco	Des services d'évaluation indépendants qualifiés sont utilisés pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, lesquels requièrent l'utilisation d'hypothèses nécessitant des jugements et des estimations. Les évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des estimations qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales du marché.	6

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Élement ou solde concerné par des jugements ou des estimations	Mise en application par	Principaux jugements ou estimations	Note(s) correspondante(s)
Comptabilisation et évaluation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, et évaluation ultérieure	Direction de la Société et direction de ses filiales	Évaluer les synergies et les avantages futurs dans le cadre de regroupements d'entreprises aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, de même que déterminer la valeur recouvrable. La détermination de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (auxquelles sont affectés le goodwill et les immobilisations incorporelles) repose sur des méthodes d'évaluation qui exigent l'utilisation d'estimations.	3, 11
Détermination des groupes d'unités génératrices de trésorerie	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer les groupes d'unités génératrices de trésorerie constituant le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne.	11
Évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Direction de la Société et direction de ses filiales	Formuler les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations définies relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants aux régimes concernés et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré.	25
Comptabilisation et évaluation des charges d'impôt et des actifs et passifs d'impôt	Direction de la Société et direction de ses filiales	Interpréter les lois et règlements de nature fiscale dans les territoires où la Société et ses filiales exercent leurs activités afin de déterminer les charges d'impôt ainsi que la valeur comptable des actifs et passifs d'impôt.	17
Recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé	Direction de la Société et direction de ses filiales	Évaluer la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs.	17
Comptabilisation et évaluation des provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres	Direction de la Société et direction de ses filiales	Évaluer si un événement antérieur donnera lieu à une sortie de ressources économiques dans le but de régler l'obligation. Faire preuve de jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels afin d'établir la meilleure estimation de la provision à la date de clôture.	31
Décomptabilisation des prêts hypothécaires titrisés	Direction d'IGM	Déterminer si les prêts hypothécaires titrisés doivent être décomptabilisés requiert l'exercice du jugement quant à la mesure dans laquelle les risques et les avantages inhérents à la propriété sont transférés.	14
Classement des achats et des ventes de placements de portefeuille dans les états des flux de trésorerie	Direction de Lifeco	Déterminer si les achats et les ventes de placements de portefeuille sont de nature à long terme, auquel cas ils seront comptabilisés dans les activités d'investissement dans les états consolidés des flux de trésorerie.	s.o.
Classement des produits et des charges dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers	Direction de Lifeco	Déterminer si Lifeco conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si Lifeco conserve l'obligation primaire envers un client, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.	s.o.
Commissions de vente différées	Direction d'IGM	Déterminer si le bénéficiaire ou le fonds représente le client et évaluer la recouvrabilité des commissions de vente différées.	10
Coûts d'acquisition différés	Direction de Lifeco	Déterminer si les coûts d'acquisition différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction de Lifeco détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif et qu'ils sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement.	10

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moyen du taux d'intérêt effectif pour les obligations et les prêts hypothécaires et autres prêts. Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi. Il s'agit de la date ex-dividende pour les actions cotées en bourse et, habituellement, de la date d'avis ou de la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de fonds propres de sociétés fermées. Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont comptabilisés dans les produits de placement nets des états consolidés des résultats (les états des résultats).

Lifeco

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de mortalité et de morbidité limités sont généralement comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les contrats de location comportant des hausses de loyers et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat. Les produits tirés des immeubles de placement sont inclus dans les produits de placement nets des états des résultats.

Les produits liés aux honoraires comprennent surtout les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et des actifs des fonds communs de placement exclusifs, la tenue de dossiers, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et les honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les produits liés aux honoraires sont comptabilisés au moment du transfert des services aux clients, au montant correspondant à la contrepartie attendue en échange des services promis.

Lifeco a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels Lifeco conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les produits liés aux honoraires sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

Financière IGM

Les honoraires de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des fonds d'investissement ou des autres actifs gérés et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque le service est fourni. Les honoraires d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moment où le service est fourni. Les honoraires de distribution liés aux opérations sur fonds d'investissement et sur titres sont comptabilisés à la date de transaction. Les honoraires de distribution relatifs aux opérations liées aux produits d'assurance et aux autres services financiers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La contrepartie est reçue peu après la date de comptabilisation des produits pour les services connexes. Les honoraires de gestion, d'administration et de distribution sont inclus dans les honoraires des états des résultats.

Autres filiales

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés par les autres filiales lorsque le contrôle des biens est transféré au client ou lorsque les services lui sont fournis pour le montant qui reflète la contrepartie que la filiale s'attend à recevoir en échange des biens ou des services.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts bancaires à un jour et les dépôts à terme ainsi que les titres à revenu fixe dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

PLACEMENTS

Les placements comprennent les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts, les actions, les immeubles de placement et les avances consenties aux titulaires de polices de Lifeco. Les placements sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, ou encore comme des prêts et créances ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature des instruments ou selon les caractéristiques des placements. Actuellement, la Société et ses filiales ne détiennent aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable ou s'il est géré et que sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. En ce qui a trait à Lifeco, la variation de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est généralement compensée par la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits de placement.

Les placements dans les prêts hypothécaires et autres prêts sont initialement classés selon l'objectif du prêt à sa création.

Les placements dans les obligations (y compris les titres à revenu fixe), les prêts hypothécaires et autres prêts et les actions négociées activement sur un marché organisé ou dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ou encore classés comme disponibles à la vente, et sont comptabilisés à la date de la transaction. Les prêts hypothécaires rechargeables sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés (les bilans), et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états des résultats. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans, et les profits et les pertes latents sont inscrits dans les autres éléments de bénéfice global. Les profits et les pertes réalisés sont reclassés des autres éléments de bénéfice global vers les produits de placement nets dans les états des résultats lorsque le placement disponible à la vente est vendu ou déprécié.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Les placements dans les prêts hypothécaires et autres prêts et les obligations qui ne sont pas négociés activement sur un marché organisé sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit. Les produits d'intérêts reçus, les pertes de valeur et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits de placement nets dans les états des résultats.

Les immeubles de placement correspondent à des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital et dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme. Les immeubles qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme étant des biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de produits de placement nets dans les états des résultats.

Les avances consenties aux titulaires de polices de Lifeco sont classées dans les prêts et créances et sont évaluées au coût amorti. Le montant présenté au titre des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à la juste valeur.

Évaluation de la juste valeur

La valeur comptable des actifs financiers reflète la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société et ses filiales s'appuient.

La variation de la juste valeur des actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance a une influence majeure sur la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur de ces passifs, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données d'entrée observables et limitent l'utilisation des données d'entrée non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont décrites ci-après.

Obligations et prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer les obligations et les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation.

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, les méthodes d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Ces méthodes prennent en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre, son échéance,

son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes de rendement et de crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées en bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen des fluctuations du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer les actions à la juste valeur.

Prêts hypothécaires rechargeables à la juste valeur par le biais du résultat net

Puisqu'il n'y a pas de prix du marché observables pour les prêts hypothécaires rechargeables, un modèle d'évaluation interne est utilisé, lequel est fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus et tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données d'entrée du modèle comprennent des données d'entrée observables du marché, comme les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données d'entrée non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, les hypothèses relatives à la mortalité, aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts ainsi que la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

Obligations et prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances

La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances qui est présentée est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché pour des instruments semblables. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants qualifiés et reflète les ajustements apportés par la direction de Lifeco lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses d'investissement ou les conditions générales du marché subissent des modifications significatives au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (dont les hypothèses locatives, les taux de location, les dépenses d'investissement et d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, de capitalisation réversifs et de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Perte de valeur

Les placements sont examinés de façon individuelle à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt, d'une faillite ou d'une défaillance, ainsi que d'un éventuel défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés s'être dépréciés lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrement. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indice définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des pertes de valeur sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde à la valeur nette de réalisation. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. Lorsque des obligations disponibles à la vente sont considérées comme dépréciées, la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global est reclassée dans les produits de placement nets. Une perte de valeur sur les instruments d'emprunt disponibles à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. De plus, les intérêts courus ne sont plus comptabilisés sur les obligations et les prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, et les intérêts courus antérieurs sont repris dans les produits de placement nets.

Des pertes de valeur relatives aux actions disponibles à la vente sont comptabilisées dans les produits de placement nets si la perte est significative ou prolongée. Toute perte de valeur subséquente est comptabilisée directement dans les produits de placement nets.

Prêts de titres

Lifeco prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans les placements, car Lifeco conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont déduits de la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

BIENS IMMOBILIERS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE ET IMMOBILISATIONS

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation.

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements, des cessions et des pertes de valeur. Les immobilisations comprennent le matériel, le mobilier et les agencements. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire, le matériel, le mobilier et les agencements sont amortis selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit: i) biens immobiliers occupés par leur propriétaire (de 10 à 50 ans); et ii) immobilisations (de 3 à 20 ans).

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis jusqu'à la fin de la durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation ou du contrat, selon la première éventualité, au moyen de la méthode linéaire. La dotation aux amortissements est incluse dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

CONTRATS DE LOCATION

Au moment de la passation d'un contrat, la Société et ses filiales évaluent si le contrat est, ou contient, un contrat de location et, si c'est le cas, la Société et ses filiales comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au montant initial de l'obligation locative, ajusté du montant des paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, majoré des coûts directs initiaux engagés, le cas échéant, et d'une estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement du bien sous-jacent ou à la remise en état du bien sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les biens occupés par leur propriétaire et les immobilisations, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation qui respectent la définition d'immeuble de placement, qui sont présentés dans les immeubles de placement et qui sont assujettis à la méthode comptable de la Société qui leur est associée.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas effectués à la date de début, déterminée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société ou de ses filiales est utilisé. Habituellement, le taux d'emprunt marginal est utilisé. L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les autres passifs. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges financières.

La Société et ses filiales ne comptabilisent pas les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives liés aux contrats de location à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés dans les charges d'exploitation et frais administratifs à titre de charges, selon une méthode linéaire, sur la durée des contrats.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

En ce qui a trait aux chiffres correspondants pour 2018, les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés ont été classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la Société et ses filiales sont locataires, ont été portés en résultat net sur la période d'utilisation.

Lorsque la Société et ses filiales agissent en tant que bailleurs aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de location sont présentés dans les bilans. Les produits tirés de ces contrats de location ont été comptabilisés dans les états des résultats selon une méthode linéaire, sur la durée du contrat.

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés au preneur ont été classés à titre de contrats de location-financement. Lorsque la Société et ses filiales agissent en tant que bailleurs aux termes d'un contrat de location-financement, l'investissement a été comptabilisé dans les bilans au titre des débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel correspond à la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux à recevoir du preneur. Une partie des paiements reçus du preneur a été comptabilisée dans les produits tirés des contrats de location-financement, et le reste a été porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement ont été comptabilisés dans les états des résultats à un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net dans le contrat de location-financement.

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs comprennent les primes en voie de recouvrement, les débiteurs et les intérêts à recevoir, les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés, les commissions de vente différées et divers autres actifs, lesquels sont évalués au coût amorti.

Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés relatifs aux contrats d'investissement sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat. Les coûts d'acquisition différés sont amortis selon une méthode linéaire sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

Commissions de vente différées

Les commissions sont versées au titre des ventes de produits de placement lorsqu'IGM perçoit des honoraires directement auprès du client ou lorsqu'elle reçoit des honoraires directement du fonds d'investissement.

Lorsqu'IGM perçoit des honoraires directement auprès du client, les commissions versées au titre des ventes de produits de placement sont inscrites à l'actif et amorties sur leur durée d'utilité estimée, qui est d'au plus sept ans. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui indiquent une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM effectue notamment le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées par rapport à sa valeur comptable.

Toutes les autres commissions versées à la vente de produits de placement sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il a été établi que leur valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le groupe destiné à être cédé est évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux valeurs. Les actifs et les passifs individuels faisant partie d'un groupe destiné à être cédé et qui ne sont pas assujettis à ces exigences d'évaluation comprennent les actifs financiers, les immeubles de placement et les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces actifs et ces passifs sont évalués conformément aux méthodes comptables pertinentes qui sont décrites pour ces actifs et ces passifs dans la présente note, avant que l'ensemble du groupe destiné à être cédé ne soit évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux valeurs. Toute perte de valeur au titre du groupe destiné à être cédé est portée en réduction de la valeur comptable de la partie du groupe destiné à être cédé, selon les exigences d'évaluation d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les actifs et les passifs faisant partie de groupes destinés à être cédés et qui sont classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les bilans. Les pertes sur les groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont comprises dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels et celle de certains contrats conclus avec les clients et des conventions d'achat d'électricité. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un examen au moins une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indices de dépréciation, et la période et le mode d'amortissement font l'objet d'un examen et sont ajustés au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit: i) technologie et logiciels (de 3 à 10 ans); ii) immobilisations liées aux contrats conclus avec les clients (de 7 à 30 ans); et iii) conventions d'achat d'électricité (20 ans).

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce et les appellations commerciales, certains contrats conclus avec les clients, les contrats de gestion de fonds communs de placement et la tranche revenant aux actionnaires du profit futur lié au compte de participation acquis. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée en fonction d'une analyse de tous les facteurs pertinents et lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée d'utilité indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de repérer des indications de reprise.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

FONDS DISTINCTS

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes sont assumés par les titulaires de polices et ils sont présentés séparément dans les bilans. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les produits de placement et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Classement des contrats

Si un contrat comporte un risque d'assurance significatif, les produits de Lifeco sont classés lors de la prise d'effet du contrat à titre de contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Il existe un risque d'assurance important lorsque Lifeco accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que Lifeco ne sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Se reporter à la note 13 pour une analyse du risque d'assurance de Lifeco.

Si un contrat ne comporte pas un risque d'assurance significatif, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation*. Lifeco n'a classé aucun contrat à titre de contrat d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclasés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient significatif. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de la prise d'effet du contrat demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants: taux d'intérêt, prix des marchandises, taux de change ou notation de crédit. Se reporter à la note 22 pour une analyse de la gestion des risques de Lifeco.

Évaluation

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. L'évaluation est effectuée à l'aide de la MCAB, qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options ou des clauses facultatives liées aux polices. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation et d'une détérioration future des hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement des instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

CONTRATS DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des activités, Lifeco utilise des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques et elle fournit également de tels produits. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par Lifeco de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations, Lifeco demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux contrats de réassurance jugés irrécouvrables.

Les contrats de réassurance sont des contrats d'assurance et sont classés conformément à ce qui est décrit dans la section Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la présente note. Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du contrat de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

facteurs sont pris en compte par Lifeco au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur et la perte de valeur est comptabilisée dans les états des résultats.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les états des résultats immédiatement à la date de l'achat, en vertu de la MCAB.

Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs sont effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

FONDS DÉTENUS PAR DES ASSUREURS CÉDANTS ET FONDS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE RÉASSURANCE

Sur le plan de l'actif, les fonds détenus par des assureurs cédants sont des actifs qui seraient normalement payés à Lifeco, mais qui sont retenus par le cédant afin de réduire le risque de crédit potentiel. Dans certaines formes de contrats de réassurance, il est d'usage pour le cédant de retenir des montants selon la méthode des fonds retenus afin de couvrir les passifs relatifs aux contrats d'assurance ou d'investissement cédés. En ce qui concerne les actifs sous forme de fonds retenus dans les cas où Lifeco gère le portefeuille d'actifs sous-jacents, Lifeco conserve le risque de crédit. Le solde des fonds retenus dont Lifeco assume le risque de crédit est évalué à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents et la variation de cette juste valeur est comptabilisée dans les produits de placement nets. Se reporter à la note 7 pour plus de détails sur les fonds détenus par des assureurs cédants qui sont gérés par Lifeco. Les autres fonds détenus par des assureurs cédants constituent des obligations générales du cédant et sont affectés en garantie des passifs relatifs aux contrats d'assurance repris des cédants. Les actifs sous forme de fonds retenus liés à ces contrats n'ont pas de date d'échéance fixe, leur libération reposant habituellement sur le règlement différé des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants.

Sur le plan du passif, les fonds détenus en vertu de contrats de réassurance se composent essentiellement de montants retenus par Lifeco relativement à des activités cédées et comptabilisés selon la méthode des fonds retenus. Lifeco retient des actifs liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés afin de réduire le risque de crédit.

PRESTATIONS AUX TITULAIRES DE POLICES

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements à l'échéance, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements à l'échéance et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

DÉCOMPTABILISATION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES TITRISÉS

IGM conclut des transactions au cours desquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés dans ses bilans. La décision quant à la décomptabilisation des actifs financiers est prise en fonction de la mesure dans laquelle les risques et les avantages inhérents à la propriété sont transférés.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à un actif financier est cédée, IGM décomptabilise l'actif financier. Les profits ou les pertes ainsi que les produits tirés des frais de gestion liés aux actifs financiers qui sont décomptabilisés sont inscrits dans les produits de placement nets des états des résultats.

Si la totalité ou la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents est conservée, les actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et les transactions sont comptabilisées à titre de transactions de financement garanti.

AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les débentures de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans, puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les charges financières des états des résultats. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est expirée ou annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

Les créateurs, les dividendes et les intérêts à verser et les provisions au titre des produits différés sont évalués au coût amorti. Les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement sont amorties selon une méthode linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient comptabilisés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la Société ou ses filiales ont une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction de la Société et de la direction de ses filiales à la date de clôture. La Société comptabilise une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration aura lieu.

Les parts de fonds à durée de vie limitée se rapportent aux participations détenues par des tiers dans des fonds consolidés par la Société. Ces parts de fonds ont une durée de vie fixe maximale déterminée, et la Société a une obligation de distribuer les participations résiduelles du fonds aux porteurs du fonds, en fonction de leur quote-part des fonds propres, sous forme de trésorerie ou d'autres actifs financiers, à la fin de la durée de vie du fonds. Les fonds à durée de vie limitée sont classés à titre de passifs et comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la valeur sont comptabilisées dans les états des résultats dans la période au cours de laquelle la variation a lieu.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. La Société et ses filiales offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies en fonction des années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies sont déterminées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Toute modification apportée à ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations définies. Le passif au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

La Société et ses filiales établissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au début de la période annuelle au montant net du passif au titre des prestations constituées. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché.

Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si un régime fait l'objet d'une réduction, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes sur réduction d'un régime sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Les coûts financiers (montant net), les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les gains ou les pertes sur réduction et sur règlement d'un régime sont compris dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

Les réévaluations représentent les écarts actuariels et le rendement réel de l'actif des régimes, moins l'intérêt calculé au taux d'actualisation, et les variations du plafond de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments de bénéfice global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net.

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime et il est inclus dans les autres actifs (autres passifs).

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt sur le bénéfice de la période représente la somme de l'impôt sur le bénéfice exigible et de l'impôt sur le bénéfice différé. L'impôt sur le bénéfice est comptabilisé dans les états des résultats à titre de charge ou d'économie, sauf s'il se rapporte à des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans les états des résultats (soit dans les autres éléments de bénéfice global, soit directement dans les fonds propres), auquel cas l'impôt sur le bénéfice est aussi comptabilisé dans les autres éléments de bénéfice global ou directement dans les fonds propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt que la Société prévoit payer ou recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et au titre des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, ou les deux, et qu'elle pourra ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus de planification financière de la Société et de ses filiales constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser la totalité ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture et sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et s'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société et ses filiales utilisent des produits financiers dérivés en guise d'instruments de gestion des risques pour couvrir ou gérer leurs produits et leurs positions d'actif, de passif et de fonds propres. Les politiques de la Société et de ses filiales interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéulation.

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur, puis comptabilisés dans les bilans. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents liés à la juste valeur dépend de la désignation ou non des instruments dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits de placement nets des états des résultats. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés sont évalués en tenant compte des opérations et d'autres données sur le marché, lorsque cela est possible, y compris les données d'entrée sur le marché utilisées dans des modèles, les cotes des courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés aux fins de l'évaluation des instruments dérivés, leur sélection est faite en fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix au sein du marché. En général, la Société et ses filiales utilisent un modèle similaire lorsque les instruments évalués présentent des similitudes. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données d'entrée, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix du marché, les courbes de rendement et de crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données d'entrée.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions rigoureuses en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas remplies, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture. Lorsqu'il existe une relation de couverture, la Société et ses filiales documentent toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que leurs objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elles emploient pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés qui sont utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans, à des engagements fermes précis ou à des opérations prévues. La Société et ses filiales déterminent aussi, tant au moment de la mise en place de la couverture que de façon continue par la suite, si les instruments dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. L'efficacité de la couverture est évaluée chaque trimestre au moyen de tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont utilisées pour couvrir l'exposition à la variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou d'une partie identifiée d'un tel actif, passif ou engagement ferme, imputable à un risque particulier et pouvant avoir une incidence sur le résultat net. En ce qui a trait aux couvertures de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert est comptabilisée dans les produits de placement nets. Par conséquent, toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits de placement nets.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sont utilisées pour couvrir l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier lié à un actif ou à un passif comptabilisé, ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourrait avoir une incidence sur le résultat net. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie cumulés dans les autres éléments de bénéfice global sont comptabilisés dans les produits de placement nets au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie sont immédiatement reclassés des autres éléments de bénéfice global vers les produits de placement nets lorsque l'opération prévue n'a pas lieu ou s'il n'est plus prévu qu'elle ait lieu.

Couvertures d'investissements nets

Les couvertures d'investissements nets sont utilisées pour couvrir l'exposition aux variations de la quote-part de l'entité présentant l'information financière dans l'actif net d'un établissement à l'étranger. En ce qui a trait aux couvertures d'investissements nets, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global et seront reclassés en résultat net lors de la décomptabilisation des investissements.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie du contrat hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et aux caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais des états des résultats. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

FONDS PROPRES

Les actions privilégiées sont classées dans les fonds propres si elles ne sont pas remboursables ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la Société et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des bénéfices non distribués, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice.

Les réserves sont composées de la rémunération fondée sur des actions et des autres éléments de bénéfice global. La réserve au titre de la rémunération fondée sur des actions représente l'acquisition des droits liés aux options, moins les options exercées. Les autres éléments de bénéfice global représentent le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des écarts actuariels liés aux régimes de retraite, des profits et des pertes latents sur les placements disponibles à la vente, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, ainsi que la quote-part des autres éléments de bénéfice global des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la proportion des fonds propres attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les options attribuées aux employés de la Société et de ses filiales sont évaluées à la juste valeur à la date de l'octroi. La charge de rémunération est comptabilisée dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées, augmentant du même montant la réserve au titre de la rémunération fondée sur des actions. Lorsque les options sur actions sont exercées, le produit reçu et le montant enregistré dans la réserve au titre de la rémunération fondée sur des actions sont inclus dans le capital social de l'entité qui émet les actions correspondantes.

La Société et ses filiales comptabilisent un passif au titre des attributions réglées en trésorerie, y compris celles qui sont octroyées en vertu des régimes d'unités d'actions liées au rendement et des régimes d'unités d'actions différées. La charge de rémunération est comptabilisée dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats, déduction faite des couvertures connexes, et un passif est comptabilisé dans les bilans sur la période d'acquisition des droits. Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière, les variations étant comptabilisées dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

ÉCART DE CHANGE

Dans le cadre de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours à diverses monnaies fonctionnelles. Les états financiers de la Société sont préparés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des différentes entités au cours du change en vigueur aux dates de clôture en ce qui a trait aux éléments monétaires et au cours du change en vigueur à la date de transaction en ce qui concerne les éléments non monétaires. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des différentes entités selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change réalisés et latents sont inclus dans les produits de placement nets.

Conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger

Les établissements à l'étranger sont des filiales, des entreprises contrôlées conjointement, des entreprises associées ou des unités d'exploitation dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates de clôture, et tous les produits et toutes les charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés aux investissements nets de la Société dans ses établissements à l'étranger sont présentés à titre de composantes des autres éléments de bénéfice global. Les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés proportionnellement en résultat net lors de la cession d'un établissement à l'étranger.

BÉNÉFICE PAR ACTION PARTICIPANTE

Le bénéfice de base par action participante est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes par le nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action participante est déterminé de la même façon que le bénéfice de base par action participante, sauf que le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes et le nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation sont ajustés pour inclure l'incidence dilutive potentielle des options sur actions en circulation octroyées par la Société et ses filiales, telle qu'elle est déterminée par la méthode du rachat d'actions.

CHIFFRES CORRESPONDANTS

La Société a reclassé certains chiffres correspondants afin que les éléments présentés soient conformes à la présentation pour l'exercice considéré. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le total des fonds propres de la Société ni sur son bénéfice net.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La Société et ses filiales assurent un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analysent l'incidence que des modifications aux normes pourraient avoir sur leurs états financiers consolidés lorsqu'elles entreront en vigueur.

Nouvelle norme	Sommaire des modifications futures
IFRS 17 – <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 17)	<p>En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplacera IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>. Le 26 juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage au sujet des modifications ciblées d'IFRS 17, dont une proposition de report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la norme, la faisant ainsi passer au 1^{er} janvier 2022. L'IASB procède actuellement à l'examen des commentaires reçus sur l'exposé-sondage et prévoit publier les modifications finales au milieu de 2020. En raison des réponses reçues le 17 mars 2020 des parties prenantes au cours de la période de commentaires sur l'exposé-sondage, l'IASB a approuvé le report de la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 pour la faire passer aux périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. De plus, l'IASB a reporté au 1^{er} janvier 2023 l'échéance de l'exemption visant les assureurs qui doivent appliquer IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, afin que les dates d'entrée en vigueur d'IFRS 9 et d'IFRS 17 restent les mêmes. L'IASB a aussi confirmé certaines modifications proposées dans l'exposé-sondage, notamment la modification concernant le recouvrement attendu des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance, et a également accepté d'étendre le champ d'application de la modification liée au recouvrement de pertes sur les contrats de réassurance à tous les contrats de réassurance détenus.</p> <p>L'adoption d'IFRS 17 est une initiative importante pour Lifeco, qui s'appuie sur un cadre de gouvernance et un plan de projet formels et à laquelle sont dédiées des ressources considérables. Lifeco a constitué une équipe qui travaille sur la mise en œuvre, ce qui comprend la préparation des systèmes d'information financière et des processus de présentation de l'information en vertu d'IFRS 17, l'élaboration de politiques et la gestion de l'exploitation et du changement. Ces groupes surveillent également les faits nouveaux provenant de l'IASB et de divers groupes sectoriels où Lifeco est représentée. Lifeco a progressé dans la mise en œuvre de son plan, les principales décisions relatives à la norme étant bien avancées et l'implantation de la solution technologique ayant progressé. Lifeco continue d'évaluer l'état de préparation des fournisseurs de technologies et leur capacité à réaliser la mise en œuvre d'IFRS 17.</p> <p>IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 présente trois nouveaux modèles d'évaluation fondés sur la nature des contrats d'assurance: le modèle général d'évaluation, la méthode de la répartition des primes et la méthode des honoraires variables. Selon IFRS 17, les entités doivent évaluer, au bilan, les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon le total:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des flux de trésorerie d'exécution: les estimations courantes des montants que Lifeco s'attend à recouvrir à l'égard des primes et à payer à l'égard des réclamations, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre du calendrier et du risque liés à ces montants; b) de la marge sur services contractuels: le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance. <p>En vertu d'IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour refléter la valeur temps de l'argent dans les flux de trésorerie d'exécution doit être fondé sur les caractéristiques du passif. Il s'agit d'un changement important par rapport à IFRS 4 et à la MCAB, selon lesquelles le taux d'actualisation était basé sur les courbes de rendement des actifs connexes à ces passifs (se reporter aux principales méthodes comptables de la Société, à la note 2 des présents états financiers).</p> <p>Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance (y compris les incidences des nouvelles affaires) est reflété dans la comptabilisation initiale des passifs relatifs aux contrats d'assurance, puis comptabilisé en résultat net au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie. Selon IFRS 17, Lifeco doit également distinguer les groupes de contrats qui devraient générer un bénéfice des groupes de contrats qui devraient être déficitaires. Lifeco doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de clôture, au moyen des estimations courantes du montant, du calendrier et de l'incertitude relative aux flux de trésorerie et aux taux d'actualisation. En raison des nouvelles méthodes d'évaluation prescrites par IFRS 17, Lifeco s'attend à une augmentation de ses passifs relatifs aux contrats d'assurance à l'adoption.</p> <p>IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont Lifeco comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les états des résultats, en particulier le calendrier de comptabilisation du bénéfice pour les contrats d'assurance. L'adoption d'IFRS 17 aura aussi une incidence importante sur la manière dont les résultats liés aux contrats d'assurance et les informations connexes sont présentés dans les états financiers, ainsi que sur les cadres réglementaires et fiscaux qui reposent sur des valeurs comptables calculées en vertu des normes IFRS. De plus, Lifeco surveille activement les incidences potentielles sur le capital réglementaire ainsi que sur les ratios et informations à fournir connexes. Lifeco continue d'évaluer toutes ces incidences par l'intermédiaire de son plan de mise en œuvre mondial.</p>

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Nouvelle norme	Sommaire des modifications futures
Incidence actuelle d'IFRS 9 - <i>Instruments financiers</i> (IFRS 9)	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, qui remplace IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, la norme actuelle pour la comptabilisation des instruments financiers, et dont la date d'entrée en vigueur était le 1^{er} janvier 2018. La date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 a été reportée pour coïncider avec la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, le 1^{er} janvier 2023. La mise en œuvre de cette norme a été réalisée en trois phases distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Classement et évaluation: cette phase nécessite que les actifs financiers soient classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. ■ Méthode de dépréciation: cette phase remplace le modèle actuel fondé sur les pertes subies par un modèle fondé sur les pertes attendues pour déterminer la dépréciation des actifs financiers. ■ Comptabilité de couverture: cette phase remplace les exigences actuelles liées à la comptabilité de couverture fondées sur des règles décrites dans IAS 39 par des lignes directrices qui alignent plus étroitement la comptabilisation sur les activités de gestion des risques d'une entité. <p>En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 4). La modification, intitulée Application d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> et d'IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>, propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour atténuer la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée sur les contrats d'assurance. Les deux options sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Approche du report</i>: permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'à la date d'entrée en vigueur proposée de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance; ■ <i>Approche par superposition</i>: permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. <p>La Société est admissible à l'approche du report et elle a choisi d'appliquer cette approche, qui permet l'adoption simultanée d'IFRS 9 et d'IFRS 17.</p> <p>Les informations fournies pour l'évaluation et le classement des placements de portefeuille de la Société incluent déjà en grande partie les informations qui sont requises en vertu d'IFRS 9. La Société et Lifeco continuent d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme de concert avec l'adoption d'IFRS 17.</p> <p>Pargesa (détenue par l'entremise de Parjointco), une entreprise contrôlée conjointement, n'est pas admissible à l'exemption et a adopté IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018. Conformément à la modification apportée à IFRS 4 visant le report de l'adoption d'IFRS 9, la Société peut, sans toutefois y être tenue, conserver les méthodes comptables utilisées par une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La Société a décidé de continuer d'appliquer IAS 39 aux résultats de Pargesa.</p>
IFRS 3 - <i>Regroupements d'entreprises</i> (IFRS 3)	<p>En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>. Les modifications fournissent des directives additionnelles pour déterminer si une société a acquis une entreprise ou un groupe d'actifs.</p> <p>Les modifications seront appliquées de façon prospective à tous les regroupements d'entreprises et les acquisitions d'actifs pour lesquels la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2020 ou après.</p>
IAS 1 - <i>Présentation des états financiers</i> (IAS 1) et IAS 8 - <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i> (IAS 8)	<p>En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, et à IAS 8, <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>. Les modifications visent à clarifier la définition du terme « significatif » et à harmoniser les définitions utilisées dans le Cadre conceptuel de l'information financière et dans les normes elles-mêmes.</p> <p>Les modifications seront appliquées de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.</p>
IFRS 9 - <i>Instruments financiers</i> (IFRS 9), IAS 39 - <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> (IAS 39) et IFRS 7 - <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i> (IFRS 7)	<p>En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, à IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, et à IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. Selon les modifications, des exigences précises relatives à la comptabilité de couverture sont changées de manière à ce que les entités appliquent ces exigences en supposant que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont basés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie provenant de l'instrument couvert ne sera pas modifié par la réforme des taux d'intérêt de référence.</p> <p>Les modifications entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. Bien que l'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société, des informations additionnelles seront exigées.</p>

NOTE 3 Acquisitions d'entreprises et autres transactions

LIFECO

Entente de réassurance liée aux activités d'assurance-vie et de rentes individuelles aux États-Unis

Le 24 janvier 2019, Great-West Life & Annuity, une filiale en propriété exclusive de Lifeco, a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec Protective Life Insurance Company (Protective Life) visant la vente, par l'intermédiaire d'une convention de réassurance à caractère indemnitaire, de presque toutes ses activités d'assurance-vie et de rentes individuelles aux États-Unis. La transaction a été complétée le 1^{er} juin 2019. À la suite de la transaction, les bilans ont reflété l'incidence du transfert de placements de 15 511 M\$ à Protective Life (note 6), de la comptabilisation d'actifs de réassurance de 15 230 M\$ (note 13) et de la réception d'un montant de 985 M\$ en trésorerie. Dans les états des résultats, Lifeco a comptabilisé des hausses de 13 889 M\$ au titre des primes cédées, de 1 080 M\$ au titre des honoraires, de 219 M\$ au titre des produits de placement nets (note 6) et de 120 M\$ au titre des charges d'exploitation et frais administratifs (note 23), ainsi qu'une baisse de 12 463 M\$ au titre du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices.

Au deuxième trimestre de 2019, Lifeco a comptabilisé une perte de 247 M\$ (199 M\$ après impôt) liée à cette transaction, qui comprenait des coûts de transaction de 80 M\$ (63 M\$ après impôt), et un montant de 45 M\$ (36 M\$ après impôt) découlant de la révision des hypothèses à l'égard des charges principalement liées aux coûts indirects non recouvrables. Les passifs transférés et les commissions de réassurance reçues à la clôture de cette transaction pourraient être ajustés ultérieurement. En octobre 2019, Protective Life a fourni à Lifeco sa liste d'ajustements proposés relativement aux passifs transférés. En décembre 2019, Lifeco s'est officiellement objectée à ces ajustements proposés. Selon la convention-cadre de transaction, les parties doivent tenter de régler ces différends de manière informelle, et ce processus est en cours. Selon l'information actuellement connue, il est difficile pour Lifeco de se prononcer sur l'issue de ces questions avec certitude. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que ces questions aient une incidence significative sur la situation financière de la Société.

Le tableau suivant présente les montants attribués aux actifs acquis et aux passifs pris en charge dans le cadre de ces acquisitions.

Actifs acquis	
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations	208
Autres actifs	8
Immobilisations incorporelles	142
	358
Moins: passifs pris en charge	
Autres instruments d'emprunt	153
Autres passifs	61
	214
Actifs nets acquis	144
Contrepartie	
Trésorerie, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	123
Participations ne donnant pas le contrôle, à la juste valeur	21
	144

GROUPE DE COMMUNICATIONS SQUARE VICTORIA

Le 8 mai 2018, La Presse Itée (La Presse), une entreprise de médias francophones offrant du contenu sur plusieurs plateformes numériques, a annoncé son intention d'adopter une structure sans but lucratif qui bénéficierait d'une contribution financière de l'ordre de 50 M\$ de la part de Power Corporation. La transaction a été conclue le 14 juillet 2018 et portait sur un transfert de tous les actifs et les passifs de La Presse vers une structure

Invesco Ltd. (Ireland)

Le 1^{er} août 2018, Lifeco, par l'intermédiaire de sa filiale indirecte en propriété exclusive Irish Life, a conclu une entente visant l'acquisition d'une participation donnant le contrôle dans Invesco Ltd. (Ireland), un cabinet indépendant de services-conseils financiers en Irlande qui se spécialise dans les services-conseils en matière d'avantages du personnel et dans la gestion privée de patrimoine, et qui assure la gestion et l'administration d'actifs au nom de ses clients.

Au cours du deuxième trimestre de 2019, Lifeco a complété l'évaluation exhaustive de la juste valeur des actifs nets acquis, incluant les immobilisations incorporelles, et a finalisé la répartition du prix d'acquisition. Aucun ajustement important n'a été apporté au goodwill. Les produits et le bénéfice net d'Invesco Ltd. (Ireland) n'ont pas eu d'incidence importante sur les résultats de la Société.

CORPORATION ÉNERGIE POWER

Nautilus Solar Energy, LLC

Le 30 juillet 2019, la Corporation Énergie Power, une filiale en propriété exclusive de la Société, a fait l'acquisition, pour une contrepartie en trésorerie de 25 M\$ US, d'une participation de 100 % dans Nautilus Solar Energy, LLC (Nautilus), une société qui se spécialise dans l'acquisition, le développement, le financement et la gestion de projets de distribution d'énergie solaire sur les marchés communautaires, municipaux ou de services publics, ainsi que sur les marchés commerciaux et industriels.

Acquisition d'actifs

En 2019, la Corporation Énergie Power, par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, a fait l'acquisition d'actifs de production d'énergies éolienne et solaire en Amérique du Nord.

sans but lucratif. Power Corporation a toutefois conservé à sa charge le financement, sur une base de continuité des affaires, des obligations au titre des prestations de retraite constituées à la date de la transaction. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte nette de 54 M\$, comprenant la contribution financière de 50 M\$ mentionnée ci-dessus, qui a été incluse dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

NOTE 4 Actifs détenus en vue de la vente

VENTE DE POLICES À SCOTTISH FRIENDLY ASSURANCE SOCIETY LIMITED

Le 21 juin 2018, Canada Life Limited, une filiale indirecte en propriété exclusive de Lifeco, a annoncé une entente visant la vente d'un bloc de polices individuelles existantes d'une valeur de 4 216 M\$ à Scottish Friendly. Ce bloc comprenait des polices en unités de compte d'une valeur de 3 319 M\$ ainsi que des polices autres qu'en unités de compte d'une valeur de 897 M\$.

Au 31 décembre 2018, la composition initiale des actifs et des passifs faisant partie du groupe destiné à être cédé et classés comme détenus en vue de la vente se détaillait comme suit :

31 décembre 2018	
Actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112
Placements	
Obligations	731
Actions	22
Immeubles de placement	29
Avances consenties aux titulaires de polices	3
Actifs détenus en vue de la vente	897
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	3 319
Total des actifs faisant partie du groupe destiné à être cédé et classés comme détenus en vue de la vente	4 216
Passifs	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	870
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	27
Passifs détenus en vue de la vente	897
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	3 319
Total des passifs faisant partie du groupe destiné à être cédé et classés comme détenus en vue de la vente	4 216

Le 22 octobre 2019, l'approbation de la cour requise pour le transfert de ces polices a été reçue. Le transfert a eu lieu, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, dans le cadre de la transformation de l'exploitation de Lifeco au Royaume-Uni (note 23).

Le bénéfice net tiré de la cession de ces polices sera finalisé au cours du premier semestre de 2020 et ne devrait pas avoir une incidence significative sur les états financiers.

NOTE 5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

31 décembre	2019	2018
Trésorerie	3 643	3 486
Équivalents de trésorerie	3 162	2 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 805	6 441

Au 31 décembre 2019, un montant en trésorerie de 591 M\$ était soumis à restrictions relativement à son utilisation par les filiales (432 M\$ au 31 décembre 2018). Il s'agissait essentiellement de trésorerie détenue en fiducie aux fins d'ententes de réassurance ou auprès d'organismes de réglementation, en vertu de certaines ententes d'indemnité ou en mains tierces.

NOTE 6 Placements

VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS

Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements sont les suivantes:

	31 décembre	2019 ^[1]		2018	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations					
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]		84 128	84 128	89 929	89 929
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]		1 717	1 717	1 886	1 886
Disponibles à la vente		12 028	12 028	13 713	13 713
Prêts et créances		17 372	19 344	19 722	20 619
		115 245	117 217	125 250	126 147
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Prêts et créances		30 461	31 420	32 080	32 524
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]		1 314	1 314	813	813
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]		-	-	4	4
		31 775	32 734	32 897	33 341
Actions					
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]		9 752	9 752	8 658	8 658
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]		173	173	136	136
Disponibles à la vente ^[3]		1 624	1 624	1 568	1 568
		11 549	11 549	10 362	10 362
Immeubles de placement		5 887	5 887	5 218	5 218
Avances consenties aux titulaires de polices		8 601	8 601	8 929	8 929
		173 057	175 988	182 656	183 997

[1] À la suite de la transaction avec Protective Life visant les activités de réassurance (note 3), des placements ont été décomptabilisés et des actifs au titre des cessions en réassurance ont été comptabilisés (note 13).

[2] Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable ou s'il est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur. En ce qui a trait à Lifeco, la variation de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est généralement compensée par la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits de placement.

[3] La juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut pas être évaluée de manière fiable. Par conséquent, ces placements sont comptabilisés au coût.

OBLIGATIONS ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts courants et non courants:

	31 décembre 2019	Valeur comptable			
		Durée jusqu'à l'échéance			
		1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations		12 351	26 098	76 759	115 208
Prêts hypothécaires et autres prêts ^[1]		2 452	14 124	15 168	31 744
		14 803	40 222	91 927	146 952

	31 décembre 2018	Valeur comptable			
		Durée jusqu'à l'échéance			
		1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations		11 944	28 368	84 736	125 048
Prêts hypothécaires et autres prêts ^[1]		2 228	14 499	16 143	32 870
		14 172	42 867	100 879	157 918

[1] Les prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les prêts hypothécaires rechargeables, lesquels n'ont pas de date de rachat fixe. Par conséquent, l'échéance des titres qui composent le portefeuille a été estimée en fonction de l'expérience antérieure au chapitre des rachats.

Les tableaux ci-dessus excluent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, car le moment précis de la recouvrabilité est incertain.

NOTE 6 Placements (suite)**PLACEMENTS DÉPRÉCIÉS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES DE CRÉDIT**

Les valeurs comptables des placements dépréciés s'établissent comme suit:

31 décembre	2019	2018
Montants dépréciés par catégorie		
À la juste valeur par le biais du résultat net	21	178
Disponibles à la vente	21	101
Prêts et créances	31	31
Total	73	310

La valeur comptable des placements dépréciés tient compte des obligations, des prêts hypothécaires et autres prêts et des actions. La valeur comptable des prêts et créances ci-dessus est présentée déduction faite de corrections de valeur pour pertes de crédit de 53 M\$ au 31 décembre 2019 (21 M\$ au 31 décembre 2018). La correction de valeur pour pertes de crédit est complétée par la correction de valeur pour pertes de crédit futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

PRODUITS DE PLACEMENT NETS

Exercice clos le 31 décembre 2019	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits de placement nets réguliers						
Produits de placement gagnés	3 971	992	314	374	548	6 199
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	57	-	168	-	-	225
Autres classements ⁽¹⁾	164	175	-	-	-	339
Dotation à la correction de valeur pour pertes de crédit sur les prêts et créances, montant net	-	(50)	-	-	-	(50)
Autres produits (charges)	-	6	20	(117)	(167)	(258)
	4 192	1 123	502	257	381	6 455
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	5 785	107	1 446	37	(388)	6 987
Produits de placement nets	9 977	1 230	1 948	294	(7)	13 442

[1] Comprend les profits réalisés sur les actifs investis qui ont été transférés à la suite de la transaction avec Protective Life visant les activités de réassurance (note 3).

Exercice clos le 31 décembre 2018	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits de placement nets réguliers						
Produits de placement gagnés	4 435	982	285	340	543	6 585
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	(7)	-	186	-	-	179
Autres classements	15	82	-	-	21	118
Dotation à la correction de valeur pour pertes de crédit sur les prêts et créances, montant net	-	(4)	-	-	-	(4)
Autres produits (charges)	-	(3)	15	(95)	(122)	(205)
	4 443	1 057	486	245	442	6 673
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	(3 040)	(24)	(774)	33	201	(3 604)
Produits de placement nets	1 403	1 033	(288)	278	643	3 069

Les produits de placement gagnés comprennent les produits tirés des placements qui sont classés comme étant disponibles à la vente ou comme des prêts et créances et des placements qui sont classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, déduction faite des charges pour perte de valeur. Les produits de placement tirés des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escampte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes et les distributions des fonds d'investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés sur ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits de placement réalisés sur les immeubles de placement. Les autres produits comprennent les produits tirés des avances consenties aux titulaires de polices, les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

NOTE 6 Placements (suite)

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

Lifeco effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de Lifeco agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de Lifeco et est conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents lui aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou rembourse une partie de la garantie donnée à mesure que

la juste valeur desdits titres fluctue. Au 31 décembre 2019, la garantie versée à l'agent de prêt de Lifeco comprenait un montant en trésorerie de 398 M\$ (84 M\$ au 31 décembre 2018). De plus, l'agent de prêt indemnise Lifeco contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des titres que Lifeco avait prêtés (qui sont inclus dans les placements) s'établissait à 7 023 M\$ (8 847 M\$ au 31 décembre 2018).

NOTE 7 Fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2019, les dépôts de Lifeco au titre des fonds détenus par des assureurs cédants figurant aux bilans se chiffraient à 8 714 M\$ (9 251 M\$ au 31 décembre 2018). Les produits et les charges résultant de ces ententes sont inclus dans les produits de placement nets dans les états des résultats.

Le tableau suivant présente les détails des fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles Lifeco est exposée au risque de crédit:

VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS ESTIMATIVES

31 décembre	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	216	216	230	230
Obligations	6 445	6 445	6 925	6 925
Autres actifs	80	80	91	91
	6 741	6 741	7 246	7 246
Éléments couverts:				
Passifs de réassurance	6 537	6 537	6 992	6 992
Surplus	204	204	254	254
	6 741	6 741	7 246	7 246

QUALITÉ DE L'ACTIF

Le tableau suivant présente, par notation de crédit, la valeur comptable du portefeuille d'obligations:

31 décembre	2019	2018
AAA	601	609
AA	2 670	2 858
A	2 264	2 698
BB	822	667
BB ou inférieure	88	93
Total des obligations	6 445	6 925

NOTE 8 Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées:

31 décembre 2019	Entreprises associées			Entreprises contrôlées conjointement		
	Personal Capital	China AMC	Autres	Parjointco	Autres	Total
Valeur comptable au début de l'exercice	-	1 362	172	3 291	262	5 087
Acquisition	217	-	-	-	-	217
Placements	-	-	57	-	6	63
Quote-part du bénéfice (de la perte)	(17)	60	(21)	193	(3)	212
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(6)	(81)	(8)	545	(8)	442
Dividendes et distributions	-	(20)	-	(80)	(31)	(131)
Incidences des variations des participations et autres	-	-	-	5	(2)	3
Valeur comptable à la fin de l'exercice	194	1 321	200	3 954	224	5 893

31 décembre 2018	Entreprises associées			Entreprises contrôlées conjointement		
	China AMC	Autres	Parjointco	Autres	Total	
Valeur comptable au début de l'exercice	1 290	198	3 354	312	5 154	
Placements	-	9	-	73	82	
Cessions	-	(17)	-	(201)	(218)	
Quote-part du bénéfice (de la perte)	58	(26)	57	75	164	
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	38	9	(36)	12	23	
Dividendes et distributions	(24)	-	(75)	(2)	(101)	
Incidences des variations des participations et autres	-	(1)	(9)	(7)	(17)	
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 362	172	3 291	262	5 087	

PARJOINTCO

Au 31 décembre 2019, la Société détenait une participation de 50 % dans Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement. Parjointco détenait quant à elle une participation de 55,5 % dans Pargesa (soit la même qu'au 31 décembre 2018), représentant 75,4 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2019, la valeur de l'actif net de la participation indirecte de la Société dans Pargesa s'établissait à environ 4 085 M\$, tandis que la valeur comptable de sa participation dans Pargesa s'établissait à 3 954 M\$. Pour

l'exercice clos le 31 décembre 2019, les produits de Pargesa se sont chiffrés à 5 690 M FS (7 597 M\$ CA) (6 174 M FS, ou 8 178 M\$ CA, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018) et le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Pargesa a atteint 391 M FS (522 M\$ CA) (361 M FS, ou 478 M\$ CA, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018). Les résultats présentés par Pargesa sont conformes à IFRS 9. La quote-part revenant à la Société du bénéfice de Parjointco comprend un ajustement se rapportant à Pargesa, conformément à IAS 39. D'autres éléments de l'information financière de Pargesa peuvent être obtenus dans les documents d'information qu'elle publie.

CHINA AMC

Au 31 décembre 2019, Power Corporation et la Financière IGM détenaient chacune une participation de 13,9 % dans China AMC. China AMC est une société de gestion d'actifs située à Beijing, en Chine. La Société et IGM comptabilisent leur participation dans China AMC en tant qu'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente l'information financière résumée de China AMC:

[en millions]	2019		2018	
	Dollars canadiens	Renminbi chinois	Dollars canadiens	Renminbi chinois
Bilan aux 31 décembre ^[1]				
Actif	2 171	11 645	2 051	10 342
Passif	504	2 701	445	2 242
Bénéfice global pour les exercices clos les 31 décembre				
Produits	763	3 977	733	3 733
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	230	1 201	224	1 140
Total du bénéfice global	234	1 219	235	1 171

[1] Excluant les ajustements de la juste valeur effectués au moment de l'acquisition, d'un montant de 3 248 M\$ (16 380 millions RMB¥).

NOTE 8 Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées (suite)

PERSONAL CAPITAL

En janvier 2019, IGM a investi un montant additionnel de 67 M\$ (50 M\$ US) dans Personal Capital, augmentant ainsi ses droits de vote à 22,7 %. IGM a déterminé qu'elle exerce une influence notable et, par conséquent, elle comptabilise sa participation en tant qu'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette influence notable découle de ses droits de vote et de sa représentation au sein du conseil d'administration. La participation dans Personal Capital était auparavant comptabilisée à titre de placement disponible à la vente. La valeur comptable au moment de l'acquisition d'une influence notable était de 217 M\$. Le reclassement du

placement, auparavant classé comme étant disponible à la vente, en tant qu'entreprise associée s'est traduit par la comptabilisation d'un profit dans les produits de placement nets.

Au 31 décembre 2019, IGM détenait une participation de 24,8 % dans Personal Capital. Le bénéfice de Personal Capital revenant à IGM, comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comprend sa quote-part de la perte nette de Personal Capital ajustée en fonction de l'amortissement des immobilisations incorporelles d'IGM, comptabilisé dans le cadre de son placement dans Personal Capital.

Le tableau suivant présente un sommaire de certaines données financières de Personal Capital :

	2019	
	Dollars canadiens	Dollars américains
Bilan au 31 décembre		
Actif	86	66
Passif	23	18
Résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	100	75
Perte nette attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	(56)	(43)
Total de la perte globale	(56)	(43)

EAGLE CREEK RENEWABLE ENERGY, LLC

En novembre 2018, la participation dans Eagle Creek Renewable Energy, LLC, une entreprise contrôlée conjointement précédemment détenue par l'intermédiaire de la filiale indirecte de la Société, Power Energy Eagle Creek LLP, et dont la valeur comptable s'élevait à 104 M\$, a été cédée par la Société, générant un profit avant impôt de 97 M\$ comptabilisé dans la quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées.

NOTE 9 Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations ainsi que leur variation respective :

31 décembre 2019	Actifs au titre de droits d'utilisation ^[1]	Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	Immobilisations	Total
Coût au début de l'exercice	-	1 023	2 305	3 328
Adoption d'IFRS 16 le 1 ^{er} janvier 2019 [note 2]	854	-	-	854
Acquisitions d'entreprises et acquisition d'actifs [note 3]	60	-	168	228
Acquisitions	141	37	317	495
Modifications	(21)	-	-	(21)
Cessions/mises hors service	-	(10)	(32)	(42)
Fluctuations des taux de change et autres	12	(20)	(28)	(36)
Coût à la fin de l'exercice	1 046	1 030	2 730	4 806
Amortissement cumulé au début de l'exercice	-	(187)	(1 274)	(1 461)
Amortissement et perte de valeur	(132)	(16)	(164)	(312)
Cessions/mises hors service	-	-	12	12
Fluctuations des taux de change et autres	(5)	1	22	18
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(137)	(202)	(1 404)	(1 743)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	909	828	1 326	3 063

[1] Les actifs au titre de droits d'utilisation comprennent les immeubles loués et les immobilisations louées.

NOTE 9 Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations (suite)

	Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	Immobilisations	Total
31 décembre 2018			
Coût au début de l'exercice	981	2 140	3 121
Acquisitions	35	292	327
Cessions d'entreprises	-	(17)	(17)
Cessions/mises hors service	(19)	(122)	(141)
Fluctuations des taux de change et autres	26	12	38
Coût à la fin de l'exercice	1 023	2 305	3 328
Amortissement cumulé au début de l'exercice	(163)	(1 224)	(1 387)
Amortissement et perte de valeur	(31)	(164)	(195)
Cessions d'entreprises	-	16	16
Cessions/mises hors service	7	79	86
Fluctuations des taux de change et autres	-	19	19
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(187)	(1 274)	(1 461)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	836	1 031	1 867

Le tableau suivant présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations par région géographique :

31 décembre	2019	2018
Canada	1 811	1 233
États-Unis	966	416
Europe	286	218
	3 063	1 867

NOTE 10 Autres actifs

31 décembre	2019	2018
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	6 355	5 617
Fonds de clients déposés	892	618
Coûts d'acquisition différés et commissions de vente différées	750	705
Prestations de retraite [note 25]	231	148
Impôt sur le bénéfice à recevoir	248	235
Actifs du compte de négociation	1 092	843
Créances liées à des contrats de location-financement	405	410
Charges payées d'avance	195	225
Autres	378	589
	10 546	9 390

Les autres actifs d'un montant total de 8 998 M\$ au 31 décembre 2019 (7 949 M\$ au 31 décembre 2018) devraient être réalisés au cours des 12 prochains mois. Ce montant ne comprend pas les coûts d'acquisition différés et les commissions de vente différées, dont les variations sont présentées ci-dessous.

NOTE 10 Autres actifs (suite)

COÛTS D'ACQUISITION DIFFÉRÉS ET COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable des coûts d'acquisition différés et des commissions de vente différées:

31 décembre	2019	2018
Solde au début de l'exercice	705	638
Acquisitions	189	145
Cessions	(36)	(35)
Amortissement	(75)	(61)
Fluctuations des taux de change et autres	(33)	18
Solde à la fin de l'exercice	750	705

NOTE 11 Goodwill et immobilisations incorporelles

GOODWILL

La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur s'établissent comme suit:

31 décembre	2019			2018	
	Coût	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable	Coût	Cumul des pertes de valeur
Solde au début de l'exercice	11 730	(1 307)	10 423	11 263	(1 178)
Acquisitions d'entreprises	46	-	46	345	-
Cessions d'entreprises	-	-	-	(45)	45
Perte de valeur ^{[1][2]}	-	(66)	(66)	-	(81)
Fluctuations des taux de change et autres	(131)	52	(79)	167	(93)
Solde à la fin de l'exercice	11 645	(1 321)	10 324	11 730	(1 307)

[1] En 2019, une tranche de 19 M\$ du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Services financiers de Lifeco a subi une perte de valeur à la suite de la transaction de réassurance conclue avec Protective Life (note 3).

[2] En 2019, IntegraMed a effectué un test de dépréciation du goodwill et a déterminé que la valeur comptable de son unité génératrice de trésorerie était plus élevée que la valeur recouvrable, ce qui s'est traduit par la comptabilisation, par IntegraMed, dans les charges d'exploitation et frais administratifs, d'une charge pour perte de valeur de 47 M\$ (81 M\$ en 2018).

IMMobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit:

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

31 décembre 2019	Marques, marques de commerce et appellations commerciales	Immobilisations liées aux contrats avec les clients	Contrats de gestion de fonds communs de placement	Tranche revenant aux actionnaires du profit futur lié au compte de participation acquis	Total
Coût au début de l'exercice	1 330	2 665	741	354	5 090
Acquisitions d'entreprises	1	-	-	-	1
Fluctuations des taux de change	(34)	(103)	-	-	(137)
Coût à la fin de l'exercice	1 297	2 562	741	354	4 954
Cumul des pertes de valeur au début de l'exercice	(140)	(1 101)	-	-	(1 241)
Fluctuations des taux de change	7	50	-	-	57
Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice	(133)	(1 051)	-	-	(1 184)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 164	1 511	741	354	3 770

NOTE 11 Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

	Marques, marques de commerce et appellations commerciales	Immobilisations liées aux contrats avec les clients	Contrats de gestion de fonds communs de placement	Tranche revenant aux actionnaires du profit futur lié au compte de participation acquis	Total
31 décembre 2018					
Coût au début de l'exercice	1 288	2 495	741	354	4 878
Fluctuations des taux de change	42	170	-	-	212
Coût à la fin de l'exercice	1 330	2 665	741	354	5 090
Cumul des pertes de valeur au début de l'exercice	(132)	(1 019)	-	-	(1 151)
Fluctuations des taux de change	(8)	(82)	-	-	(90)
Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice	(140)	(1 101)	-	-	(1 241)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 190	1 564	741	354	3 849

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

	Technologie et logiciels	Immobilisations liées aux contrats avec les clients	Conventions d'achat d'électricité	Autres	Total
31 décembre 2019					
Coût au début de l'exercice	1 983	1 226	180	539	3 928
Acquisitions d'entreprises et acquisition d'actifs [note 3]	2	2	165	-	169
Acquisitions	296	11	-	37	344
Cessions	(25)	-	-	(3)	(28)
Fluctuations des taux de change	(56)	(29)	(1)	(10)	(96)
Autres	-	-	-	(10)	(10)
Coût à la fin de l'exercice	2 200	1 210	344	553	4 307
Amortissement cumulé au début de l'exercice	(1 152)	(603)	(39)	(196)	(1 990)
Amortissement	(199)	(74)	(11)	(25)	(309)
Cessions	5	-	-	2	7
Fluctuations des taux de change	41	12	-	5	58
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(1 305)	(665)	(50)	(214)	(2 234)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	895	545	294	339	2 073

	Technologie et logiciels	Immobilisations liées aux contrats avec les clients	Conventions d'achat d'électricité	Autres	Total
31 décembre 2018					
Coût au début de l'exercice	1 668	1 121	193	477	3 459
Acquisitions	290	66	-	48	404
Cessions	(24)	-	(4)	(12)	(40)
Fluctuations des taux de change	73	39	-	5	117
Autres	(24)	-	(9)	21	(12)
Coût à la fin de l'exercice	1 983	1 226	180	539	3 928
Amortissement cumulé au début de l'exercice	(956)	(511)	(25)	(173)	(1 665)
Amortissement	(182)	(68)	(10)	(28)	(288)
Cessions	17	-	-	10	27
Fluctuations des taux de change	(50)	(24)	-	(4)	(78)
Autres	19	-	(4)	(1)	14
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(1 152)	(603)	(39)	(196)	(1 990)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	831	623	141	343	1 938

NOTE 11 Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

RÉPARTITION ENTRE LES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été répartis de la manière suivante entre les unités génératrices de trésorerie:

31 décembre	2019			2018		
	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total
LIFECO						
Canada						
Client collectif	1 632	354	1 986	1 621	354	1 975
Client individuel	2 808	619	3 427	2 791	619	3 410
Europe						
Assurance et rentes	2 345	223	2 568	2 388	233	2 621
États-Unis						
Services financiers	180	-	180	208	-	208
Gestion d'actifs	-	1 508	1 508	-	1 578	1 578
IGM						
IG Gestion de patrimoine	1 443	-	1 443	1 443	-	1 443
Mackenzie	1 251	1 003	2 254	1 251	1 003	2 254
Exploitation générale	143	23	166	143	23	166
AUTRES	522	40	562	578	39	617
	10 324	3 770	14 094	10 423	3 849	14 272

VALEUR RECOUVRABLE

Lifeco

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, Lifeco affecte le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à ses unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable avec la valeur comptable. La valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La juste valeur est évaluée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisitions d'entreprises précédentes. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures utilisées par les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actifs, telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers. Les multiples de valorisation utilisés pour évaluer la juste valeur représentent des données d'entrée de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2019, Lifeco a effectué un test annuel de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée selon le solde des actifs au 30 septembre 2019. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie était plus élevée que leur valeur comptable et qu'il n'y avait aucune indication de dépréciation importante.

Des modifications raisonnables des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ne devraient pas faire en sorte que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie excède leur valeur recouvrable.

Financière IGM

IGM vérifie si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont subi une perte de valeur en évaluant leur juste valeur au moyen de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie d'IGM est fondée sur la meilleure indication disponible de la juste valeur, déduction faite des coûts de sortie. La juste valeur est évaluée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisitions d'entreprises précédentes. Ces multiples de valorisation peuvent inclure le ratio cours/bénéfice ou d'autres mesures utilisées de façon conventionnelle par les gestionnaires de placements ou d'autres fournisseurs de services financiers (multiples de valorisation de l'actif géré, des produits ou d'autres mesures de rentabilité). Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers. Les multiples de valorisation utilisés pour évaluer la juste valeur représentent des données d'entrée de niveau 2.

La juste valeur déduction faite des coûts de sortie des unités génératrices de trésorerie d'IGM a été comparée à la valeur comptable et il a été déterminé que ces actifs n'avaient pas subi de dépréciation. Les modifications apportées aux hypothèses et aux estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie peuvent donner lieu à d'importants ajustements lors de l'évaluation de ces unités génératrices de trésorerie.

NOTE 12 Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, Lifeco offre des produits de fonds distincts qui sont désignés comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds à capital variable, selon le marché. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents à la variation de la juste valeur, et les produits de placement nets sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que Lifeco détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada et aux États-Unis, les actifs des fonds et des comptes distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de Lifeco selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de Lifeco. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de Lifeco. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, les actifs et les passifs de ces fonds sont présentés à titre de placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et un passif égal est comptabilisé au titre des contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans.

Dans les cas où les fonds distincts sont investis dans des entités structurées et que l'on considère que les fonds exercent un contrôle sur ces entités, Lifeco présente les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés totalisaient 1 147 M\$ au 31 décembre 2019 (864 M\$ au 31 décembre 2018).

Dans les états des résultats, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris la variation de la juste valeur et les produits de placement nets, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de Lifeco, ils ne sont pas inclus séparément dans les états des résultats.

EXPOSITION AU RISQUE INHÉRENT AUX GARANTIES LIÉES AUX FONDS DISTINCTS

Lifeco offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées aux justes valeurs des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de certaines garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de Lifeco liée à ces fonds. Lifeco comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers. Outre l'exposition de Lifeco à ces garanties, les honoraires qu'elle touche sur ces produits sont tributaires de la juste valeur des fonds.

Au Canada, Lifeco offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie. Ces produits sont assortis de garanties de retrait minimum au décès et de garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

Aux États-Unis, Lifeco offre des rentes de groupe variables assorties de prestations minimales garanties au décès et des garanties de retrait minimum par l'intermédiaire de Great-West Life & Annuity. La plupart des produits autonomes assortis de prestations minimales garanties au décès prennent la forme de remboursements de primes au décès, dont la garantie vient à expiration lorsque le titulaire de la police atteint 70 ans.

En Europe, Lifeco offre des produits unitaires à profit par l'entremise de la Canada Vie et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement par l'entremise d'Irish Life. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent le regroupement des fonds des titulaires de polices et des taux d'intérêt crédités minimaux.

Lifeco offre également des produits assortis de garanties de retrait minimum au Canada, aux États-Unis et en Allemagne, et offrait précédemment des produits assortis de garanties de retrait minimum en Irlande. Certains produits assortis de garanties de retrait minimum de Lifeco offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2019, la valeur des produits assortis de garanties de retrait minimum en vigueur au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 3 332 M\$ (4 169 M\$ au 31 décembre 2018). La diminution est principalement attribuable aux activités américaines transférées à Protective Life en vertu d'une convention de réassurance à caractère indemnitaire entrée en vigueur le 1^{er} juin 2019.

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où Lifeco exerce ses activités:

PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS

31 décembre	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 501	13 458
Obligations	44 973	42 142
Prêts hypothécaires	2 670	2 746
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	104 330	89 853
Fonds communs de placement	55 779	50 956
Immeubles de placement	12 986	12 319
	233 239	211 474
Produits à recevoir	373	380
Autres passifs	(3 737)	(3 191)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	1 147	864
	231 022	209 527

NOTE 12 Fonds distincts et autres entités structurées (suite)**CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS**

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Solde au début de l'exercice	209 527	217 357
Ajouter (déduire):		
Dépôts des titulaires de polices	24 685	24 475
Produits de placement nets	3 331	3 611
Gains en capital réalisés sur les placements, montant net	4 265	4 876
Gains (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	19 658	(16 757)
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(6 539)	5 472
Retraits des titulaires de polices	(24 721)	(26 271)
Acquisition d'une entreprise	-	950
Placement lié aux fonds distincts dans le fonds général	(4)	69
Placement lié au fonds général dans les fonds distincts	105	(219)
Transfert du fonds général, montant net	23	21
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	283	(738)
Transfert d'actifs détenus en vue de la vente	409	-
Actifs détenus en vue de la vente [note 4]	-	(3 319)
	21 495	(7 830)
Solde à la fin de l'exercice	231 022	209 527

PRODUITS DE PLACEMENT POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Produits de placement nets	3 331	3 611
Gains en capital réalisés sur les placements, montant net	4 265	4 876
Gains (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	19 658	(16 757)
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(6 539)	5 472
Total	20 715	(2 798)
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	20 715	(2 798)
Montant net	-	-

PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS

(selon le niveau de la hiérarchie des justes valeurs)

31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ^[1]	146 861	73 173	13 988	234 022

[1] Excluant un montant de 3 000 M\$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ^[1]	131 603	67 199	13 235	212 037
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente ^[2]	3 297	5	9	3 311
Total des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur	134 900	67 204	13 244	215 348

[1] Excluant un montant de 2 510 M\$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

[2] Excluant un montant de 8 M\$ au titre des autres actifs, déduction faite des autres passifs.

NOTE 12 Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

En 2019, certains placements dans des actions étrangères d'une valeur de 153 M\$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (1 842 M\$ transférés du niveau 2 au niveau 1 au 31 décembre 2018), principalement parce que Lifeco utilise différemment les données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères à la fin de l'exercice. Les actifs de niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur,

ceux pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs et ceux pour lesquels Lifeco n'a pas accès aux renseignements relatifs aux actifs sous-jacents des fonds de placement.

Au 31 décembre 2019, un montant de 8 471 M\$ (7 770 M\$ au 31 décembre 2018) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie, des filiales d'IGM, ainsi que par des parties liées.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements de Lifeco pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts pour lesquels Lifeco a utilisé les données d'entrée du niveau 3 pour déterminer la juste valeur:

	2019			2018		
	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	Total	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	Total	
31 décembre						
Solde au début de l'exercice						
Montants présentés antérieurement	13 235	9	13 244	12 572	-	12 572
Changement de méthode comptable ^[1]	136	-	136	-	-	-
Solde retraité au début de l'exercice	13 371	9	13 380	12 572	-	12 572
Total des profits (pertes) inclus dans les produits de placement liés aux fonds distincts	141	(1)	140	404	-	404
Achats	760	-	760	651	-	651
Ventes	(284)	(8)	(292)	(425)	-	(425)
Transferts vers le niveau 3	-	-	-	51	-	51
Transferts hors du niveau 3	-	-	-	(9)	-	(9)
Transferts vers les actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	(9)	9	-
Solde à la fin de l'exercice	13 988	-	13 988	13 235	9	13 244

[1] Les fonds distincts ont adopté IFRS 16, ce qui a donné lieu à la comptabilisation de montants égaux et correspondants de 136 M\$ d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives dans les immeubles de placement et les autres passifs au sein des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts au 1^{er} janvier 2019. L'adoption d'IFRS 16 n'a eu aucune incidence nette sur les placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts au 1^{er} janvier 2019.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. Les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, Lifeco détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options de placement stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à Lifeco et cette dernière reçoit des honoraires de gestion pour ces services. Les honoraires de gestion sont variables en fonction de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, qui subit l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

Les honoraires que Lifeco a gagnés en raison de ses participations dans des fonds distincts et autres entités structurées se sont chiffrés à 4 919 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (4 786 M\$ en 2018).

Au 31 décembre 2019, les autres actifs (note 10) comprennent des placements de 957 M\$ (733 M\$ au 31 décembre 2018) que Lifeco a effectués dans des obligations et des actions de fonds commandités par Putnam, ainsi que des placements de 135 M\$ (110 M\$ au 31 décembre 2018) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées en Europe.

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

	31 décembre	2019			2018		
		Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance ^[1]	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	174 521	20 580	153 941	166 720	6 126	160 594	
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 656	127	1 529	1 711	-	1 711	
	176 177	20 707	155 470	168 431	6 126	162 305	

[1] Comprend des actifs au titre des cessions en réassurance comptabilisés à la suite de la transaction avec Protective Life visant les activités de réassurance (note 3).

COMPOSITION DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIF CONNEXE

La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de Lifeco se présente comme suit:

	31 décembre	2019			2018		
		Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation							
Canada	42 271	(247)	42 518	38 078	(351)	38 429	
États-Unis	11 329	12	11 317	11 871	14	11 857	
Europe	1 019	-	1 019	978	-	978	
Polices sans participation							
Canada	32 668	498	32 170	30 174	500	29 674	
États-Unis	32 360	15 091	17 269	31 042	271	30 771	
Europe	56 530	5 353	51 177	56 288	5 692	50 596	
	176 177	20 707	155 470	168 431	6 126	162 305	

La composition de l'actif couvrant les passifs et les fonds propres de Lifeco se présente comme suit:

31 décembre 2019	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Canada	19 484	9 655	6 142	2 472	4 518	42 271
États-Unis	5 128	626	-	-	5 575	11 329
Europe	716	20	63	12	208	1 019
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Canada	20 270	4 111	2 237	407	5 643	32 668
États-Unis	14 311	2 678	-	-	15 371	32 360
Europe	35 546	5 442	299	2 672	12 571	56 530
Autres, y compris les fonds distincts	15 630	902	902	119	231 894	249 447
Total des fonds propres	3 943	834	732	205	19 829	25 543
Total de la valeur comptable	115 028	24 268	10 375	5 887	295 609	451 167
Juste valeur	117 000	25 146	10 367	5 887	295 609	454 009

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

31 décembre 2018	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Canada	18 044	9 145	5 397	1 908	3 584	38 078
États-Unis	5 140	749	-	-	5 982	11 871
Europe	708	24	68	18	160	978
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Canada	19 204	3 845	1 916	196	5 013	30 174
États-Unis	25 324	4 993	-	-	725	31 042
Europe	35 174	4 511	191	2 795	13 617	56 288
Autres, y compris les fonds distincts	15 504	1 038	940	99	214 279	231 860
Total des fonds propres	5 764	709	778	202	19 945	27 398
Total de la valeur comptable	124 862	25 014	9 290	5 218	263 305	427 689
Juste valeur	125 759	25 411	9 229	5 218	263 305	428 922

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. La variation de la juste valeur de l'actif est essentiellement contrebalancée par la variation de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

La variation de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice qui s'y rapporte, entraînerait une variation correspondante du surplus au fil du temps, conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

VARIATION DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice résulte des activités d'affaires et des modifications des hypothèses actuarielles suivantes:

31 décembre 2019	Polices avec participation			Polices sans participation		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	50 927	(337)	51 264	115 793	6 463	109 330
Incidence des nouvelles affaires	59	-	59	5 339	(266)	5 605
Variations normales des affaires en vigueur	4 138	25	4 113	1 784	645	1 139
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	67	77	(10)	(117)	(73)	(44)
Transfert d'affaires avec des parties externes	-	-	-	(176)	14 802	(14 978)
Incidence des fluctuations des taux de change	(572)	-	(572)	(2 721)	(756)	(1 965)
Solde à la fin de l'exercice	54 619	(235)	54 854	119 902	20 815	99 087
						153 941

31 décembre 2018	Polices avec participation			Polices sans participation		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	48 856	(341)	49 197	110 668	5 386	105 282
Incidence des nouvelles affaires	24	-	24	6 680	169	6 511
Variations normales des affaires en vigueur	1 413	7	1 406	(6 553)	(243)	(6 310)
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(29)	(5)	(24)	(700)	25	(725)
Transfert d'affaires avec des parties externes	-	-	-	(134)	(2)	(132)
Acquisition de Retirement Advantage	-	-	-	2 572	931	1 641
Transferts de passifs vers les passifs détenus en vue de la vente [note 4]	(281)	-	(281)	(589)	-	(589)
Incidence des fluctuations des taux de change	944	2	942	3 849	197	3 652
Solde à la fin de l'exercice	50 927	(337)	51 264	115 793	6 463	109 330
						160 594

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Selon les normes IFRS, la variation de la juste valeur des actifs connexes a une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. La variation de la juste valeur de l'actif est essentiellement contrebalancée par la variation correspondante de la juste valeur du passif. La variation de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associée à la variation de la valeur des actifs connexes est incluse dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

2019

En juillet 2019, le Conseil des normes actuarielles du Canada a publié des normes modifiées pour évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, lesquelles sont en vigueur depuis le 15 octobre 2019. Les modifications comprennent des diminutions des taux de réinvestissement ultimes et une révision des critères d'étalement des taux d'intérêt sans risque stochastiques. En 2019, les principaux facteurs à la base de la diminution du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été le transfert d'affaires avec des parties externes de 14 978 M\$, qui inclut le transfert à Protective Life, et l'incidence nette des fluctuations des taux de change de 2 537 M\$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des hausses attribuables à l'incidence des nouvelles affaires de 5 664 M\$ et aux variations normales des affaires en vigueur de 5 252 M\$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 44 M\$ en 2019 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses. Ce montant comprend une diminution de 241 M\$ enregistrée par l'exploitation européenne et l'unité Réassurance. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une augmentation de 145 M\$ enregistrée par l'exploitation canadienne et par une augmentation de 52 M\$ enregistrée par l'exploitation américaine.

L'augmentation enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 254 M\$ et par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 54 M\$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des diminutions attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 169 M\$ et à la révision des hypothèses économiques de 6 M\$, qui tient compte de l'incidence nette des nouvelles normes.

La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 299 M\$ et par la révision des hypothèses économiques de 101 M\$, qui tient compte de l'incidence nette des nouvelles normes. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 80 M\$ et à la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 59 M\$.

L'augmentation enregistrée par l'exploitation américaine s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 45 M\$, ainsi que par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 43 M\$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des diminutions attribuables à la révision des hypothèses économiques de 34 M\$, qui tient compte de l'incidence nette des nouvelles normes.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 10 M\$ en 2019 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses. Cette diminution s'explique principalement par la révision des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 2 232 M\$, par la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 535 M\$ et par le raffinement de la modélisation de 198 M\$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les augmentations

attribuables à la révision des hypothèses économiques de 1 884 M\$, à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 935 M\$ et à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 153 M\$.

2018

En 2018, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance étaient l'incidence des nouvelles affaires de 6 535 M\$, l'acquisition de Retirement Advantage de 1 641 M\$ et l'incidence nette des fluctuations des taux de change de 4 594 M\$. Ces facteurs avaient été partiellement contrebalancés par des baisses attribuables aux variations normales des affaires en vigueur de 4 904 M\$, au transfert des activités existantes au Royaume-Uni à Scottish Friendly de 870 M\$, ainsi qu'aux mesures prises par la direction et aux modifications des hypothèses de 749 M\$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation avait diminué de 725 M\$ en 2018 en raison des mesures prises par la direction de Lifeco et des modifications des hypothèses. Ce montant comprenait une diminution de 562 M\$ enregistrée par l'exploitation européenne et l'unité Réassurance, une diminution de 107 M\$ enregistrée par l'exploitation canadienne et une diminution de 56 M\$ enregistrée par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'expliquait principalement par la révision des hypothèses économiques de 197 M\$, la révision de la provision pour sinistres de 19 M\$ et la révision de la provision pour bonifications de 10 M\$. Ces facteurs avaient été partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 62 M\$, à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 46 M\$ et à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 10 M\$.

La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'expliquait principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 372 M\$, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 129 M\$, le raffinement de la modélisation de 41 M\$, la révision des hypothèses économiques de 39 M\$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 25 M\$ et la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 21 M\$. Ces facteurs avaient été partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 65 M\$.

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine s'expliquait principalement par la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 63 M\$, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 16 M\$ et la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 15 M\$. Ces facteurs avaient été partiellement contrebalancés par des augmentations découlant du raffinement de la modélisation de 21 M\$ et de la révision des hypothèses économiques de 13 M\$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation avait diminué de 24 M\$ en 2018 en raison des mesures prises par la direction de Lifeco et des modifications des hypothèses. Cette diminution s'expliquait principalement par le raffinement de la modélisation de 229 M\$, par la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 133 M\$ et par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 5 M\$. Ces facteurs avaient été partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 232 M\$, à la baisse du rendement des placements de 101 M\$ et à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 8 M\$.

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)**VARIATION DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	2019		2018	
			Montant net	Montant net	Montant net	Montant net
31 décembre						
Solde au début de l'exercice	1 711	-	1 711	1 841		
Variations normales des affaires en vigueur	(87)	38	(125)	(190)		
Résultats au chapitre des placements	103	(23)	126	(26)		
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(4)	-	(4)	15		
Transfert d'affaires avec des parties externes	-	116	(116)	-		
Transfert de passifs vers les passifs détenus en vue de la vente [note 4]	-	-	-	(27)		
Incidence des fluctuations des taux de change	(67)	(4)	(63)	98		
Solde à la fin de l'exercice	1 656	127	1 529	1 711		

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur. Aucun passif relatif à des contrats d'investissement n'a été réassuré en 2018.

REVENU-PRIMES, MONTANT BRUT

31 décembre	2019	2018
Primes directes	25 398	26 062
Primes liées à la réassurance prise en charge	17 847	13 901
Total	43 245	39 963

PRESTATIONS AUX TITULAIRES DE POLICES, MONTANT BRUT

31 décembre	2019	2018
Prestations directes	19 643	17 830
Prestations liées à la réassurance prise en charge	18 126	14 527
Total	37 769	32 357

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options ou clauses facultatives liées aux polices. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des

écart défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation et d'une détérioration future des hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes:

Hypothèses actuarielles	Méthodes
Mortalité	<p>Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par Lifeco à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats de l'industrie servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance-vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, ainsi qu'en fonction de facteurs propres à certains produits et de directives professionnelles. Des provisions appropriées ont aussi été constituées en prévision d'une détérioration future des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.</p> <p>Pour ce qui est des rentes, les résultats au chapitre de la mortalité font également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité de l'industrie établies à l'égard des rentiers.</p>
Morbidité	<p>Lifeco utilise des tables de morbidité conçues par l'industrie et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de Lifeco. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.</p>
Réassurance IARD	<p>Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le Groupe de réassurance London Inc. (GRL), une filiale de la London Life, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de la réassurance IARD au Canada. Ils sont fondés sur des états de cession fournis par des sociétés cédantes. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans le bénéfice net. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.</p>
Rendement des placements	<p>Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passifs sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la MCAB pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour que les pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif soient prises en compte. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de fonds propres (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux) (se reporter à la note 22).</p>
Charges	<p>Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions de vente, par exemple) et les impôts sont pris en compte selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges d'exploitation indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges d'exploitation unitaires. L'évaluation des charges d'exploitation futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la MCAB, compte tenu du fait que l'inflation est présumée être en corrélation avec les taux d'intérêt de l'argent frais.</p>
Résiliation de polices	<p>Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données de l'industrie lorsque Lifeco n'a pas de statistique relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. Les principales sources de risques pour Lifeco proviennent des produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivélu au Canada, et du taux de renouvellement des polices à la fin du terme pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. Lifeco s'est fondée sur l'information disponible dans l'industrie pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.</p>
Utilisation d'options facultatives liées aux polices	<p>Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par Lifeco. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de Lifeco ou de l'industrie, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.</p>
Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices	<p>Les participations futures des titulaires de polices et les autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables des titulaires de polices différeront à l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. Lifeco estime que des changements seront apportés aux barèmes de participation des titulaires de polices ou aux prestations rajustables liés respectivement aux polices avec participation ou aux activités rajustables, ce qui correspond aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, donnant ainsi lieu à une modification non significative des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans les modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.</p>

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

GESTION DES RISQUES

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

Dans le cadre de ses activités, Lifeco accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. L'objectif de Lifeco est d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception de produits, la diversification de produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à sa stratégie de tarification et le recours à des ententes de réassurance.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction de Lifeco, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de Lifeco sur les passifs en question:

	Augmentation (diminution) du bénéfice net	
	2019	2018
Mortalité – augmentation de 2 %	(279)	(270)
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	(601)	(457)
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(253)	(271)
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement		
Augmentation de 1 %	–	–
Diminution de 1 %	–	–
Variation des taux d'intérêt		
Augmentation de 1 %	175	115
Diminution de 1 %	(619)	(465)
Fluctuations des marchés boursiers		
Augmentation de 10 %	87	73
Diminution de 10 %	(129)	(266)
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Augmentation de 1 %	509	476
Diminution de 1 %	(585)	(539)
Charges – augmentation de 5 %	(125)	(128)
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(813)	(649)

Le risque de concentration peut être lié à des régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique:

	2019			2018		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
31 décembre						
Canada	74 939	251	74 688	68 252	149	68 103
États-Unis	43 689	15 103	28 586	42 913	285	42 628
Europe	57 549	5 353	52 196	57 266	5 692	51 574
	176 177	20 707	155 470	168 431	6 126	162 305

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Risque de réassurance

Des limites maximales du montant des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et la réassurance est utilisée pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, ces frais et recouvrements étant comparés adéquatement aux hypothèses directes.

Les contrats de réassurance ne libèrent pas Lifeco de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à Lifeco. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, Lifeco évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle Lifeco conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

NOTE 14 Obligations à l'égard d'entités de titrisation

IGM titrise des prêts hypothécaires résidentiels au moyen du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), commandités par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi que par l'intermédiaire de programmes de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) commandité par des banques canadiennes. Ces transactions ne satisfont pas aux exigences de décomptabilisation, puisque IGM conserve le risque lié aux paiements anticipés et certains éléments du risque de crédit. Par conséquent, IGM a continué de comptabiliser ces prêts hypothécaires dans ses bilans et a comptabilisé des passifs correspondants au titre du produit net reçu sous forme d'obligations à l'égard d'entités de titrisation, lesquels sont comptabilisés au coût amorti.

IGM tire des intérêts des prêts hypothécaires et verse des intérêts relativement aux obligations à l'égard d'entités de titrisation. Dans le cadre des transactions conclues en vertu du Programme des OHC, IGM a conclu un swap en vertu duquel IGM paie les coupons sur les OHC et reçoit le rendement des placements dans les TH LNH et celui résultant du réinvestissement du capital remboursé sur le prêt hypothécaire. Une composante de ce swap, liée

à l'obligation de payer les coupons dans le cadre du Programme des OHC et de recevoir un rendement des placements résultant du capital remboursé sur le prêt hypothécaire, est comptabilisée dans les dérivés et avait une juste valeur négative de 1 M\$ au 31 décembre 2019 (une juste valeur positive de 5 M\$ en 2018).

Conformément aux programmes des TH LNH et des OHC, IGM a l'obligation d'effectuer des paiements ponctuels aux porteurs de titres, que les montants aient été reçus ou non des débiteurs hypothécaires. Tous les prêts hypothécaires titrisés dans le cadre des programmes des TH LNH et des OHC sont assurés par la SCHL ou par un autre assureur approuvé par le programme. Dans le cadre des transactions de PCAA, IGM a établi des réserves en trésorerie aux fins du rehaussement de crédit, lesquelles sont comptabilisées au coût. Le risque de crédit est limité à ces réserves en trésorerie et aux produits d'intérêts nets futurs, puisque les fiducies de PCAA n'ont aucun recours sur les autres actifs d'IGM en cas de défaut de paiement à l'échéance. Le risque de crédit est encore plus limité lorsque ces prêts hypothécaires sont assurés.

	2019			2018		
	Prêts hypothécaires titrisés	Obligations à l'égard d'entités de titrisation	Montant net	Prêts hypothécaires titrisés	Obligations à l'égard d'entités de titrisation	Montant net
31 décembre						
Valeur comptable						
Programmes des TH LNH et des OHC	3 891	3 939	(48)	4 247	4 251	(4)
PCAA commandité par des banques	2 939	2 975	(36)	3 102	3 119	(17)
Total	6 830	6 914	(84)	7 349	7 370	(21)
Juste valeur	6 908	6 997	(89)	7 405	7 437	(32)

La valeur comptable des obligations à l'égard d'entités de titrisation, qui est comptabilisée déduction faite des frais d'émission, comprend les paiements de capital reçus sur les prêts hypothécaires titrisés dont le règlement n'est pas prévu avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de vie de l'obligation selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTE 15 Débentures et autres instruments d'emprunt

31 décembre	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DÉBENTURES				
POWER CORPORATION				
Débentures à 8,57 %, exigibles le 22 avril 2039, non garanties	150	247	150	231
Débentures à 4,81 %, exigibles le 31 janvier 2047, non garanties	248	292	248	263
Débentures à 4,455 %, exigibles le 27 juillet 2048, non garanties	248	280	248	250
FINANCIÈRE POWER				
Débentures à 6,90 %, exigibles le 11 mars 2033, non garanties	250	343	250	327
LIFECO				
Débentures à 4,65 %, exigibles le 13 août 2020, non garanties	500	508	500	516
Débentures à 2,50 %, exigibles le 18 avril 2023 (500 M€), non garanties	728	788	778	837
Débentures à 1,75 %, exigibles le 7 décembre 2026 (500 M€), non garanties	725	785	774	781
Débentures à 3,337 %, exigibles le 28 février 2028, non garanties	498	526	497	502
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	128	100	126
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	194	278	194	261
Débentures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033, non garanties	393	557	393	522
Débentures pouvant être différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034 (175 M\$ US), non garanties (remboursées en 2019)	-	-	235	266
Débentures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	342	487	342	442
Débentures de fiducies de capital à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052 (valeur nominale de 150 M\$), non garanties	159	221	159	209
FINANCIÈRE IGM				
Débentures à 3,44 %, exigibles le 26 janvier 2027, non garanties	400	413	400	397
Débentures à 6,65 %, exigibles le 13 décembre 2027, non garanties	125	155	125	153
Débentures à 7,45 %, exigibles le 9 mai 2031, non garanties	150	205	150	197
Débentures à 7,00 %, exigibles le 31 décembre 2032, non garanties	175	236	175	226
Débentures à 7,11 %, exigibles le 7 mars 2033, non garanties	150	204	150	195
Débentures à 6,00 %, exigibles le 10 décembre 2040, non garanties	200	264	200	244
Débentures à 4,56 %, exigibles le 25 janvier 2047, non garanties	200	227	200	206
Débentures à 4,115 %, exigibles le 9 décembre 2047, non garanties	250	265	250	239
Débentures à 4,174 %, exigibles le 13 juillet 2048, non garanties	200	214	200	193
Débentures à 4,206 %, exigibles le 21 mars 2050, non garanties	250	271	-	-
Débentures d'IGM détenues par Lifeco à titre de placements	(101)	(119)	(86)	(97)
Total des débentures	6 534	7 775	6 632	7 486

NOTE 15 Débentures et autres instruments d'emprunt (suite)

31 décembre		2019		2018		
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT						
POWER CORPORATION						
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au TIOL majoré de 0,65 %, non garantie		37	37	-	-	
LIFECO						
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme à des taux d'intérêt de 1,828 % à 2,089 % (2,511 % à 2,693 % au 31 décembre 2018), non garantis		130	130	135	135	
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au TIOL majoré de 0,70 % (230 M\$ US) (250 M\$ US au 31 décembre 2018), non garantie		299	299	340	340	
Billets de premier rang exigibles le 17 mai 2028, portant intérêt à un taux de 4,047 % (300 M\$ US), non garantis		388	430	405	415	
Billets de premier rang exigibles le 3 juin 2047, portant intérêt à un taux de 4,15 % (700 M\$ US), non garantis		894	993	934	888	
Billets de premier rang exigibles le 17 mai 2048, portant intérêt à un taux de 4,581 % (500 M\$ US), non garantis		643	749	673	685	
AUTRES FILIALES						
Facilités de crédit renouvelables allant jusqu'à 100 M\$ US, portant intérêt au TIOL majoré de 1,5 %, garanties ^[1]		-	-	47	47	
Facilité de crédit renouvelable allant jusqu'à 40 M\$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,25 % à 3,75 %, garantie ^[1]		28	28	25	25	
Emprunts à terme exigibles le 17 janvier 2020 et facilités renouvelables, portant intérêt à des taux variant entre 9,25 % et 15 % (91 M\$ US) (96 M\$ US au 31 décembre 2018), garanties ^[1]		118	118	131	131	
Facilités d'emprunt à terme exigibles en juin et en décembre 2022, portant intérêt à des taux variables (taux effectif de 6,38 % à 10,09 %), garanties ^[1]		129	129	137	137	
Prêts mezzanines exigibles entre le 2 janvier 2035 et le 30 juin 2035, portant intérêt à des taux variant entre 7,36 % et 7,5 %, garanties ^[1]		102	106	104	106	
Dette liée à des projets						
Facilité de crédit pour la construction allant jusqu'à 75 M\$ US, exigible le 23 décembre 2021 (18 M\$ US), portant intérêt à 6,25 %, garantie ^[1]		20	20	-	-	
Facilités d'emprunt exigibles entre le 31 mars 2024 et le 15 décembre 2037, portant intérêt à des taux variant entre 3,33 % et 6,00 %, garanties ^[1]		466	480	367	378	
Facilités d'emprunt exigibles entre juin 2025 et juin 2036, portant intérêt à des taux variant entre 4,82 % et 5,00 % (69 M\$ US) (22 M\$ US au 31 décembre 2018), garanties ^[1]		87	90	28	31	
Facilités d'emprunt exigibles le 31 août 2035, portant intérêt à des taux variant entre 4,7 % et 4,72 %, garanties ^[1]		25	27	-	-	
Facilités d'emprunt exigibles le 15 mars 2036, portant intérêt à un taux de 4,40 % (23 M\$ US), garanties ^[1]		30	32	-	-	
Autres instruments d'emprunt divers, garanties ^[1]		8	8	19	19	
Total des autres instruments d'emprunt		3 404	3 676	3 345	3 337	
		9 938	11 451	9 977	10 823	

[1] Garantis par les actifs des autres filiales. Les instruments d'emprunt sont sans recours contre la Société.

POWER CORPORATION

Le 25 juillet 2018, la Société a émis des débentures à 4,455 % d'un montant de 250 M\$ arrivant à échéance le 27 juillet 2048. Les intérêts sur les débentures sont payables semestriellement à terme échu le 27 janvier et le 27 juillet, à compter du 27 janvier 2019, jusqu'à la date à laquelle les débentures sont remboursées. Les débentures sont remboursables en tout temps, avant le 27 juillet 2048, en totalité ou en partie, au prix établi selon le rendement des obligations du Canada ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants, et à compter du 27 janvier 2048, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés dans chaque cas. Le 6 septembre 2018, le produit net a été utilisé par la Société pour financer le remboursement anticipé de la totalité de ses débentures à 7,57 % d'un

montant de 250 M\$ arrivant à échéance le 22 avril 2019. Une prime de 7 M\$ a été versée au moment du remboursement anticipé et a été comptabilisée dans les charges financières dans les états des résultats.

LIFECO

Le 10 décembre 2019, Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP a remboursé en totalité le montant en capital de 232 M\$ (175 M\$ US) des débentures pouvant être différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034, à un prix de remboursement correspondant à 100 % du montant du capital des débentures, plus les intérêts courus et impayés, jusqu'à la date de remboursement, mais à l'exclusion de cette date.

NOTE 15 Débentures et autres instruments d'emprunt (suite)

Le 28 février 2018, Lifeco a émis à la valeur nominale des débentures à 3,337 % sur 10 ans d'un montant de 500 M\$ arrivant à échéance le 28 février 2028. Les intérêts sur les débentures sont payables semestriellement à terme échu le 28 février et le 28 août, à compter du 28 août 2018, jusqu'à la date à laquelle les débentures sont remboursées. Les débentures sont remboursables en tout temps, avant le 28 novembre 2027, en totalité ou en partie, au prix établi selon le rendement des obligations du Canada ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants, et à compter du 28 novembre 2027, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés dans chaque cas.

Le 17 mai 2018, Great-West Lifeco Finance 2018, LP a émis des billets de premier rang à 4,047 % d'un montant de 384 M\$ (300 M\$ US) arrivant à échéance le 17 mai 2028 et des billets de premier rang à 4,581 % d'un montant de 640 M\$ (500 M\$ US) arrivant à échéance le 17 mai 2048. Les tranches des billets de premier rang sont garanties entièrement et sans condition par Lifeco.

Débentures de fiducie de capital

La Fiducie de capital Canada Vie (FCCV), une fiducie établie par la Canada Vie, a émis des titres de série B de la Fiducie de capital Canada Vie (CLiCS de série B) d'un montant de 150 M\$ et a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada Vie d'un montant de 150 M\$.

Les distributions et les intérêts sur les débentures de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les états des résultats (note 24). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur-vendeur.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en totalité ou en partie, en tout temps.

FINANCIÈRE IGM

Le 20 mars 2019, IGM a émis des débentures à 4,206 % d'un montant de 250 M\$ arrivant à échéance le 21 mars 2050. IGM s'est servi du produit net pour financer le rachat, le 30 avril 2019, de ses actions privilégiées de premier rang de série B à dividende non cumulatif de 5,90 % émises et en circulation, d'un montant de 150 M\$, ainsi que pour les besoins généraux de l'entreprise. Le 7 mars 2018, les débentures à 6,58 % d'un montant de 150 M\$ d'IGM sont arrivées à échéance à leur montant en capital plus les intérêts courus.

Le 11 juillet 2018, IGM a émis des débentures à 4,174 % d'un montant de 200 M\$ arrivant à échéance le 13 juillet 2048. Les intérêts sur les débentures sont payables semestriellement à terme échu le 13 janvier et le 13 juillet, à compter du 13 janvier 2019, jusqu'à la date à laquelle les débentures sont remboursées. Les débentures sont remboursables en tout temps, avant le 13 janvier 2048, en totalité ou en partie, au prix établi selon le rendement des obligations du Canada ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants, et à compter du 13 janvier 2048, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés dans chaque cas. Le 10 août 2018, IGM a utilisé le produit net, ainsi qu'une partie de sa trésorerie interne existante, pour financer le remboursement anticipé de la totalité de ses débentures à 7,35 % d'un montant de 375 M\$ arrivant à échéance le 8 avril 2019. Une prime de 11 M\$ a été versée au moment du remboursement anticipé et a été comptabilisée dans les charges financières dans les états des résultats.

AUTRES FILIALES

Événement postérieur à la date de clôture

Le 10 février 2020, une filiale en propriété exclusive de la Société a conclu une entente de crédit hybride composée d'une facilité de crédit pour la construction et d'un emprunt à terme sans recours d'un montant de 254 M\$ portant intérêt à des taux variables et fixes. Les deux composantes de la facilité seront converties en des emprunts ayant des termes de 7 à 25 ans à la suite du début de l'exploitation commerciale.

VARIATIONS DES DÉBENTURES ET AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT

Le tableau suivant présente les variations, avec et sans effet sur la trésorerie, des débentures et autres instruments d'emprunt de la Société découlant des activités de financement:

31 décembre	2019	2018
Solde au début de l'exercice	9 977	9 511
Acquisitions [note 3]	153	-
Émission de débentures et de billets de premier rang	250	1 962
Remboursement de débentures	(232)	(1 871)
Augmentation des autres instruments d'emprunt	146	167
Diminution des autres instruments d'emprunt	(121)	(38)
Fluctuations des taux de change et autres	(235)	246
Solde à la fin de l'exercice	9 938	9 977

Les remboursements de capital sur les débentures et autres instruments d'emprunt s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices et par la suite:

2020	1 164
2021	72
2022	150
2023	772
2024	43
Par la suite	7 798

NOTE 16 Autres passifs

31 décembre	2019	2018
Créditeurs	3 976	3 816
Découvert bancaire	379	457
Dividendes et intérêts à verser	468	294
Impôt sur le bénéfice exigible	468	500
Provisions au titre des produits différés	380	441
Dépôts et certificats	886	622
Fonds détenus en vertu de contrats de réassurance	1 433	1 367
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi [note 25]	2 177	1 931
Obligations locatives	1 022	-
Parts de fonds à durée de vie limitée	358	150
Autres	2 160	1 966
	13 707	11 544

Les autres passifs d'un montant total de 8 291 M\$ au 31 décembre 2019 (7 552 M\$ au 31 décembre 2018) devraient être réglés au cours des 12 prochains mois.

OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau ci-dessous présente les variations des obligations locatives de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

31 décembre	2019
Obligations locatives initiales au 1 ^{er} janvier 2019 [note 2]	951
Entrées	168
Acquisitions d'entreprises et acquisition d'actifs [note 3]	45
Modifications	(22)
Paiements de loyers	(140)
Intérêts	41
Fluctuations des taux de change et autres	(21)
Obligations locatives à la fin de l'exercice	1 022

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés au titre des obligations locatives pour les cinq prochains exercices et par la suite:

2020	163
2021	146
2022	126
2023	105
2024	96
Par la suite	683
Total des obligations locatives non actualisées au 31 décembre 2019	1 319

NOTE 17 Impôt sur le bénéfice

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Les composantes de la charge d'impôt sur le bénéfice comptabilisée dans les états des résultats s'établissent comme suit:

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Impôt exigible	356	546
Impôt différé		
Création et résorption de différences temporaires	(13)	31
Charge d'impôt découlant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non comptabilisés	222	16
Incidence de la variation des taux d'imposition ou de l'imposition de nouveaux impôts et autres	(11)	(15)
	198	32
	554	578

Le tableau ci-dessous présente l'impôt exigible et l'impôt différé en ce qui a trait aux éléments non comptabilisés dans les états des résultats:

	2019		2018	
	Autres éléments de bénéfice global	Fonds propres	Autres éléments de bénéfice global	Fonds propres
31 décembre				
Charge (économie) d'impôt exigible	4	78	(2)	-
Charge (économie) d'impôt différé	(21)	20	(40)	(16)
	(17)	98	(42)	(16)

TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

Le taux d'imposition effectif de la Société se calcule comme suit:

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
	%	%
Taux d'imposition prévus par la loi combinés (fédéral et provinciaux) au Canada	26,6	26,7
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants:		
Produits de placement non imposables	(5,2)	(5,9)
Taux d'imposition effectifs moins élevés applicables au bénéfice non assujetti à l'impôt au Canada	(8,8)	(7,7)
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	(1,5)	(0,6)
Incidence du changement de taux sur l'impôt différé	(0,3)	-
Autres ^[1]	4,6	1,8
Taux d'imposition effectif	15,4	14,3

[1] Comprend l'incidence d'une diminution de l'actif d'impôt différé comptabilisé par une des filiales de Lifeco, en raison d'une incertitude quant au moment où le montant du bénéfice imposable projeté sera disponible pour utiliser certaines pertes d'exploitation nettes soumises à des restrictions, soit une charge de 199 M\$ et une augmentation du taux d'imposition effectif de 5,5 %. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par un profit de 101 M\$ attribuable à la résolution de questions en cours avec une administration fiscale étrangère qui a réduit le taux d'imposition effectif de 2,8 %.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Le montant net et les variations de l'impôt différé se composent de ce qui suit:

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Régimes à prestations définies	Crédits d'impôt et autres	Total
Solde au début de l'exercice	(1 387)	(387)	1 468	(876)	372	313	(497)
Comptabilisé dans les états des résultats	362	(180)	(260)	(40)	(18)	(62)	(198)
Comptabilisé dans les états du résultat global	-	(28)	-	-	55	(6)	21
Comptabilisé dans les états des variations des fonds propres	(20)	-	-	-	-	-	(20)
Acquisitions d'entreprises	-	-	-	(1)	-	-	(1)
Fluctuations des taux de change et autres	62	21	(48)	16	(15)	(36)	-
Solde à la fin de l'exercice	(983)	(574)	1 160	(901)	394	209	(695)

NOTE 17 Impôt sur le bénéfice (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Régimes à prestations définies	Crédits d'impôt et autres	Total
Solde au début de l'exercice	(976)	(662)	1 241	(803)	394	249	(557)
Comptabilisé dans les états des résultats	(395)	257	144	(58)	(30)	50	(32)
Comptabilisé dans les états du résultat global	-	42	-	-	(4)	2	40
Comptabilisé dans les états des variations des fonds propres	9	-	-	-	-	7	16
Acquisitions d'entreprises	41	-	-	-	-	(8)	33
Fluctuations des taux de change et autres	(66)	(24)	83	(15)	12	13	3
Solde à la fin de l'exercice	(1 387)	(387)	1 468	(876)	372	313	(497)
31 décembre					2019		2018
Présentés aux bilans comme suit:							
Actifs d'impôt différé					802		1 098
Passifs d'impôt différé					(1 497)		(1 595)
					(695)		(497)

La direction de la Société et la direction de ses filiales évaluent la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs et elles estiment que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2019, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2019, un actif d'impôt différé de 1 065 M\$ (1 357 M\$ au 31 décembre 2018) avait été comptabilisé par Lifeco relativement à des pertes fiscales reportées en avant qui totalisaient 6 832 M\$ (8 568 M\$ en 2018). De ce montant, une tranche de 5 814 M\$ viendra à expiration entre 2020 et 2039, et il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 1 018 M\$. Lifeco réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le bénéfice exigible.

Une filiale de Lifeco a enregistré des pertes sur plusieurs exercices. Le solde net de l'actif d'impôt différé de cette filiale se chiffrait à 478 M\$ (367 M\$ US) au 31 décembre 2019 et était principalement constitué du montant net des pertes d'exploitation et de déductions futures liées au goodwill. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la direction de Lifeco a déterminé qu'il était approprié de réduire d'un montant de 199 M\$ (151 M\$ US) l'actif d'impôt différé comptabilisé en raison d'une incertitude quant au moment où le montant du bénéfice imposable projeté sera disponible pour utiliser certaines pertes d'exploitation nettes soumises à des restrictions générées au cours des exercices les plus anciens où une perte a été enregistrée. La diminution des actifs d'impôt différé a donné lieu à une augmentation de la charge d'impôt de 199 M\$ (151 M\$ US) dans les états des résultats. La direction de Lifeco a conclu

qu'il est probable que la filiale et d'autres filiales traditionnellement rentables avec lesquelles la filiale présente ou prévoit présenter une déclaration de revenus consolidée aux États-Unis produiront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser les pertes et les déductions américaines non utilisées pour lesquelles un actif d'impôt différé a été comptabilisé.

Au 31 décembre 2019, la Société et ses filiales disposaient de pertes autres qu'en capital de 2 297 M\$ (1 012 M\$ en 2018) pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur et dont les avantages n'ont pas été comptabilisés. De ce montant, une tranche de 2 220 M\$ viendra à expiration entre 2020 et 2039, et il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 77 M\$. De plus, la Société et ses filiales disposent de pertes en capital pouvant être reportées en avant de 300 M\$ (307 M\$ en 2018) qui peuvent être utilisées pour une durée indéfinie afin de contrebalancer des gains en capital futurs et dont les avantages n'ont pas été comptabilisés.

Au 31 décembre 2019, la Société et ses filiales avaient des différences temporaires déductibles de 590 M\$ (418 M\$ en 2018) dont les avantages n'ont pas été comptabilisés. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans les filiales et aux entreprises contrôlées conjointement, car la Société et ses filiales sont en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

NOTE 18 Capital social

AUTORISÉ

Le capital autorisé de Power Corporation comprend un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en série, un nombre illimité d'actions privilégiées participantes et un nombre illimité d'actions comportant des droits de vote limités.

ÉMIS ET EN CIRCULATION

31 décembre	2019		2018	
	Nombre d'actions	Capital social	Nombre d'actions	Capital social
		\$		\$
ACTIONS NON PARTICIPANTES				
Actions privilégiées de premier rang				
Actions à dividende cumulatif rachetables				
Série 1986	209 400	10	247 200	12
Actions à dividende non cumulatif rachetables, taux fixe				
Série A	6 000 000	150	6 000 000	150
Série B	8 000 000	200	8 000 000	200
Série C	6 000 000	150	6 000 000	150
Série D	10 000 000	250	10 000 000	250
Série G	8 000 000	200	8 000 000	200
	960		962	
ACTIONS PARTICIPANTES				
Actions privilégiées participantes	48 854 772	27	48 854 772	27
Actions comportant des droits de vote limités				
Solde au début de l'exercice	417 101 146	739	415 443 579	690
Émises en vertu du régime d'options sur actions	1 422 502	33	1 657 567	49
Rachat aux fins d'annulation en vertu de l'offre publique de rachat importante	(40 909 041)	(73)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	377 614 607	699	417 101 146	739
Total des actions participantes		726		766

Actions non participantes

Les actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif rachetables de série 1986 donnent droit à un dividende cumulatif trimestriel à un taux variable égal à un quart de 70 % de la moyenne des taux préférentiels de deux grandes banques à charte canadiennes. Ces actions sont rachetables par la Société

au prix de 50,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat. La Société s'efforcera d'acheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, 20 000 actions par trimestre, à un prix ne dépassant pas 50,00 \$ par action. En 2019, 37 800 actions ont été rachetées aux fins d'annulation (53 600 actions en 2018).

Les séries d'actions privilégiées de premier rang suivantes donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en trésorerie non cumulatifs, payables trimestriellement. La Société pourra racheter contre trésorerie les actions privilégiées de premier rang, en totalité ou en partie, au gré de la Société, plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat. Le tableau suivant présente les dividendes et les modalités de rachat:

Actions privilégiées de premier rang	Dividendes en trésorerie payables trimestriellement (en \$/action)	Première date de rachat par l'émetteur	Prix de rachat
			(en \$/action)
À dividende non cumulatif, à taux fixe			
Série A, 5,60 %	0,350000	Actuellement rachetabile	25,00
Série B, 5,35 %	0,334375	Actuellement rachetabile	25,00
Série C, 5,80 %	0,362500	Actuellement rachetabile	25,00
Série D, 5,00 %	0,312500	Actuellement rachetabile	25,00
Série G, 5,60 %	0,350000	Actuellement rachetabile	25,50

Actions participantes

Les actions privilégiées participantes comportent dix droits de vote par action et, sous réserve des droits des détenteurs d'actions privilégiées de premier rang, donnent droit à un dividende non cumulatif de 0,9375 ¢ par action par année avant tout dividende sur les actions comportant des droits de vote

limités et le droit de participer, à actions égales, avec les détenteurs des actions comportant des droits de vote limités, à tout dividende pouvant être versé sur les actions comportant des droits de vote limités.

NOTE 18 Capital social (suite)

Les actions comportant des droits de vote limités donnent un droit de vote par action. En 2019, la Société a émis 1 422 502 actions comportant des droits de vote limités (1 657 567 en 2018) en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de la Société, pour une contrepartie de 30 M\$ (43 M\$ en 2018).

Le dividende déclaré sur les actions participantes de la Société s'est élevé à 2,002 \$ par action en 2019 (1,5045 \$ par action en 2018).

Offre publique de rachat importante

Le 17 avril 2019, la Société a complété son offre publique de rachat importante (l'offre de PCC) et a racheté aux fins d'annulation 40 909 041 de ses actions comportant des droits de vote limités, à un prix de rachat de 33,00 \$ par action comportant des droits de vote limités, pour un montant total de 1,35 G\$. L'excédent du montant payé en vertu de l'offre de PCC sur le capital social, soit 1,28 G\$, a été comptabilisé en réduction des bénéfices non distribués. Les coûts de transaction de 5 M\$ engagés dans le cadre de l'offre de PCC ont été comptabilisés dans les bénéfices non distribués.

NOTE 19 Rémunération fondée sur des actions

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de Power Corporation, 21 908 356 actions comportant des droits de vote limités sont réservées pour émission. Le régime stipule que le prix d'exercice de l'option ne doit pas être inférieur au cours du marché de l'action à la date à laquelle l'option est attribuée. En règle générale, les droits liés aux options octroyées sont acquis i) trois ans après la date de l'octroi pour ce qui est des premiers 50 % et ii) quatre ans après la date de l'octroi pour les 50 % restants; sauf pour une attribution de 37 142 options en 2015 et des attributions de 96 291 options en 2016 dont les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans.

Le tableau suivant résume la situation du Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants de Power Corporation aux 31 décembre 2019 et 2018 ainsi que la variation qui s'est produite au cours des exercices concernés:

	2019		2018	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au début de l'exercice		\$		\$
Attribuées	16 453 341	28,43	17 630 666	28,38
Exercées	1 325 223	31,84	1 350 172	28,51
Ayant fait l'objet d'une renonciation et expirées	(1 422 502)	21,09	(1 657 567)	25,74
En circulation à la fin de l'exercice	16 356 062	29,35	16 453 341	28,43
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	11 873 872	28,96	11 994 650	27,75

Le tableau suivant résume les données sur les options sur actions en circulation au 31 décembre 2019:

Fourchette des prix d'exercice	Date d'expiration	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
		Options	Durée de vie restante moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options
\$				\$	\$
30,07	2020	1 496 115	0,2	30,07	1 496 115
23,54 - 27,60	2021	1 577 241	1,2	27,55	1 577 241
23,73 - 33,82	2022	2 979 245	2,2	27,26	2 979 245
28,24	2023	2 549 897	3,4	28,24	2 549 897
29,91 - 31,48	2024	1 399 014	4,4	29,89	1 379 581
33,66 - 33,82	2025	1 210 620	5,2	33,81	1 203 192
27,30 - 29,73	2026	1 364 664	6,2	29,45	688 601
29,61 - 31,48	2027	1 106 184	7,2	31,46	-
28,51	2028	1 347 859	8,2	28,51	-
31,84	2029	1 325 223	9,3	31,84	-
		16 356 062	4,3	29,35	11 873 872
					28,96

Événement postérieur à la date de clôture

Dans le cadre de la réorganisation (note 33) complétée le 13 février 2020, Power Corporation a pris en charge le régime d'options sur actions de la Financière Power. Les 13 079 888 options en circulation au 13 février 2020 en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power ont été échangées contre des options visant l'acquisition de 13 733 876 actions comportant des droits de vote limités de Power Corporation.

NOTE 19 Rémunération fondée sur des actions (suite)

CHARGE DE RÉMUNÉRATION

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Power Corporation a attribué 1 325 223 options (1 350 172 options en 2018) en vertu de son Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants. La juste valeur de ces options a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2019	2018
Rendement des actions	4,9 %	4,5 %
Volatilité attendue	15,6 %	16,5 %
Taux d'intérêt sans risque	1,8 %	2,1 %
Durée prévue (en années)	8,6	8,3
Juste valeur par option octroyée (en \$/option)	1,87	2,29
Prix d'exercice moyen pondéré (en \$/option)	31,84	28,51

La volatilité attendue a été estimée en fonction de la volatilité historique du cours des actions de la Société sur la durée de vie prévue des options.

La Financière Power, Lifeco et IGM ont également établi des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options peuvent être accordées à certains dirigeants et employés. De plus, d'autres filiales de la Société ont établi des régimes de rémunération fondée sur des actions. Une charge de rémunération est enregistrée en fonction de la juste valeur des options ou de la juste valeur des instruments de capital à la date d'octroi, amortie sur la période d'acquisition des droits. Le montant total de la charge de rémunération relative aux options sur actions attribuées par la Société et ses filiales s'est chiffré à 61 M\$ en 2019 (50 M\$ en 2018) et est comptabilisé dans les charges d'exploitation et frais administratifs des états des résultats.

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

Power Corporation a créé un Régime d'unités d'actions liées au rendement à l'intention de certains employés et dirigeants (les participants) afin de contribuer à les maintenir en poste et à harmoniser davantage les intérêts des participants et ceux des actionnaires. En vertu du Régime, les unités d'actions liées au rendement peuvent être attribuées chaque année et sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits relatives au temps et au rendement. La valeur de chaque unité d'action liée au rendement se fonde sur le cours des actions comportant des droits de vote limités de la Société. Les unités d'actions liées au rendement sont réglées en trésorerie et les droits sont acquis sur une période de trois ans. Au moment de l'attribution, les participants peuvent choisir de recevoir une partie de leurs unités d'actions liées au rendement sous forme d'unités d'actions différées liées au rendement, dont les droits sont également acquis sur une période de trois ans. Les unités d'actions différées liées au rendement sont rachetables au moment où un participant cesse d'être un employé de la Société ou d'une de ses sociétés affiliées, ou advenant son décès, et elles seront acquittées au moyen d'un montant forfaitaire en trésorerie, selon la valeur d'une unité d'action différée liée au rendement à ce moment. Des unités d'actions liées au rendement et des unités d'actions différées liées au rendement supplémentaires sont émises à l'égard des dividendes à payer sur les actions comportant des droits de vote limités, selon la valeur de telles unités à la date de versement des dividendes. La valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement était de 13 M\$ (6 M\$ en 2018), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

Power Corporation a établi un Régime d'unités d'actions différées à l'intention de ses administrateurs afin de mieux aligner les intérêts des administrateurs et ceux des actionnaires. Aux termes de ce régime, les administrateurs participant au Régime recevront la moitié de leurs honoraires annuels en unités d'actions différées et pourront choisir de recevoir le reste de leurs honoraires annuels et de leurs jetons de présence entièrement en unités d'actions différées, entièrement en trésorerie, ou en parts égales en trésorerie et en unités d'actions différées. Le nombre d'unités d'actions différées octroyées est calculé en divisant le montant de la rémunération payable par le cours de clôture moyen de cinq jours des actions comportant des droits de vote limités de la Société à la Bourse de Toronto pour les cinq derniers jours du trimestre (la valeur d'une unité d'action différée). L'administrateur recevra d'autres unités d'actions différées à l'égard des dividendes payables sur les actions comportant des droits de vote limités, selon la valeur d'une telle unité à la date à laquelle les dividendes sur les actions comportant des droits de vote limités ont été versés. Les unités d'actions différées seront payables au moment où l'administrateur ne siégera plus au conseil (pourvu que l'administrateur ne soit pas un administrateur, un dirigeant ou un employé d'une société affiliée de la Société) ou advenant son décès, et seront acquittées au moyen d'un montant forfaitaire en trésorerie, selon la valeur de l'unité d'actions différées à ce moment. Au 31 décembre 2019, la valeur des unités d'actions différées en circulation était de 23 M\$ (15 M\$ en 2018), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs. Les administrateurs peuvent aussi participer au Régime d'achat d'actions des administrateurs.

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

Power Corporation a mis en place un Régime d'achat d'actions à l'intention des employés permettant aux employés de souscrire jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut afin d'acheter, sur le marché libre, des actions comportant des droits de vote limités de la Société. Power Corporation investit un montant égal ou moindre au nom de l'employé.

AUTRES ATTRIBUTIONS DE DROITS À UN PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS DE FILIALES

La Financière Power et les autres filiales de la Société offrent également d'autres régimes d'attributions de droits à un paiement fondé sur des actions et d'unités d'actions liées au rendement (les régimes) à leurs administrateurs, leurs dirigeants et leurs employés. Certains de ces régimes sont réglés en trésorerie et comptabilisés dans les autres passifs. La charge de rémunération totale relative aux régimes de ces filiales s'est élevée à 125 M\$ en 2019 (70 M\$ en 2018) et est comptabilisée dans les charges d'exploitation et frais administratifs des états des résultats.

NOTE 20 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle de la Financière Power et des autres filiales incluses dans les bilans sont les suivantes:

31 décembre	2019			2018		
	Financière Power	Autres filiales	Total	Financière Power	Autres filiales	Total
Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice						
Montants présentés antérieurement	22 680	248	22 928	21 630	250	21 880
Changement de méthodes comptables [note 2]	(63)	-	(63)	-	-	-
Solde retraité des participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice	22 617	248	22 865	21 630	250	21 880
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1 899	(16)	1 883	2 110	18	2 128
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attributables aux participations ne donnant pas le contrôle	(127)	(2)	(129)	337	2	339
Dividendes	(1 348)	-	(1 348)	(1 329)	-	(1 329)
Rachat d'actions ordinaires et remboursement d'actions privilégiées, déduction faite de l'émission d'instruments de fonds propres ^[1]	(703)	(4)	(707)	(12)	(42)	(54)
Incidence des variations des participations et autres ^[2]	(134)	(19)	(153)	(56)	20	(36)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice	22 204	207	22 411	22 680	248	22 928

[1] Comprend l'incidence du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation par la Financière Power et par Lifeco en vertu de leurs offres publiques de rachat importantes.

La valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle comprend ce qui suit:

31 décembre	2019	2018
Détenteurs d'actions ordinaires	14 108	14 497
Détenteurs d'actions privilégiées	5 544	5 694
Surplus attribuable au compte de participation	2 759	2 737
	22 411	22 928

Le tableau ci-dessous présente l'information financière résumée de la Financière Power:

	2019	2018
Bilan		
Actif	471 372	447 055
Passif	437 660	412 106
Fonds propres	33 712	34 949
Résultat global		
Bénéfice net	3 169	3 580
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(58)	645
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	6 708	7 129
Activités de financement	(4 872)	(2 278)
Activités d'investissement	(1 058)	(4 714)

NOTE 21 Gestion du capital

POWER CORPORATION

En tant que société de portefeuille, Power Corporation a les objectifs suivants en matière de gestion du capital:

- offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société;
- offrir une flexibilité financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance qui vise à investir en temps opportun dans ses sociétés en exploitation et à effectuer d'autres placements lorsque des occasions se présentent;
- maintenir une structure du capital qui correspond à la nature à long terme de ses placements en maximisant l'utilisation du capital permanent;
- maintenir une notation de crédit appropriée qui lui garantit un accès stable aux marchés financiers.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre du capital.

La structure du capital de la Société comprend les débentures, les actions non participantes, les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes et les participations ne donnant pas le contrôle. La Société considère les actions non participantes comme une source efficiente de capitaux permanents. La Société est un investisseur à long terme et, à ce

titre, elle détient des positions dans des placements à long terme ainsi que de la trésorerie et des titres à revenu fixe afin de répondre à ses besoins en matière de liquidités.

Le conseil d'administration de la Société est responsable de la gestion du capital. La direction de la Société est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital et de la mise en œuvre et du suivi de ses plans de capital. Le conseil d'administration de la Société examine et approuve les transactions liées au capital, telles que l'émission, le remboursement et le rachat d'actions participantes, d'actions non participantes et de débentures. Les conseils d'administration des filiales de la Société, de même que ceux de Pargesa et de Groupe Bruxelles Lambert, supervisent et sont responsables de la gestion du capital de leur société respective.

Le 17 avril 2019, la Société a complété l'offre de PCC et a racheté aux fins d'annulation 1,35 G\$ de ses actions comportant des droits de vote limités. L'offre de PCC a facilité le rachat d'actions comportant des droits de vote limités à des valeurs de marché intéressantes et a permis de rembourser du capital aux actionnaires tout en conservant les ressources financières nécessaires afin de poursuivre sa stratégie de création de valeur à long terme dans l'ensemble de son portefeuille de placements bien diversifié.

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital réglementaire imposée de l'extérieur. Toutefois, Lifeco et certaines de ses principales filiales, les filiales d'IGM, de même que certaines autres filiales de la Société, sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire et elles gèrent leur capital, tel qu'il est décrit ci-dessous.

LIFECO

Lifeco gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de Lifeco sont les suivants:

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales en matière de capital réglementaire applicables dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et une solidité financière lui assurant un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficiente afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques d'exploitation et des plans stratégiques de Lifeco.

Lifeco a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction de Lifeco est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Le niveau de capitalisation cible de Lifeco et de ses filiales est déterminé en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'il atteigne un seuil inférieur aux exigences minimales en matière de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de solidité financière et d'autres notations à Lifeco, et la volonté de réunir suffisamment de capital pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité à respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

Les filiales de Lifeco, la Great-West, Great-West Life & Annuity et les entités dont le siège social est situé en Europe sont assujetties à des exigences minimales en matière de capital réglementaire.

■ Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a défini une norme de mesure de l'adéquation des fonds propres réglementaires des compagnies d'assurance-vie constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales, connue sous le nom de test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV). Le ratio du TSAV permet de comparer les ressources en matière de capital réglementaire d'une société avec son coussin de solvabilité de base, ou son capital requis. Le coussin de solvabilité de base, tel qu'il est défini par le BSIF, correspond à la somme de toutes les exigences en matière de capital réglementaire multipliée par un facteur scalaire de 1,05. Le total des ressources en matière de capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles. Le BSIF a établi un ratio total cible de surveillance de 100 % et un ratio total minimum de surveillance de 90 %. Au 31 décembre 2019, le ratio du TSAV consolidé de la Great-West était de 135 % (140 % au 31 décembre 2018).

■ Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II. Aux 31 décembre 2019 et 2018, toutes les entités de Lifeco réglementées en Europe répondaient aux exigences en matière de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.

■ Great-West Life & Annuity est assujettie au régime de capital réglementaire fondé sur les risques aux États-Unis.

■ D'autres établissements et filiales de Lifeco à l'étranger doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Aux 31 décembre 2019 et 2018, Lifeco maintenait des niveaux de capital supérieurs aux exigences réglementaires minimales locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger.

NOTE 21 Gestion du capital (suite)

FINANCIÈRE IGM

L'objectif d'IGM en matière de gestion du capital consiste à maximiser le rendement pour les actionnaires tout en s'assurant qu'elle soit capitalisée de façon à respecter les exigences en matière de capital réglementaire, à combler les besoins en fonds de roulement et à favoriser l'expansion des affaires. Les pratiques d'IGM en matière de gestion du capital sont axées sur la préservation de la qualité de sa situation financière en maintenant des assises financières et un bilan solides. IGM évalue régulièrement ses pratiques en matière de gestion du capital en fonction des changements de la conjoncture économique.

Le capital d'IGM est principalement utilisé dans le cadre de ses activités d'exploitation continues en vue de satisfaire à ses besoins en fonds de roulement, de même que pour soutenir ses placements à long terme, l'expansion des affaires et d'autres objectifs stratégiques.

Les filiales d'IGM assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire comprennent les courtiers en valeurs mobilières, les courtiers de fonds communs de placement, les courtiers sur le marché non réglementé, les gestionnaires de portefeuille, les gestionnaires de fonds d'investissement et une société de fiducie. Ces filiales d'IGM sont tenues de maintenir des niveaux de capital minimaux en fonction du fonds de roulement, des liquidités ou des fonds propres attribuables aux actionnaires. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les filiales d'IGM se conformaient à toutes les exigences en matière de capital réglementaire.

AUTRES FILIALES

Certaines autres filiales sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire, y compris un courtier de fonds communs de placement, des gestionnaires de portefeuille, des gestionnaires d'actifs et un courtier exécutant. Ces autres filiales sont tenues de maintenir des niveaux de capital minimaux en fonction du fonds de roulement, des liquidités ou des fonds propres attribuables aux actionnaires. Aux 31 décembre 2019 et 2018, ces autres filiales se conformaient à toutes les exigences en matière de capital réglementaire.

NOTE 22 Gestion des risques

La Société et ses filiales ont établi des politiques, des procédures et des lignes directrices pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés aux instruments financiers. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché.

- Le risque de liquidité correspond au risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de respecter la totalité de leurs engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou qu'elles ne puissent, au moment opportun, obtenir du capital ou monétiser des actifs dans des conditions normales de marché.
- Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société et ses filiales si, dans le cadre d'une transaction, une contrepartie ne respecte pas ses obligations de paiement. Le risque de crédit peut être lié à la défaillance d'un seul émetteur de titres d'emprunt, à la variation des écarts de crédit associés aux titres à revenu fixe négociables et au risque de contrepartie, qui se rapporte aux dérivés.
- Le risque de marché correspond au risque que la valeur de marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers peuvent être classés dans trois catégories: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.
- Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Société, de ses filiales, de ses entreprises contrôlées conjointement et de ses entreprises associées sont libellées dans différentes devises et que les placements et les bénéfices en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.
- Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt.
- Le risque de prix correspond au risque d'une perte éventuelle liée à la sensibilité du cours de marché d'un instrument financier découlant de la volatilité des marchés boursiers.

La présente note annexe aux états financiers contient des estimations de sensibilité et des mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison:

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario, qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs changent;
- des limites générales des modèles internes.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses mentionnées ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la Société ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net correspondra à celle qui est indiquée.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

POWER CORPORATION, FINANCIÈRE POWER ET AUTRES FILIALES

Le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales de la Société sont expliqués dans la première partie de la présente note. Les sections qui suivent portent sur les risques relatifs à Lifeco et à IGM.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Power Corporation est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société proviennent principalement des dividendes reçus de ses filiales, ainsi que des produits tirés des placements, moins les charges d'exploitation, les charges financières, l'impôt sur le bénéfice et le versement de dividendes à ses détenteurs d'actions participantes et non participantes. Les dividendes reçus de la Financière Power, qui est aussi une société de portefeuille, représentent une part importante des flux de trésorerie de Power Corporation. La capacité des filiales de la Financière Power (Lifeco et IGM) et de l'entreprise contrôlée conjointement (Parjoinco), qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations et à verser des dividendes dépend de la réception de dividendes de leurs propres filiales.

Power Corporation et la Financière Power évaluent régulièrement leurs exigences en matière de liquidités et cherchent à maintenir des niveaux de liquidités suffisant pour s'acquitter de leurs obligations à l'égard des charges d'exploitation, des charges financières et du versement de dividendes sur les actions privilégiées pendant une période raisonnable, tel qu'il est défini dans leurs politiques. La capacité de Power Corporation, de la Financière Power

et des autres filiales à obtenir du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires et du profil de risque de Power Corporation, de la Financière Power et de leurs filiales.

La Société a également accès à des liquidités au moyen de ses marges de crédit obtenues auprès de banques canadiennes. La Société dispose d'une marge de crédit engagée de 250 M\$. La Société dispose également d'une marge de crédit non engagée de 100 M\$, sur laquelle toute avance est consentie au gré de la banque. Au 31 décembre 2019, la Société avait prélevé 37 M\$ sur sa marge de crédit engagée, et sa marge de crédit non engagée n'était pas utilisée.

Les autres filiales disposent également de marges de crédit engagées de 211 M\$ et de marges de crédit non engagées de 65 M\$ auprès de banques canadiennes (un montant de 239 M\$ était disponible au 31 décembre 2019).

Les remboursements de capital sur les débentures et autres instruments d'emprunt et la capitalisation des régimes de retraite (autres que ceux de Lifeco et d'IGM mentionnés ci-dessous) représentent la seule obligation contractuelle importante en matière de liquidités.

	Paiements exigibles par période			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31 décembre 2019				
Débentures et autres instruments d'emprunt	235	307	1 425	1 967
Paiements de loyers futurs	54	166	242	462
Cotisations au titre des régimes de retraite	16	-	-	16
	305	473	1 667	2 445

La gestion du risque de liquidité de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2018.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

RISQUE DE CRÉDIT

Les titres à revenu fixe et les dérivés sont assujettis au risque de crédit. Power Corporation et la Financière Power atténuent le risque de crédit lié à leurs titres à revenu fixe en respectant une politique en matière de placement, laquelle établit des directives quant aux limites d'exposition en définissant les titres admissibles, les notations minimales et les limites de concentration. Les titres à revenu fixe, qui sont compris dans les placements et dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, se composent principalement d'obligations, d'acceptations bancaires et de dépôts temporaires très liquides auprès de banques à charte canadiennes et de banques dans les territoires où Power Corporation, la Financière Power et les autres filiales exercent leurs activités, ainsi que d'obligations et de titres à court terme émis ou garantis par les gouvernements canadien ou américain. Power Corporation et la Financière Power évaluent régulièrement les notations de crédit de leurs contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Les dérivés peuvent aussi être utilisés pour atténuer l'exposition au risque de change. Power Corporation et la Financière Power révisent régulièrement les notations de crédit de leurs contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats sur dérivés sont négociés sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des institutions financières bien cotées.

Les instruments financiers des autres filiales comprennent d'autres prêts et sont assujettis au risque de crédit. Les autres filiales évaluent régulièrement les notations de crédit de leurs contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

L'exposition de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux dérivés, et la façon dont elles gèrent ce risque, n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

RISQUE DE MARCHÉ

Les instruments financiers de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe, d'autres placements (qui comprennent des titres de participation, d'autres prêts, des fonds d'investissement et des fonds de couverture), des dérivés et des débentures ainsi que des autres instruments d'emprunt.

Risque de change

Dans le cadre de la gestion de leur trésorerie et de leurs équivalents de trésorerie ainsi que de leurs titres à revenu fixe, Power Corporation, la Financière Power et les autres filiales peuvent maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposées aux fluctuations des cours du change. Afin de se prémunir contre ces fluctuations, Power Corporation et la Financière Power peuvent, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture. Au 31 décembre 2019, environ 82 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales étaient libellés en dollars canadiens (69 % au 31 décembre 2018).

La plupart des autres placements de Power Corporation sont classés comme étant disponibles à la vente. Par conséquent, les profits et les pertes latents sur ces placements, qui découlent des fluctuations des taux de change, sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Au 31 décembre 2019, l'incidence d'un raffermissement de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait par la comptabilisation d'une perte latente d'environ 89 M\$ dans les autres éléments de bénéfice global (76 M\$ au 31 décembre 2018). Les débentures de Power Corporation et de la Financière Power sont libellées en dollars canadiens. Certaines filiales de la Société détiennent des instruments d'emprunt libellés en devises. Les profits et les pertes latents sur ces instruments d'emprunt découlant des fluctuations des taux de change sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global.

Power Corporation détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. En vertu des normes IFRS, les profits et les pertes de change liés aux investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain et du renminbi chinois a une incidence sur le total des fonds propres de la Société.

La Financière Power est exposée au risque de change par l'entremise de Parjointsco, en raison du placement de cette dernière dans Parges, une société dont la monnaie fonctionnelle est le franc suisse. Parges est elle-même exposée au risque de change par l'entremise de sa filiale dont la monnaie fonctionnelle est l'euro. Power Corporation est également exposée au risque de change en raison de sa participation dans China AMC. Les profits et les pertes de change liés à la conversion de ces participations sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global.

Risque de taux d'intérêt

Les instruments financiers de Power Corporation, de la Financière Power et des autres filiales ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix

Les autres placements sont examinés périodiquement afin de déterminer s'il existe des preuves objectives de dépréciation.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé des charges pour perte de valeur sur des placements se chiffrant à 40 M\$ (81 M\$ en 2018). Au 31 décembre 2019, l'incidence d'une baisse de valeur de 5 % des autres placements se serait traduite par la comptabilisation d'une perte latente d'environ 82 M\$ dans les autres éléments de bénéfice global (62 M\$ au 31 décembre 2018).

Parges détient indirectement des placements importants classés comme étant disponibles à la vente. Les profits et les pertes latents sur ces placements sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Ces placements sont examinés périodiquement afin de déterminer s'il existe des preuves objectives de dépréciation.

Les instruments financiers des autres filiales ne sont pas exposés de façon importante au risque de prix.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

LIFECO

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration de Lifeco est responsable du suivi des principaux risques auxquels celle-ci est exposée.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Lifeco a mis en œuvre les politiques et les procédures suivantes pour gérer le risque de liquidité :

- Lifeco gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires, afin d'assurer une correspondance entre les exigences liées aux titulaires de polices et le rendement des actifs. Environ 57 % (environ 53 % en 2018) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou avant l'arrivée d'un sinistre, et environ 14 % (13 % en 2018) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont assujettis à des rajustements à la juste valeur sous réserve de certaines conditions.

Dans le cours normal de ses activités, Lifeco conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de Lifeco est résumé dans le tableau suivant :

31 décembre 2019	Paiements exigibles par période						Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Plus de 5 ans	
Débentures et autres instruments d'emprunt	929	-	-	730	-	4 224	5 883
Débentures de fiducies de capital ^[13]	-	-	-	-	-	150	150
Obligations d'achat	125	57	29	13	8	84	316
Paiements de loyers futurs	83	78	66	56	53	417	753
Cotisations au titre des régimes de retraite	280	-	-	-	-	-	280
	1 417	135	95	799	61	4 875	7 382

[1] Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que Lifeco détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 M\$ (valeur comptable de 53 M\$).

RISQUE DE CRÉDIT

Lifeco a mis en œuvre les politiques et les procédures suivantes pour gérer le risque de crédit :

- Des politiques en matière de placement visant à réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Le risque de crédit est identifié à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué à l'interne au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examens réguliers par le comité de gestion des risques et le comité de placements du conseil d'administration de Lifeco.

- La direction de Lifeco surveille de près la solvabilité et les positions de fonds propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. Des liquidités supplémentaires peuvent être obtenues par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. Lifeco dispose de liquidités de 350 M\$ par l'intermédiaire de marges de crédit obtenues auprès de banques à charte canadiennes. De plus, Lifeco dispose d'une facilité de crédit de 150 M\$ par l'intermédiaire de la Great-West, d'une facilité de crédit renouvelable de 500 M\$ US auprès d'un syndicat de banques mise à la disposition de Putnam, ainsi que d'une marge de crédit de 50 M\$ US mise à la disposition de Great-West Life & Annuity.

- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture existante à la date de clôture et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour gérer le risque de crédit lié aux instruments dérivés, Lifeco inclut l'exposition aux dérivés dans l'exposition globale au risque de crédit, qui est évaluée en fonction des limites à l'égard de la notation des débiteurs, et elle a recours à des ententes de garanties, lorsque cela est possible.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à Lifeco est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque pour la réassurance de Lifeco. Pour réduire le risque de crédit lié à la réassurance, Lifeco établit des limites basées sur les notations en fonction de l'exposition nette au montant cédé, par contrepartie, et recherche une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de Lifeco lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes:

31 décembre	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 628	4 168
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	85 946	91 901
Disponibles à la vente	11 710	13 239
Prêts et créances	17 372	19 722
Prêts hypothécaires	24 268	25 014
Avances consenties aux titulaires de polices	8 601	8 929
Fonds détenus par des assureurs cédants ^[1]	8 714	9 251
Actifs au titre des cessions en réassurance	20 707	6 126
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 196	1 388
Débiteurs	3 256	2 502
Primes en voie de recouvrement	1 429	1 312
Actifs du compte de négociation	1 092	843
Créances liées à des contrats de location-financement	405	410
Autres actifs financiers ^[2]	444	672
Actifs dérivés	451	417
Total du risque de crédit maximal au bilan	190 219	185 894

[1] Comprend un montant de 6 741 M\$ au 31 décembre 2019 (7 246 M\$ au 31 décembre 2018) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels Lifeco conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (se reporter à la note 7).

[2] Comprend des éléments tels que l'impôt à recevoir et divers autres actifs de Lifeco.

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garanties exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction de Lifeco examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par Lifeco au 31 décembre 2019 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 156 M\$ (109 M\$ au 31 décembre 2018).

Concentrations du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Les caractéristiques de ces débiteurs sont similaires, de sorte que des changements des conditions économiques ou politiques pourraient influer sur leur capacité à respecter leurs obligations.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations de Lifeco par émetteur, par secteur et par région:

31 décembre 2019	Canada	États-Unis	Europe	Total
Obligations émises ou garanties par:				
Trésor	479	72	11 186	11 737
Organismes gouvernementaux	19 307	1 795	8 814	29 916
Créances titrisées par des agences	110	1 111	10	1 231
Autres créances titrisées	2 159	4 664	1 738	8 561
Services financiers	4 119	3 011	6 346	13 476
Communications	888	617	1 120	2 625
Produits de consommation courante	3 761	2 738	3 504	10 003
Énergie	2 173	1 071	906	4 150
Produits industriels	1 764	2 057	1 735	5 556
Technologie	552	727	567	1 846
Transport	2 897	546	1 197	4 640
Services publics	9 145	2 377	4 953	16 475
Obligations à court terme	2 680	720	1 412	4 812
	50 034	21 506	43 488	115 028
31 décembre 2018				
Obligations émises ou garanties par:				
Trésor	654	103	12 492	13 249
Organismes gouvernementaux	17 947	3 605	8 499	30 051
Créances titrisées par des agences	80	1 531	14	1 625
Autres créances titrisées	2 191	5 701	1 830	9 722
Services financiers	3 986	4 666	6 068	14 720
Communications	788	1 357	1 211	3 356
Produits de consommation courante	3 660	4 073	3 412	11 145
Énergie	1 805	2 241	868	4 914
Produits industriels	1 606	3 932	1 757	7 295
Technologie	611	1 105	470	2 186
Transport	2 622	968	1 131	4 721
Services publics	8 525	4 201	4 686	17 412
Obligations à court terme	2 790	74	1 602	4 466
	47 265	33 557	44 040	124 862

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires de Lifeco par région:

31 décembre 2019	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Prêts hypothécaires rechargeables	Biens commerciaux	Total
Canada	2 069	4 496	374	7 871	14 810
États-Unis	-	1 798	-	2 198	3 996
Europe	-	710	940	3 812	5 462
	2 069	7 004	1 314	13 881	24 268

31 décembre 2018	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Prêts hypothécaires rechargeables	Biens commerciaux	Total
Canada	2 104	4 686	26	7 223	14 039
États-Unis	-	2 434	-	4 006	6 440
Europe	-	497	787	3 251	4 535
	2 104	7 617	813	14 480	25 014

Qualité de l'actif

Qualité du portefeuille d'obligations 31 décembre	2019	2018
AAA	22 083	23 558
AA	33 272	33 793
A	37 233	41 008
BBB	21 922	25 553
BB ou inférieure	518	950
Total des obligations	115 028	124 862

Qualité du portefeuille de dérivés 31 décembre	2019	2018
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations de crédit des contreparties):		
AA	271	252
A	146	110
BBB	34	47
Négociés en bourse	-	8
Total	451	417

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

Prêts en souffrance qui ne sont pas dépréciés

Les prêts qui sont en souffrance mais qui ne sont pas considérés comme dépréciés sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction de Lifeco est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme dépréciés :

31 décembre	2019	2018
Moins de 30 jours	28	1
De 30 à 90 jours	1	2
Plus de 90 jours	4	-
Total	33	3

Correction de valeur pour pertes de crédit futures

Les données qui suivent représentent la correction de valeur pour pertes de crédit futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces montants s'ajoutent à la provision pour pertes sur actifs comprise dans l'actif :

31 décembre	2019	2018
Polices avec participation	1 175	885
Polices sans participation	1 400	1 710
Total	2 575	2 595

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de change

Si les actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ne sont pas libellés dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer Lifeco au risque de pertes de change non contrebalancées par des diminutions du passif. Lifeco détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de Lifeco sont libellées en dollars canadiens, en euros et en dollars américains. En vertu des normes IFRS, les profits et les pertes de change liés aux investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des fonds propres de Lifeco. Par conséquent, la valeur comptable par action et les ratios des fonds propres de Lifeco surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel Lifeco est exposé :

- Lifeco utilise certaines mesures financières, par exemple des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- Dans le cas d'actifs couvrant des passifs qui ne sont pas libellés dans la même devise, Lifeco reconvertis généralement ces actifs dans la monnaie des passifs en question au moyen de contrats de change.

- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.
- Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.

Risque de taux d'intérêt

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel Lifeco est exposé :

- Lifeco utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits accordent des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), Lifeco investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. Lifeco bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsque aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, une protection est obtenue contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de l'actif sera compensée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie cessent avant le versement prévu des prestations, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille et des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la MCAB pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux fonds propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation) et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation et d'une détérioration future des hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Une autre façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence sur le bénéfice net d'une modification de 1 % de la fourchette des taux d'intérêt qui, selon Lifeco, devraient être couverts par ces provisions sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. L'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution immédiate de 1 % des taux de la partie inférieure et supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions se présente comme suit:

	2019		2018	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
31 décembre				
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation		(230)	811	(165)
Augmentation (diminution) du bénéfice net	175	(619)	115	(465)

Risque de prix

Afin d'atténuer le risque de prix, les lignes directrices en matière de politiques de placement de Lifeco prévoient le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies.

Les risques associés aux garanties liées aux fonds distincts ont été atténués au moyen d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits afin de prendre en compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,10 % (0,10 % en 2018). Les pertes de crédit futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen d'un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt qui prévoient l'augmentation, la diminution et la variation des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen annuel exhaustif. Une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence significative sur la fourchette des taux d'intérêt qui, de l'avis de Lifeco, devraient être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par Lifeco.

La provision totale relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios prescrits par l'Institut canadien des actuaires qui suivent:

- Aux 31 décembre 2019 et 2018, une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.
- Aux 31 décembre 2019 et 2018, une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.

En ce qui a trait aux polices comportant des garanties liées aux fonds distincts, Lifeco calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale de 75 (ECU 75). En d'autres mots, Lifeco calcule les passifs relatifs aux contrats d'assurance afin qu'ils soient suffisants pour couvrir une perte moyenne dans la tranche de 25 % la plus défavorable de la répartition des risques.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de participation non cotés en bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits assortis de flux de trésorerie d'une durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des actions. Toutefois, les variations des valeurs des actions pourraient entraîner des répercussions additionnelles sur le marché et sur les passifs, faisant en sorte que les fluctuations des passifs différeront de celles des valeurs des actions. Le tableau suivant présente de l'information sur les répercussions attendues d'une augmentation de 10 % ou d'une diminution de 10 % des valeurs des actions:

	2019		2018	
	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
31 décembre				
Variation des valeurs des actions				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(107)	162	(87)	338
Augmentation (diminution) du bénéfice net	87	(129)	73	(266)

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. Le tableau suivant présente de l'information sur les répercussions attendues d'une augmentation de 1 % ou d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables:

	2019		2018	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
31 décembre				
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation	(645)	752	(591)	680
Augmentation (diminution) du bénéfice net	509	(585)	476	(539)

FINANCIÈRE IGM

Le conseil d'administration d'IGM supervise la gestion de ses risques et s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire de divers comités.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les pratiques de gestion des liquidités d'IGM comprennent:

- Le maintien d'actifs liquides et de marges de crédit afin de répondre aux besoins de liquidités à court terme.
- La présence de contrôles efficaces à l'égard des processus de gestion des liquidités.
- La présentation de prévisions à l'égard des liquidités et l'exécution de simulations de crise, sur une base régulière.
- L'évaluation, sur une base régulière, de la conjoncture des marchés financiers et de la capacité d'IGM à obtenir du financement provenant des banques et des marchés financiers.
- Les efforts continus en vue de la diversification et de l'augmentation des sources de financement hypothécaire à long terme.
- La supervision des liquidités par la direction et les comités du conseil d'administration d'IGM.

Le financement de la rémunération du réseau de conseillers, versée en contrepartie de la distribution de produits et de services financiers, constitue une exigence clé en matière de liquidités pour IGM. Cette rémunération continue d'être financée au moyen des flux de trésorerie d'exploitation.

IGM conserve également des liquidités suffisantes pour financer et détenir temporairement des prêts hypothécaires en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés auprès de sources de financement à long terme et pour gérer toute exigence collatérale dérivée liée aux activités bancaires hypothécaires. Par l'intermédiaire de ses activités bancaires hypothécaires, les prêts hypothécaires résidentiels sont vendus à des tiers, y compris à certains fonds communs de placement, à des investisseurs institutionnels grâce à des placements privés, à des fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes ainsi qu'au moyen de l'émission et de la vente de titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH), y compris les ventes à la Fiducie du Canada pour l'habitation conformément au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (Programme des OHC).

Certaines filiales d'IGM sont des émetteurs autorisés de TH LNH et des vendeurs autorisés dans le cadre du Programme des OHC. La capacité de réaliser des ventes conformément au Programme des OHC repose sur la participation aux nouvelles émissions d'OHC et le réinvestissement du capital remboursé détenu dans les comptes de réinvestissement du principal.

IGM maintient un niveau engagé de transactions auprès de certaines fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

Les échéances contractuelles de certains passifs d'IGM se présentaient comme suit:

31 décembre 2019	Paiements exigibles par période				Total
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Instruments financiers dérivés	-	7	10	-	17
Dépôts et certificats	573	6	4	1	584
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	-	1 474	5 431	9	6 914
Paiements de loyers futurs	-	26	54	24	104
Débentures	-	-	-	2 100	2 100
Cotisations au titre des régimes de retraite	-	26	-	-	26
Total des échéances contractuelles	573	1 539	5 499	2 134	9 745

En plus du solde actuel de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, IGM dispose de marges de crédit qui constituent des sources de liquidités. Les marges de crédit d'IGM auprès de diverses banques à charte canadiennes de l'annexe I se chiffraient à 825 M\$ au 31 décembre 2019, soit le même montant qu'au 31 décembre 2018. Les marges de crédit au 31 décembre 2019 étaient constituées de marges de crédit engagées totalisant 650 M\$ et de marges de crédit non engagées totalisant 175 M\$. IGM a prélevé des montants sur ses marges de crédit non engagées par le passé. Cependant, toute avance bancaire sur les marges de crédit non engagées sera consentie à la discréption exclusive des banques. Aux 31 décembre 2019 et 2018, IGM n'avait prélevé aucun montant sur ses marges de crédit engagées ni sur ses marges de crédit non engagées.

La situation d'IGM en matière de liquidités et la façon dont elle gère le risque de liquidité n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

RISQUE DE CRÉDIT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres placements détenus, les portefeuilles de prêts hypothécaires ainsi que les dérivés d'IGM sont assujettis au risque de crédit. IGM examine de façon continue ses pratiques en matière de gestion du risque de crédit pour en évaluer l'efficacité.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'IGM, totalisant 720 M\$ (650 M\$ en 2018), étaient composés de soldes de trésorerie de 68 M\$ (82 M\$ en 2018) déposés auprès de banques à charte canadiennes et d'équivalents de trésorerie de 652 M\$ (568 M\$ en 2018). IGM gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en respectant une politique en matière de placement qui décrit les paramètres et les limites de concentration du risque. IGM évalue régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2019, des prêts hypothécaires résidentiels s'élevaient à 7,2 G\$ (7,7 G\$ en 2018), comptabilisés dans le bilan d'IGM, comprenaient des prêts d'un montant de 6,8 G\$ (7,3 G\$ en 2018) vendus dans le cadre de programmes de titrisation, des prêts d'un montant de 345 M\$ (364 M\$ en 2018) détenus temporairement en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés et des prêts d'un montant de 24 M\$ (26 M\$ en 2018) liés aux activités d'intermédiaire d'IGM.

IGM gère le risque de crédit lié aux prêts hypothécaires résidentiels au moyen des éléments suivants:

- Le respect de sa politique de prêt et de ses normes de souscription;
- Sa capacité de gestion des prêts;
- L'utilisation d'une assurance en cas de défaut sur les prêts hypothécaires contractée par le client et d'une assurance en cas de défaut sur le portefeuille de prêts hypothécaires détenue par IGM;
- Sa pratique de montage de prêts hypothécaires utilisant uniquement son propre réseau de spécialistes en planification hypothécaire et de conseillers d'IG Gestion de patrimoine, dans le cadre du Plan vivant IG^{MC} d'un client.

Dans certains cas, le risque de crédit est également restreint par les modalités et la nature des transactions de titrisation, comme il est décrit ci-dessous:

- Conformément au programme des TH LNH, totalisant 3,9 G\$ (4,2 G\$ en 2018), IGM a l'obligation d'effectuer un paiement ponctuel de capital et de coupons, que les montants aient été reçus ou non de l'emprunteur hypothécaire. Toutefois, le programme des TH LNH exige que la totalité des prêts soient assurés par un assureur approuvé.
- Le risque de crédit lié aux prêts hypothécaires titrisés à la suite du transfert aux fiducies de titrisation commanditées par des banques, totalisant 2,9 G\$ (3,1 G\$ en 2018), se limite à des montants détenus dans des comptes de réserve en trésorerie et aux produits d'intérêts nets futurs, dont la juste valeur s'élevait respectivement à 72 M\$ (74 M\$ en 2018) et à 38 M\$ (36 M\$ en 2018) au 31 décembre 2019. Les comptes de réserve en trésorerie sont reflétés dans les bilans, tandis que les droits aux produits d'intérêts nets futurs ne sont pas reflétés dans les bilans et seront comptabilisés sur la durée de vie des prêts hypothécaires. Ce risque est aussi atténué au moyen d'une assurance, car 4,6 % des prêts hypothécaires détenus dans des fiducies de PCAA étaient assurés au 31 décembre 2019 (8,3 % en 2018).

Au 31 décembre 2019, 59,1 % (61,5 % en 2018) des prêts hypothécaires résidentiels comptabilisés dans le bilan étaient assurés. Au 31 décembre 2019, les prêts hypothécaires dépréciés liés à ces portefeuilles se chiffraient à 2 M\$ (3 M\$ en 2018). Au 31 décembre 2019, les prêts hypothécaires non assurés et non productifs de plus de 90 jours liés à ces portefeuilles s'établissaient à 2 M\$ (2 M\$ en 2018).

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

IGM conserve également certains éléments du risque de crédit lié aux prêts hypothécaires vendus au Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors et au Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Investors dans le cadre d'une entente visant le rachat de prêts hypothécaires dans certaines circonstances favorables aux fonds. Ces prêts ne sont pas comptabilisés dans le bilan d'IGM, puisque IGM a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété relativement à ces prêts.

IGM évalue régulièrement la qualité du crédit des prêts hypothécaires et la suffisance de la correction de valeur pour pertes de crédit.

La correction de valeur pour pertes de crédit d'IGM se chiffrait à 1 M\$ au 31 décembre 2019 (1 M\$ en 2018), et la direction d'IGM considère qu'elle est adéquate pour absorber toutes les pertes de crédit liées aux portefeuilles de prêts hypothécaires, compte tenu des considérations suivantes: i) l'historique de la performance en matière de crédit et les tendances récentes; ii) les paramètres de crédit actuels du portefeuille et les autres caractéristiques pertinentes; iii) la simulation régulière de crise à l'égard des pertes découlant de conditions défavorables sur les marchés immobiliers.

L'exposition d'IGM au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux portefeuilles de prêts hypothécaires, et la façon dont elle gère ce risque, n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

IGM est exposée au risque de crédit par le biais des contrats d'instruments dérivés qu'elle utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt, faciliter les transactions de titrisation et couvrir le risque de marché relatif à certains accords de rémunération fondée sur des actions. Ces dérivés sont présentés de façon plus détaillée dans la section Risque de marché ci-dessous.

Dans la mesure où la juste valeur des dérivés est en position de profit, IGM est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire au risque que ses contreparties manquent à leurs obligations aux termes de ces accords.

Les activités liées aux dérivés d'IGM sont gérées conformément à sa politique de placement, laquelle comprend des limites imposées aux contreparties et d'autres paramètres visant à gérer le risque de contrepartie. Toutes les contreparties des contrats sont des banques à charte canadiennes de l'annexe I et, par conséquent, la direction d'IGM estime que son risque de crédit global lié aux dérivés n'était pas important au 31 décembre 2019. La gestion du risque de crédit lié aux dérivés n'a pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de change

IGM est exposée au risque de change en raison de ses investissements dans China AMC et Personal Capital. Les variations de la valeur comptable découlant des fluctuations des taux de change pour ces deux investissements sont comptabilisées dans les autres éléments de bénéfice global. Une appréciation (dépréciation) de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises entraînerait une diminution (augmentation) d'environ 41 M\$ de la valeur comptable totale des investissements étrangers (45 M\$ en 2018).

La quote-part du bénéfice (de la perte) de China AMC et de Personal Capital revenant à IGM, qui est comptabilisée dans la quote-part du bénéfice (de la perte) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées dans les états des résultats, subit également l'incidence des fluctuations des taux de change. Une appréciation (dépréciation) de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises entraînerait une diminution (augmentation) d'environ 1 M\$ de la quote-part du bénéfice de China AMC et de Personal Capital (1 M\$ en 2018).

Risque de taux d'intérêt

IGM est exposée au risque de taux d'intérêt sur son portefeuille de prêts et sur certains des instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de ses activités bancaires hypothécaires.

IGM gère le risque de taux d'intérêt lié à ses activités bancaires hypothécaires en concluant des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I, comme suit:

- Dans le cadre de ses opérations de titrisation en vertu du Programme des OHC, IGM a, dans certains cas, financé des prêts hypothécaires à taux variable au moyen d'Obligations hypothécaires du Canada à taux fixe. Comme il a déjà été mentionné, dans le cadre du Programme des OHC, IGM a conclu un swap en vertu duquel elle a le droit de recevoir des rendements du capital sur les prêts hypothécaires réinvestis et doit payer les coupons sur les Obligations hypothécaires du Canada. Au 31 décembre 2019, ce swap avait une juste valeur négative de 1 M\$ (juste valeur positive de 5 M\$ en 2018) et une valeur notionnelle en cours de 0,8 G\$ (0,9 G\$ en 2018). IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I afin de couvrir le risque lié à une diminution des taux d'intérêt perçus sur les prêts hypothécaires à taux variable et les rendements résultant du réinvestissement. Au 31 décembre 2019, la juste valeur négative de ces swaps totalisait 5 M\$ (11 M\$ en 2018) sur un montant notionnel en cours de 1,6 G\$ (1,7 G\$ en 2018). Au 31 décembre 2019, la juste valeur nette négative de ces swaps comptabilisée dans le bilan était de 6 M\$ (6 M\$ en 2018), et leur montant notionnel en cours s'élevait à 2,4 G\$ (2,6 G\$ en 2018).
- IGM est également exposée à l'incidence que les variations des taux d'intérêt pourraient avoir sur la valeur des prêts hypothécaires à l'égard desquels elle s'est engagée ou qu'elle détient en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés auprès de sources de financement à long terme. IGM conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux coûts de financement pour les prêts hypothécaires détenus par IGM en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés. Au 31 décembre 2019, la juste valeur de ces swaps était de 1 M\$ (juste valeur négative de 2 M\$ en 2018) sur un montant notionnel en cours de 180 M\$ (250 M\$ en 2018).

Au 31 décembre 2019, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait donné lieu à une diminution d'approximativement 2 M\$ du bénéfice net (diminution de 1 M\$ en 2018). L'exposition d'IGM au risque de taux d'intérêt et la façon dont elle gère ce risque n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

Risque de prix

IGM est exposée au risque de prix sur ses placements dans des actions, qui sont classés comme étant disponibles à la vente ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

IGM parraine un certain nombre d'ententes de rémunération différée pour les employés dans le cadre desquelles les paiements aux participants sont différés et liés au rendement des actions ordinaires de la Société financière IGM Inc. Afin de couvrir son exposition à ce risque, IGM a recours à des contrats à terme de gré à gré et à des swaps de rendement total.

RISQUES LIÉS À L'ACTIF GÉRÉ

Les risques liés au rendement des marchés des actions, aux fluctuations des taux d'intérêt et aux variations des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence importante sur le volume et la composition de l'actif géré. Ces variations de l'actif géré ont une incidence directe sur les résultats d'IGM.

NOTE 23 Charges d'exploitation et frais administratifs

Exercices clos les 31 décembre	2019 ^[1]	2018
Salaires et autres avantages du personnel	4 567	4 365
Frais généraux et administratifs ^[2]	2 516	2 643
Amortissements et pertes de valeur	687	564
Taxes sur les primes	506	495
Charges de restructuration et autres charges	65	108
	8 341	8 175

[1] Comprend les charges d'exploitation et frais administratifs comptabilisés à la suite de la transaction avec Protective Life visant les activités de réassurance (note 3).

[2] Les charges liées aux contrats de location à court terme de 10 M\$ et aux contrats de location de faible valeur de 3 M\$ sont incluses dans les frais généraux et administratifs.

CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES

Lifeco

En 2019, Putnam a comptabilisé une provision pour restructuration de 52 M\$ (36 M\$ après impôt). Cette restructuration vise des réductions de charges et un réalignement des ressources de Putnam en vue d'améliorer sa position relativement aux occasions actuelles et futures. Les réductions de charges passeront par une réduction de l'effectif, la consolidation de certains fonds communs de placement, la modernisation des technologies numériques et la réduction de la taille des installations. Lifeco s'attend à payer une partie importante de ces montants restants en 2020.

En 2018, Lifeco avait comptabilisé une provision pour restructuration de 67 M\$ avant impôt (56 M\$ après impôt) dans le cadre de la transformation de son exploitation au Royaume-Uni. Cette restructuration concerne des initiatives visant à atteindre l'objectif fixé en matière de réduction des charges prévues et de réalignement organisationnel. La réduction des charges sera obtenue au moyen des coûts de sortie des systèmes, d'une réduction de l'effectif et d'autres coûts à la suite de l'intégration des activités de Retirement Advantage à celles de la Canada Vie, de même que par l'intermédiaire de la vente d'un bloc de polices individuelles existantes à Scottish Friendly.

Financière IGM

En 2018, IGM avait comptabilisé une provision pour restructuration de 23 M\$ avant impôt (17 M\$ après impôt) liée à la restructuration de ses fonds d'actions nord-américaines et aux changements à l'égard du personnel connexes, ainsi qu'à d'autres initiatives visant à améliorer la gamme de fonds offerts par IGM et son efficacité opérationnelle.

Ces charges de restructuration sont comptabilisées dans les charges d'exploitation et frais administratifs des états des résultats. Au 31 décembre 2019, le solde des provisions pour restructuration, y compris celles présentées ci-dessus, s'établissait à 109 M\$ (139 M\$ en 2018) et avait été comptabilisé dans les autres passifs.

NOTE 24 Charges financières

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Intérêts sur les débentures et autres instruments d'emprunt	474	415
Intérêts sur les obligations locatives	41	-
Intérêts sur les débentures de fiducies de capital	11	11
Autres	18	36
	544	462

NOTE 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

CARACTÉRISTIQUES, CAPITALISATION ET RISQUES

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers ainsi que des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés. La Société et ses filiales offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies en fonction des années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes et en supposant que les régimes sont toujours en vigueur. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes non entièrement capitalisés sont soutenues par l'actif de la Société ou de ses filiales, selon le cas.

Les régimes à prestations définies de la Société, de la Financière Power, des filiales de Lifeco et d'IGM n'acceptent pas de nouveaux participants, et des régimes de plusieurs régions sont aussi fermés aux prestations définies futures. Les nouveaux employés ne sont admissibles qu'aux prestations en vertu des régimes à cotisations définies. Par conséquent, l'exposition au titre des régimes à prestations définies continuera de s'atténuer au cours des exercices à venir.

Le 14 juillet 2018, La Presse a transféré ses actifs et ses passifs vers une nouvelle structure sans but lucratif, mais la Société a conservé à sa charge le financement, sur une base de continuité des affaires, des obligations au titre des prestations de retraite constituées à la date du transfert. Ainsi, l'exposition du régime à prestations définies sera désormais réduite, puisqu'il n'y a plus de services futurs.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après le cumul des cotisations des employés et de l'employeur. Les cotisations correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

La Société et ses filiales offrent également aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi non capitalisées. Les régimes des filiales de Lifeco sont fermés aux nouveaux employés et ont été auparavant modifiés pour limiter quels employés peuvent devenir admissibles aux prestations. Les obligations pour ces prestations sont soutenues par l'actif de la Société ou de ses filiales, selon le cas.

La Société et ses filiales ont des comités de retraite et de prestations, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de prestations. Les régimes sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation. Les changements importants aux régimes de prestations requièrent une approbation.

La politique de capitalisation de la Société et de ses filiales en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des prestations définies, la Société et ses filiales déterminent s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures, de la valeur actualisée des charges futures à payer à partir du régime ou encore sous forme d'un remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la Société et ses filiales aux risques auxquels ces régimes font normalement face, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales.

NOTE 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)**ACTIF DES RÉGIMES, OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS ET SITUATION DE CAPITALISATION**

	31 décembre	2019		2018	
		Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'ACTIF DES RÉGIMES					
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice		7 452	-	7 697	-
Produits d'intérêts		247	-	241	-
Cotisations de l'employé		22	-	16	-
Cotisations de l'employeur		223	22	234	22
Rendement réel de l'actif supérieur (inférieur) aux produits d'intérêts		762	-	(401)	-
Prestations versées		(352)	(22)	(432)	(22)
Règlement		(113)	-	(11)	-
Frais administratifs		(10)	-	(9)	-
Fluctuations des taux de change et autres		(186)	-	117	-
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice		8 045	-	7 452	-
VARIATION DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES					
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice		8 704	428	8 945	511
Coût des services rendus au cours de la période		108	3	144	6
Cotisations de l'employé		22	-	16	-
Coût financier		290	17	281	17
Écarts actuariels liés aux éléments suivants:					
Modifications des hypothèses économiques		1 102	32	(339)	(23)
Modifications des hypothèses démographiques		(26)	(5)	(69)	(15)
Découltant des résultats techniques liés aux participants		11	(4)	27	(7)
Prestations versées		(352)	(22)	(432)	(22)
Coût des services passés et modifications des régimes		(1)	-	8	-
Règlement		(150)	-	(12)	-
Réduction ^[1]		(3)	-	(5)	(41)
Fluctuations des taux de change et autres		(199)	(1)	140	2
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice		9 506	448	8 704	428
SITUATION DE CAPITALISATION					
Déficit		(1 461)	(448)	(1 252)	(428)
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif (voir ci-dessous)		(37)	-	(103)	-
Passif au titre des prestations constituées		(1 498)	(448)	(1 355)	(428)

[1] Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'incidence des réductions découlant du transfert, le 14 juillet 2018, de certains des autres avantages postérieurs à l'emploi de La Presse vers la nouvelle structure sans but lucratif avait été comptabilisée au titre de la perte à la cession et n'était pas comprise dans la charge au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

L'obligation totale au titre des prestations définies des régimes de retraite s'établit comme suit:

31 décembre	2019	2018
Régimes capitalisés en totalité ou en partie	8 792	8 045
Régimes non capitalisés	714	659

NOTE 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Le montant net de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées est présenté dans les états financiers comme suit:

	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
31 décembre						
Actif au titre des prestations de retraite [note 10]	231	-	231	148	-	148
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi [note 16]	(1 729)	(448)	(2 177)	(1 503)	(428)	(1 931)
Passif au titre des prestations constituées	(1 498)	(448)	(1 946)	(1 355)	(428)	(1 783)

Aux termes de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, la Société et ses filiales doivent déterminer si l'actif au titre du régime de retraite leur donne un avantage économique sous forme de réductions de contributions futures,

de la valeur actualisée des charges futures à payer à partir du régime ou de remboursements des excédents du régime. Si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente une ventilation des variations du plafond de l'actif.

31 décembre	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Plafond de l'actif au début de l'exercice			103	92
Intérêts sur le plafond de l'actif au début de la période			4	3
Variation du plafond de l'actif			(70)	8
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice			37	103

CHARGE AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

31 décembre	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	108	3	144	6
Coût financier, montant net	47	17	43	17
Coût des services passés, modifications des régimes, réductions et règlements	(41)	-	2	-
Frais administratifs	10	-	9	-
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	124	-	111	-
Charge comptabilisée en résultat net	248	20	309	23
Écarts actuariels comptabilisés	1 087	23	(381)	(45)
Rendement de l'actif (supérieur) inférieur aux produits d'intérêts	(762)	-	401	-
Variation du plafond de l'actif	(70)	-	8	-
Charge (économie) comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	255	23	28	(45)
Total de la charge (des produits)	503	43	337	(22)

En 2019, la Société et ses filiales ont enregistré des pertes actuarielles de 6 M\$ (gains actuariels de 2 M\$ en 2018) liées aux réévaluations de régimes de retraite qui ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus. Ce montant représente la quote-part des écarts actuariels au titre des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées.

NOTE 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)**RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR PRINCIPALES CATÉGORIES, PONDÉRÉE PAR L'ACTIF DES RÉGIMES**

31 décembre Pourcentage [%]	Régimes de retraite à prestations définies	
	2019	2018
Titres de participation	44	42
Titres d'emprunt	46	48
Totalité des autres actifs	10	10
	100	100

Aucun actif des régimes n'est investi directement dans les titres de la Société ou des filiales. L'actif des régimes de Lifeco comprend des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de Lifeco qui s'élevaient à 6 031 M\$ au 31 décembre 2019 (5 501 M\$ au 31 décembre 2018), dont une tranche de 5 961 M\$ (5 431 M\$ au 31 décembre 2018) était incluse

dans les bilans. L'actif des régimes ne comprend pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par Lifeco. L'actif des régimes d'IGM est investi dans les fonds communs de placement de celle-ci. Une tranche de l'actif des régimes de Power Corporation et de la Financière Power est investie dans des fonds distincts gérés par une filiale de Lifeco.

INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES**Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération**

31 décembre	2019		2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations excluant la croissance future de la rémunération	8 752	448	7 981	428
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	754	-	723	-
Obligation au titre des prestations définies	9 506	448	8 704	428

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies en fonction du statut des participants aux régimes à prestations définies

31 décembre Pourcentage [%]	2019		2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Employés en service	40	21	38	24
Participants avec droits acquis différés	17	-	20	-
Employés retraités	43	79	42	76
Total	100	100	100	100
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	17,9	11,9	17,3	11,5

NOTE 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)**RENSEIGNEMENTS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

Les cotisations de l'employeur prévues pour l'exercice 2020 sont les suivantes:

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Régimes à prestations définies capitalisés (en totalité ou en partie)	154	-
Régimes à prestations définies non capitalisés	30	24
Régimes à cotisations définies	125	-
Total	309	24

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES ET SENSIBILITÉS**Hypothèses actuarielles**

31 décembre Pourcentage [%]	2019		2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Fourchette de taux d'actualisation				
Pour le calcul du coût des prestations	3,4 - 3,9	3,7 - 4,4	3,1 - 3,7	3,5 - 3,8
Pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	2,6 - 3,2	3,1 - 3,2	3,4 - 3,9	3,7 - 4,4
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul du coût des prestations ^[1]				
Taux d'actualisation	3,6	3,9	3,2	3,6
Taux de croissance de la rémunération	3,1	-	3,1	-
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ^[1]				
Taux d'actualisation	2,9	3,1	3,6	3,9
Taux de croissance de la rémunération	3,0	-	3,1	-
Taux tendanciels moyens pondérés du coût des soins de santé ^[1]				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé		4,7		4,9
Taux tendanciel final du coût des soins de santé		4,1		4,1
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint		2039		2040

[1] Données pondérées selon les obligations de chaque régime.

NOTE 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)**Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité**

31 décembre	2019		2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Espérance de vie moyenne pondérée en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité ^[1] :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	22,6	22,4	22,6	22,3
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	24,5	23,9	24,6	24,0
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	24,8	24,7	24,8	24,8
65 ans pour celles qui ont 35 ans au cours de l'exercice	26,6	26,2	26,7	26,3

[1] Données pondérées selon les obligations de chaque régime.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines marges liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice de jugement. Ces hypothèses ont été appliquées par la Société et ses filiales en tenant compte

de l'espérance de vie moyenne, y compris des marges liées aux améliorations futures au chapitre de la longévité, le cas échéant, et reflètent les variations de facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles reconnues. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et sont inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

31 décembre 2019	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Régimes de retraite à prestations définies:		
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(1 480)	1 909
Incidence de la variation du taux d'augmentation de la rémunération	356	(327)
Incidence de la variation du taux d'inflation	696	(637)
Autres avantages postérieurs à l'emploi:		
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(48)	58
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	37	(31)

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction serait à prévoir entre certaines des hypothèses et, par conséquent, l'analyse de sensibilité présentée peut ne pas être représentative de la modification réelle.

NOTE 26 Instruments financiers dérivés

Pour se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des risques de marché dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours, comme utilisateurs finals, à divers instruments financiers dérivés. Les contrats sont négociés en bourse ou sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des intermédiaires financiers ayant une réputation de solvabilité.

Les tableaux suivants présentent un résumé du portefeuille des instruments financiers dérivés de la Société et de ses filiales:

31 décembre 2019	Montant nominal de référence				Risque de crédit maximal	Total de la juste valeur
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		
DÉRIVÉS NON DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES AUX FINS COMPTABLES						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	1 075	2 131	2 493	5 699	198	151
Options achetées	35	184	25	244	-	-
Contrats à terme standardisés – achat	9	3	-	12	-	-
Contrats à terme standardisés – vente	10	7	-	17	-	-
	1 129	2 325	2 518	5 972	198	151
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 342	-	-	1 342	17	15
Swaps de devises	299	2 395	10 345	13 039	209	(1 135)
	1 641	2 395	10 345	14 381	226	(1 120)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	106	-	-	106	2	2
Contrats à terme standardisés – achat	13	-	-	13	-	-
Contrats à terme standardisés – vente	774	-	-	774	-	(2)
Autres contrats à terme de gré à gré	1 709	-	-	1 709	2	2
	2 602	-	-	2 602	4	2
	5 372	4 720	12 863	22 955	428	(967)
COUVERTURES DE JUSTE VALEUR						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	74	-	-	74	2	2
COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme de gré à gré	122	-	-	122	-	(7)
Swaps	-	60	117	177	11	10
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	20	51	-	71	9	9
	142	111	117	370	20	12
COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	641	524	-	1 165	24	17
	6 229	5 355	12 980	24 564	474	(936)

NOTE 26 Instruments financiers dérivés (suite)

31 décembre 2018	Montant nominal de référence				Risque de crédit maximal	Total de la juste valeur		
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total				
DÉRIVÉS NON DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES AUX FINS COMPTABLES								
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps	1 007	2 255	2 209	5 471	127	72		
Options achetées	47	225	79	351	43	43		
Contrats à terme standardisés – achat	46	26	–	72	–	–		
	1 100	2 506	2 288	5 894	170	115		
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	1 066	–	–	1 066	3	(16)		
Swaps de devises	560	1 968	9 209	11 737	219	(1 224)		
	1 626	1 968	9 209	12 803	222	(1 240)		
Autres contrats dérivés								
Contrats sur actions	637	–	–	637	8	(8)		
Contrats à terme standardisés – achat	12	–	–	12	–	–		
Contrats à terme standardisés – vente	1 059	–	–	1 059	8	6		
Autres contrats à terme de gré à gré	951	–	–	951	13	13		
	2 659	–	–	2 659	29	11		
	5 385	4 474	11 497	21 356	421	(1 114)		
COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE								
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps	–	122	73	195	8	7		
Autres contrats dérivés								
Contrats sur actions	22	44	–	66	–	(8)		
	22	166	73	261	8	(1)		
COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS								
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	634	516	–	1 150	5	(48)		
	6 041	5 156	11 570	22 767	434	(1 163)		

Le montant assujetti au risque de crédit maximal est limité à la juste valeur actuelle des instruments en situation de profit. Le risque de crédit maximal correspond au coût total de tous les contrats sur dérivés qui présentent une valeur positive et ne reflète pas les pertes réelles ou prévues. La juste valeur totale représente le montant total que la Société et ses filiales recevraient (ou paieraient) si elles mettaient un terme à toutes les ententes à la fin de l'exercice. Toutefois, cela ne représenterait ni un profit ni une perte pour la Société et ses filiales étant donné que les instruments dérivés relatifs à certains actifs et passifs créent une position compensatoire du profit ou de la perte.

NOTE 26 Instruments financiers dérivés (suite)

La Société et ses filiales utilisent les dérivés suivants:

Type	Objectif
Contrats de taux d'intérêt	<p>Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur les activités bancaires hypothécaires, les activités d'intermédiaire et les instruments d'emprunt. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que ne soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés.</p> <p>Les options d'achat permettent à la Société et à ses filiales de conclure des swaps assortis de versements à taux fixes préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.</p>
Contrats de change	Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes ou à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La Société et ses filiales peuvent également conclure certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits, de même que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les flux de trésorerie.
Autres contrats dérivés	<p>Des swaps sur indices, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont aussi utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de participation sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.</p> <p>Des contrats à terme de gré à gré sur actions et des swaps de rendement total sont utilisés pour gérer l'exposition aux fluctuations du rendement total des actions ordinaires liées à des accords de rémunération différée. Les contrats à terme de gré à gré et les swaps de rendement total nécessitent l'échange de versements contractuels nets périodiquement ou à l'échéance, sans l'échange du notionnel sur lequel les versements sont fondés. Certains de ces instruments ne sont pas désignés comme instruments de couverture.</p>

La tranche inefficace des couvertures de flux de trésorerie pour 2019, qui comprend des contrats de taux d'intérêt et des contrats de change, ainsi que les profits nets (pertes nettes) prévus transférés hors des autres éléments de bénéfice global pour les 12 prochains mois sont nil. Les flux de trésorerie variables sont couverts sur une période maximale de 50 ans.

**CONVENTIONS-CADRES DE COMPENSATION
EXÉCUTOIRE OU ACCORDS SIMILAIRES**

La Société et ses filiales ont recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La Société et ses filiales reçoivent et donnent des garanties conformément aux annexes sur le soutien du crédit qui font partie des conventions-cadres de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation dans les bilans puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec des Bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Les tableaux ci-dessous excluent la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les prises en pension de titres de Lifeco font également l'objet de droits de compensation en cas de défaillance. Ces transactions et ces accords comprennent des conventions-cadres de compensation qui prévoient la compensation des obligations de paiement entre Lifeco et ses contreparties en cas de défaillance.

NOTE 26 Instruments financiers dérivés (suite)

Les informations fournies ci-dessous montrent l'incidence potentielle, sur les bilans, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans.

	Montant brut des instruments financiers présenté dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan			Exposition nette
		Position de compensation de la contrepartie ^[1]	Garanties financières reçues ou versées ^[2]		
31 décembre 2019					
Instruments financiers (actifs)					
Instruments financiers dérivés	474	(324)	(107)		43
Prises en pension de titres ^[3]	4	-	(4)		-
	478	(324)	(111)		43
Instruments financiers (passifs)					
Instruments financiers dérivés	1 410	(324)	(556)		530
	1 410	(324)	(556)		530

	Montant brut des instruments financiers présenté dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan			Exposition nette
		Position de compensation de la contrepartie ^[1]	Garanties financières reçues ou versées ^[2]		
31 décembre 2018					
Instruments financiers (actifs)					
Instruments financiers dérivés	434	(292)	(101)		41
Prises en pension de titres ^[3]	15	-	(15)		-
	449	(292)	(116)		41
Instruments financiers (passifs)					
Instruments financiers dérivés	1 597	(292)	(599)		706
	1 597	(292)	(599)		706

[1] Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans lorsque la Société et ses filiales ont une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais qu'elles ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans, à l'exclusion des garanties.

[2] Les garanties financières présentées dans les tableaux ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Les garanties financières reçues relativement aux prises en pension de titres sont détenues par des tiers. Le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 156 M\$ (113 M\$ au 31 décembre 2018). Un montant de 4 M\$ (15 M\$ au 31 décembre 2018) a été reçu à l'égard de prises en pension de titres et un montant de 634 M\$ (691 M\$ au 31 décembre 2018) a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés.

[3] Les actifs liés aux prises en pension de titres sont compris dans les obligations dans les bilans.

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs de la Société comptabilisés ou présentés à la juste valeur, y compris leur niveau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, calculées à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites dans le Résumé des principales méthodes comptables (note 2) et ci-dessous. Les justes valeurs sont fondées sur les estimations de la direction et sont généralement calculées selon les données sur le marché disponibles à un moment précis. Ces valeurs peuvent ne pas refléter les justes valeurs futures. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes et des éléments

importants sur lesquels il convient de poser un jugement éclairé. Les tableaux suivants présentent de façon distincte les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente et ceux présentés à la juste valeur. Ces tableaux n'incluent pas la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur comptable se rapproche raisonnablement de leur juste valeur. Les éléments exclus sont : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir et les débiteurs, les avances consenties aux titulaires de polices, certains autres actifs financiers, les créateurs, les dividendes et les intérêts à verser, et certains autres passifs financiers.

31 décembre 2019	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
ACTIFS					
Actifs comptabilisés à la juste valeur					
Obligations					
À la juste valeur par le biais du résultat net	85 845	-	85 778	67	85 845
Disponibles à la vente	12 028	-	12 028	-	12 028
Prêts hypothécaires et autres prêts					
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 314	-	-	1 314	1 314
Actions					
À la juste valeur par le biais du résultat net	9 925	9 011	118	796	9 925
Disponibles à la vente	1 474	743	42	689	1 474
Immeubles de placement	5 887	-	-	5 887	5 887
Fonds détenus par des assureurs cédants	6 661	216	6 445	-	6 661
Instruments dérivés	474	-	470	4	474
Actifs au titre des cessions en réassurance	127	-	127	-	127
Autres actifs	1 490	375	1 115	-	1 490
	125 225	10 345	106 123	8 757	125 225
Actifs présentés à la juste valeur					
Obligations					
Prêts et créances	17 372	-	19 281	63	19 344
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Prêts et créances	30 461	-	24 177	7 243	31 420
Actions					
Disponibles à la vente ^[1]	150	-	-	150	150
Fonds détenus par des assureurs cédants	80	-	-	80	80
	48 063	-	43 458	7 536	50 994
Total	173 288	10 345	149 581	16 293	176 219
PASSIFS					
Passifs comptabilisés à la juste valeur					
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 656	-	1 656	-	1 656
Instruments dérivés	1 410	3	1 402	5	1 410
Autres passifs	430	43	355	32	430
	3 496	46	3 413	37	3 496
Passifs présentés à la juste valeur					
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	6 914	-	-	6 997	6 997
Débentures et autres instruments d'emprunt	9 938	533	10 918	-	11 451
Dépôts et certificats	886	-	887	-	887
	17 738	533	11 805	6 997	19 335
Total	21 234	579	15 218	7 034	22 831

[1] La juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut pas être évaluée de manière fiable. Par conséquent, ces placements sont comptabilisés au coût.

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur (suite)

31 décembre 2018	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
ACTIFS					
Actifs comptabilisés à la juste valeur					
Obligations					
À la juste valeur par le biais du résultat net	91 815	-	91 748	67	91 815
Disponibles à la vente	13 713	-	13 713	-	13 713
Prêts hypothécaires et autres prêts					
À la juste valeur par le biais du résultat net	817	-	4	813	817
Actions					
À la juste valeur par le biais du résultat net	8 794	8 341	-	453	8 794
Disponibles à la vente	1 329	560	1	768	1 329
Immeubles de placement	5 218	-	-	5 218	5 218
Fonds détenus par des assureurs cédants	7 155	230	6 925	-	7 155
Instruments dérivés	434	8	417	9	434
Actifs détenus en vue de la vente ^[1]	782	22	731	29	782
Autres actifs	927	597	330	-	927
	130 984	9 758	113 869	7 357	130 984
Actifs présentés à la juste valeur					
Obligations					
Prêts et créances	19 722	-	20 524	95	20 619
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Prêts et créances	32 080	-	25 119	7 405	32 524
Actions					
Disponibles à la vente ^[2]	239	-	-	239	239
Fonds détenus par des assureurs cédants	91	-	-	91	91
	52 132	-	45 643	7 830	53 473
Total	183 116	9 758	159 512	15 187	184 457
PASSIFS					
Passifs comptabilisés à la juste valeur					
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 711	-	1 711	-	1 711
Passifs relatifs aux contrats d'investissement détenus en vue de la vente	27	-	1	26	27
Instruments dérivés	1 597	2	1 591	4	1 597
Autres passifs	185	8	84	93	185
	3 520	10	3 387	123	3 520
Passifs présentés à la juste valeur					
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	7 370	-	-	7 437	7 437
Débentures et autres instruments d'emprunt	9 977	567	10 256	-	10 823
Dépôts et certificats	622	-	622	-	622
	17 969	567	10 878	7 437	18 882
Total	21 489	577	14 265	7 560	22 402

[1] Exclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que les avances consenties aux titulaires de polices, car la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

[2] La juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut pas être évaluée de manière fiable. Par conséquent, ces placements sont comptabilisés au coût.

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2019 et en 2018.

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur (suite)

La Société a classé ses actifs et ses passifs comptabilisés à la juste valeur et ceux pour lesquels la juste valeur est présentée selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes :

Niveau	Définition	Actifs et passifs financiers
Niveau 1	Utilise des données d'entrée observables sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres de participation négociés activement ■ Contrats à terme standardisés négociés en Bourse ■ Fonds communs de placement et fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives ■ Parts de fonds d'investissement à capital variable et autres passifs, dans les cas où les cours des marchés actifs sont disponibles
Niveau 2	<p>Utilise des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.</p> <p>Les données d'entrée du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données d'entrée autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers.</p> <p>Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données d'entrée incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actifs et passifs dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne ■ Titres de gouvernements et d'agences ■ Actions incessibles ■ Certaines obligations et actions de sociétés fermées ■ La plupart des obligations de sociétés assorties d'une cote de solvabilité élevée et de grande qualité ■ La plupart des titres adossés à des actifs ■ La plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ■ La plupart des prêts hypothécaires et autres prêts ■ Dépôts et certificats ■ La plupart des débentures et autres instruments d'emprunt ■ La plupart des contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
Niveau 3	<p>Utilise une ou plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables et inclut des cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif.</p> <p>Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix, d'évaluateurs externes ou en actualisant les flux de trésorerie prévus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Certaines obligations ■ Certains titres adossés à des actifs ■ Certaines actions de sociétés fermées ■ Certains prêts hypothécaires et autres prêts, y compris les prêts hypothécaires rechargeables ■ Placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives ■ Certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ■ Immeubles de placement ■ Obligations à l'égard d'entités de titrisation ■ Certains autres instruments d'emprunt

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la Société et ses filiales ont utilisé les données d'entrée du niveau 3 pour établir la juste valeur pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

31 décembre 2019	Obligations		Prêts hypothécaires et autres prêts			Actions		Actifs (passifs) détenus en vue de la vente et autres actifs (passifs)		Passifs relatifs aux contrats d'investissement	Total
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]	Disponibles à la vente	Immeubles de placement	Dérivés, montant net					
Solde au début de l'exercice											
Montants présentés antérieurement	67	813	453	768	5 218	5	(90)	-	-	7 234	
Changement de méthode comptable [note 2]	-	-	-	-	29	-	-	-	-	29	
Solde retraité au début de l'exercice											
Total des profits (pertes)	67	813	453	768	5 247	5	(90)	-	-	7 263	
Inclus dans le résultat net	4	109	64	42	37	(5)	(1)	-	-	250	
Inclus dans les autres éléments de bénéfice global ^[1]	(4)	(5)	-	(15)	(36)	-	(1)	-	-	(61)	
Achats	-	-	346	103	644	(2)	-	-	-	1 091	
Émissions	-	469	-	-	-	-	-	-	-	469	
Ventes	-	-	(67)	(59)	(5)	-	(26)	-	-	(157)	
Règlements	-	(72)	-	-	-	1	45	-	-	(26)	
Autres ^[3]	-	-	-	(150)	-	-	41	-	-	(109)	
Solde à la fin de l'exercice	67	1 314	796	689	5 887	(1)	(32)	-	-	8 720	

[1] Le montant des autres éléments de bénéfice global pour les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits (pertes) de change latents.

[2] Comprend des placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

[3] En janvier 2019, le placement dans Personal Capital, auparavant classé comme étant disponible à la vente, a été reclassé en tant que participation dans une entreprise associée (note 8).

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur (suite)

31 décembre 2018	Obligations		Prêts hypothécaires et autres prêts		Actions			Actifs (passifs) détenus en vue de la vente et autres actifs (passifs)	Passifs relatifs aux contrats d'investissement	Total
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]	Disponibles à la vente	Immeubles de placement	Dérivés, montant net				
Solde au début de l'exercice	65	-	244	832	4 851	4	(88)	(22)	5 886	
Total des profits (pertes)										
Inclus dans le résultat net	-	(24)	28	204	33	(12)	20	-	249	
Inclus dans les autres éléments de bénéfice global ^[1]	2	20	-	(90)	70	-	-	-	2	
Acquisition d'une entreprise	-	799	-	-	-	-	(17)	-	782	
Achats	-	-	249	129	356	-	-	-	734	
Émissions	-	76	-	-	-	-	-	-	76	
Ventes	-	-	(68)	(311)	(63)	-	-	-	(442)	
Règlements	-	(58)	-	-	-	13	-	-	(45)	
Transferts vers les éléments détenus en vue de la vente	-	-	-	-	(29)	-	3	26	-	
Transferts vers le niveau 3	-	-	-	4	-	-	-	-	4	
Autres	-	-	-	-	-	-	(8)	(4)	(12)	
Solde à la fin de l'exercice	67	813	453	768	5 218	5	(90)	-	7 234	

[1] Le montant des autres éléments de bénéfice global pour les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits (pertes) de change latents.

[2] Comprend des placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. Les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs et des fonds distincts.

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données d'entrée importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur:

Type d'actifs	Méthode d'évaluation	Données d'entrée importantes non observables	Valeur des données d'entrée	Interdépendance entre les données d'entrée importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et de modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (dont les hypothèses locatives, les taux de location, les dépenses d'investissement et d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, de capitalisation réversifs et de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les taux actuels du marché.	Taux d'actualisation	Fourchette de 2,6 % à 10,3 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
		Taux réversif	Fourchette de 4,3 % à 6,8 %	Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur.
		Taux d'inoccupation	Moyenne pondérée de 2,4 %	Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.
Prêts hypothécaires et autres prêts (à la juste valeur par le biais du résultat net)	La méthode d'évaluation pour les prêts hypothécaires rechargeables consiste à utiliser un modèle d'évaluation interne pour déterminer les flux de trésorerie projetés des actifs, y compris le coût calculé de façon stochastique de la garantie contre une valeur nette réelle négative pour chaque prêt, afin de les regrouper pour tous les prêts et d'actualiser ces flux de trésorerie à la date d'évaluation. La projection est revue chaque mois jusqu'au rachat prévu du prêt, soit sur une base volontaire, soit au décès des titulaires du prêt ou à leur entrée dans un établissement de soins de longue durée.	Taux d'actualisation	Fourchette de 3,6 % à 4,8 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
Actions	L'établissement de la juste valeur des actions exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les multiples de capitalisation prévus ou l'utilisation de données liées aux transactions récentes.	Taux d'actualisation	Divers	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

NOTE 28 Autres éléments de bénéfice global

Exercice clos le 31 décembre 2019	Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net			Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			Total	
	Réévaluation des placements et couvertures de flux de trésorerie	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées		Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées			
		Écart de change	Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies		Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies	Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies		
Solde au début de l'exercice	201	1 015	763	(488)	(11)	1 480		
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	160	(293)	284	(98)	(4)	49		
Autres	-	(28)	(16)	11	-	(33)		
Solde à la fin de l'exercice	361	694	1 031	(575)	(15)	1 496		

Exercice clos le 31 décembre 2018	Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net			Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			Total	
	Réévaluation des placements et couvertures de flux de trésorerie	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées		Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées			
		Écart de change	Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies		Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies	Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies		
Solde au début de l'exercice	483	617	742	(509)	(12)	1 321		
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(282)	398	21	10	1	148		
Autres	-	-	-	11	-	11		
Solde à la fin de l'exercice	201	1 015	763	(488)	(11)	1 480		

NOTE 29 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente un rapprochement des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour calculer le bénéfice par action:

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
BÉNÉFICE		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	1 160	1 339
Dividendes sur actions non participantes	(52)	(52)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes	1 108	1 287
Effet dilutif des options sur actions en circulation des filiales	-	(2)
Bénéfice net ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif	1 108	1 285
NOMBRE D'ACTIONS PARTICIPANTES [en millions]		
Nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation - de base	437,5	465,4
Exercice potentiel des options sur actions en circulation	0,4	0,7
Nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation - dilué	437,9	466,1
BÉNÉFICE NET PAR ACTION PARTICIPANTE		
De base	2,53	2,77
Dilué	2,53	2,76

Pour 2019, 9,2 millions d'options sur actions (8,1 millions en 2018) ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, car elles avaient un effet antidilutif.

NOTE 30 Parties liées

PRINCIPALES FILIALES, ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les états financiers de Power Corporation comprennent les activités des filiales directes et indirectes et des participations dans les entreprises contrôlées conjointement ainsi que des entreprises associées suivantes:

Sociétés	Pays de constitution	Principale activité	% de participation	
			2019	2018
Corporation Financière Power	Canada	Société de portefeuille de services financiers	64,1	65,5
Great-West Lifeco Inc. ^[1]	Canada	Société de portefeuille de services financiers	70,9	71,8
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Canada	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	Canada	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
Irish Life Group Limited	Irlande	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
Great-West Life & Annuity Insurance Company	États-Unis	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
Putnam Investments, LLC ^[2]	États-Unis	Services financiers	96,5	96,7
Société financière IGM Inc. ^[3]	Canada	Gestion de patrimoine et d'actifs	66,0	65,2
IG Gestion de patrimoine	Canada	Services financiers	100,0	100,0
Corporation Financière Mackenzie	Canada	Gestion de placements	100,0	100,0
Parjointco N.V.	Pays-Bas	Société de portefeuille	50,0	50,0
Pargesa Holding SA	Suisse	Société de portefeuille	55,5	55,5
Portag3 Ventures LP ^[4]	Canada	Fonds d'investissement	100,0	100,0
Portag3 Ventures II LP ^[5]	Canada	Fonds d'investissement	27,9	47,0
Wealthsimple Financial Corp. ^[6]	Canada	Services financiers	84,9	81,7
Koho Financial Inc. ^[7]	Canada	Services financiers	54,4	63,4
China Asset Management Co., Ltd. ^[8]	Chine	Société de gestion d'actifs	27,8	27,8
Corporation Énergie Power	Canada	Société de portefeuille	100,0	100,0
Potentia Renewables Inc.	Canada	Énergie renouvelable	100,0	100,0
Nautilus Solar Energy, LLC	États-Unis	Énergie renouvelable	100,0	-
Lumenpulse Group Inc.	Canada	Énergie durable	60,5	60,5
La compagnie électrique Lion	Canada	Énergie durable	44,2	43,8
Groupe de communications Square Victoria inc.	Canada	Société de portefeuille	100,0	100,0
Sagard SAS	France	Société de gestion d'actifs	100,0	100,0
152245 Canada Inc.	Canada	Société de portefeuille	100,0	100,0
Sagard Capital Partners Management Corp.	États-Unis	Société de portefeuille	100,0	100,0
Sagard Holdings ULC	Canada	Gestionnaire d'actifs alternatifs	100,0	100,0
Peak Achievement Athletics Inc.	Canada	Fabricant d'articles et de vêtements de sport	42,6	42,6
Sagard Capital Partners, LP	États-Unis	Fonds d'investissement	100,0	100,0
IntegraMed America, Inc.	États-Unis	Soins de santé	91,6	91,6
Sagard Credit Partners, LP	Canada	Fonds de financement par crédit	18,0	18,0

[1] La Financière Power et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 66,9 % et de 4,0 % dans Lifeco.

[2] Lifeco détient 100 % des actions avec droit de vote et 96,5 % du total des actions en circulation.

[3] La Financière Power et La Great-West, compagnie d'assurance-vie, détiennent des participations respectives de 62,1 % et de 3,9 % dans la Financière IGM.

[4] La Financière Power détient une participation de 63,0 % dans Portag3, et Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 18,5 % dans Portag3.

[5] La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 7,7 % dans Portag3 II, et Sagard Holdings ULC détient une participation de 4,7 % dans Portag3 II.

[6] La Financière Power, Portag3 et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 21,2 %, de 16,8 % et de 46,9 % dans Wealthsimple.

[7] La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 6,5 % dans Koho, et Portag3 et Portag3 II détiennent des participations respectives de 2,7 % et de 32,1 % dans Koho.

[8] Power Corporation et Placements Mackenzie détiennent chacune une participation de 13,9 % dans China AMC.

NOTE 30 Parties liées (suite)

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, Power Corporation et ses filiales prennent part à diverses transactions. Des filiales offrent des prestations d'assurance, fournissent des services de sous-conseillers, distribuent des produits d'assurance et proposent d'autres services administratifs à d'autres filiales du groupe et à la Société, en plus de consentir des prêts à des employés, de prendre part à des engagements en capital dans des fonds d'investissement, de verser des honoraires liés au rendement et des honoraires de gestion de base à des filiales du groupe. Dans tous les cas, ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la juste valeur. Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des autres transactions entre la Société et les parties liées sont présentés ci-dessous.

En 2019, IGM a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life pour un montant de 11 M\$ (61 M\$ en 2018).

En octobre 2017, IGM et une filiale de Power Corporation ont obtenu des décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu, qui permettaient des transactions de consolidation des pertes fiscales, et aux termes desquelles

les actions d'une filiale ayant généré des pertes fiscales pouvaient être acquises par IGM au cours de chaque année jusqu'en 2020, inclusivement. La Société a comptabilisé l'économie au titre des pertes fiscales devant être réalisées pendant ce programme. Le programme a été renouvelé et prolongé jusqu'en 2020.

Lifeco fournit des services de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de Power Corporation, de la Financière Power, ainsi qu'à ceux de Lifeco et de ses filiales.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant, directement ou indirectement, l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration de la Société ainsi que certains membres de la haute direction de la Société et de ses filiales.

Le tableau qui suit présente l'ensemble de la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la Société et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent:

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Rémunération et avantages du personnel	31	25
Avantages postérieurs à l'emploi	5	3
Paiements fondés sur des actions	26	23
	62	51

NOTE 31 Passifs éventuels

De temps à autre, dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs. Des provisions sont constituées si, de l'avis de la direction de la Société et de la direction de ses filiales, il est probable qu'un paiement sera nécessaire et si le montant du paiement peut être estimé de manière fiable. Il est difficile de se prononcer avec certitude sur l'issue de ces poursuites et il est possible qu'une issue défavorable nuise de manière significative à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information actuellement connue, la Société ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou collectivement, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la Société. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction de la Société et de la direction de ses filiales.

LIFECO

Une filiale de Lifeco aux États-Unis est défenderesse dans le cadre d'une poursuite en justice relativement à son rôle à titre de gestionnaire de garanties à l'égard d'un titre garanti par des créances, qui a été engagée par une institution partie à ce titre garanti par des créances. La direction de Lifeco estime que la résolution de cette question n'aura pas une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de Lifeco.

Des filiales de Lifeco aux États-Unis sont défenderesses dans le cadre de poursuites judiciaires, y compris des recours collectifs au sujet de la gestion des régimes de retraite de leurs employés ou au sujet du coût et des caractéristiques

de certains de leurs produits de retraite ou de fonds. La direction de Lifeco estime que les demandes sont sans fondement et défendra énergiquement sa position. Selon l'information actuellement connue, la direction de Lifeco est d'avis que ces poursuites n'auront pas une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de Lifeco.

Une filiale de Lifeco qui agit à titre de réassureur est partie à une procédure d'arbitrage relative à l'interprétation de certaines dispositions d'un contrat de réassurance et à des allégations de sous-déclaration relative à des réclamations et de paiement excédentaire de primes. Selon l'information actuellement connue, il est difficile pour Lifeco de se prononcer avec certitude sur l'issue de ces questions. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que ces questions aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de Lifeco.

FINANCIÈRE IGM

En décembre 2018, un recours collectif proposé a été déposé devant la Cour supérieure de l'Ontario contre la Corporation Financière Mackenzie, une filiale d'IGM. Ce recours allègue que Mackenzie n'aurait pas dû verser de commissions de suivi pour les fonds communs de placement sur les services d'exécution d'ordres sans conseils. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'issue de ces poursuites, en se fondant sur ses connaissances actuelles et ses consultations avec ses conseillers juridiques, la direction d'IGM ne s'attend pas à ce que ces questions, individuellement ou collectivement, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée d'IGM.

NOTE 32 Engagements et garanties

GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales concluent des ententes prévoyant le versement d'indemnités à des tiers dans le cadre d'opérations telles que des cessions et des acquisitions d'entreprises, des prêts et des opérations de titrisation et des obligations de prestation prévue dans un contrat. La Société et ses filiales ont également accepté d'indemniser leurs administrateurs et certains de leurs dirigeants. La nature de ces ententes empêche de faire une estimation raisonnable du montant maximal éventuel que la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des tiers, car les ententes ne fixent souvent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Par le passé, la Société n'a eu à verser aucun montant en vertu de ces ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée relativement à ces ententes.

LETTERS DE CRÉDIT

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités sous forme de lettres de crédit de Lifeco totalisent 2,3 G\$ US, dont une tranche de 1,8 G\$ US était émise au 31 décembre 2019.

L'unité Réassurance utilise aussi périodiquement des lettres de crédit à titre de garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

Potentia Renewables Inc. (Potentia) a émis des lettres de crédit d'une durée d'un an totalisant 83 M\$ pour soutenir les réserves requises par les prêteurs et les garanties de bonne exécution ayant trait aux actifs solaires en exploitation et aux contrats d'achat d'énergie éolienne accordés.

ENGAGEMENTS À L'ÉGARD D'INVESTISSEMENTS

En ce qui concerne Lifeco, les engagements à l'égard d'opérations d'investissement, qui sont pris dans le cours normal des activités conformément à des politiques et à des lignes directrices et qui devront être payés lorsque certaines conditions contractuelles seront remplies, se chiffraient à 1 042 M\$ au 31 décembre 2019, dont une tranche de 1 006 M\$ était assortie d'une échéance de moins de un an, une tranche de 19 M\$ était assortie d'une échéance de moins de deux ans et une tranche de 17 M\$ était assortie d'une échéance de moins de trois ans.

La Société et les autres filiales ont des engagements en cours de 231 M\$, qui représentent des versements en capital futurs à des fonds d'investissement. Après la fin de l'exercice, la Société s'est engagée à investir 219 M\$ dans un fonds de placement.

ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE AU TITRE D'ENTENTES DE RÉASSURANCE

En plus des actifs donnés en garantie par Lifeco qui ont été présentés ailleurs dans les états financiers:

- [i] Le montant des actifs inclus dans le bilan de la Société qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 1 456 M\$ (1 464 M\$ au 31 décembre 2018).

De plus, en vertu de certains contrats de réassurance, des obligations présentées dans les placements de portefeuille sont détenues dans des comptes en fidéicommis et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont repris.

- [ii] Dans le cours normal de ses activités, Lifeco a donné en garantie des actifs d'un montant de 75 M\$ (76 M\$ au 31 décembre 2018) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

CONTRATS DE VENTE D'ÉNERGIE

Potentia, une filiale en propriété exclusive d'Énergie Power, a conclu divers contrats d'achat d'électricité visant la vente de presque toute l'électricité produite au moyen de ses projets solaires et éoliens à des contreparties affichant des notations de crédit élevées. Les taux des contrats sont fixés pour une période de 20 à 25 ans.

En 2018, Potentia a conclu un contrat d'achat d'électricité d'une durée de 25 ans visant 200 MW d'énergie éolienne avec la Saskatchewan Power Corporation et trois contrats d'achat d'électricité d'une durée de 20 ans visant 307 MW d'énergie éolienne en Alberta. Les contrats entreront en vigueur lorsque les parcs éoliens seront mis en service. L'exploitation commerciale devrait commencer aussi tôt qu'en 2021.

Potentia a conclu des contrats de construction et d'achat de turbines d'un montant de 188 M\$ relativement à des projets éoliens en cours d'aménagement en Saskatchewan et en Alberta.

La Société a donné certaines garanties de bonne exécution relativement à ces contrats.

NOTE 33 Événements postérieurs à la date de clôture

POWER CORPORATION

Réorganisation

Le 13 décembre 2019, la Société et la Financière Power ont annoncé la signature d'une convention définitive en vue d'effectuer une opération de réorganisation (la réorganisation) aux termes de laquelle chacune des actions ordinaires de la Financière Power détenues par les porteurs d'actions ordinaires de la Financière Power autres que la Société et certaines de ses filiales (les actionnaires minoritaires de CFP) sera échangée contre 1,05 action comportant des droits de vote limités de la Société et 0,01 \$ en espèces.

Le 13 février 2020, la Société a complété la réorganisation avec succès. La Société a acquis 238 693 580 actions ordinaires de la Financière Power et a émis 250 628 173 actions comportant des droits de vote limités au prix de 34,66 \$ par action comportant des droits de vote limités, pour une contrepartie de 8,7 G\$. À la suite de la réorganisation, la Société détient la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power. L'augmentation de la participation dans la Financière Power se traduira par une perte de dilution qui sera comptabilisée dans les bénéfices non distribués et dans les réserves, ainsi que par une diminution des participations ne donnant pas le contrôle dans les états des variations des fonds propres. Les coûts liés à cette transaction seront comptabilisés dans les bénéfices non distribués dans les états des variations des fonds propres à la clôture de la transaction.

Conformément au droit préférentiel de souscription en faveur des porteurs d'actions privilégiées participantes prévu dans ses statuts, la Société a donné un avis de l'offre (l'offre) datée du 10 janvier 2020 faite aux porteurs d'actions privilégiées participantes. L'offre prévoyait notamment le droit, pour ces porteurs d'acquérir auprès de la Société, au prorata, le nombre d'actions privilégiées participantes qui correspondent à 12 % du nombre d'actions comportant des droits de vote limités devant être émises aux termes de la réorganisation en échange d'une contrepartie par action privilégiée participante correspondant au capital déclaré par action pour lequel les actions comportant des droits de vote limités ont été émises.

Le 12 février 2020, dans le cadre de la réorganisation et conformément au droit préférentiel, la Société a émis 6 006 094 actions privilégiées participantes aux porteurs ayant dûment exercé leur droit préférentiel de souscription, à un prix de 34,27 \$ par action privilégiée participante. Pansolo Holding Inc., une société de portefeuille contrôlée par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, a acheté six millions d'actions privilégiées participantes le 12 février 2020.

Régime d'options sur actions

Dans le cadre de la réorganisation, la Société a pris en charge le régime d'options sur actions de la Financière Power. Les 13 079 888 options en circulation au 13 février 2020 en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power (les options existantes) ont été échangées contre des options visant l'acquisition d'actions comportant des droits de vote limités de la Société (les options de remplacement).

Les options de remplacement donnent aux porteurs d'options le droit de recevoir 1,05 action comportant des droits de vote limités de Power Corporation (les actions de PCC) pour chaque action ordinaire de la Financière Power (les actions de CFP) à un prix de souscription par action de PCC correspondant au prix de souscription par action de CFP, en vertu du Régime d'options sur actions existant, divisé par 1,05. Les autres modalités des options de remplacement sont les mêmes que celles des options existantes, y compris les modalités relatives à l'acquisition des droits et à l'expiration des options ainsi qu'à la cessation d'emploi. Un total de 13 733 876 actions comportant des droits de vote limités ont été réservées pour être émises à l'exercice des options de remplacement.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 20 février 2020, la Société a entrepris une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui demeurera en vigueur soit jusqu'au 19 février 2021 ou jusqu'à la date à laquelle la Société aura racheté le nombre maximal d'actions comportant des droits de vote limités permis, selon la première éventualité. Conformément à cette offre, la Société peut racheter jusqu'à 30 millions de ses actions comportant des droits de vote limités en circulation au 20 février 2020 (soit environ 5,2 % du flottant des actions comportant des droits de vote limités en circulation).

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société a établi un régime d'achat d'actions automatique visant ses actions comportant des droits de vote limités. Le régime d'achat automatique de titres fournit des instructions standards quant à la façon dont les actions comportant des droits de vote limités de la Société doivent être rachetées dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pendant certaines périodes d'interdiction d'opérations prédéterminées. Les rachats effectués en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société à tout autre moment que lors de ces périodes d'interdiction d'opérations prédéterminées seront réalisés au gré de la direction.

NOTE 33 Événements postérieurs à la date de clôture (suite)

LIFECO

Irish Progressive Services International Limited

Le 10 février 2020, Irish Life a annoncé la vente d'Irish Progressive Services International Limited, une filiale en propriété exclusive de Lifeco dont l'activité principale est la prestation de services administratifs impartis à l'intention des compagnies d'assurance vie, à un membre du groupe de sociétés FNZ. La transaction proposée sera assujettie aux conditions de clôture habituelles, incluant l'obtention des approbations réglementaires requises, et devrait être conclue au cours du second semestre de 2020. Lifeco prévoit comptabiliser un profit lié à cette transaction. La valeur comptable et le bénéfice de cette entreprise ne sont pas significatifs pour la Société.

PARGESA

Le 11 mars 2020, Parjointco et Pargesa ont annoncé une entente visant une opération proposée qui simplifierait la structure du groupe. En vertu de cette entente, Parjointco lancera une offre d'échange publique visant la totalité des actions de Pargesa dont Parjointco n'était pas déjà propriétaire et aux termes de laquelle les actionnaires de Pargesa auront le droit de recevoir 0,93 action de GBL pour chaque action au porteur de Pargesa qu'ils détiennent. Après l'opération proposée, il est prévu que les actions de Pargesa soient radiées de la cote de la SIX et que Parjointco conserve le contrôle de fait et maintienne à peu près le même intérêt économique dans GBL, soit 28 %. L'opération

proposée sera assujettie au fait que Parjointco détienne ou ait reçu des acceptations des actionnaires à l'égard d'au moins 90 % du total des droits de vote de Pargesa, et elle est également conditionnelle à l'approbation de la mise en œuvre de droits de vote doubles par les actionnaires de GBL à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de GBL, qui aura lieu le 28 avril 2020.

COVID-19

Depuis le 31 décembre 2019, l'éclosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID 19 », a forcé les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures d'urgence pour freiner la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes d'isolement volontaire et la distanciation sociale, ont perturbé de façon significative les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont subi une grande volatilité et un affaiblissement important. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et fiscales importantes afin de stabiliser les conditions économiques. La durée et l'incidence de la pandémie de la COVID-19, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant. Il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable la durée et la gravité de ces conséquences, tout comme leur incidence sur les résultats financiers ou la situation financière de la Société et de ses filiales en exploitation pour les périodes futures.

NOTE 34 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels à présenter de la Société sont Lifeco, la Financière IGM et Pargesa. Ces secteurs reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de Power Corporation. La Société évalue le rendement de chaque secteur opérationnel en fonction de son apport au bénéfice. Les trois secteurs opérationnels à présenter sont brièvement décrits ci-dessous :

- Lifeco est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers détenant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, les services de retraite et de gestion de placements, la gestion d'actifs et la réassurance principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe.
- La Financière IGM est une société de gestion de patrimoine et d'actifs de premier plan qui exerce ses activités au Canada, principalement au sein du secteur des services-conseils financiers. IGM tire ses produits de plusieurs sources, principalement des honoraires de gestion imputés à ses fonds communs de placement en contrepartie de services de consultation et de gestion de placements. IGM tire aussi des produits des honoraires imputés aux fonds communs de placement en contrepartie de la prestation de services administratifs.

- Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco. Pargesa est une société de portefeuille qui possède des participations diversifiées dans des sociétés établies en Europe et actives dans de nombreux secteurs : produits minéraux de spécialités industrielles; contrôle, vérification et certification; ciment, granulats et béton; vins et spiritueux; conception et distribution de vêtements de sport; technologie des matériaux et recyclage des métaux précieux; pétrole, gaz et chimie; produits d'hygiène jetables; fournisseur d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons; exploitation de parcs de loisirs régionaux; ainsi que fournisseur d'expérience client et de services d'impartition de processus d'affaires.

La colonne Exploitation générale comprend les activités propres de la Financière Power ainsi que les résultats de Wealthsimple, de Portag3 et de Portag3 II. Cette colonne comprend également des écritures d'élimination liées à la consolidation.

La colonne Autres comprend les activités propres et les activités d'investissement de Power Corporation. Elle comprend les résultats d'Énergie Power, d'IntegraMed, de Groupe de communications Square Victoria (jusqu'au 14 juillet 2018). Cette colonne comprend également des écritures d'élimination liées à la consolidation de Power Corporation.

Les produits et les actifs sont attribués à des régions géographiques selon la provenance des produits et l'emplacement des actifs.

L'apport au bénéfice de chaque secteur comprend la quote-part du bénéfice net provenant des participations que Lifeco et IGM détiennent l'une dans l'autre, de même que certains ajustements liés à la consolidation.

NOTE 34 Information sectorielle (suite)**BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	Financière Power						
	Lifeco ^[1]	IGM ^[2]	Pargesa	Exploitation générale	Total partiel	Autres	Total
PRODUITS							
Total des primes, montant net	24 510	-	-	(21)	24 489	-	24 489
Produits de placement nets	13 107	169	-	(29)	13 247	195	13 442
Honoraires	7 081	3 051	-	(66)	10 066	15	10 081
Autres produits	-	-	-	-	-	829	829
Total des produits	44 698	3 220	-	(116)	47 802	1 039	48 841
CHARGES							
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	33 091	-	-	-	33 091	-	33 091
Commissions	2 429	1 101	-	(50)	3 480	-	3 480
Charges d'exploitation et frais administratifs	6 013	1 055	-	169	7 237	1 104	8 341
Charges financières	285	108	-	42	435	109	544
Total des charges	41 818	2 264	-	161	44 243	1 213	45 456
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	2 880	956	-	(277)	3 559	(174)	3 385
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	-	13	193	5	211	1	212
Bénéfice avant impôt	2 880	969	193	(272)	3 770	(173)	3 597
Impôt sur le bénéfice	373	220	-	8	601	(47)	554
Bénéfice net	2 507	749	193	(280)	3 169	(126)	3 043
ATTRIBUTABLE AUX							
Participations ne donnant pas le contrôle	1 489	458	68	(111)	1 904	(21)	1 883
Détenteurs d'actions non participantes	-	-	-	-	-	52	52
Détenteurs d'actions participantes	1 018	291	125	(169)	1 265	(157)	1 108
	2 507	749	193	(280)	3 169	(126)	3 043

[1] Comprend la perte de 247 M\$ (199 M\$ après impôt) découlant de la transaction avec Protective Life visant les activités de réassurance (note 3) et l'incidence de la diminution de 199 M\$ de l'actif d'impôt différé (note 17).

[2] Les résultats présentés par IGM comprennent un ajustement pour tenir compte d'IFRS 9 relativement au classement des prêts hypothécaires. Comme la Société n'a pas encore adopté IFRS 9, l'incidence a été ajustée par la Société lors de la consolidation et incluse au titre de l'Exploitation générale.

TOTAL DE L'ACTIF ET DU PASSIF

31 décembre 2019	Financière Power						
	Lifeco	IGM ^[2]	Pargesa	Exploitation générale	Total partiel	Autres	Total
Placements et trésorerie et équivalents de trésorerie							
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	168 229	7 984	-	1 307	177 520	2 342	179 862
Autres actifs	53	857	3 954	38	4 902	991	5 893
Goodwill et immobilisations incorporelles	40 974	1 472	-	400	42 846	1 460	44 306
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	10 844	4 067	-	171	15 082	1 085	16 167
Total de l'actif^[1]	451 122	14 380	3 954	1 916	471 372	5 878	477 250
Total du passif	425 624	10 892	-	1 144	437 660	3 005	440 665

[1] Le total de l'actif des secteurs opérationnels que sont Lifeco et IGM tient compte de la répartition du goodwill et de certains ajustements liés à la consolidation.

[2] L'actif présenté par IGM comprend un ajustement pour tenir compte d'IFRS 9 relativement au classement des prêts hypothécaires. Comme la Société n'a pas encore adopté IFRS 9, l'incidence a été ajustée par la Société lors de la consolidation et incluse au titre de l'Exploitation générale.

NOTE 34 Information sectorielle (suite)**TOTAL DE L'ACTIF ET DES PRODUITS PAR RÉGION**

31 décembre 2019	Canada	États-Unis	Europe	Total
Placements et trésorerie et équivalents de trésorerie	90 917	33 072	55 873	179 862
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	1 420	471	4 002	5 893
Autres actifs	6 746	19 911	17 649	44 306
Goodwill et immobilisations incorporelles	11 049	2 183	2 935	16 167
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	85 612	31 433	113 977	231 022
Total de l'actif	195 744	87 070	194 436	477 250
Total des produits	24 601	(2 042)	26 282	48 841

BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	Financière Power						
	Lifeco	IGM ^[1]	Pargesa	Exploitation générale	Total partiel	Autres	Total
PRODUITS							
Total des primes, montant net	35 461	-	-	(21)	35 440	-	35 440
Produits de placement nets	2 752	183	-	(113)	2 822	247	3 069
Honoraires	5 819	3 037	-	(93)	8 763	13	8 776
Autres produits	-	-	-	-	-	813	813
Total des produits	44 032	3 220	-	(227)	47 025	1 073	48 098
CHARGES							
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	32 068	-	-	-	32 068	-	32 068
Commissions	2 474	1 099	-	(61)	3 512	-	3 512
Charges d'exploitation et frais administratifs	5 807	1 043	-	147	6 997	1 178	8 175
Charges financières	221	121	-	18	360	102	462
Total des charges	40 570	2 263	-	104	42 937	1 280	44 217
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	3 462	957	-	(331)	4 088	(207)	3 881
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	-	29	57	8	94	70	164
Bénéfice avant impôt	3 462	986	57	(323)	4 182	(137)	4 045
Impôt sur le bénéfice	387	210	-	5	602	(24)	578
Bénéfice net	3 075	776	57	(328)	3 580	(113)	3 467
ATTRIBUABLE AUX							
Participations ne donnant pas le contrôle	1 763	481	20	(158)	2 106	22	2 128
Détenteurs d'actions non participantes	-	-	-	-	-	52	52
Détenteurs d'actions participantes	1 312	295	37	(170)	1 474	(187)	1 287
	3 075	776	57	(328)	3 580	(113)	3 467

[1] Les résultats présentés par IGM comprennent un ajustement pour tenir compte d'IFRS 9 relativement au classement des prêts hypothécaires. Comme la Société n'a pas encore adopté IFRS 9, l'incidence a été ajustée par la Société lors de la consolidation et incluse au titre de l'Exploitation générale.

NOTE 34 Information sectorielle (suite)**TOTAL DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

31 décembre 2018	Financière Power						
	Lifeco	IGM ^[2]	Pargesa	Exploitation générale	Total partiel	Autres	Total
Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	177 013	8 639	-	1 151	186 803	2 294	189 097
Actifs détenus en vue de la vente	897	-	-	-	897	-	897
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	8	683	3 291	27	4 009	1 078	5 087
Autres actifs	25 941	1 259	-	125	27 325	841	28 166
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 984	4 028	-	163	15 175	1 035	16 210
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	209 527	-	-	-	209 527	-	209 527
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	3 319	-	-	-	3 319	-	3 319
Total de l'actif^[1]	427 689	14 609	3 291	1 466	447 055	5 248	452 303
Total du passif	400 291	11 007	-	808	412 106	2 151	414 257

[1] Le total de l'actif des secteurs opérationnels que sont Lifeco et IGM tient compte de la répartition du goodwill et de certains ajustements liés à la consolidation.

[2] L'actif présenté par IGM comprend un ajustement pour tenir compte d'IFRS 9 relativement au classement des prêts hypothécaires. Comme la Société n'a pas encore adopté IFRS 9, l'incidence a été ajustée par la Société lors de la consolidation et incluse au titre de l'Exploitation générale.

TOTAL DE L'ACTIF ET DES PRODUITS PAR RÉGION

31 décembre 2018	Canada	États-Unis	Europe	Total
Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	86 103	47 775	55 219	189 097
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	897	897
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	1 447	347	3 293	5 087
Autres actifs	5 172	4 623	18 371	28 166
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 890	2 346	2 974	16 210
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	76 633	31 816	101 078	209 527
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	-	-	3 319	3 319
Total de l'actif	180 245	86 907	185 151	452 303
Total des produits	19 345	8 406	20 347	48 098

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Power Corporation du Canada

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Power Corporation du Canada (la « Société »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2019 et 2018, les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des fonds propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent:

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièr responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Benoit B. Patry.

Signé

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 18 mars 2020
Montréal (Québec)

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110092

Sommaire financier quinquennal

31 décembre [en M\$ CA, sauf les montants par action] (non audité)	2019	2018	2017	2016	2015
BILANS CONSOLIDÉS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 805	6 441	5 903	5 182	5 085
Total de l'actif	477 250	452 303	445 521	422 724	422 859
Fonds propres attribuables aux actionnaires	14 174	15 118	14 615	13 864	13 978
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS					
PRODUITS					
Total des primes, montant net	24 489	35 440	33 880	31 125	24 501
Produits de placement nets	13 442	3 069	8 074	10 335	4 869
Honoraires	10 081	8 776	8 510	7 794	7 692
Autres produits	829	813	898	1 496	1 203
Total des produits	48 841	48 098	51 362	50 750	38 265
CHARGES					
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	33 091	32 068	35 643	34 675	22 842
Commissions	3 480	3 512	3 712	3 590	3 133
Charges d'exploitation et frais administratifs	8 341	8 175	8 132	8 023	7 239
Charges financières	544	462	512	490	480
Total des charges	45 456	44 217	47 999	46 778	33 694
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice					
Quote-part du bénéfice (de la perte) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	3 385	3 881	3 363	3 972	4 571
Bénéfice avant impôt	3 597	4 045	3 577	3 850	4 784
Impôt sur le bénéfice	554	578	543	587	685
Bénéfice net	3 043	3 467	3 034	3 263	4 099
ATTRIBUABLE AUX					
Participations ne donnant pas le contrôle	1 883	2 128	1 696	2 129	2 261
Détenteurs d'actions non participantes	52	52	52	52	52
Détenteurs d'actions participantes	1 108	1 287	1 286	1 082	1 786
	3 043	3 467	3 034	3 263	4 099
PAR ACTION					
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes	2,53	2,77	2,77	2,33	3,86
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions participantes ^[1]	3,00	3,09	3,36	2,64	3,40
Dividendes déclarés sur les actions participantes	2,00	1,50	1,41	1,32	1,22
Valeur comptable par action participante	30,98	30,38	29,40	27,84	28,08
COURS DU MARCHÉ (actions participantes)					
Haut	34,42	32,56	33,68	31,03	34,57
Bas	24,47	23,57	28,65	26,77	27,15
Fin de l'exercice	33,45	24,53	32,37	30,05	28,94

[1] Veuillez vous reporter au rapport de gestion annuel pour la définition des mesures financières non conformes aux normes IFRS.

Renseignements financiers trimestriels

[en M\$ CA, sauf les montants par action] (non audité)	Quatrième trimestre	Troisième trimestre	Deuxième trimestre	Premier trimestre
2019				
Total des produits	11 729	15 422	3 824	17 866
Bénéfice net	570	971	710	792
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes	179	359	278	292
Bénéfice par action attribuable aux détenteurs d'actions participantes				
- de base	0,42	0,84	0,64	0,63
- dilué	0,42	0,84	0,64	0,63
2018				
Total des produits	12 661	12 972	11 609	10 856
Bénéfice net	742	688	969	1 068
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes	229	186	347	525
Bénéfice par action attribuable aux détenteurs d'actions participantes				
- de base	0,49	0,40	0,75	1,13
- dilué	0,49	0,40	0,74	1,13

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre Beaudoin^[5]

Président du conseil,
Bombardier Inc.

J. David A. Jackson, LL.B.^[2]

Avocat-conseil principal,
Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Marcel R. Coutu^{[2][3]}

Administrateur de sociétés

Isabelle Marcoux^{[3][4]}

Présidente du conseil,
Transcontinental inc.

André Desmarais, O.C., O.Q.^[4]

Président délégué du conseil de la Société

Christian Noyer^{[4][5]}

Administrateur de sociétés

Paul Desmarais, jr, O.C., O.Q.^[4]

Président du conseil de la Société

R. Jeffrey Orr

Président et chef de la direction de la Société

Gary A. Doer, O.M.^[2]

Conseiller en affaires principal,
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

T. Timothy Ryan, jr^[2]

Administrateur de sociétés

Anthony R. Graham, LL.D.^{[1][3][4]}

Président du conseil et chef de la direction,
Sumarria Inc.

Emőke J.E. Szathmáry, C.M., O.M., PH.D., MRSC^{[2][5]} *

Présidente émérite,
Université du Manitoba

[1] ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DE LA SOCIÉTÉ

[2] MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

[3] MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

[4] MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DES MISES EN CANDIDATURE

[5] MEMBRE DU COMITÉ DES OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES RELIÉES ET DE RÉVISION

* NE SERA PAS CANDIDATE À LA RÉELECTION AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ À L'ASSEMBLÉE.

DIRIGEANTS

R. Jeffrey Orr

Président et
chef de la direction

Michel Plessis-Bélair

Vice-président du conseil

Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA

Vice-président exécutif
et chef des services financiers

Claude Généreux

Vice-président exécutif

Olivier Desmarais

Premier vice-président

Paul Desmarais III

Premier vice-président

Paul C. Genest

Premier vice-président

Arnaud Bellens

Vice-président

Hugo Breton

Vice-président

Mei Dong

Vice-présidente

Denis Le Vasseur, FCPA, FCA

Vice-président et contrôleur

Stéphane Lemay

Vice-président, chef du contentieux et secrétaire

Yuhong Liu (Henry), CFA

Vice-président

Eoin Ó hÓgáin, CFA

Vice-président

Richard Pan

Vice-président

Pierre Piché

Vice-président

Luc Reny, CFA

Vice-président

Samuel Robinson

Vice-président

Adam D. Vigna

Vice-président

PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ HONORAIRE DU CONSEIL

Robert Gratton

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Power Corporation du Canada

751, square Victoria
Montréal (Québec) Canada H2Y 2J3
514-286-7400
1-800-890-7440

161, Bay Street, bureau 5000
Toronto (Ontario) Canada M5J 2S1
416-607-2250

www.powercorporation.com

Ce document est aussi disponible sur le site Web de la Société et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

INSCRIPTIONS EN BOURSE

Les actions de Power Corporation du Canada sont cotées à la Bourse de Toronto :

Actions comportant des droits de vote limités : POW
Actions privilégiées participantes : POW.PR.E

Actions privilégiées de premier rang, série 1986 : POW.PR.F
Actions privilégiées de premier rang, série A : POW.PR.A
Actions privilégiées de premier rang, série B : POW.PR.B
Actions privilégiées de premier rang, série C : POW.PR.C
Actions privilégiées de premier rang, série D : POW.PR.D
Actions privilégiées de premier rang, série G : POW.PR.G

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Services aux investisseurs Computershare inc.

Bureaux à :
Montréal (Québec), Toronto (Ontario),
Vancouver (Colombie-Britannique)
www.centredesinvestisseurs.com

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Les questions ayant trait au paiement des dividendes, aux changements d'adresse, aux certificats d'actions, au système d'inscription directe et aux transferts de succession doivent être adressées à l'agent des transferts :

Services aux investisseurs Computershare inc.
Services aux actionnaires
100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-800-564-6253 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
ou 514-982-7555
www.computershare.com



Power Corporation du Canada est une Entreprise généreuse reconnue par Imagine Canada en raison de son leadership et de la qualité de son engagement en matière d'investissement communautaire.

Pour en savoir plus sur les organismes que nous soutenons :
www.PowerCorporation.com/Collectivites

La marque de confiance du Programme des entreprises généreuses est une marque d'Imagine Canada utilisée sous licence par Power Corporation du Canada.



Les marques de commerce utilisées dans le présent rapport sont la propriété de Power Corporation du Canada ou d'un Membre du Groupe de Sociétés de Power Corporation^{MD}. Les marques de commerce qui ne sont pas la propriété de Power Corporation sont utilisées avec autorisation.



POWER CORPORATION
DU CANADA